LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo : nuageux avec quelques éclaircies. Maximum de 10 à 12. Aperçu pour demain : dégagement. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVII - No 95 | Montréal, samedi 26 avril 1975 | Notre-Dame du Bon-Conseil

Une entrevue de Claude Forget

La chute de la natalité n'est pas aussi tragique qu'on pense

par Gilles Lesage

QUEBEC — Le ministre des Affaires sociales ne croit pas nécessaire que le Québec lutte contre la dénatalité, qui peut, par ailleurs, avoir de bons effets en entraînant une meilleure utilisation des ressources humaines.

M. Claude Forget n'entend pas par là que le gouvernement doive se fermer les yeux et ne pas élaborer des politiques sociales qui favoriseront la natalité, mais il veut dire que l'Etat n'a pas à intervenir dans les décisions personnelles des couples d'avoir ou non des enfants.

Le ministre a été amené à préciser sa pensée au cours d'une entrevue avec LE DEVOIR.

Selon diverses informations, le gouvernement Bourassa serait à mettre au point un ensemble de politiques natalistes qui seraient mises en oeuvre par le futur ministère des Ressources humaines, annoncé dans le dernier discours inaugural.

Regardez l'histoire du Québec depuis un siècle, dit M. Forget, et vous remarquerez un phénomène troublant: il y a toujours eu, par rapport à l'Ontario et à l'ensemble du Canada, une sous-utilisation de la main-d'oeuvre, d'où des poches de chômage et de pauvreté. Par contre, il se manifeste un phénomène de compensation remarquable: presque tous les services publics du Québec sont moins parcimonieux et moins efficaces qu'ailleurs, en ce qui concerne l'utilisation du personnel, comme si l'on voulait compenser, par un surplus de main-d'oeuvre dans le secteur public et para-public, une utilisation moins grande des énergies dans le secteur privé.

Par exemple, dans le secteur hospitalier, relativement au nombre de malades et de lits, il y a de 20 à 25 pour cent plus d'employés pour faire le même travail que dans tous les pays développés avec lesquels on se compare habituellement. Il en est de même, ajoute le ministre, dans le domaine des forces policières, plus nombreuses que partout ailleurs au pays, tenant compte de la population relative.

Cette façon d'utiliser du personnel en plus grand nombre entraîne à coup sûr un certain nombre d'effets économiques. "Nos services publics sont plus coûteux que dans les autres provinces, car on les utilise en quelque sorte pour répartir le revenu et créer des emplois. Mais il y a un effet démoralisant: une certaine dévalorisation de l'élément humain dans nos activités, un sentiment vague et fort répandu que, dans le fond, tout homme est remplaçable, que les ressources humaines ne sont pas rares et qu'il n'est pas nécessaire de faire des efforts pour les garder".

Cette impression, poursuit le député de Saint-Laurent, selon laquelle il y a du monde en masse au Québec, c'est un peu la même que Marx a décrite, mais dans un contexte différent, celui de l'exploitation économique du 19e siècle. Cette "armée de réserve", cette attitude selon laquelle il n'y a pas de problème de recrute-

Voir page 6 : Natalité



Une quinzaine d'enseignants de la polyvalente Paul-Desrochers, à Laval, livraient hier le Manuel du premier mai à l'autodafé. "Nous ne sommes pas nécessairement en désaccord avec les analyses de la CEQ, déclarait l'un d'entre eux, mais nous voulons simplement signifier notre désaccord vis-à-vis de ceux qui veulent se servir des enfants pour faire avancer leurs idées". "On a brûlé sans pitié une vingtaine d'exemplaires du manuel, denrée rare dont les éditions successives ne suffisent toujours pas à la demande à travers la province. (Photo Alain Renaud)

Portugal: socialistes et centristes l'emportent, avec 62% des suffrages

LISBONNE (d'après AFP et Reuter) — Les résultats portant sur près du quart des bureaux de scrutin au Portugal, où près de six millions d'électeurs votaient librement pour la première fois en un demi-siècle, accordaient une nette victoire au Parti socialiste de M. Mario Soares, avec plus de 35% des suffrages.

La deuxième formation politique favorisée par l'électorat est le PPD (Parti populaire démocratique), centriste, qui avait enregistré, à l'heure de mettre sous-presse notre dernière édition, un score de l'ordre de 27% des suffrages.

Suivaient, dans l'ordre, le Parti communiste, avec 13%, le Centre démocratique et social (CDS) avec 7.5% et le MDP, avec un peu moins de cinq pour cent.

Contrairement aux prévisions, la participation électorale a été massive, et selon les autorités compétentes, elle dépasse 85% des inscrits.

A Lisbonne, où votent 1,200,00 électeurs pour désigner 55 députés sur 247, le Parti socialiste semblait devoir remporter la majorité absolue.

Le parti de M. Soares était également en nette avance dans les circonscriptions du centre et du sud. Dans le nord, c'est les centristes du PPD qui étaient en tête, suivis des socialistes. C'est dans la région de l'Alentejo, au nord, que le parti communiste a enregistré son meilleur score, bénéficiant de l'appui des petits fermiers travaillant sur les latifundia de gros propriétaires terriens.

Pour le CDS, de droite, dont les réunions ont été troublées par des éléments de gauche tout au long de la campagne, c'était un peu la fin des illusions.

Il est significatif que, parallèlement à une très forte participation, le pourcentage des votes blancs et nuls ne totalisait pas plus de 8% en dépit du slogan officiel "dans le doute, votez blanc".

Selon l'amiral Pinheiro de Azevedo, membre du Conseil de la révolution et chef d'état-major de la marine, les militaires sont "plus intéressés par le nombre des votants que par la répartition des votes entre les partis politiques". Mais il a reconnu que même si ces élections ne sont destinées qu'à déléguer 247 parlementaires à une assemblée constituante, cette répartition des votes est importante quant à l'avenir du pays.

Si le pourcentage des votes blancs avait été supérieur, le mouvement des forces armées l'aurait interprété comme un vote de confiance. "Nous nous attendions à plus, a déclaré le commandant Jesuino, ministre de l'Information, mais ça n'a pas vraiment d'importance".

Les bureaux de vote avaient fermé à 19 heures et aucun incident n'a été signalé tout au long de cette journée historique.

Dans la soirée, le secrétaire général du Parti socialiste, M. Mario Soares, s'est déclaré satisfait du taux important de participation et du climat de sécurité qui a prévalu.

"Ces premières élections libres vont éclaircir la situation et vont montrer la confiance du pays dans la révolution por-

Voir page 6 : Portugal

Poursuite infernale à Mexico: 15 morts

MEXICO (d'après AP) — Des bandits armés se sont frayés un chemin à coups de mitraillette hier dans une succursale de la Banco de Commercio, dans la capitale mexicaine, emportant 12,000 dollars, dans un tragique hold-up suivi d'une chasse à l'homme qui a fait au moins quinze morts, dont dix policiers.

Au nombre des victimes, on compte un enfant écrasé par une voiture, lors de la chasse à l'homme qui suivit le coup de main, un caissier de la banque et trois passants. Selon la police, il y a également cinq blessés. Trois bandits ont été capturés, dont l'un grièvement atteint.

C'est une bande dont le nombre est situé entre huit et quinze, selon les témoins, âge moyen 20 ans, qui fit irruption dans l'établissement bancaire aux environs de 9 heures du matin. Aucun d'eux n'était masqué. Aussitôt dans la place, rapporte la directrice adjointe, ils lâchèrent une rafale d'une cinquantaine de coups à la ronde. Ils sommèrent le caissier "de passer la monnaie" puis lui tirèrent une balle dans l'estomac.

Selon la police, aucun de la vingtaine de clients se trouvant dans la salle au mo-

Voir page 6 : Hold-up

LE DEVOIR cahier des arts et lettres

Janet Leigh, une des grandes comédiennes méconnues du cinéma américain, a reçu André Leroux chez elle, à Beverley Hills. Une femme



heureuse, qui n'a pas choisi son métier, ni le moment de sa retraite, nous fait connaître Hitchcock, Jerry Lewis, Josef von Sternberg.

John Brunner, auteur américain de science-fiction, a écrit un livre intitulé "Le Troupeau des aveugles", où sont relatées les horreurs à venir



de la société industrielle déboussolée: un scénario fort réaliste, où la simple pollution est poussée à ses limites logiques, par Gilbert Grand.

Marcel Trudel, un des grands historiens du Canada français, vient de publier un autre livre sur le Régime français, qui porte cette fois



sur les débuts du système seigneurial, et qui fait preuve des mêmes qualités de rigueur et d'érudition que les précécents. Lecture de Michel Brault.

sommaire

- Des défauts de $6,000 dans une maison de $40,000 — page 2
- Les députés libéraux rejetteront une motion du PQ blâmant Guy Leduc
- Deux lacunes à Montréal: trop de locataires et pas assez de coop — page 3
- La grande misère des Postes: un éditorial de Claude Ryan
- L'implacable promesse de M. Schmidt: un commentaire de Georges Vigny — page 4
- Les profits de l'Hydro: un bond de 46%
- Power n'a pas pris le contrôle d'Argus — page 23

Pour négocier avec le GRP, Saigon recourt à "Big" Minh

SAIGON (par AFP, Reuter et AP) — Dans un dramatique appel, au terme de cinq jours de consultations, le président Tran Van Huong a demandé ce matin à l'assemblée nationale sud-vietnamienne l'autorisation de déléguer ses pouvoirs de chef de l'Etat au général Duong Van Minh, personnalité "neutraliste" capable de négocier avec le Gouvernement révolutionnaire provisoire.

Le général "Big" Minh avait précédemment refusé de former le gouvernement, faisant valoir que son accord n'y changerait rien puisque le GRP veut principalement le départ du président Huong, successeur de Thieu.

"Nous avons été abandonnés par les Etats-Unis", a déclaré le président Huong devant les deux Chambres réunies, et "nous n'avons d'autre choix que de négocier".

La double requête présentée à l'Assemblée, si elle était acceptée, est de nature à débloquer l'impasse politique à Saigon. On s'attend, si le général Minh accédait à la magistrature suprême, qu'il confie la tâche de former le prochain gouverne-

Voir page 6 : "Big" Minh

Télécommunications: pas de pouvoirs accrus aux provinces mais un régime d'association

par Michel Roy

Le ministre des Communications, M. Gérard Pelletier, a déposé hier aux Communes un document exposant les intentions législatives et politiques du gouvernement en matière de télécommunications, document qui doit servir de base de discussions à la conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des télécommunications, à Ottawa, les 13 et 14 mai.

A l'encontre des positions défendues par certaines provinces depuis deux ans, en particulier par le Québec qui revendique des pouvoirs dans le secteur des communications, M. Pelletier reaffirme l'exclusivité des juridictions fédérales dans les secteurs où elles s'exercent déjà et reconnaît aux provinces les quelques pouvoirs de réglementation qu'elles possèdent.

Le gouvernement fédéral, souligne M. Pelletier, ne croit pas que les difficultés qui ont surgi dans ce domaine immense et complexe "puissent être résolues par des transferts d'autorité législative au profit des provinces ou du gouvernement central, précisément parce que tous les modes de télécommunications ont à la fois des aspects locaux et extra-provinciaux et qu'on ne peut distinguer ces aspects en se référant aux seules installations physiques".

Mais le ministre, par divers moyens, propose d'associer davantage les gouvernements provinciaux aux études et aux discussions qui précèdent les prises de décision.

"Le gouvernement fédéral a (...) l'intention de tenir compte pleinement des

Voir page 6 : Télécommunications

mini-loto

TIRAGE 04
VENDREDI 25 avril 1975

98662	32 Séries émises—90,000 chacune POSSIBILITÉ DE: 32 GAGNANTS DE $5,000.
8662	256 GAGNANTS DE $500.
662	2592 GAGNANTS DE $100.

LOTO PERFECTA

AVIS AUX GAGNANTS — NOUVELLE ADRESSE À COMPTER DU 1ER MAI
2000 Berri (Angle Ontario) Tél.: 873-5350-53

4e COURSE 24 avril 1975

		PRIX
ORDRE:	$1200.40	102
DÉSORDRE:	39.70	3083

VENTES TOTALES: $510,191.00

RÉSULTAT

A	B	C	D
5	8	1	3

Des acheteurs en colère

Des vices évalués à $6,000 dans des maisons de $40,000

par Gilles Provost

Propriétaires de maisons neuves de $40,000 dont les vices de construction les plus visibles seraient évalués en moyenne à $6,000, les 13 membres de l'Association des propriétaires des Jardins Bellerive ont convoqué hier les média d'information pour dénoncer le constructeur (Bery Construction), la firme Westgate Realties ainsi que le service d'urbanisme de la ville de Longueuil.

Ces propriétaires désabusés ont obtenu du ministre des Institutions financières, M. William Tetley, l'ouverture d'une enquête sur les "relations louches" qui auraient existé entre le constructeur et la firme Westgate Realties qui a fait office d'agent immobilier. Westgate Realties aurait été au départ propriétaire des terrains impliqués dans les "Jardins Bellerive" et elle aurait même financé elle-même une partie des travaux de construction.

Les protestataires estiment qu'ils ont trop fait confiance aux Immeubles Westgate et qu'ils n'ont peut-être pas vérifié suffisamment si le constructeur des maisons était fiable.

Hier, le président des Immeubles Westgate, M. Steve Peisler, a nié que sa compagnie ou ses dirigeants aient eu le moindre intérêt dans Beryl Construction. Il reconnait cependant que sa compagnie a vendu les terrains nécessaires et a fourni le financmenet intérimaire pour la construction du projet. Il précise que Westgate n'avait aucun mandat exclusif pour la vente de ces maisons. Ces dernières auraient été vendues à partir des plans, avant leur construction.

Le porte-parole des propriétaires mécontents, M. Gérard Saint-Denis, a aussi durement critiqué le service d'urbanisme de Longueuil qui persiste à émettre des permis de construction à la compagnie Beryl Construction même s'il est prouvé que ce constructeur ne respecte pas les normes de construction imposées par la municipalité.

M. Saint-Denis a blâmé le directeur du service d'urbanisme, M. Comeau, pour ne pas avoir permis aux propriétaires de consulter les plans de leurs résidences qui avaient été déposés à l'hôtel de ville au moment de la demande du permis de construction.

Ces citoyens ont quand même réussi à prendre possession de ces plans par des voies détournées. Ils ont constaté que ces devis n'étaient pas conformes aux normes canadiennes et que, de toute façon, ils n'avaient pas été respectés par le constructeur.

De plus, ils n'étaient pas signés par un architecte et l'Ordre des architectes devrait faire enquête bientôt à ce sujet.

Enfin, M. Tetley avait informé hier l'Association des propriétaires qu'ils recevraient une aide financière du gouvernement pour faciliter leurs démarches judiciaires contre Beryl Construction et Westgate Realties. Par ces poursuites, les propriétaires demandent que les intimés fassent effectuer les travaux à leurs frais, ou qu'ils réduisent le prix de vente des maisons ou encore qu'ils paient pour les réparations que les nouveaux propriétaires doivent effectuer.

Les nombreux défauts de construction affectent surtout la charpente qui est beaucoup trop faible et qui ne devrait pas résister à l'épreuve du temps. Déjà les planchers ne sont plus de niveau et certaines poutres sont pourries. La finition et les joints d'étanchéité sont aussi très mal faits, si bien que les propriétaires constatent des infiltrations, des fissures, etc.

22 grands logements livrés au démolisseur

La Régie des Loyers a accordé gain de cause, hier, à un propriétaire de Côte-des-Neiges qui veut expulser tous les locataires de ses 22 grands logements à prix modique pour obtenir ensuite un permis de démolition. La possession de ce permis lui permettrait de tout vendre à un entrepreneur qui veut construire au même endroit un ensemble d'environ 65 "bachelors" qui se loueront au moins $175 par mois.

Les 17 locataires voulaient que la Régie interdise au propriétaire de reprendre ses loyers pour les démolir en alléguant qu'ils sont encore en bon état et qu'il n'y a pratiquement plus d'autres logements du même genre à pareil prix dans tout le quartier.

Ces locataires avaient même offert de se grouper en coopérative pour acheter eux-mêmes l'immeuble et le conserver sous sa forme actuelle. Ainsi le propriétaire n'aurait pas été lésé dans son droit de vendre ses biens à un prix raisonnable, disent-ils.

Les demandeurs alléguaient aussi que l'administrateur de la Régie dispose d'une grande latitude et qu'il aurait pu se baser sur des considérations "sociales" pour interdire la démolition de ces logements même s'ils étaient effectivement remplacés par d'autres habitations conformément à la loi.

La Régie des loyers, pour sa part, a soutenu qu'il appartient plutôt au législateur de faire les lois nécessaires pour protéger de la démolition les grands logements à prix abordable qui subsistent encore.

Comme il n'existe aucune loi au règlement en ce sens, on a donné raison au propriétaire en rappelant que le droit de propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue dans les limites de la loi.

Les locataires déboutés rencontraient les journalistes hier soir pour faire valoir leur point de vue et pour annoncer qu'ils porteraient probablement leur cause en appel. A leurs yeux, la Régie des Loyers a raté une belle chance d'utiliser cette cause-type pour établir un précédent qui s'inspirerait de considérations sociales pour protéger le petit nombre des grands logements à prix modique qui subsistent à Montréal.

Marcel Léger pris à son propre piège

QUEBEC (PC) — Après s'être insurgé contre le système de placement étudiant, version 1975, le péquiste Marcel Léger s'est fait renvoyer la balle en Chambre, hier, par les libéraux.

Le ministre d'Etat, responsable du placement étudiant, M. Robert Quenneville, à l'invitation de son confrère libéral de Saint-Jean, le député Jacques Veilleux, a en effet confondu son adversaire politique sur son propre territoire en produisant à l'Assemblée nationale une lettre signée par M. Léger et recommandant un candidat au ministre.

Cette lettre était toutefois datée de 1974, avant que le nouveau système de recommandation des candidats, contesté par le député de Lafontaine, n'entre en vigueur.

On se souviendra que chaque député de l'Assemblée nationale a reçu récemment une lettre les enjoignant de "suggérer" 50 étudiants de leur comté pour leur permettre l'accès au système de placement gouvernemental.

Cette politique permettant à 100 libéraux, 6 péquistes et deux créditistes une telle "pré-sélection", a été dénoncée par l'association nationale des étudiants (ANEQ) et par le PQ, parce qu'elle favorise "le marchandage des bonnes grâces".

M. Léger, quelque peu surpris par la contre-attaque libérale et se sortant difficilement de l'impasse, soutenait cette semaine qu'une telle mesure était discriminatoire parce qu'elle laissera en chômage 40,000 étudiants cet été.

Après lecture de la fameuse lettre par M. Quenneville en Chambre, il a précisé qu'elle ne témoignait pas de favoritisme de sa part à l'endroit de cas particuliers puisqu'il adoptait la même attitude envers toutes les personnes de sa connaissance qui se présentent à son bureau de comté pour solliciter un appui.

Il a par ailleurs remis à la presse copie de la correspondance échangée avec le ministre ainsi qu'avec les étudiants de son comté.

M. Quenneville avait aussi ajouté en Chambre que le programme de placement étudiant est le même en 1975 que l'année précédente. Il a aussi souligné que le député de Lafontaine s'était élevé contre la même pratique en 1974.

Interrogé sur les mécanismes de sélection des candidats au placement étudiant, le directeur du service, M. Michel Brouillard, a précisé que le choix que les députés sont invités à faire cette année ne doit pas être considéré comme définitif, puisqu'il s'agit d'une "pré-sélection". La décision finale appartient, selon lui, à des équipes spéciales du service de placement.

Quant aux critères de sélection, ils ne sont pas uniformes puisque l'évaluation se fait "en fonction des régions où les demandeurs résident," a-t-il ajouté.

La CEQ veut obtenir un gel des effectifs

Le mot d'ordre est à la sécurité d'emploi pour les enseignants du Québec. Sur les territoires où l'on signifie des congédiements, plusieurs syndicats répliquent immédiatement par des journées d'études, a révélé hier le président de la Centrale de l'enseignement du Québec, M. Yvon Charbonneau.

La CEQ ne pourra faire état complètement du nombre des licenciements avant le premier mai, date limite où les commissions scolaires doivent avertir les enseignants qu'elles entendent mettre à pied. Mais déjà une dizaine d'entre elles ont annoncé le traditionnel "surplus de personnel".

En Mauricie les commissions scolaires locales et la commission régionale ont annoncé 70 congédiements. Les enseignants ont répliqué par des réunions dans leurs écoles respectives et décideront peut-être d'un débrayage lundi si les commissaires ne reviennent pas sur leur décision d'ici là.

A Saint-Jérôme et Lachute, où deux commissions scolaires ont mis à pied une centaine d'enseignants, les syndiqués sont en journée d'étude depuis jeudi. Le Syndicat des travailleurs de l'enseignement des Laurentides a fait savoir hier, au cours de la conférence de presse tenue aux locaux de la CEQ, que ses membres persisteront dans leur résolution tant que leurs confrères ne seront pas tous réintégrés.

Dans chaque cas, les syndicats locaux réclament des commissaires qu'ils décrètent un gel des effectifs. Les surplus de personnel, disent-ils, ne sont jamais de véritables surplus puisque les enseignants congédiés sont généralement rengagés au cours de l'été. Les commissions scolaires procèdent à des mises à pied par mesure de prudence avant la date limite du début de mai.

Certaines commissions scolaires se sont d'ailleurs rendues aux demandes des enseignants. Ainsi, avant même que ne s'engage un débat, la CECM a décidé de ne déclarer aucun surplus. Et la commission scolaire Chomedey de Laval, après quelques jours de négociations, acceptait jeudi soir de renoncer à tous les congédiements, après en avoir prévu 65. Les commissaires ont décidé d'affecter les professeurs en surplus à une banque permanente de suppléance à long terme.

De même, au cégep Sainte-Foy, le syndicat des enseignants, affilié à la CEQ, a obtenu de la direction qu'elle rengage les 20 professeurs qu'elle avait mis à pied.

Selon M. Charbonneau, la CEQ se donne comme objectif "d'arracher localement à toutes les commissions scolaires le gel total des effectifs".

La commission médicale du CIO repart satisfaite

Le Comité internatiinal olympique (CIO) est satisfait des précautions que le Comité d'organisation des Jeux olympiques de Montréal (COJO) entend prendre pour contrôler le dopage et la féminité, à l'occasion des compétitions internationales de 1976.

La commission médicale du CIO a participé, ces trois derniers jours, à une réunion conjointe avec les membres du service de santé du COJO pour vérifier les règlements préparés par les compétences médicales qui seront chargées de surveiller cet aspect du comportement des athlètes.

Au cours d'une conférence de presse, le président de la commission médicale du CIO, le Prince de Marode, a indiqué que certaints amendements ont été apportés aux textes soumis par Montréal afin de simplifier la réglementation et à raccourcir les délais d'application. Le comité du contrôle médical du COJO sera connu sous le nom de comité de dopage et les stations de contrôle seront identifiées au moyen d'un symbole, une croix jaune.

Le contrôle de dopage des concurrents sera effectué immédiatement après la compétition, voire dès la détermination du placement. Un représentant du COJO invitera, par la remise d'une carte verte, l'athlète identifié par la fédération, à se rendre à la station de contrôle de dopage. S'il est clairement établi que l'athlète a été drogué ou a fait usage de stimulants, il sera aussitôt disqualifié.

Pour ce qui est du contrôle de féminité, les concurrentes devront se présenter au poste de contrôle dès leur arrivée et l'examen sera effectué au moins 48 heures avant le début de la compétition.

Une dizaine de membre de la commission médicale du CIO ont participé aux discussions amorcées lundi à Montréal. Outre le Prince de Merode, de Belgique, les autres participants venaient du Japon, d'Autriche, des Etats-Unis, de Hongrie, d'Angleterre et du Mexique.

Le Dr Georges Létourneau du service médical du COJO reconnait que l'arrivée constante de nouveaux produits peut réduire dans une certaine mesure l'efficacité du contrôle. Il souligne néanmoins que chaque jour de nouveaux procédés de détection sont découverts. "Nous sommes à la remorque de la science médicale".

Trudeau à Trinidad

PORT OF SPAIN, Trinidad (AFP) — M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, a eu hier matin avec le Dr Eric Williams, premier ministre de Trinidad et Tobago, un entretien d'une heure qui n'a porté que sur la conférence des premiers ministres du Commonwealth qui s'ouvrira mardi prochain à la Jamaïque.

Un des membres de la suite du premier ministre canadien a déclaré après l'entretien que le principal intérêt de la conférence de la Jamaïque serait la création d'un nouvel ordre économique dans le monde. D'un côté comme de l'autre, on n'a fait aucun commentaire sur la conversation des deux chefs de gouvernement. Un porte-parole trinidadien a promis qu'un communiqué serait publié dans la soirée.

Trois juges se penchent sur une affaire de logis insalubres

par Clément Trudel

En Cour municipale, au moment où il s'apprêtait à rendre jugement dans quelques-uns des 15 dossiers opposant la ville de Montréal à Samuel E. Cohen, le juge Quinlan a reçu hier d'un juge de la Cour supérieure, Edouard Martel, un "ordre de surseoir" au 5 mai. Quinlan fixe alors au 7 mai la date du jugement à rendre, attendant entre-temps les notes des deux parties.

Le troisième juge, de la Cour supérieure, a pris en délibéré, plus tard hier, une requête en évocation de l'avocat de Samuel Cohen. Le juge Maurice Archambault doit décider si le règlement 3122 (ou Come du bâtiment) de la ville de Montréal est ultra vires; ce règlement accorde au directeur du service des bâtiments de la ville le pouvoir discrétionnaire d'établir les délais dans lesquels un propriétaire peut en appeler d'une décision de réparer un taudis ou logis jugé non conforme aux règlements municipaux. Pour Me Neuville Lacroix, parlant au nom de la ville, il n'y a pas matière à évocation dans ce dossier où l'on attaque un simple pouvoir administratif: il ne s'agirait là que d'une mesure dilatoire, selon Me Lacroix.

Selon l'un des inspecteurs municipaux chargé d'établir la preuve technique dans le procès pendant en Cour municipale, les seules photographies des lieux ont déjà coûté à la ville $1,000, au coût de $1 la photo. Il s'agirait de 61 logements environ dont une trentaine ont dû être abandonnés par les occupants, l'un ne pouvant plus endurer un plafond qui s'effondre dans la cuisine, l'autre étant privé d'eau depuis une semaine ou plus.

Le mécontentement semble grand parmi les locataires, si l'on en croit le groupe d'une trentaine de personnes faisant la navette entre la Cour municipale et la Cour supérieure au cours des péripéties de la journée. Certaines des propriétés pour lesquelles la ville poursuit M. Samuel E. Cohen sont situées à Pointe Saint-Charles, les autres sont dispersées dans la ville.

Le juge Quinlan a dit être au regret de remettre au 7 mai le prononcé des jugements (le procureur Boudrias, de la ville, insistait d'ailleurs pour procéder sans délai). Peu après midi toutefois, Me P. Champagne s'amenait avec un "ordre de sursis". Délai à rendre justice est souvent synonyme de déni de justice "mais je suis lié", commenta le juge en ajoutant que la Loi, dans ce domaine, n'était pas toujours utilisée dans le sens où le législateur l'a voulu.

Quant au juge Archambault, il voit difficilement qu'il puisse y avoir évocation si Cohen et ses avocats n'attaquent pas directement le règlement 3122 et le règlement 3521 en complément par une action directe en déclaration de nullité. Mais il y a tout de même la voie indirecte de l'évocation, la jurisprudence à étudier quant à cette maxime: "Le délégué ne peut déléguer" (ses pouvoirs), etc.

Me Lacroix a rappelé que l'an dernier, dans des causes du même ordre, le même propriétaire avait déposé une requête en évocation, puis avait fait ajourner le tout "sine die".

Les associations de citoyens qui surveillent de près l'évolution de ces discussions techniques sont plus directes: Cohen a déjà bénéficié de 10 remises en Cour municipale, selon le Pointe Action Citizens' Council (PACC) et le NAC (Neighbourhood Action Coalition). Pour ces groupements, il ne faut pas prendre au sérieux que Me Champagne annonce officieusement hier que Cohen est sur le point de négocier une aide des autorités pour parer au plus urgent dans ces immeubles jugés non salubres. Dans certains cas, la première offense remonte aussi loin que 1971.

Le juge Archambault, avant de prendre en délibéré la requête en évocation, a estimé qu'il y avait peut-être des amendements à apporter à ce Code du bâtiment, ne serait-ce que pour fixer un délai minimum ou maximum pour qu'un proprio de logis jugé insalubre puisse en appeler de la décision du directeur, et avant que le tout soit référé à la Commission d'arbitrage.

Des citoyens qui se sont intéressés de près aux propriétés de Cohen ont déclaré hier, hors Cour, que certaines des maisons de ce proprio n'avaient pas de sortie d'urgence en cas d'incendie, que d'autres étaient totalement démunies de doubles fenêtres.

Quant au NAC, il rappelle sèchement dans son communiqué que puisque neuf des 25 inspecteurs de bâtiments à l'emploi de la ville ont déjà passé des mois à inspecter des propriétés de Cohen et à attendre leur tour pour témoigner en cour, il faudrait peut-être penser à faire des réformes avant tout au niveau du judiciaire.

Devant le juge Quinlan, en Cour municipale, la poursuite a déclaré sa preuve close. La défense a dit ne pas être prête à procéder. On sut que la requête étudiée en Cour supérieure hier devait d'abord être entendue le 18 avril, que Me Lacroix avait promis à Me Champagne, représentant de Cohen, d'en parler au procureur Boudrias, celui qui assure le rôle de la poursuite en Cour municipale.

Me Boudrias fit ses représentations au juge Quinlan, hier, mais s'est montré inflexible et voulut aller plus loin... il y eut entre-temps l'ordre de surseoir émis par le juge Martel.

Quelque part en mai, trois juges se pencheront de nouveau sur des dossiers de logis insalubres. Entre-temps, le soleil aura peut-être fait oublier quelque peu les nuits fraîches et les inconvénients d'être locataires dans des logis jugés non satisfaisants par des inspecteurs de la ville de Montréal.

Pas de débardeurs au travail avant lundi

Les débardeurs du Port de Montréal ne retourneront pas au travail avant lundi, s'ils décident de retourner sur les quais et de ne pas braver la loi spéciale du gouvernement.

Ils ne se réuniront que dimanche pour prendre connaissance des articles de cette loi et se prononcer sur son acceptation. La loi, adoptée jeudi à Ottawa, ordonne le retour au travail de tous les dockers de Montréal, Trois-Rivières et Québec, tous représentés par l'Association internationale des débardeurs.

Le président de l'Association des employeurs maritimes, la partie patronale, a accepté hier cette demande de délai de la part des débardeurs. M. Arnold Masters a assuré sa plus complète coopération aux débardeurs, en expliquant que ces employés étaient connus de longue date et que c'était la moindre des choses que les employeurs pouvaient faire pour eux.

De son côté, le secrétaire du local 375 des débardeurs de Montréal, M. Fernand Boudreault, a refusé tout commentaire sur la loi d'exception puisqu'il n'en avait pas pris connaissance.

Pas plus, semble-t-il, que ces 15 débardeurs qui ont été arrêtés hier matin par la police de Montréal qui leur a fait remarquer qu'il était interdit, depuis l'adoption de la loi sur le retour au travail, de dresser des lignes de piquetage. Les 15 ont été conduits au poste, relâchés quelques heures plus tard, mais ils devront néanmoins comparaître devant les tribunaux pour répondre de leurs actes.

En fin de journée hier, seule la date de l'assemblée générale des membres du syndicat avait été fixée: dimanche. Il restait à en déterminer le lieu et l'heure.

La grève de trois semaines a paralysé les livraisons de blé et de céréales fourragères et a nécessité plusieurs injonctions pour permettre aux éleveurs d'aller chercher dans les ports les grains et les céréales nécessaires à leurs animaux.

Lors de son étude à la Chambre haute, le sénateur Martial Asselin a fait remarquer à ses confrères sénateurs que le gouvernement avait une habitude dangereuse depuis peu de mettre fin à des grèves sur des lois d'exception.

Depuis 1950, le Parlement est intervenu à neuf reprises pour mettre fin à des arrêts de travail. Il faut noter une progression dans ces interventions. Six d'entre elles se sont produites au cours des deux dernières années, et trois durant les sept derniers mois.

C'est la deuxième fois en trois ans que le gouvernement met fin à une grève des débardeurs du Saint-Laurent.

Air Canada reste paralysé à Paris

PARIS (PC) — Il était assuré, hier soir à Paris, que la grève des 104 employés de la société Air Canada en France, qui a éclaté mercredi matin à l'aéroport Charles-de-Gaulle, à Roissy-en-France en banlieue de la capitale, se poursuivrait la semaine prochaine.

Les pourparlers entrepris vendredi après-midi entre des représentants de la société et des employés ont rapidement débouché dans une impasse, ces derniers refusant la condition préalable posée par Air Canada à toute véritable négociation. Cette condition est la remise de l'appareil DC-8 d'Air Canada, cloué au sol depuis l'éclatement de la grève.



LE DEVOIR

Page 3 Montréal, samedi 26 avril 1975

Les libéraux rejetteront la motion du PQ blâmant Guy Leduc

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — La députation libérale n'entend pas poursuivre à l'Assemblée nationale le "nettoyage-maison", qui avait forcé le député de Taillon, M. Guy Leduc, à quitter les rangs du Parti libéral du Québec et à siéger comme député indépendant.

Le 28 février, M. Leduc se rendait en effet aux pressions du parti et annonçait sa démission du caucus libéral, au grand soulagement de son chef, M. Robert Bourassa.

"C'est nous qui faisons notre propre nettoyage", avait alors déclaré M. Bourassa aux journalistes.

Hier, la députation libérale annonçait qu'elle voterait unanimement contre une motion du péquiste visant à réprouver la conduite du député Leduc, pour ses relations avec certains leaders de la pègre.

"Que cette Assemblée, réprouve la conduite de M. Guy Leduc, député de Taillon, en raison des agissements qui ont fait l'objet du rapport de la Commission d'enquête sur le crime organisé en date du 10 décembre 1974", stipule la motion de M. Burns, qui était discutée en Chambre hier.

Le doyen et un des plus jeunes membres de la députation libérale, MM. Bona Arsenault et Yves Tardif, ont pris la défense de leur ancien collègue en faisant valoir qu'aucune accusation précise n'avait été portée contre lui et qu'aucune preuve n'avait été avancée pour démontrer l'usage de son influence en faveur de leaders de la pègre.

Le leader du gouvernement, M. Gérard D. Lévesque, devait par la suite proposer un amendement afin de bien préciser dans les procès-verbaux la nature des conclusions de la CECO, "laquelle concluait que la conduite du député Guy Leduc lui apparaît inexplicable". M. Lévesque faisait donc ajouter ce bout de phrase à la motion de M. Burns.

S'appuyant sur des consultations avec "plusieurs éminents juristes", M. Lévesque reproche d'ailleurs à la CECO de n'être pas allée au bout de sa démarche afin d'exonérer ou d'accuser clairement le député Leduc.

"Parce qu'il faut bien admettre — je le dis après avoir consulté plusieurs éminents juristes — que la conclusion à laquelle la commission est arrivée cause plus de préjudice au député de Taillon qu'une décision claire et nette de la commission, laissant suspendue au-dessus de la tête de notre collègue, cette épée de Damoclès."

Aux péquistes soulignant les liens des libéraux avec la pègre, M. Lévesque rétorquait en reliant les indépendantistes aux felquistes via les mesures de guerre de 1970. Le député de Bourget, M. Budreault, mettait les points sur les "i" en mentionnant le nom de Paul Rose.

Il est maintenant acquis que la motion de M. Burns sera battue lorsque reprendra le débat suspendu hier midi avec l'ajournement de l'Assemblée nationale.

Dans sa présentation, M. Burns a rappelé les données contenues dans le rapport de la CECO: les deux rencontres et la conversation téléphonique de M. Leduc avec les maffiosi Dasti et Di Iorio.

Le témoignage de M. Leduc devant la CECO — il avait alors parlé "d'espèce d'encouragement" et de "patinage de député" pour justifier ses propos — porte préjudice, selon M. Burns, à la fonction de député.

Le leader péquiste a souligné d'ailleurs la réaction de M. Leduc à la publication du rapport de la CECO: démission de son poste d'adjoint parlementaire et démission du caucus libéral.

Rappelant le commentaire de M. Bourassa — "C'est nous qui faisons notre propre nettoyage" — M. Burns a demandé pourquoi avait-on nettoyé s'il n'y avait rien de reprochable à l'endroit du député de Taillon?

"Ne doit-on pas conclure que, pour qu'il y ait nettoyage, il faut qu'il y ait quelque chose de sale quelque part, qu'il faut qu'il y ait quelque chose de reprochable à l'endroit du député de Taillon? C'est cela ma conclusion".

Les facteurs regimbent: c'est $14,000 ou la grève

Les facteurs de Montréal et de Québec ont défié hier les recommandations de leur syndicat, l'Union des facteurs du Canada, et n'ont pas effectué leurs livraisons coutumières.

Le président de la succursale montréalaise de l'Union, M. Guy Morissette, a expliqué que ses membres avaient rejeté les termes de l'accord de principe intervenu jeudi entre le ministère des Postes et le syndicat national.

Les facteurs de Montréal ne veulent pas rentrer au travail sans être assurés d'un salaire annuel de $14,000. Un facteur de trois ans d'expérience touche à l'heure actuelle un salaire horaire de $4.44, soit $9,235 par an. Selon l'accord intervenu jeudi, ils bénéficieraient d'une hausse portant leur salaire $6.14 l'heure, $12,771 par année.

"Il est difficile de croire que nos chefs ne peuvent obtenir plus du gouvernement que ça", de commenter M. Morissette, en laissant entendre que les facteurs de Montréal pourraient abandonner l'Union des facteurs du Canada. Il faudra attendre notre congrès du mois d'août. Nous étudierons alors toutes les facettes du problème et comment nous pourrions en arriver à négocier notre propre contrat de travail la prochaine fois.

Les facteurs de Montréal, de Québec et de plusieurs autres villes de la province sont en grève depus deux semaines. Le président des facteurs de Québec, M. Jean-Charles Mercier, déclare de son côté que les facteurs ne retourneront pas au travail tant qu'ils n'auront pas pris connaissance des termes de l'accord.

Des 1,900 facteurs de Montréal, 1,476 ne se sont pas présentés au travail hier tandis que 293 des 500 camionneurs à l'emploi des postes sont demeurés à la maison.

Dans la région métropolitaine, 558 facteurs ont débrayé. Des poches de résistance se manifestent ailleurs. A Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, les membres du local 6 de l'Union des facteurs du Canada ont rejeté l'entente à Unanimité et leur agent d'affaires leur a recommandé de retourner aux lignes de piquetage. Le président du syndicat a souhaité que ce geste soit imité par les facteurs de tout l'est du Canada.

"Le président national du syndicat, M. Roger Décarie, nous donne à croire que l'offre a été acceptée de tous, mais nous nous rendons compte que dans de nombreuses villes les facteurs vont rejeter cette offre", a-t-il déclaré.

Le règlement intervenu jeudi est fondé sur le rapport de conciliation qui proposait une hausse de $68 par semaine.

Tandis que sur ce front la tempête semblait s'apaiser, d'autres nuages s'élevaient à l'horizon, venant cette fois du côté du syndicat des postiers du Canada, dont les leaders ont accusé le ministre des postes, M. Bryce Mackasey, d'avoir manifesté des sentiments de francophobie dans le différent sur l'embauche de travailleurs temporaires à Montréal.

L'accord de principe de jeudi touche les 16,000 membres de l'Union des facteurs du Canada, qui doivent le ratifier. Les leaders du syndicat ont recommandé la ratification aux membres et demandé la fin de lignes de piquetage et des grèves sélectives de 24 heures qui ont touché les villes canadiennes cette semaine.

L'entente comporte une clause d'indexation. Ce point, et celui de la durée du contrat de travail, avaient été les deux pierres d'achoppement des dernières journées de négociation. C'est la première fois qu'une clause d'indexation est négociée entre le gouvernement et un

Voir page 6: Facteurs



Le président des membres montréalais du Syndicat des postiers du Canada, M. Marcel Perreault, semble faire un pied de nez au gouvernement hier lors d'une manifestation devant le bureau de poste central de Montréal. (Photo Alain Renaud)

"Le manuel du 1er mai"

Québec charge les commissions du "meilleur contrôle possible"

par Lise Bissonnette

Comme il l'a fait pour l'application de la loi 22, le ministère de l'Education charge entièrement les commissions scolaires de toutes les responsabilités de contrôle à l'égard du "manuel" du premier mai" préparé par la Centrale de l'enseignement du Québec. Telle est vraisemblablement la seule directive, vague et générale, que recevront les commissions à ce propos, malgré les promesses plus précises que faisait M. François Cloutier la semaine dernière.

Dans une lettre qu'il faisait parvenir hier aux commissaires et aux syndics d'école, le sous-ministre Pierre Martin rappelle à ceux-ci que la responsabilité d'administrer les écoles leur est confiée et qu'il leur revient donc "de s'assurer que l'enseignement est dispensé selon les orientations générales définies par le ministère de l'Education et selon les aménagements particuliers définis dans les programmes institutionnels et les plans d'étude".

Mais le sous-ministre se garde de faire des suggestions précises sur les façons d'être vigilant, se contentant de demander aux commissions scolaires "d'exercer le meilleur contrôle possible", et cela "grâce aux mécanismes dont dispose chaque commission scolaire pour exercer cette responsabilité."

On suggère seulement de s'appuyer sur "les comités de parents et les comités d'écoles qui ont comme principale fonction de faire des recommandations dans le but d'assurer le bon fonctionnement des écoles."

Dans bien des cas, ni les comités de parents, ni les commissions scolaires n'ont attendu la directive ministérielle pour se prononcer. Et si tous rejettent le manuel, personne ne semble vouloir se lancer dans un contrôle à outrance, à peu près impossible à exercer.

Hier la Fédération des comités de parents de la province de Québec a demandé à la CEQ de retirer le manuel du premier mai, "à cause de son idéologie sous-jacente."

"L'éducation dispensée à l'école est un prolongement de l'éducation donnée à la maison, déclare la Fédération, et les parents ont un droit de regard sur l'idéologie socio-politique qui doit être inculquée à leurs enfants."

Les porte-parole de la Fédération présents à la conférence de presse se sont bien défendus de ne réagir qu'en des moments de crise et de se montrer inconditionnels face aux valeurs véhiculées par l'école actuelle. La Fédération, disent-ils, s'est intéressée à tous les débats du monde de l'enseignement, tel l'enseignement du français ou celui de l'histoire, mais ses positions ne reçoivent guère de publicité.

Prenant leurs distances face à un ministère qu'ils soupçonnent de ne les écouter que pour la forme, les parents ne l'exonèrent pas de tout blâme dans cette affaire. Selon eux, si le ministère avait montré plus d'empressement à élaborer son programme de formation personnelle, familiale, sociale, civique et économique, il

Voir page 6: Commissions

week-end

SAMEDI

Congrès annuel des MBA du Québec au Holiday Inn, Place Dupuis.

●

De 9h à 17h30 siège le tribunal de la culture québécoise, au sous-sol de l'église Saint-Édouard, 425 est, rue Beaubien.

●

De 9h à 16h, colloque sur l'enseignement religieux à l'élémentaire, à l'école Emile-Nelligan, 4750, Henri-Julien.

●

De 10h à 18h, au 1750, rue Saint-Denis, deuxième partie du congrès de fondation du Parti des travailleurs du Québec.

●

M. Marcel Masse, ancien ministre du cabinet Johnson-Bertrand, est conférencier à un dîner politique, à l'auberge Richelieu, rue Sherbrooke.

●

A 18h30, M. Jean Cournoyer, ministre du Travail, assiste au dîner des "Chapeliers" en la salle de bal de l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

●

A 20h30, au sous-sol de l'église Saint-Nicolas, bal musette organisé conjointement par le comité d'école Madame-de-la-Peltrie et le service des loisirs Saint-Nicolas.

●

A 21h, au 452 est, rue Notre-Dame, premier grand bal folklorique bruxellois organisé par l'Union nationale belge.

DIMANCHE

Congrès de l'Association québécoise des techniques de l'eau au Château Frontenac. Thème: "Le Saint-Laurent, notre fleuve".

●

A 9h30, congrès libéral du Québec de la région Montréal-Ouest et Montréal Sud-Ouest, à l'école Marymount, 6300, Côte Saint-Luc.

●

A 10h30, en l'église Sainte-Claire, 8615, rue Sainte-Claire, appel des candidats adultes au baptême.

●

A 14h, conférence du Dr Roger Foisy, naturopathe, au Y.M.C.A., 1441, rue Drummond.

Deux lacunes

Trop de locataires; pas assez de coop

par Bernard Descôteaux

S'il est vrai que l'administration municipale actuelle est à l'avant-garde dans le domaine de la restauration résidentielle, on peut toutefois constater deux lacunes importantes dans sa politique de l'habitation à Montréal: l'accessibilité à la propriété pour les 60 pour cent de Montréalais qui sont des locataires, et les coopératives d'habitation.

Au terme du long témoignage du directeur du Service d'habitation et d'urbanisme, M. Guy Legault, devant le conseil municipal, ce sont là les principales constatations qui se dégagent du bilan des politiques d'habitation qu'il a été ammené à établir en réponse aux questions des conseillers municipaux.

Ceux-ci ont d'ailleurs consacré pas moins de six heures à l'interroger dans le cadre de l'étude des crédits de son service, et rapidement les questions ont débordé les sujets financiers.

C'est ainsi qu'après avoir longuement décrit le programme de restauration résidentielle qui permet aux propriétaires de toucher des subventions de l'ordre de 50 pour cent des travaux de restaurations, M. Legault a précisé que l'objectif de ce programme était d'améliorer les conditions de logement, sans égard au propriétaire puisque l'une des caractéristiques fondamentales de Montréal sur le plan de l'habitation est d'avoir 80 pour cent de locataires et 20 pour cent de propriétaires.

En réponse à un conseiller du RCM, le directeur de l'Habitation et de l'Urbanisme a dû avouer que jamais son service n'avait cependant pu intervenir pour aider des locataires à devenir propriétaires, et ainsi changer un peu cette proportion. De toute façon, aurait-il voulu le faire qu'il n'aurait pu, n'ayant à sa disposition aucun instrument et au surplus n'ayant jamais eu le mandat de le faire.

Ne pouvant, on ne voulant porter de jugement de valeur sur une telle possibilité d'action, ou sur d'autres suggestions avancées par des conseillers, M. Legault a d'ailleurs souvent choisi de se réfugier derrière l'absence de mandat pour ainsi éviter d'embarrasser l'administration sur des questions politiques.

Pourtant il a admis que Montréal devrait pouvoir intervenir dans le domaine de l'habitation pour personnes âgées et pour les familles nombreuses, disant, par exemple, qu'il faudrait construire dix fois plus de résidences pour personnes âgées. Les formules des logements coopératifs et de copropriété seraient aussi à encourager, croit-il, mais sans qu'il y ait de contraintes à l'égard des citoyens.

Dans ce domaine, son service a bien tenté des expériences, mais, de constater M. Legault, ce fut jusqu'à maintenant un échec. Il y a des moyens d'aide financière prévus aux lois provinciale et fédérale de l'habitation, mais la difficulté réside au niveau de l'initiative des groupes qu'on n'a pu susciter pour réaliser des expériences. Il note cependant l'absence de subvention pour combler le déficit de construction d'habitations coopératives en regard des moyens financiers des coopérants.

Quant au programme de restauration résidentielle, la responsable de ce dossier au comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a établi que depuis cinq ans, $5 millions avaient été prévus pour aider les propriétaires, et 2,888 logements ont été restaurés, 753 ont été reconstruits, 3,094 bâtiments inutiles ont été démolis. En tout, en cinq ans, plus de $3.7 millions en subventions ont été accordés.

M. Legault croit que le programme de restauration revu et corrigé qui augmente la part des subventions accordées, pourra être mis en vigueur très rapidement, dès que les dernières modalités auront été définies avec les fonctionnaires de la Société centrale hypothèque et de logement. Ce-

Voir page 6: Locataires

CP réclame $35 millions de la QNS

La compagnie Canadien Pacifique et l'une de ses filiales, la société Incan Ships, viennent d'intenter en Cour fédérale, une poursuite en dommages et intérêts de plus de $35 millions contre la compagnie de papier Quebec North Shore de Baie-Comeau.

Cette poursuite est reliée au projet de mise en service d'un traversier-rail entre Baie-Comeau et Rimouski.

Les requérantes prétendent que la compagnie Quebec North Shore n'a pas respecté certains engagements, notamment une entente en vertu de laquelle elle devait construire un débarcadère pour les convois, à Baie-Comeau.

Un porte-parole du Canadien Pacifique, à Montréal, a déclaré, hier, qu'aucune date n'avait encore été fixée pour l'audition de la cause.

Le Canadien Pacifique réclame $10,879,000 comme manque à gagner, $75,000 pour l'annulation d'arrangements pour la location d'entrepôts dans le port de New York et $400,000 pour les frais de coordination.

De son côté, Incan Ships réclame $15,434,391 pour les frais de location de 175 wagons, $3,249,233 pour les frais de construction d'un terrains, $5,000,000 pour la perte de profits et $401,000 pour les intérêts.

AUX CONSEILLERS D'ORIENTATION

En raison du retard dans l'inscription, prière d'adresser avant le 5 mai, les frais d'inscription ($40.) à

Colloque '75,
1395 avenue de LaSalle,
Montréal.

ou de remettre au responsable de section

N.B. **Assemblée générale:**
S.E.R.O.P. et C.P.C.O.Q.
24 mai P.M.

NOUS DÉMÉNAGEONS

AVIS AUX GAGNANTS

NOUVELLE ADRESSE À COMPTER DU 1er MAI

2000 BERRI ANGLE ONTARIO

TÉL.: 873-5350-53 loto québec

MINI INTER SUPER LOTO PERFECTA

éditorial

La grande misère des Postes

Dans le secteur très malade des Postes, une lueur d'espoir s'était levée suite à l'annonce, jeudi, d'un règlement entre le gouvernement fédéral et l'Union des facteurs du Canada. Vendredi, rien n'avait toutefois changé. A Montréal et dans plusieurs villes du pays, le service postal était toujours gravement ralenti. Non seulement les facteurs de plusieurs régions levaient-ils le nez sur l'entente conclue à Ottawa, mais les postiers, de leur côté, durcissaient leur position dans le conflit qui les oppose au ministre, M. Bryce Mackasay, et au gouvernement fédéral.

Il entre dans ces litiges une forte part d'émotivité et de passion que l'on a peine à mesurer de l'extérieur. A ne s'en tenir cependant qu'aux données objectives dont les deux parties ont daigné saisir l'opinion publique, il semble bien que l'on approche du stade où les syndicats impliqués n'auront plus rien à gagner en se cantonnant dans leur intransigeance actuelle et où il faudra, par souci de justice envers l'ensemble de la population, faire appel de nouveau, par-dessus la tête des intéressés, à l'autorité souveraine du Parlement.

•

Le règlement intervenu jeudi à Ottawa entre les représentants des facteurs et du gouvernement prévoit, outre une clause d'indexation limitée pour la seconde moitié de la période de 30 mois définie dans le contrat, des augmentations salariales moynnes de 38%. Le facteur possédant trois ans d'expérience gagne présentement $9,235. Grâce à quatre hausses successives dont il bénéficierait au cours des trente prochains mois, il verrait son salaire annuel passer à $12,771. Pendant les seize derniers mois du contrat, il aurait de plus droit à une allocation de vie chère dont le montant resterait toutefois en deçà de la hausse du coût de la vie.

L'augmentation de 38% est sensiblement supérieure à la norme d'un point par mois que définissait l'entente conclue récemment avec les cols bleus du gouvernement fédéral. M. Mackasay a toutefois réussi à justifier cette différence auprès de ses collègues du cabinet en faisant valoir que la faible rémunération accordée aux facteurs leur donne droit cette année à une mesure raisonnable de rattrapage. C'est de même la première fois que le gouvernement fédéral consent à inclure dans une entente collective des engagements patronaux précis touchant l'indexation des salaires. Cette concession fut arrachée, il est vrai, au gouvernement au prix d'une extension substantielle (six mois) de la durée du contrat à venir. Sur les deux points cependant — salaires et indexation — l'accord survenu jeudi marquait pour les syndiqués des gains importants.

Mais on a pu voir dès hier que les facteurs de certaines régions — dont celle de Montréal — n'entendent pas se satisfaire de si peu. Non seulement plusieurs sections de l'Union des facteurs refusent-elles la formule mitigée d'indexation, mais ils rejettent aussi la période de trente mois qui a été prévue pour la durée du prochain contrat. Ils disent surtout non — c'est là leur principal motif de résistance — à l'augmentation de 38% au chapitre des salaires.

La durée du prochain contrat ne devrait pas être un obstacle insurmontable à un accord. Pas plus d'ailleurs que la formule d'indexation imparfaite issue de l'entente de jeudi: le principe de l'indexation étant maintenant acquis, rien ne devrait non plus empêcher de raffiner au besoin, la formule concrète qui doit le traduire dans les chèques de paie.

Au chapitre des salaires, on voit mal cependant en vertu de quelle norme les facteurs devraient d'ici 1977 atteindre un sommet de $14,000. L'augmentation qu'ils réclament représenterait une hausse non plus de 38%, mais de 51% par rapport au salaire qu'ils touchent présentement. Si le gouvernement devait céder à cette exigence, il chambarderait du même coup toute sa politique salariale.

Suivant la Gazette du travail de février, le salaire horaire moyen payé dans l'industrie manufacturière en août 1974 était de $4.38, soit un niveau assez proche du salaire actuel des facteurs. Même en prévoyant au cours des deux prochaines années des gains annuels de 12% à 15% dans ce secteur, le salaire que toucheraient les facteurs en vertu de l'entente de jeudi serait supérieur par une bonne marge à celui que toucheraient les travailleurs des autres secteurs de l'économie. Au nom de quelle justice le gouvernement serait-il obligé de payer aux facteurs un salaire hautement supérieur à celui des travailleurs qui accomplissent une tâche équivalente dans d'autres secteurs?

A moins qu'ils ne réussissent à démontrer que leur travail comporte des peines ou des handicaps cachés que ne compenseraient point les autres avantages dont ils jouissent au chapitre de la sécurité et des bénéfices marginaux, les facteurs devront se satisfaire d'un salaire plus proche de la moyenne des salaires payés au Canada. On comprend que, psychologiquement, les leaders syndicaux soient prisonniers de slogans employés à satiété au cours des dernières semaines. Ces considérations ne doivent cependant pas entrer en ligne de compte dans l'attitude du gouvernement.

•

Si les revendications des facteurs de Montréal et de plusieurs autres villes sont difficiles à justifier, celles des postiers le sont bien davantage.

Au chapitre des salaires, les postiers réclament rien moins qu'une augmentation de 72% pour un contrat d'un an. Le salaire moyen de ces travailleurs est présentement de $4.50 l'heure, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne des salaires payés dans l'industrie manufacturière en août dernier. Leurs dirigeants voudraient qu'il soit porté d'un seul coup à $7.76. Il tombe sous le sens que pareille demande est excessive.

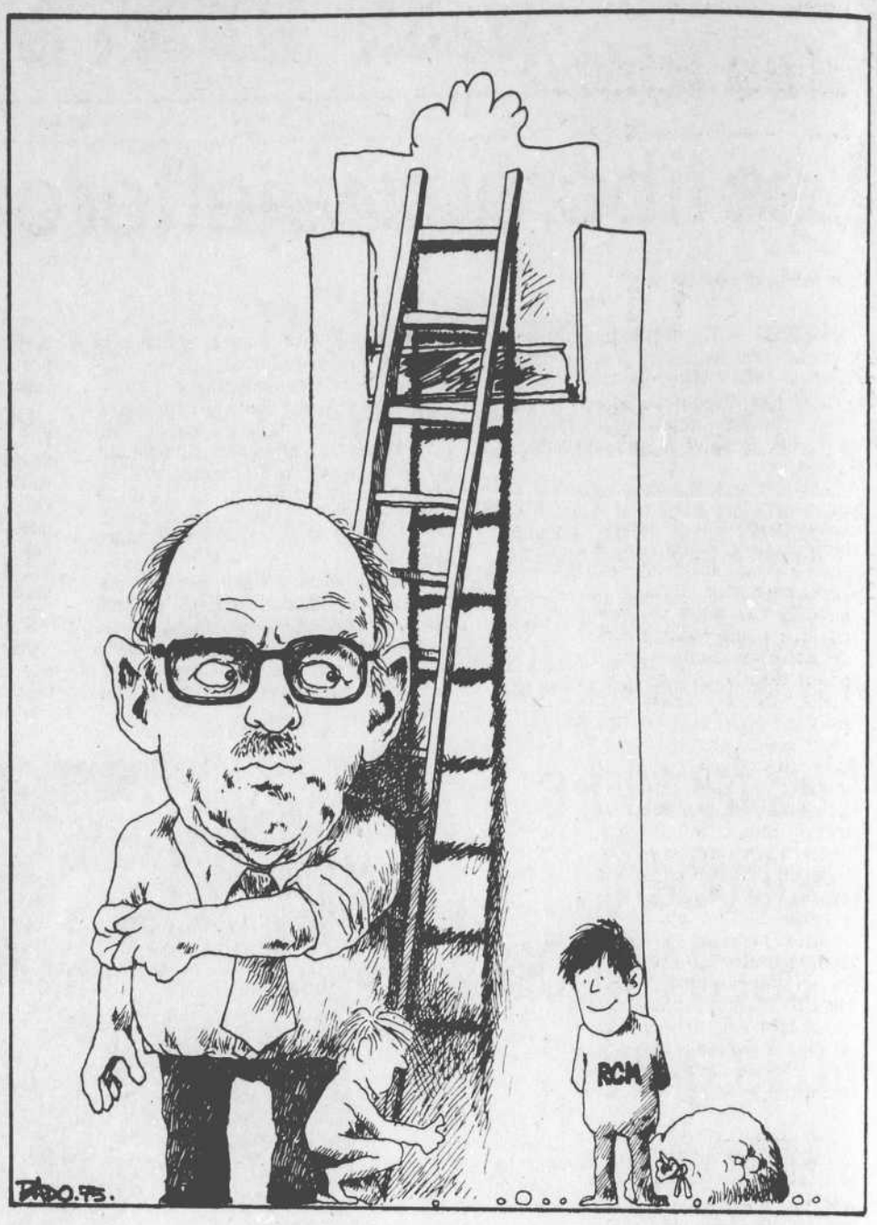
Pour bon nombre de postiers, l'automatisation entraîne sans doute, dans la nature de leur travail, des modifications justifiant des ajustements au niveau de la classification qui sert de base à la rémunération. Mais prétendre, en pleine période d'inflation, monnayer ces changements à l'aide de hausses aussi fortes que celles dont parlent les dirigeants des postiers, c'est faire preuve d'une irresponsabilité dont l'employeur ne peut certes pas se porter solidaire. Si tel devait être le prix d'un nouveau contrat aux Postes, autant vaudrait fermer une fois pour toutes ce service qui est devenu pour des millions de contribuables une source non plus de services réguliers et fiables mais de frustrations croissantes.

Non contents de réclamer des hausses exorbitantes au chapitre des salaires, les postiers prétendent aussi obliger le gouvernement à prendre l'engagement de transformer le ministère actuel des Postes en une société de la Couronne, avant d'entamer avec lui des négociations sérieuses. C'est là une autre prétention absurde dont le juge Jacob Finkleman, dans son récent rapport sur les Relations de travail dans la fonction publique du Canada, fait bon marché. Sans prendre position sur le statut juridique qu'il conviendrait de donner aux Postes, le magistrat montre clairement, dans son rapport, que cette question n'a aucun lien essentiel avec le litige actuel. La négociation collective comme telle ne devrait d'abord pas, note le juge Finkleman, entrer en ligne de compte dans la définition du statut des postes: cette décision doit procéder de tout autres critères que celui-là, sous peine de créer délibérément, à l'intérieur de l'appareil fédéral, des classes différentes d'employés. En outre, les postiers jouissent, sous le ministère actuel, de tous les droits auxquels ils peuvent normalement prétendre en matière de négociation collective: sous une société de la Couronne, ils n'auraient ni plus, ni moins à cet égard.

•

Le Globe and Mail remplissait cette semaine un long éditorial avec une pure énumération des difficultés qui ont sans cesse gêné depuis cinq ans le fonctionnement des postes canadiennes. Cette énumération fort incomplète était plus éloquente que tous les arguments rationnels. Elle décrivait de manière saisissante la grande misère dans laquelle est tombé un service qui faisait naguère l'orgueil des Canadiens. L'heure de mettre un terme à cette misère approche. Si la négociation ne suffit pas, il faudra songer à des moyens radicaux, avant que l'entreprise privée n'ait fini de gruger la clientèle la plus rentable de ce service que l'on avait voulu public mais qui n'aura bientôt plus de public que le nom.

Claude RYAN



bloc-notes

L'implacable promesse de M. Schmidt

Le coup de main anarchiste à l'ambassade allemande à Stockholm met en lumière un élément capital, double en soi, à savoir qu'une guérilla nihiliste trouve un terrain relativement fertile en Allemagne fédérale et que parallèlement s'effectue un glissement du système vers la répression. Le schéma peut paraître classique, mais il ne l'est qu'au niveau des approximations, par le galvaudage de notions que véhiculent des clichés simplistes mais auxquels, à défaut de créer des mots nouveaux, on est un temps condamné à recourir. Cette précision vaut d'abord pour le mot même de guérilla, urbaine dans le cas présent, mais qui n'a de la guérilla que le recours à la violence son objectif n'étant que de provoquer la "terreur individuelle" et la "terreur collective", en une sorte d'apothéose de la violence gratuite.

En règle générale, parlant de guérilla on évoque une lutte révolutionnaire où des éléments dynamiques se réclamant de l'authenticité populaire se lancent à l'assaut de l'establishment dont les pratiques répressives ne leur laissent d'autre choix que le recours à la violence. On est guérillero, mais on refuse l'étiquette terroriste. Guérilla, c'est aussi la lutte de libération de mouvements révolutionnaires cherchant à rejeter une emprise étrangère, allant du colonialisme et de l'apartheid à l'exploitation du pays par des multinationales fondée sur la collaboration grassement récompensée de régimes plus ou moins corrompus.

Le cas du fedaï — textuellement, un combattant qui a fait don de sa vie — a eu ceci de particulier qu'il a mis en présence deux adversaires se prévalant de deux légitimités contradictoires: celle d'une patrie à récupérer opposée à celle de la survie à assurer...

Cette digression pour dire que dans le cas du coup de main à Stockholm, c'était une opération terroriste, au sens précis du terme et, de ce fait, ce qu'on appréhendait arriva: l'escalade de la violence entraîna cette sorte d'union sacrée du SPD du chancelier Schmidt et de l'opposition démocrate-chrétienne au nom des "libertés et des vies" à défendre. Cette rigueur dans le refus, disait hier M. Helmut Schmidt, se renouvellera chaque fois qu'un tel défi se présentera — applaudissements de tous les députés du Bundestag —, et que la violence autorise en réponse à "aller jusqu'à la limite de ce qui est permis et nécessaire dans un régime démocratique".

Il est instructif à cet égard que la décision de refuser la libération des 26 membres emprisonnés de la bande à Baader et Meinhof en échange de la vie d'une douzaine d'otages ait été prise à l'unanimité des personnalités consultées, gouvernementales et d'opposition. Mais si l'opposition chrétienne-démocrate reste égale à elle-même dans ce refus, le parti socialiste allemand, lui, qui a naguère suscité de vives critiques pour son attitude jugée conciliante par certains vis-à-vis des exigences de terroristes, jusqu'à récemment avec le cas de Peter Lorenz à Berlin-ouest, marque un net virage. Qui plus est, maniant avec brio la confusion de deux ordres de violence, M. Schmidt affirme que le terrorisme "est une peste" internationale et que c'est "internationalement" qu'elle sera combattue. En d'autres termes, les terroristes seront poursuivis et punis où qu'ils aillent, et l'Allemagne compte sur la collaboration des autres pays, comme par exemple la Suède qui, précisément, sous l'empire d'une loi anti-terroriste, vient d'extrader — pardon, d'expulser — quatre des cinq anarchistes encore en vie. Le commando s'était pourtant promené avec armes et explosifs en Suède, avait blessé grièvement des policiers suédois, il a peut-être bénéficié de complicités en Suède même pour organiser son coup de main et qu'à ce titre une filière intérieure pourrait être découverte... Ce n'est pas l'avis de M. Olof Palme qui déclare: de toute façon, ayant à répondre de crimes en Allemagne, il est "plus normal" qu'ils soient confiés à la justice allemande, allant jusqu'à affirmer qu'il préfère ne pas s'encombrer de ces terroristes, sans doute dans un souci transparent d'éviter des représailles... C'est un peu plus que de la coopération.

Il y a lieu de souligner qu'après coup, alors que le raid insense contre l'ambassade allemande de Stockholm avait fait trois morts et plusieurs blessés graves, on a tenté de justifier le refus de Bonn à la manière d'un computeur, tentant de faire croire que les risques avaient été calculés et que le commando anarchiste n'était pas en position de supériorité pour poser des exigences... La réputation de la bande à Baader-Meinhof n'est plus à faire, et jusqu'à preuve du contraire, nous restons convaincus que rien ne les empêchait de liquider tous les otages, à défaut de se faire sauter avec. Le nombre précis et l'identité des anarchistes étaient inconnus, l'exécution de l'attaché militaire était la preuve qu'ils étaient décidés à ne pas reculer, mais quelqu'un a jugé quelque part dans son bureau qu'ils bluffaient... Au mieux, c'était un coup de dé! Nous sommes curieux de savoir quelle explication auraient donné ces experts en évaluation de risques si l'ambassade en feu s'était effondrée sur tous ses occupants.

Il n'entre pas dans notre propos de plaider en faveur de telle ou telle stratégie à appliquer pour faire face à la violence, mais de démontrer qu'il est naïf de croire qu'un gouvernement peut jouer gagnant en appliquant à la lettre une politique de refus total. Un engagement en des termes aussi carrés que ceux du chancelier allemand est un fardeau lourd à porter. C'est peut-être politiquement payant dans un contexte électoral; c'est peut-être de nature à donner cette impulsion, à la faveur d'une situation économique légèrement améliorée, pour remonter la cote populaire; c'est également de nature à clouer le bec à une opposition plus hargneuse envers le phénomène de la guérilla urbaine, au moment où l'incapacité de cette même opposition à proposer une solution de rechange à la politique économique du SPD lui fait perdre l'acquis des dernières élections aux Laender. Mais c'est un carcan, dans l'absolu. Le nom que s'est donné le commando de Stockholm, Holger-Meins, prouve que l'attrait du nihilisme est agissant sur une certaine jeunesse allemande. Car Holger Meins, de la bande à Baader-Meinhof, est mort le 9 novembre 74, à la suite d'une grève de la faim qu'il a tenue deux mois pour protester contre les conditions rigoureuses de sa détention. D'après l'Agence France-Presse citant des sources proches de la police allemande, le nom des anarchistes arrêtés à Stockholm ne figurait pas sur la liste des "terroristes connus" et ce groupe ne s'est manifesté que très récemment. Ce qui veut dire qu'en adoptant pour toutes une ligne dure, on se condamne à l'escalade dans la vio-

Voir page 6: Bloc-Notes

Georges VIGNY

L'ancien et le nouveau

Vivre jusqu'au bout

par JEAN MARTUCCI

Si on s'en tient à la surface des choses, le message chrétien peut facilement se mal juger. Il a été, selon les lieux et les époques, alourdi de prescriptions ou enrobé de fantaisies, surchargé de réflexions trop rationnelles ou édulcoré par des affabulations populaires. Cela n'a rien que de très humain. Mais il serait injuste et malhonnête de ne pas chercher sous la gangue du temps le message évangélique le plus pur. L'Evangile de Jean le met sur les lèvres de Jésus: "Je suis le chemin, la vérité et la vie".

L'Evangile, fidèle en cela à la révélation juive, invite l'homme à croire que son histoire mène quelque part. Le cosmos tout entier rassemble ses énergies et les fait converger vers un point oméga. C'est ainsi que l'Evangile interprète les remous de l'histoire et chaque aventure individuelle des hommes. Pour lui, les naufrages ne sont jamais irréparables et tout arrêt peut n'être qu'une pause en chemin. Il y a un bout de la route dont aucun marcheur ne sera frustré, et Jésus dit à ceux qui désirent atteindre ce but: "Je suis le chemin".

Mais toute entreprise, si on veut la mener à terme, exige qu'on lui reste fidèle. La logique avec soi-même, la constance et la persévérance sont les vertus de la route. Il faut rester vrai. La vérité dont il s'agit ici n'a rien à voir avec la justesse des notions et leur fidèle correspondance au réel. C'est l'égalité avec soi-même. L'Evangile promet des surprises, car il bénit d'avance tous ceux qui seront restés fidèles à une option prise en toute conscience. Jésus, qui a accepté de mourir plutôt que de dévier de son choix premier, peut offrir son témoignage et sa force à tout homme qui veut rester vrai et aller jusqu'au bout: "Je suis la vérité".

A quoi sert-il de vivre une vie dont on dit d'avance qu'elle mène à rien? Comment rester fidèle quand on n'a rien risqué? C'est le bout de la vie qui permet de vivre et c'est le goût du risque qui nous aide à survivre. En nous invitant à faire sur l'existence un pari qui lui reconnaît une direction et lui trouve un sens, l'Evangile rend la vie possible et précieuse. En nous annonçant que cela vaut la peine de tenir bon à travers vents et marées, l'Evangile, de façon réaliste en même temps qu'optimiste, regarde en face les hauts et les bas de la vie, mais les voit comme autant de sources de vie destinées à assurer un jour la plénitude de la vie. Jésus, qui a fait éclater la vie dans la mort elle-même, peut dire à bon droit: "Je suis la vie".

lettres au DEVOIR

Au royaume de la confusion

Monsieur Robert Bourassa
premier ministre du Québec,

Lors d'une réunion des membres du Conseil du patronat du Québec tenue le 9 avril courant, ceux-ci ont unanimement convenu de vous saisir d'une question qui revêt une extrême importante pour le patronat Québécois, soit celle de l'absence totale de coordination gouvernementale dans les diverses règlementations de sécurité au travail auxquelles sont assujetties les entreprises.

Vous n'êtes pas sans savoir en effet qu'alors que déjà existe une certaine incohérence en ce domaine, plusieurs ministères étant directement concernés par la question, que cette incohérence serait encore amplifiée si l'actuel projet de règlement à la qualité du milieu de travail proposé par le ministère de l'Environnement devait être éventuellement adopté, même modifié il va sans dire.

Pour illustrer de façon plus précise la situation déplorable qui prévaut en ce domaine de la coordination des politiques gouvernementales, qu'il nous suffise de rappeler ici qu'au moment où ce projet de règlement relatif à la qualité du milieu de travail est publié dans la Gazette Officielle, le ministère du Travail entreprend également une consultation pour amender l'Arrêté en Conseil N° 3787 (13 décembre 1972), soit la règlementation découlant de la loi des établissements industriels et commerciaux.

Or, dans ce règlement de soixante-huit (68) pages du ministère du Travail, on retrouve déjà bon nombre des questions traitées dans le projet de règlement sur la qualité du milieu de travail, ou vice versa, et souvent de façon tout à fait contradictoire.

A ce problème de concordance, inutile d'ajouter que comme ces deux règlements relèvent de deux autorités gouvernementales différentes, les entreprises seront assujetties à deux niveaux de contrôle.

Mais il y a plus encore. Bon nombre d'entreprises sont déjà en effet assujetties à quantité d'autres règlements relevant de d'autres ministères. Ne soulignons ici par exemple que le Réglement cadre des aliments.

Un tel manque de concertation, d'uniformisation, ne peut qu'exacerber les entreprises qu'on ne peut certes blâmer alors de vouloir plus ou moins collaborer à commenter ces projets de règlement.

Nous comprenons, monsieur le premier ministre, que votre gouvernement est conscient de cette question, et il l'a exprimé en formant le "Comité Inter-ministériel d'hygiène et de sécurité au travail" (Arrêté en Conseil 1489-74) qui devait alors tenter de mettre un peu d'ordre dans tout le fouillis actuel.

La situation évolue nettement cependant; alors en effet que ce comité n'a connu que peu de résultats tangibles à date, voilà qu'on nous propose une autre instance à celles qui existent déjà et à laquelle devront s'assujettir les entreprises.

De façon précise, nous suggérons, avant d'aller plus loin avec les deux projets actuels, qu'une décision gouvernementale soit prise afin de déterminer qui doit régir la sécurité au travail et le milieu ambiant de travail. Ce n'est qu'une fois seulement cette autorité confirmée et connue, que l'énoncé cohérent d'une règlementation en ces domaines devrait faire l'objet de consultations sérieuses.

Ghislain DUFOUR,
Vice-président exécutif,
Le Conseil du patronat du Québec
Montréal, le 10 avril 1975.

Onze questions et dix suggestions sur le français à l'école

Dans une série d'articles percutants publiés récemment dans le journal La Presse, Lysiane Gagnon faisait état de la situation du français écrit dans les écoles du Québec. J'attends de les avoir lus en entier pour compléter cette analyse, pour les comparer aussi avec l'excellent dossier sur l'éducation publié par Le Devoir. A première vue, la description semble parfois juste, l'analyse souvent absente. On y retrouve les exagérations habituelles des journalistes: titres ronflants, goût du sensationnel, absences de nuances... Nous aurons l'occasion de revenir là-dessus. Ce qui m'intéresse aujourd'hui, ce sont les réactions du ministre Cloutier. Notre ministre de l'Education nationale n'a pas manqué une fois de plus de s'emparer de ces articles pour "faire de la politique", c'est-à-dire pour faire oeuvre de démagogue. L'enseignement du français n'est pas sans problèmes, il faut en convenir. Mêler les cartes ne nous aidera pas à les résoudre. Vous voulez mêler les cartes, M. le Ministre, ce jeu se joue à deux.

M. le ministre, quand un gouvernement a le courage de "fanfaronner" sa loi 22 et ses règlements, peut-il demander à une collectivité un grand respect pour sa langue maternelle?

2e M. le ministre, est-ce la responsabilité des professeurs de français si votre ministère a mis de l'avant un programme-cadre (1968-1969) avant de songer au perfectionnement (1975)?

3e M. le ministre, les professeurs de français doivent-ils être les seuls maîtres préoccupés de la qualité du français dans nos écoles?

4e M. le ministre, croyez-vous qu'on puisse améliorer la situation en ne prévoyant qu'une seule (1) période de langue maternelle par jour (de 45 à 50 minutes) dans vos maquettes?

5e M. le ministre, un dossier a été préparé sur la tâche du professeur de français depuis l'avènement du programme-cadre. Si vous l'avez lu, vous avez sûrement constaté que cette tâche comparée à d'autres est beaucoup plus lourde. Avez-vous songé que la préparation des activités d'apprentissage et la correction des travaux écrits des élèves requièrent beaucoup plus de temps et d'énergie que la préparation et la correction mécanique de tests objectifs? (120 travaux d'élèves, c'est long, M. le ministre). Tous les professeurs sont syndiqués. Ne doivent-ils pas s'attendre à une distribution équitable des tâches?

6e M. le ministre, est-ce la responsabilité des maîtres en français si le concept de démocratisation scolaire a été mis de l'avant?

7e M. le ministre, est-ce la responsabilité des maîtres en français si le système scolaire fait réussir des élèves qui ne maîtrisent pas les mécanismes fondamentaux de la langue française? (Les exemples sont nombreux, d'élèves placés par les professeurs dans des classes de "rattrapage" qui se retrouvent l'année suivante dans un groupe normal: le classement a ses exigences!)

8e M. le ministre, dans votre célèbre plan de développement des langues, vous avez consenti des millions pour des ateliers de français. Si pédagogiquement ces ateliers se justifient, politiquement les erreurs qui entourent leur intégration sont nombreuses.

a) Pourquoi avoir consenti de telles sommes d'argent dans un laps de temps aussi court? Certains milieux sont prêts à monter des projets d'ateliers. D'autres ne le sont pas encore. Mais si on veut profiter de la "manne" qui passe, il faut se dépêcher.

b) Pourquoi avoir lancé un tel ballon politique avant de perfectionner les maîtres pour qu'ils intègrent ces nouveaux moyens d'enseignement?

c) Pourquoi avoir consenti autant de millions sans avoir prévu un certain montant d'argent pour nommer des animateurs pédagogiques compétents?

9e M. le ministre, est-ce la responsabilité des maîtres en français si l'audio-visuel a plus de "sex-appeal" que l'imprimé? (D'ailleurs le titre sensationnel de Lysiane Gagnon ne se justifie pas dans l'ensemble des écoles québécoises.)

10e M. le ministre, est-ce la responsabilité des maîtres en français si la tâche des professeurs des écoles privées est moins lourde que celle des écoles publiques? Si la provenance sociale des élèves varie d'un type d'école à l'autre?

11e M. le ministre, est-ce la responsabilité des maîtres en français si vous avez "stocké" les élèves dans des écoles sans vous préoccuper de définir des objectifs au préalable?

Onze questions, M. le ministre. Lisez-les deux fois. Pour le chiffre magique. Des questions-pièges. Certaines sont même démagogiques, c'est-à-dire qu'elles flattent bassement les préjugés. Comme pédagogue, je n'oserais pas formuler quelques-unes d'entre elles. Elles résistent si peu à une analyse, même superficielle. Hélas! Je n'ai trouvé que la bassesse pour répondre à la vôtre.

La technique que vous avez utilisée est bien connue. Quand il y a le feu, on répand de l'huile; on parle de révolutionnaires et d'enquêtes. A l'approche des négociations, tous les prétextes sont bons pour discréditer une fois de plus les enseignants, ces éternels boucs émissaires d'une société impuissante à se définir.

Si la société québécoise désire une classe scolarisée qui écrive bien sa langue maternelle, voici un petit programme que je vous suggère:

1° abolir l'obligation de fréquenter l'école secondaire (à défaut de quoi nous aurons un pourcentage très élevé d'échecs);

2° imposer un examen uniforme à la fin du secondaire (examen de savoir écrire);

3° abolir les niveaux de langues;

4° Fermer les postes de radio et de télévision qui massacrent notre belle langue française;

5° interdire la parution des journaux et de revues qui ne respecteraient pas toutes les normes du français écrit;

6° brûler le rapport Faure;

7° torpiller les rapports du Conseil supérieur de l'Éducation;

8° interdire l'expression "projet éducatif";

9° Supprimer magnétophones et ateliers de français;

10° mettre à l'index la linguistique, la psychologie et la sociologie.

Alors seulement, nous aurons une classe instruite réduite, qui pourra exploiter à son gré la majorité ignorante. Si mon programme ne vous satisfait pas, exigez une réflexion intelligente sur l'enseignement du français.

Bertrand LAVOIE,

Pointe-au-Pic,
Cté Charlevoix.
Le 20 avril 1975

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $45 par année; six mois: $25. A l'étranger: $50 par année; six mois: $28; trois mois: $16. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

1) La Cour suprême et l'évolution récente du droit administratif

Une application aberrante de la théorie du mandat apparent aux actes des ministres (arrêt Verreault et fils)

par

PATRICE GARANT

collaboration spéciale

Vice-doyen de la faculté de droit de l'université Laval, et spécialiste en droit administratif, M. Patrice Garant est l'auteur de nombreux ouvrages et articles sur des sujets reliés à sa discipline. Il est aussi directeur du laboratoire de recherche sur la justice administrative à l'université Laval. Dans cette série de trois articles rédigés spécialement pour Le Devoir, M. Garant, à la lumière de trois arrêts récents de la Cour suprême où le juge Louis-Philippe Pigeon a exercé une influence décisive, s'interroge sur l'impact que semble devoir exercer sur l'évolution du plus haut tribunal du pays l'action du juriste québécois qui fut naguère conseiller juridique et constitutionnel du gouvernement Lesage.

Notre collaborateur traite, dans un premier article, de l'application douteuse de la théorie du mandat apparent aux actes d'un ministre octroyant un contrat important au nom du gouvernement. Dans des articles subséquents, il examinera les implications de la décision rendue par la Cour suprême dans l'affaire Saulnier, puis la signification d'une décision moins remarquée au Québec, mais fort significative pour l'avenir, l'arrêt Howarth.

Au cours des six derniers mois la Cour suprême du Canada a rendu au moins quatre arrêts percutants en droit administratif. Ces arrêts ont permis au juge Louis-Philippe Pigeon de s'affirmer comme l'un des piliers de la Cour suprême actuelle. De ces quatre arrêts, trois ont été rendus principalement sous la plume du juge Pigeon: dans deux cas, il s'agit d'arrêts unanimes de la Cour. Le dernier de ces arrêts vient d'être rendu le 26 mars 1975 et concerne les contrats gouvernementaux; les deux autres furent rendus le 13 février 1975 et le 11 octobre 1974 et ont trait au contrôle judiciaire de la légalité administrative (affaire Saulnier et affaire Howarth). Dans le quatrième arrêt rendu le 11 octobre 1974, l'affaire **Law Society of Upper Canada** v. **French**, le juge Pigeon s'est tout simplement rangé du côté de la majorité.

Ces trois arrêts ont non seulement une portée juridique considérable mais également une portée sociologique incontestable; c'est ce qui nous pousse à les analyser et à les commenter dans Le Devoir. Nous commencerons par le jugement rendu dans l'affaire Verreault et fils.

Il s'agit d'une affaire dont les faits remontent à la veille des élections de juin 1960. La Cour supérieure de Québec fut saisie de l'affaire en 1965 et Dame justice mit près de dix ans à accoucher de cet arrêt: le juge Pigeon ne fut sûrement pas la cause de cette lenteur inexplicable car il s'écoula à peine cinq semaines entre l'audition et le jugement.

L'arrêt présente un grand intérêt parce qu'il intervient à un moment où l'on se pose des questions fondamentales sur le régime juridique des contrats gouvernementaux. Il fait revivre sous nos yeux les derniers jours de l'âge d'or du patronage pré-révolution tranquille, et l'aube d'un renouveau, soit l'instauration d'un régime d'adjudication des contrats par voie d'appel d'offres dès l'été 1960.

■ Les faits

En pleine campagne électorale, le 7 juin 1960 le gouvernement du Québec édictait un arrêté en conseil autorisant le ministre du Bien-être social à signer le contrat d'achat d'un terrain situé à St-Damien de Bellechasse "en vue de l'érection d'un foyer pour personnes âgées" (St-Damien était un château-fort unioniste et ledit foyer devait être administré par une congrégation religieuse qui croyait fermement que le ciel était bleu). Le même jour, le sous-ministre signait au nom du ministre un contrat avec J.E. Verreault & Fils en vue de la construction du foyer; il s'agissait d'un contrat accordé sans soumission et à forfait; l'entrepreneur devait recevoir le prix comptant, plus 5% pour bénéfices et 5% pour frais d'administration.

Les élections eurent lieu le 22 juin et le 3 août, Verreault recevait le message suivant:

"Dû au changement de directives de la nouvelles administration provinciale, l'honorable ministre du Bien-être social me prie de vous aviser d'arrêter immédiatement les travaux du foyer St-Bernard Inc... stop... instructions suivront par lettre."

André Landry, sous-ministre adjoint.

Le même jour, un journal publiait une déclaration du ministre annonçant qu'il avait donné ordre de résilier divers contrats et que des "soumissions publiques" seraient demandées incessamment, ce qui fut fait le 23 septembre. Verreault mit le ministre en demeure de lui laisser continuer son contrat ou de le dédommager. Le ministre lui versa $63,008.34 à titre de dommages pour les dépenses encourues.

En 1965, Verreault & Fils intenta une action devant la Cour supérieure, qui rendit jugement en sa faveur le 18 novembre 1970. Sur une réclamation de $158,062.00, le juge accorda $40,000.00 pour profits perdus et $5,000.00 pour dommages à la réputation.

La Cour d'appel renversa ce jugement le 6 décembre 1972 au motif principal que l'arrêté en conseil du 7 juin 1960 n'autorisait expressément que l'achat du terrain et non le contrat de travaux publics de telle sorte que ce contrat était illégal pour défaut d'autorisation préalable et ne liait pas la Couronne.

Ce jugement fut renversé par la Cour suprême, ce qui n'a rien de surprenant car la plupart des arrêts de la Cour d'appel en matière de droit public subissent le même sort. Une intéressante étude sociologique serait à faire à ce sujet. Nous n'hésiterions pas à soutenir, pour notre part, que notre Cour d'appel n'excelle guère en droit public. Quoiqu'il en soit, dans la présente affaire, la décision de la Cour d'appel était mal motivée, sans aucune jurisprudence à l'appui et reposait sur une argumentation fragile que le juge Pigeon mit en pièces aisément.

Le droit

Les textes de loi qui pouvaient servir de fondement à l'arrêté en conseil du 7 juin 1960 étaient d'une part la loi facilitant l'établissement de foyers pour les personnes âgées qui stipulait ceci:

art. 1 "Il est loisible au lieutenant-gouverneur en Conseil d'affecter une somme de quinze millions de dollars à l'établissement, à la construction et aux activités des maisons d'accueil pour couples âgés."

art. 2 "Il peut (le Ministre) aux fins de la présente loi

a) construire, améliorer, aménager, entretenir et administrer, ou faire construire de telles institutions aux endroits où il juge approprié dans la province."

A juste titre, le juge Pigeon soutient "qu'on ne saurait voir dans ces textes une législation de portée générale statuant qu'un arrêté en conseil est nécessaire pour la construction d'un foyer pour personnes âgées." Il s'agit plutôt d'une loi, qui avait la faveur du fondateur de l'Union nationale, et qui consistait à autoriser le gouvernement à puiser dans le fonds consolidé du revenu en tout temps hors budget.

La seconde loi est la loi constituant le département du Bien-être social qui stipule ceci:

art. 10 "Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser, aux conditions qu'il détermine, le ministre du Bien-être social à organiser des institutions de bien-être social administrées par le département.

Il peut aussi l'autoriser à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, des terrains ou des immeubles nécessaires à ces fins.

Le juge Pigeon résout ici fort habilement le dilemme: "Un texte affirmatif de portée restreinte n'a pas, en général, pour effet d'écarter l'application d'une règle générale qui existe par ailleurs." Le savant juge veut dire que la présence d'une loi particulière régissant les foyers pour personnes âgées n'empêche pas de recourir à la loi générale qui vise l'ensemble des institutions de bien-être. Or, dans la présente affaire, rien n'indique que le contrat a été conclu en vertu de la loi particulière. Au contraire, l'arrêté en conseil du 7 juin est émis expressément en application de l'article 10 de la loi générale. De plus, les sommes nécessaires au paiement du contrat pouvaient provenir de la loi de subsides no 3 de 1959-60.

Il restait à disposer d'un second argument; le ministre avait-il, sans y être autorisé expressément par arrêté en conseil, l'autorité suffisante pour contracter? Le juge Pigeon rejette du revers de la main l'enseignement qu'on retrouve dans le Traité de droit administratif de Me René Dussault, suivant lequel "l'agent qui veut contracter pour le compte de l'administration doit être spécifiquement habilité à le faire: si la loi est la source des pouvoirs de l'administration, elle en constitue aussi le cadre, hors duquel celle-ci ne peut agir" (à la p. 888). Le juge Pigeon a raison car il existe une abondante jurisprudence en sens contraire: nous le démontrons amplement dans une étude devant paraître sous peu à la Revue du Barreau.

Le juge Pigeon s'appuie plutôt sur Griffith and Street, deux auteurs anglais qui affirment ceci:

"In England... the ordinary principles of agency apply to public officers. They are not required to have express authority in order to bind their principals... It is submitted that the law is as follows: a contract made by an agent of the Crown acting within the scope of his ostensible authority is a valid contract by the Crown..." (3e ed. pp. 269-71).

Le juge Pigeon en conclut ceci:

"Sa Majesté est évidemment une personne physique, et je cherche en vain le principe d'après lequel les règles générales du mandat, y compris celles du mandat apparent, ne lui seraient pas applicables. A cet égard, la situation des ministres et autres fonctionnaires du gouvernement est fondamentalement différente de celle des fonctionnaires municipaux.

Dans notre système, les municipalités sont des créatures de la loi, par conséquent, la doctrine de l'ultra vires doit recevoir sa pleine application. Je fais cette observation vu que Me Dussault cite en note, à l'appui du texte précité, certains arrêts de droit municipal ou scolaire."

Ici, le savant ex-professeur de droit constitutionnel s'égare, malgré tout le respect que je lui dois. Il a contre lui une jurisprudence d'un poids considérable qui refuse d'appliquer aux autorités publiques gouvernementales ou autres la théorie du mandat apparent, théorie d'ailleurs fort dangereuse.

Tout d'abord, il est inexact de soutenir que la situation est fondamentalement différente au niveau gouvernemental et au niveau municipal à cause de la doctrine de "l'ultra vires"; celle-ci s'applique tout autant au niveau gouvernemental qu'au niveau local; si un ministre provincial contractait dans un champ de compétence fédérale ou municipale, il passerait un contrat dans un champ de compétence n'appartenant pas au gouvernement.

La théorie du mandat apparent n'est pas reconnue en droit administratif à aucun des niveaux; cela n'affecte pas la capacité contractuelle du gouvernement ou de la municipalité comme personne morale ou corporation publique mais l'autorité même de l'organe qui sera habilité à lier par contrat cette corporation publique. La théorie du mandat apparent n'est pas admise par la jurisprudence dominante en droit administratif (Common law) parce que ce sont des règles de droit public et non des règles de droit privé qui déterminent quels sont les organes ou agents de l'administration gouvernementale ou autres qui pourront contracter en son nom; s'il en était autrement les 50,000 fonctionnaires du gouvernement du Québec pourraient prétendre lier contractuellement le gouvernement!

Une affirmation qui fait sursauter

Signalons que l'affirmation suivant laquelle "Sa Majesté est évidemment une personne physique" fait sursauter; le gouvernement, c'est-à-dire Sa Majesté ou la Couronne aux droits du Québec est une personne morale de droit public, c'est une corporation publique suivant la jurisprudence et la doctrine contemporaine. La dissociation entre la personne physique du souverain et la Couronne comme personne morale titulaire du pouvoir exécutif est admise depuis deux siècles au moins. Le juge Pigeon a raison de soutenir que les règles du mandat peuvent s'appliquer au gouvernement et aux corporations municipales; mais dans quel sens le conseil des ministres, le ministre ou le conseil municipal sont-ils vraiment des mandataires? On peut peut-être utiliser cette expression mais alors il s'agit d'un mandat de droit public régi par les règles du droit public contenues dans les lois et la Common law et non dans le **Droit civil**. Les règles qui régissent les rapports entre le gouvernement et le Parlement, entre le conseil des ministres et le Parlement, entre le ministre et les contribuables, entre un maire et le conseil municipal, entre un fonctionnaire et son ministère, entre un fonctionnaire municipal et le conseil municipal s'inspirent peut-être toutes de celles du mandat mais elles ne sont pas identiques, loin de là.

Jusqu'ici la jurisprudence, à notre avis, voulait qu'un ministre ne puisse lier la Couronne à moins d'être habilité expressément à le faire par la loi ou par un arrêté en conseil. Le juge Pigeon va plus loin en supprimant la nécessité même d'un arrêté en conseil. Cela peut se justifier sans recourir à la théorie du mandat apparent. En effet, le gouvernement ou la Couronne a un pouvoir inhérent de contracter dans tous les champs d'intervention de l'Etat. Or, pourquoi le ministre qui se voit investir par la loi d'un ensemble de compétences dans une partie de ce champ d'intervention et qui alors agit au nom du gouvernement ou de la Couronne, ne pourrait-il pas exercer ce pouvoir contractuel de la Couronne pour la poursuite de la mission qui lui est expressément confiée comme ministre de la Couronne? C'est précisément la situation que l'on retrouve ici; le ministre est habilité à "organiser des institutions de bien-être" puisque l'arrêté en conseil du 7 juin 1960 l'autorise à acheter un terrain "en vue de l'érection d'un foyer pour personnes âgées." Or, l'organisation d'un tel foyer exigeait que le ministre passe un contrat comme ministre de la Couronne.

Toutefois, j'hésiterais beaucoup à assimiler la situation des ministres à celle des "autres fonctionnaires du gouvernement", qui eux ne sont que des préposés de la Couronne et qui peuvent être titulaires d'une délégation de pouvoir mais suivant les règles du droit public. Quant aux ministres, si l'on soutient qu'ils sont des mandataires au sens strict il faudrait qu'il y ait un contrat de mandat entre la Couronne et eux, ce qui n'a guère de sens. Les ministres ne sont pas à contrat avec la Couronne; le mode de désignation des ministres, leur rapports avec la Couronne et le Parlement n'on rien à voir avec les règles du mandat de droit civil.

Novateur et dangereux

La Cour suprême a rendu quelques grands arrêts ces dernières années en matière de contrat administratif (**Cana Construction** v. **La Reine** 1974 R.C.S. 1159 — **Procureur Général de la Colombie-Britannique** v. **Parland Private Hospital** 27 mai 1974, — **R.** v. **Walker** (1970) R.C.S. 649).

Toutefois, l'arrêt Verreault nous paraît le plus percutant, le plus innovateur et aussi le plus dangereux. Parce qu'il est un juriste rigoureux, prudent, modéré, voire conservateur, le juge Pigeon est prisonnier de l'influence du droit civil. Cela l'amène à poser des gestes extrêmement troublants au regard des règles du droit public. Admettre que les rapports entre la Couronne et les ministres et fonctionnaires sont régis par les règles du mandat et que la théorie du mandat apparent leur est applicable, c'est s'engager sur une pente dangereuse. Les règles de droit public sont plutôt destinées à protéger la collectivité ainsi que les administrateurs publics contre eux-mêmes. Lorsqu'un administré veut vérifier si le ministre ou le fonctionnaire qui contracte avec lui est habilité à lier la Couronne, il doit s'enquérir si les règles de la délégation de pouvoirs sont observées, sinon il risque gros.

Cette affaire suscite en nous deux autres réflexions d'ordre plutôt socio-juridique. D'une part on voit la Cour suprême du Canada à l'unanimité sanctionner comme juridiquement irréprochable un contrat conclu en pleine période électorale dans des circonstances qui nous justifieraient aisément de le considérer comme contraire à une saine moralité politique, sinon contraire à l'ordre public et aux bonnes moeurs. Ne pourrait-on pas se demander si le droit ne se met pas alors au service d'une forme de justice qui n'est guère recommandable?

D'autre part, la lecture des jugements de la Cour supérieure, de la Cour d'appel et de la Cour suprême nous amène à considérer notre droit administratif comme un droit bien incohérent, d'une pauvreté qui frise l'indigence et qui ne peut qu'être facteur d'insécurité. Nous nous sommes toujours refusé à admettre comme souhaitable la création chez nous d'un ordre de Tribunaux administratifs complet où siègeraient des juges spécialement formés et spécialisés en droit public, comme c'est le cas en France, en Allemagne et dans plusieurs autres pays. Me René Dussault s'est fait le protagoniste de cette idée dans son Traité de droit administratif (Tome II, pp. 1556-62). L'affaire Verreault lui donne raison.

Lundi: L'affaire Saulnier: une bonne décision, mais des motifs douteux.

Réaction d'un vieux "pédagogue de pointe"

A propos de drame linguistique

par ROLAND BERGER

Quelque vingt ans de pratique de l'enseignement de la langue maternelle et de réflexion sur cette pratique m'obligent à accueillir avec sympathie le pittoresque reportage de Lysiane Gagnon. Armée d'une solide formation humaniste (doublée d'une évidente expérience journalistique), elle a osé s'attaquer à une tâche que le Ministère de l'Education lui-même n'a pas eu le courage et l'audace d'entreprendre: la description de la pratique quotidienne de l'enseignement du français dans les écoles et les collèges québécois.

Il serait facile de réduire en pièces la méthodologie de Lysiane Gagnon. Il suffirait d'opposer des exemples contraires à ceux qu'elle a retenus et de souligner ainsi l'extrapolation abusive qui lui a permis d'étaler des faiblesses, des défauts, des carences, des "maladies", etc. de l'enseignement de la langue française au Québec.

Il serait facile de montrer que Lysiane Gagnon semble tout ignorer de la façon dont les enfants apprennent leur langue en dehors de l'école et des effets négatifs d'une pédagogie qui applique à la majorité ce qui convient (à peine) à une minorité de privilégiés.

Il serait fastidieux mais facile de démonter la rhétorique de notre reporter "à pointes" et de montrer de cette façon que sa prose constitue un bien pauvre exemple de la clarté qu'elle souhaite retrouver dans tous les textes de tous les étudiants du secondaire, du collégial et de l'université.

Finalement, il serait facile de montrer que Lysiane Gagnon a négligé d'aborder un aspect capital du marasme qu'elle décrit, à savoir la démission ou l'indifférence de l'Université québécoise face à l'obligation de redéfinir l'enseignement du français au Québec à l'aide de données autres que celles du sens commun.

Tel n'est pas mon propos.

A travers la vague régressive (et probablement répressive) que ne va pas manquer de déclencher et d'alimenter la prose de Lysiane Gagnon, il faut situer (le plus froidement possible) l'enseignement de la langue dans le contexte de l'imposition de divers comportements dont le caractère de sélection sociale n'échappe qu'à ceux

Suite à la page 6

impôt 74

FAITES-LE BIEN...TÔT!

JAMAIS DEUX SANS TROIS

Le *Guide* de la déclaration du revenu des particuliers (1974) est un outil indispensable auquel vous devez avoir recours en préparant votre rapport d'impôt. Cette année, vous devez aussi lire attentivement *le supplément du guide* (contenu dans une enveloppe spéciale) pour voir si vous n'auriez pas droit à l'une des déductions supplémentaires qui y sont annoncées. Si, malgré tout, vous avez des problèmes, n'hésitez pas à consulter notre représentant au bureau le plus près de chez vous. C'est un autre guide très précieux dont les services sont gratuits.

C'EST L'TEMPS DE L'IMPÔT... FAITES-LE BIEN...TÔT...

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC MINISTÈRE DU REVENU

SESSION

RENCONTRE CONGRÈS

LA RÉSIDENCE DES ÉTUDIANTS OUVRE SES PORTES AUX GROUPES, ASSOCIATIONS, SYNDICATS & ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF.

Du 29 mai au 4 août 1975

Pour une session, une rencontre, un congrès, une assemblée générale annuelle.

100 chambres disponibles
salles pour ateliers et plénière

COÛT: escompte aux groupes de 25 personnes et plus

RENSEIGNEMENTS:

PIERRE LEGROS
Résidence des Etudiants
CEGEP de Victoriaville
495 est, rue Notre-Dame
Victoriaville. TEL.: 819-752-6176

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Attention particulière aux étudiants
Faites comme tout le monde...
PRENEZ DES "LAUZON" DE CONDUITE
Tél.: 849-4731

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ:
UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAJET DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION
Lithines 33

ÉTUDES — VACANCES
sur la Côte-Nord
HAVRE SAINT-PIERRE
ÉTÉ 75

COURS OFFERTS
Ethnologie de la Côte-Nord
Études amérindiennes
Histoire du Québec
Français (langue seconde)

VACANCES
— Programme socio-culturel
— Rencontre avec la population. Initiation à l'ethnologie de la Côte-Nord, aux études amérindiennes, l'histoire du Québec.
— Visite de la région et des Îles Mingan.

RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTIONS
Écrire ou téléphoner
1-418-962-9848 poste 25-42
J.M. Plante,
S.E.A. - Campus Mingan,
Collège Régional Côte-Nord,
25 de la Vérendrye,
Sept-Îles, Qué.

Université Laval

EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT
TRIMESTRE D'ÉTÉ 1975

L'Extension de l'enseignement, en collaboration avec les Facultés ou Écoles de l'Université, offre les cours suivants:

ATELIER DE COUNSELLING DE GROUPE (ORN-14096) — **3 crédits**
(du 9 au 21 juin)
Date limite de demande d'admission: le 12 mai

LE CINÉMA ACTUEL II (le cinéma africain) (CIN-14979) — **3 crédits**
(du 28 juillet au 14 août)
Date limite de demande d'admission: le 2 juin

LE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE L'ADULTE (EDP-14234) — **1 crédit**
(du 4 au 8 août)
Date limite de demande d'admission: le 7 juillet

DROITS ET DEVOIRS DE L'INFORMATION (IFN-13597) — **3 crédits**
(du 11 au 29 août)
Date limite de demande d'admission: le 7 juillet

PSYCHOLOGIE ET TECHNIQUE DE LA COMMUNICATION (PSY-14103) — **3 crédits**
(du 8 au 25 juillet)
Date limite de demande d'admission: le 2 juin

RENSEIGNEMENTS ET ANNUAIRES:

Extension de l'enseignement
Pavillon de la bibliothèque
Bureau 2417
Université Laval
Québec G1K 7P4
Tél.: 656-3202

Cité universitaire, Québec

suites de la première page

PORTUGAL

tugaise", a-t-il déclaré.

La majorité des électeurs ont voté dans la matinée, et dès 8.00 heures, à l'ouverture, de longues files se formaient devant les bureaux de vote, gardés par des soldats sans armes.

Les leaders politiques ont également voté tôt: Mario Soares, secrétaire général du Parti socialiste (P.S.), Alvaro Cunhal, son collègue du Parti communiste, et Magalhes Mota, un des dirigeants du Parti populaire démocratique (P.P.D.) avaient par exemple voté avant 10.00 heures à Lisbonne.

A la campagne comme à la ville, les Portugais ont voté dans le calme. A Lisbonne, les électeurs n'ont pas dormi après une nuit de fête et ont accompli avec une certaine décontraction leur devoir électoral, les paysans des petits villages de l'Alenteijo dans le sud, se montrant plus crispés mais dignes en déposant leur bulletin.

Pour les analphabètes — un tiers du pays — une affiche en 14 images expliquait clairement le processus à suivre.

911 journalistes étrangers "couvrent" les élections, qui permettront à l'Assemblée constituante de mettre au point une constitution provisoire.

Mais au terme de la plate-forme d'accord avec le mouvement des forces armées (M.F.A.), six partis ont accepté de laisser aux mains des militaires — notamment du Conseil supérieur de la révolution — la réalité du pouvoir pour une période de trois à cinq ans.

Le M.F.A. a tenu une des promesses de son programme du 25 avril 1974: des élections dans moins d'un an. La majorité des dirigeants militaires, surtout l'aile gauche du M.F.A., estime cependant que la formation politique des masses est encore insuffisante pour un choix clair entre les douzes partis ayant présenté des candidats.

Dans une interview au journal "Diario de Lisboa", le général Vasco Gonçalves, premier ministre, recommandait une nouvelle fois hier le vote blanc aux indécis: "Il vaut mieux voter blanc qu'inconsciemment," a-t-il dit.

Les partis non-révolutionnaires — P.S., P.P.D. et C.D.S. (centre démocratique et social) — qui devraient être les principaux bénéficiaires des élections, n'étaient quant à eux, guère favorables au vote blanc interprété comme un vote de confiance exclusif au M.F.A.

Voici la liste des douze partis politiques portugais qui, au total, présentaient 2,600 candidats aux élections à l'assemblée constituante:

— PC (parti communiste);
— PS (parti socialiste);
PPD (parti populaire démocratique);
— MDP (Mouvement démocratique portugais); (ces quatre partis forment la coalition gouvernementale);
— CDS (Centre démocratique et social);
— PPM (Parti populaire monarchique);
— FSP (Front socialiste populaire);
— MES (Mouvement de la gauche socialiste);
— FEC (Front électoral communiste);
— LCI (Ligue communiste internationale);
— UDP (Union démocratique populaire);
— PUP (Parti de l'unité populaire).

HOLD-UP

ment du hold-up n'a été touché. Quelques-uns des policiers, accourus lors du braquage, ont trouvé la mort lors de la fusillade à l'intérieur même de la banque où, selon les témoins, tout le monde s'était jeté à terre. Un policier et trois passants ont été tués lors de la folle chasse à l'homme ponctuée de tirs d'armes automatiques, à travers les rues passantes de la capitale. Des hélicoptères ont pris part à la poursuite des bandits embarqués à bord de plusieurs voitures.

"BIG" MINH

ment à une personnalité catholique bien connue, Nguyen Van Huyen.

Au moment où le président Huong y allait de sa tentative de la dernière chance, avec sa capitale directement menacée, un communiqué à Saigon annonçait qu'ordre avait été donné de libérer les prisonniers politiques.

Un geste d'apaisement, qui ne manquera pas d'être perçu comme un signe de bonne foi, et la dramatique requête, aussitôt étudiée à l'Assemblée, semblent avoir d'ailleurs leur contre-partie tacite avec une trêve respectée dans les environs immédiats de la capitale. L'encerclement de Saigon se poursuit, certes, mais en dépit des démentis du secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, Saigon est ménagé depuis quatre jours, l'encerclement se faisant quelque peu au ralenti.

"A vous de m'aider à déterminer si, en confiant le pouvoir au général Minh, nous obtiendrons des conditions acceptables", a dit le président Huong, ajoutant que le "grand" Minh l'avait assuré de l'accord du GRP sur sa personne. A l'heure de mettre sous presse notre édition, on déclarait que la requête présidentielle aboutirait à sa phase finale cet après-midi.

Après avoir prononcé son discours, les larmes aux yeux, le président Huong a quitté le Sénat, silhouette voûtée en costume bleu sombre. Les parlementaires se sont dispersés dans les couloirs de la chambre haute pour discuter par petits groupes la proposition du président Huong.

Au même moment, signe précurseur de l'ouverture des négociations, on apprenait le départ du président Nguyen Van Thieu et de sa femme à destination de Formose...

Devant une sous-commission sénatoriale, le secrétaire d'Etat adjoint Philip Habib a indiqué qu'il y avait encore au Sud-Vietnam 1,357 Américains et 562 Vietnamiens à leur charge. Le projet de loi d'un montant de 327 millions de dollars pour l'aide et l'opération d'évacuation au Sud-Vietnam, qui a déjà été approuvé par une commission mixte des deux Chambres du Congrès, a été approuvé par le Sénat par 46 voix contre 17, en dépit de l'opposition persistante de certains de ses membres qui estiment que le gouvernement ne procède pas assez rapidement à l'évacuation des Américains du Vietnam du Sud.

Des Sud-Vietnamiens continuent d'être évacués de Saigon par les Etats-Unis au rythme de 5,000 par jour et le général Nguyen Cao Ky s'es élevé contre le procédé. "Si nous devons mourir, mieux vaut mourir d'une mort héroïque au Vietnam," a déclaré lors d'une réunion publique l'ancien premier ministre sud-vietnamien. "Pourquoi une évacuation vers les pays étrangers? Pour y faire quoi? Etre des domestiques? Des prostituées, des plongeurs de restaurant? Mieux vaut être les domestiques des communistes parce qu'au moins ils sont du même sang que nous. Cela vaut mieux que d'être le domestique des étrangers."

— La base aérienne de Saigon a été le théâtre, hier, d'un "mini-Danang": en effet 2,000 à 3,000 réfugiés pris de panique ont tenté de prendre d'assaut un avion géant américain "Galaxy". Ces premiers incidents graves venus perturber le pont aérien américain, qui assure l'évacuation des Vietnamiens vers les Etats-Unis, ont été le fait pour la plupart de militaires et de leurs familles.

Ils se sont sauvagement battus pour tenter d'avoir accès à l'appareil alors que ce dernier roulait encore sur la piste. Les policiers militaires ont tiré en l'air pour tenter de rétablir la calme mais ils ont été balayés par la marée humaine. Quant aux membres de l'équipage, voyant qu'ils allaient être submergés, ils ont fermé les portes de l'avion.

L'émeute est due, semble-t-il, au fait que beaucoup de réfugiés n'avaient pas rempli les formalités nécessaires et ne possédaient pas de cartes d'embarquement. Ils ont alors décidé de tenter le tout pour le tout, espérant que le premier arrivé serait le premier servi.

Deux à trois mille personnes couraient sur la piste pour accéder à la passerelle d'embarquement. Les enfants et les personnes âgées tombaient ou étaient jetées à terre par les plus lestes, et les sacs et les quelques biens des réfugiés étaient abandonnés dans la panique.

Cet incident tend à confirmer les informations selon lesquelles l'évacuation commence à échapper à tout contrôle: ce sont les plus agiles et les plus dégourdis qui réussissent à trouver une place pour l'étranger.



M. Mario Soares, leader du PS, a voté à Lisbonne. Une situation "plus claire". (Téléphoto AP)

Une politique nataliste n'est pas essentielle

Suite de la page 1

ment et de personnel, parce que ce n'est pas important, pèse d'un poids lourd.

La persistance d'un chômage relatif pendant des générations, en plus de ses effets économiques, a peut-être un impact culturel encore plus grand et plus grave. Car une société qui a atteint un certain niveau de richesse, comme la nôtre, peut faire vivre des gens dans une oisiveté relative, et elle le fait.

Mais dans un contexte différent — si, par exemple, la main-d'oeuvre se fait plus rare, plus tassée, par rapport aux besoins et aux usages que l'on peut en faire — ça changerait la valeur de la composante humaine, du capital humain. Les gens accorderaient plus d'importance aux qualifications et à la valorisation du personnel, ainsi qu'au rôle humain dans les institutions, plutôt que de considérer les individus comme des nombres.

Si le Québec pouvait faire cela, M. Forget a l'impression que ce serait plus important pour le Québec et son influence en Amérique du Nord que d'avoir simplement un million de citoyens de plus, dont 20 pour cent seraient envoyés dans des régions sous-employées. Ce climat, qui met plus l'accent sur le capital et la technologie que sur l'homme, relève d'un ordre de valeurs qui n'est pas celui de la dernière moitié du siècle.

C'est en ce sens que la chute de la natalité n'est peut-être pas aussi désastreuse que certains le prétendent, estime le ministre des Affaires sociales, d'autant plus que les gouvernements n'ont à peu près pas d'influence sur des phénomènes semblables et qui touchent aux comportements des individus et des familles. Faudrait-il offrir des pots-de-vin pour que les femmes aient des enfants? Si l'on décide de ne pas en avoir à cause d'un certain mode de vie — et même si l'on n'est pas d'accord avec ce mode de vie parce qu'il est trop matérialiste — il faut vivre avec les valeurs des gens telles qu'ils les perçoivent, et il est difficile de les changer par la persuasion.

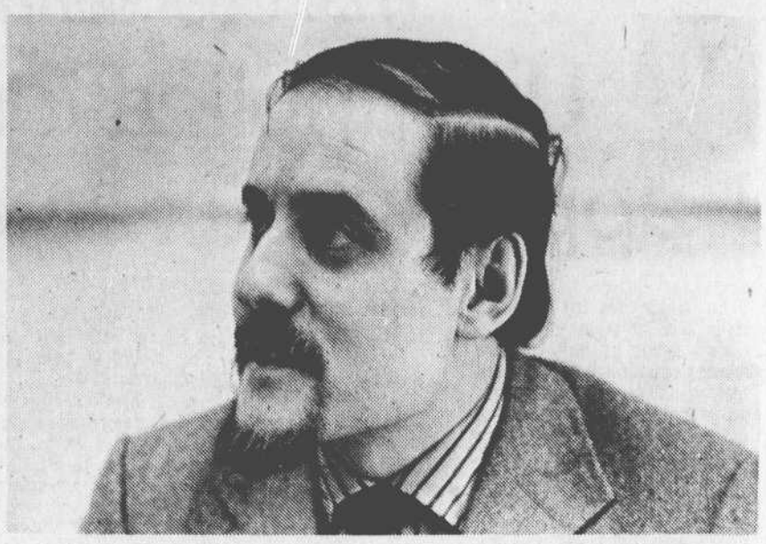
Au lieu de céder au pessimisme et à un constat d'échec, il faut voir les effets positifs de ces phénomènes : la main-d'oeuvre se faisant plus rare, il faut adapter ses attitudes et ses valeurs à la réalité avec laquelle il faut vivre.

A long terme, note M. Forget, les individus et les collectivités développent des attitudes et des valeurs qui s'inspirent de leur contexte de vie. "Je pense que les Canadiens français ont longtemps déprécié l'humain parce qu'il y avait une surabondance de population et une pauvreté relative des autres ressources; mais la situation inverse — pénurie d'hommes et abondance de ressources — créera des attitudes différentes, non pas arbitraires, mais inspirées de la vie réelle."

Ceci dit, le ministre des Affaires sociales reconnaît l'importance de faire des études sur des phénomènes qui sont encore assez mal connus, malgré tout, tant dans leurs causes que leurs conséquences. Il se défend également d'être d'accord avec le malthusianisme — la limitation des naissances dans un but social ou économique — et il souhaite au contraire que la population du Québec se maintienne et ne décline pas globalement. Pour lui, il ne faut pas viser à croître à tout prix en termes quantitatifs, ni décliner sans se poser de sérieuses questions. En ce sens, il trouverait utile même qu'un ministère s'occupe de plus près des problèmes de population, surtout au Québec, où la langue pose un problème particulier.

Chose certaine, estime le ministre, le gouvernement ne peut intervenir de façon impérative auprès des individus et des familles, dans leur vie personnelle, il n'a pas à leur dire de faire telle ou telle chose pour se conformer à la politique gouvernementale.

Ce raisonnement vaut également pour le programme d'information sexuelle, mis au point par le ministère et qui fait l'objet de discussions acerbes, surtout dans la région de Québec depuis quelques mois.



Le ministère, explique M. Forget, pourrait dire non à la dissémination d'informations sexuelles ou relatives au contrôle de la conception, sans tenir compte des problèmes personnels ou des grossesses indésirées, sous prétexte que l'Etat doit favoriser la natalité. Mais de la même façon que le ministère n'a pas à intervenir dans les relations privilégiées entre un médecin et son client, il n'a pas à se donner une "politique" d'éducation sexuelle.

Notre rôle, ajoute le ministre, est de mettre des instruments à la disposition des commissions scolaires et des comités de parents. Rien ne se faisait en ce sens, et l'on faisait face à des problèmes importants. Et le ministère entend continuer: après le fameux diaporama qui a suscité de vives polémiques, il est en voie d'en préparer un autre sur les maladies vénériennes. Mais cela ne suffit pas: il faut que des gens puissent répondre aux questions que l'on se pose, sans imposer une conception étatique.

Il en est de même pour les opérations stérilisantes: ce n'est pas au ministère à établir des normes ou à dire quand elles peuvent se faire. D'autant plus que s'il n'y avait pas de régime d'assurance-maladie, la question ne se poserait même pas.

Tout cela soulève le délicat problème du rôle de l'Etat dans ce dernier quart de siècle, problème que LE DEVOIR a abordé brièvement avec M. Forget, et qui fait l'objet d'un autre article qui sera publié lundi.

la météo

Journée plutôt morne. Dimanche s'annonce un peu mieux — au moins pour les régions de l'ouest de la province — alors qu'une zone de hautes pressions commencera à faire sentir ses effets. Le mercure restera légèrement sous la normale saisonnière durant tout le weekend.

•

Région de Chibougamau: Nuageux. Maximum de 4. Aperçu pour dimanche: dégagement.

•

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: nuageux avec des éclaircies. Maximum près de 6. Aperçu pour dimanche: dégagement.

•

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est: nuageux avec des éclaircies. Maximum demain de 10 à 12. Aperçu pour dimanche: dégagement.

•

Régions de Québec, Trois-Rivières, des Laurentides, de la Haute-Mauricie: nuageux avec des éclaircies. Maximum de 6 à 8. Aperçu pour dimanche: dégagement.

•

Régions du Lac St-Jean, de Baie-Comeau: généralement couvert. Maximum de 5 à 7. Aperçu pour dimanche: peu de changement.

•

Régions de Rimouski, de la Gaspésie, de Sept-Îles: généralement couvert. Maximum de 5 à 7. Aperçu pour dimanche: temps nuageux.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

priorités et des objectifs provinciaux et régionaux, tout en continuant à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la dimension essentiellement nationale de nos problèmes. D'où l'urgence d'en arriver à un accord sur des modalités de coopération qui permettront de mieux répondre aux préoccupations des provinces, tout en évitant la fragmentation des réseaux canadiens de télécommunication..."

Le gouvernement fédéral propose donc la création d'un "Comité sur la politique des télécommunications", composé du ministre fédéral et des ministres provinciaux, chargé d'assurer la coordination des questions d'intérêt commun, telles que la planification des systèmes, les services interprovinciaux et nord-américains et l'adoption de normes techniques compatibles concernant tous les systèmes de télécommunications au Canada.

Il propose la création d'une "association des organismes de réglementation des télécommunications" qui aurait pour mission de favoriser une coopération plus harmonieuse entre les organismes de réglementation au Canada.

Outre les possibilités de coordination qu'offrirait le "Comité sur la politique des télécommunications", M. Pelletier précise que le gouvernement fédéral "est prêt à négocier des ententes sur des projets relatifs ou bien à une seule province, ou bien à un groupe de provinces qui auraient en commun certains intérêts particuliers".

Les lois fédérales actuelles ne permettent pas facilement au gouvernement central de donner des directives aux organismes de réglementation, M. Pelletier annonce qu'un projet de loi envisagé autoriserait le gouvernement à donner à l'organisme fédéral de réglementation — en l'occurrence le CRTC — des directives officielles sur la portée et l'interprétation des objectifs inscrits dans la loi, de même que sur les moyens à prendre pour en assurer la mise en oeuvre.

La première partie du projet de loi, votée aux Communes cette semaine, porte création d'un organisme unique de réglementation, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, qui cumulera les pouvoirs de réglementation du Conseil de la radio-télévision canadienne et ceux du Comité des télécommunications de la Commission canadienne des transports.

En vertu de cette législation, le gouvernement prévoit que les 10 membres à temps partiel de ce nouveau Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le sigle CRTC restant le même) seront désormais nommés par le gouvernement fédéral, mais avec l'assentiment de chacune des 10 provinces. Sur ce point, M. Pelletier a précisé hier devant la presse qu'Ottawa soumettrait aux gouvernements provinciaux une liste de candidats parmi lesquels ceux-ci choisiraient celui dont la nomination lui agrée.

La deuxième partie du projet de loi que le ministre entend déposer comporte une révision complète des lois existantes en vue d'en faciliter l'application, révision qui viserait aussi à "rationaliser la répartition des rôles et des fonctions entre le gouvernement et l'organisme de réglementation fédérale, et à assurer une collaboration plus efficace avec les provinces".

Mais le pouvoir qui serait conféré au gouvernement de donner des directives officielles au CRTC, a dit M. Pelletier "ne serait pas applicable au contenu des émissions de la Société Radio-Canada ou des radiodiffuseurs privés, sujet qui serait formellement exempté de toutes directives gouvernementales".

Toujours en vertu du projet de loi annoncé par M. Pelletier, le ministre serait autorisé à inviter tout gouvernement provincial à lui faire des recommandations sur des questions relevant de la juridiction fédérale mais se rapportant à cette province.

Une fois promulguée la deuxième partie de la législation, dit encore M. Pelletier, le gouvernement accepterait de conclure un accord qui tiendrait compte des préoccupations particulières du Québec et de l'Ontario au sujet de la société Bell Canada qui échappe à la juridiction provinciale parce que son exploitation s'étend à deux provinces et aux territoires du Nord-Ouest. En vertu de l'accord, des représentants des organismes de réglementation de l'Ontario et du Québec "pourraient être autorisés à participer aux travaux du conseil fédéral avant qu'il ne rende ses décisions". En retour, "un représentant du Conseil fédéral devrait être invité à participer aux audiences des organismes de réglementation du Québec et de l'Ontario sur des questions comportant des aspects extra-provinciaux."

De même, le Conseil fédéral pourrait consulter un organisme provincial de réglementation avant une audience sur les tarifs qui pourrait avoir d'importantes répercussions inters-provinciales.

"Ces arrangements destinés à permettre aux représentants des organismes provinciaux de réglementation de participer au processus fédéral de réglementation ne présenteraient aucun obstacle au droit que possède déjà un gouvernement provincial d'être représenté à titre d'intervenant aux audiences publiques fédérales."

En matière de radiodiffusion, le document rappelle l'autorité législative exclusive du Parlement fédéral, mais annonce qu'une nouvelle disposition permettrait au gouvernement de donner suite aux préoccupations des provinces quant à la nature du service et à la région desservie: des discussions fédérales-provinciales auraient lieu avant que des décisions importantes ne soient prises.

Enfin, au chapitre de la câblodiffusion, dont les provinces convoitent la réglementation, le gouvernement réitère sa position: les entreprises de câblodiffusion sont des éléments essentiels de la structure du système global de radiodiffusion au Canada.

M. Pelletier reconnait cependant le bien-fondé des préoccupations maintes fois exprimées par les provinces qui considèrent les équipements des sociétés exploitantes et des câblodiffuseurs comme des éléments vitaux dans la planification du développement régional et local à l'intérieur de leurs frontières.

Il suggère en conséquence d'associer les autorités provinciales aux décisions de l'organisme fédéral de réglementation lorsque l'émission de permis aux entreprises de réception de radiodiffusion est en cause. En termes concrets, cette proposition prévoit (en vertu de la législation envisagée par Ottawa) qu'un représentant de l'organisme provincial de réglementation, aurait le droit de participer aux audiences publiques et aux discussions privées de l'organisme fédéral de réglementation avant toute décision touchant l'émission, la modification, le renouvellement, la suspension ou l'annulation de la licence d'une entreprise de réception de radiodiffusion.

Les propositions contenues dans le document déposé par M. Pelletier ne sont pas toutes inédites, plusieurs ayant été communiquées aux gouvernements provinciaux lors de consultations bilatérales ou à la faveur d'échanges de lettres.

26 avril

par la Presse Canadienne

Ottawa était partiellement détruite par un incendie venu de Hull, il y a 75 ans aujourd'hui — en 1900. Les deux-tiers de Hull étaient rasés en même temps. Attisées par un vent violent, les flammes sautèrent la rivière Outaouais et brûlèrent les secteurs industriels des deux villes. Bilan: sept morts, 15,000 sans-abri et $10 millions de dégâts matériels.

1798 — La France déclare la guerre à Marie-Thérèse d'Autriche.

1872 — La guerre civile éclate en Espagne.

1908 — Le village de Notre-Dame-de-la-Salette, au Québec, est partiellement détruit par des glissements de terrain.

1915 — Offensive allemande en Russie.

1933 — Hermann Goering organise la Gestapo nazie.

1945 — Reddition des forces allemandes à Brême.

1962 — Lancement d'un satellite à Cap Canaveral.

1964 — Création de la Tanzanie.

1974 — Le général Spinola promet des élections au Portugal dans un délai d'un an.

FACTEURS

suite de la page 3

syndicat. Les fois précedcntes, ces clauses étaient survenues du fait d'un arbitrage.

Il faudra de deux à trois semaines avant que le vote de ratification ne soit connu. Quand les détails de l'entente seront rendus publics, a déclaré le ministre des Postes, M. Mackasey, je justifierai alors l'ampleur des augmentations accordées, qui sont de l'ordre, dans le rapport de conciliation, de 38% échelonné sur une période de deux ans.

LOCATAIRES

suite de la page 3

pendant, il est loin de croire que ce programme permettra d'éliminer de Montréal tous les taudis, permettant plutôt de ralentir le phénomène de déterrioration du stock de logement. Il croit aussi, en raison du grand nombre de Montréalais qui ont des revenus sur le seuil de la pauvreté, que ce nouveau programme devra être assorti de subventions à la location pour garder les loyers à un taux admissible.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

lence. Et c'est précisément l'objectif du terrorisme que de forcer le système à entrer dans le jeu. Helmut Schmidt, aux applaudissements de tous les députés de la Bundestag, est entré de plain-pied dans le piège. Il n'y a pas de martingale pour gagner à la roulette terroriste et le coup de Stockholm n'est qu'un hasard heureux, d'ailleurs pas pour tout le monde. Et pour peu que le chancelier allemand donne suite à sa promesse, il aboutira à ce résultat qu'il n'a certainement pas cherché: la prochaine opération sera plus sanglante et les risques sont qu'un autre commando ne cherchera même plus à négocier avant de liquider tout ou partie de ses otages.

COMMISSIONS

suite de la page 3

aurait laissé moins de place à "l'utilisation de documents contraires aux objectifs premiers de l'enseignement et à l.idéologie socio-politique des parents."

C'est pourquoi la Fédération réclamera sous peu une rencontre avec le ministre pour jeter les bases d'une collaboration réelle entre enseignants, dirigeants, parents, pour définir un tel projet.

Et loin de se lancer dans l'anathème, la Fédération est allée jusqu'à "réitérer sa confiance aux enseignants du Québec"qui ont généralement agi "conformément aux exigences de leur rôle et aux attentes de la communauté qu'ils servent."

Les commissions scolaires n'éprouvent pas plus de panique que les parents. Lors de sa réunion régulière, jeudi dernier, la Commission des écoles catholiques de Montréal a résolu de ne pas reconnaître le manuel du premier mai comme autorisé et a recommandé à ses enseignants de l'ignorer. "Si le CEQ veut donner au manuel un caractère admissible à l'intérieur des programmes reconnus, elle doit le soumettre au ministère de l'Education", a dit la résolution adoptée à majorité.

Mais les commissaires ont refusé de prévoir des mesures de contrôle, n'ayant aucune envie de se livrer à la "chasse aux sorcières" ou de mettre un agent de police dans chaque classe".

La Commission des écoles catholiques de Québec a été plus explicite, frappant d'interdit dans ses écoles le manuel de premier mai, toujours en vertu des programmes d'études officiels. Mais là encore les moyens de contrôle restent flous.

On peut donc s'attendre à ce que la crise s'éteigne maintenant peu à peu, faute de combattants désireux de s'engager dans une épreuve de force. Pendant que les adultes discutent, il paraît cependant que les enfants, alertés par cet inhabituel bourdonnement, réclament comme de droit une journée de fête et de surprises, le premier mai.

LINGUISTIQUE

Suite de la page 5

pour qui, de par leur appartenance culturelle, l'acquisition de ces comportements n'offre que peu de difficulté.

Effectivement, qu'il s'agisse de la maîtrise de la lecture, de l'écriture ou d'une certaine manière de parler, il faut s'interroger sur la capacité et la motivation des étudiants à acquérir ces "compétences". A titre d'illustration, il faut se demander si la majorité des étudiants sont psychologiquement capables d'apprendre et de maîtriser l'orthographe française. Conclure que tout le monde peut y arriver parce que, jadis, les privilégiés qui pouvaient "se payer" huit années de cours classique y arrivaient tant bien que mal, c'est biaiser la question de l'enseignement de la langue française au Québec.

Certes le ministère de l'Education n'a pas su se donner la pédagogie et les instruments requis pour que tous ceux qui sont en mesure d'acquérir toutes les "compétences" linguistiques souhaitées les acquièrent et pour que ceux qui n'arrivent pas à se donner l'un ou l'autre de ces savoirs n'en soient pas pénalisés sur les plans scolaire et social. Toutefois l'absence d'une politique claire et nuancée d'enseignement de la langue ne doit pas nous étonner outre-mesure. De façon générale, les mesures et les directives gouvernementales sont bêtement myopes, en soi ou dans leur application. Elles se fondent souvent sur une apparente uniformité des individus auxquels elles sont destinées et appliquées. En ce sens, décider d'imposer à tous la connaissance de tel romancier français ou québécois est aussi stupide que d'éliminer la littérature de l'enseignement de la langue sous prétexte que cette littérature est un produit de la bourgeoisie.

Quant à la motivation, l'enseignement de la langue doit cesser de fermer les yeux sur la nécessité de la susciter et de la nourrir en ouvrant le Québec sur les pays francophones, même sur ceux qui utilisent le français pour résister à l'impérialisme culturel que cette langue véhicule. Qu'il soit de tendance fédéraliste, autonomiste ou indépendantiste, le gouvernement de Québec doit mettre à profit les puissants moyens de communication audio-visuelle pour faire de tous les peuples francophones nos voisins immédiats. (Il ne s'agit pas d'une affaire de prestige mais d'une urgente nécessité!)

Une pédagogie québécoise de la langue maternelle doit revaloriser le livre (et l'imprimé en général) sans "complexer" pour autant la majorité des enfants, c'est-à-dire tous ceux qui n'ont pas eu l'avantage de se faire lire des histoires intéressantes, assis sur les genoux de leur maman ou de leur papa. Et parce que les stratégies d'enseignement élaborées par les adultes coïncident rarement avec les stratégies développées par les enfants, l'imposition d'une méthode de lecture unique ne résoudra pas le problème actuel.

Si les personnes intéressées à l'enseignement du français — gouvernants, fonctionnaires, autorités scolaires locales, professeurs, chercheurs et journalistes — n'arrivent pas à établir un certain consensus sur une pédagogie qui sache conduire à l'acquisition des "compétences" linguistiques (socialement souhaitées) tous les étudiants qui le peuvent, sans aiguiller sur une voie d'évitement ceux qui ne peuvent acquérir l'une ou l'autre de ces "compétences"; si cette même pédagogie n'amène du même coup tous les étudiants à acquérir un point de vue sur la fonction sociale actuelle de ces "compétences"; si globalement, cette pédagogie n'assure pas un épanouissement maximal des ressources humaines du Québec alors, il vaut mieux situer les textes de Lysiane Gagnon dans le lent et subtil processus de folklorisation qui nous conduit à une assimilation linguistique et culturelle... éternellement ratée.

Je termine en livrant une information relative à la supposée vogue de l'audio-visuel au ministère de l'Education. Pour l'année 1973-1974, le ministère a dépensé $1,459,042. pour l'acquisition de moyens audio-visuels d'enseignement, alors qu'il investissait $2,884,494. dans l'achat de livres de bibliothèque.

DÉCÈS

RAVARY Hortense à Montréal, le 25 avril 1975 à l'âge de 83 ans, est décédée, Hortense Lalonde, épouse de Hervé Ravary, demeurant rue Parc Lafontaine à Montréal. Outre son époux elle laisse dans le deuil ses enfants: Jeanne, Madeleine (Roger Lyonnais), Robert (Pauline Parisien), Fernand (Marthe Jarry) Rose Harbour, Henriette (Lionel Côté) sa soeur Mlle Berthe Lalonde, son frère Eugène Lalonde ainsi que ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi 28 avril. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire Inc & J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont, pour se rendre à l'église St-Louis de France où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

Mme J. Antonio Houle et son fils J.A. Ed. Houle désirent remercier bien sincèrement les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie soit par offrandes de condoléances ou de messes, à l'occasion du récent décès de leur époux et père bien-aimé le Dr J. Antonio Houle, M.D.

Jura: six heures de violence entre policiers et séparatistes

MOUTIER, Suisse (Reuter) — Dix policiers ont été sérieusement blessés au cours de violentes échauffourées avec 800 séparatistes jurassiens dans le centre industriel de Moutier, dans le Jura, indique un communiqué officiel publié hier.

Les heurts, qui ont duré six heures, s'étaient produits la veille au soir après l'intervention des forces de sécurité venues disperser un rassemblement interdit en faveur de la séparation des régions francophones du canton de Berne.

Moutier est l'un des trois districts du sud du Jura à s'être prononcés contre la création d'un canton jurassien séparé lors du référendum de juin dernier. Les trois districts, qui comptent presque la moitié des 80,000 habitants du Jura, ont confirmé cette décision le mois dernier mais le scrutin a été très serré à Moutier.

Lors des affrontements, les manifestants, dont nombre appartenaient au mouvement séparatiste extrémiste "Bélier" ont utilisé les projectiles les plus divers — pavés, pierres, cocktails Molotov, barres de fer et chaînes de bicyclette — contre les policiers qui ont dû faire usage de gaz lacrymogènes.

La Suède extrade 4 des anarchistes

STOCKHOLM (par Reuter et AFP) — Le gouvernement suédois a annoncé qu'il va extrader en Allemagne fédérale quatre des cinq membres encore vivants du commando auteur de l'attaque de la veille contre l'ambassade ouest-allemande à Stockholm qui s'est soldé par 3 morts.

Un cinquième membre du groupe terroriste a été brûlé à 40 pour cent et ne peut être transporté pour le moment.

Le gouvernement suédois n'a pas encore identifié les extrémistes, qui, selon Bonn, sont Bernhard Russener, Siegfried Hausner, Karl-Heinz Dellow, Lutz Taufer et Hanna Karbe.

Le premier ministre de Suède, M. Olof Palme, interrogé sur les raisons de la décision d'expulsion, a répondu: "Les terroristes sont recherchés par la police allemande, soupçonnés d'être les auteurs d'autres crimes commis en Allemagne; nous estimons qu'il est plus normal que ce soit la justice de leur pays qui les juge".

Au reporter de la télévision qui demandait si, en définitive, la décision d'expulsion n'était pas pour la Suède une solution de facilité, M. Palme a répondu laconiquement: "De toute façon, ce n'est pas particulièrement agréable d'avoir ces gens-là chez nous".

M. Palme a précisé que c'était la première fois que la loi anti-terrorisme, adoptée par le Parlement il y a deux ans, et qui doit être renouvelée chaque année, était appliquée. Aux termes de cette loi, le gouvernement et la police ont la possibilité d'expulser sans jugement tout étranger condamné ou soupçonné d'appartenir à une organisation terroriste.

Le chancelier Helmut Schmidt a pour sa part expliqué devant le Parlement de Bonn pourquoi son gouvernement avait refusé de céder aux exigences des terroristes de l'ambassade d'Allemagne de l'Ouest à Stockholm et ajouté que toute nouvelle affaire du même genre serait traitée avec tout autant de rigueur.

Les parlementaires se sont levés spontanément pour rendre hommage aux défunts lorsque le chancelier, la voix grave, a mentionné les noms des deux diplomates tués pendant le drame.

M. Schmidt a indiqué que six terroristes avaient été arrêtés et un autre était mort. Dix des douze otages sont sains et saufs, a-t-il ajouté.

Le chancelier a déclaré: "les terroristes ne peuvent être autorisés à disposer de notre liberté et de notre vie. D'autres gens pourraient dans un proche avenir décider de risquer tout sur une seule carte. Tout nouveau défi sera traité avec la même rigueur".

Le chancelier a précisé que la décision de ne pas céder au chantage des terroristes du commando Holger Meins avait été prise à l'unanimité des personnalités, ministres et chefs de l'opposition, consultées.

Il a justifié la décision de son gouvernement par le fait que les 26 détenus dont les terroristes voulaient obtenir la libération sont responsables de la mort d'au moins neuf personnes et d'une centaine de blessés.

Le chancelier a fait remarquer que la décision finale avait été du ressort du gouvernement suédois et il a rendu hommage au premier ministre, M. Olof Palme, et au ministre de la Justice, M. Lennart Geijer, pour leur coopération et la façon dont ils ont traité l'affaire.

Enfin au cours d'une conférence de presse, le commissaire de police Karl Linderoth a précisé les circonstances de la mort de l'attaché militaire ouest-allemand, l'un des deux otages tués lors de l'occupation de l'ambassade.

Le lieutenant-colonel Andreas Von Mirbach a été abattu par le commando parce que les tireurs d'élite de la police à qui les terroristes avaient ordonné d'évacuer l'ambassade, dont ils occupaient encore, les trois étages inférieurs, n'avaient pas obtempéré assez vite.

La police a également précisé que contrairement à ce qui a été dit les cinq membres du commando capturés, dont une jeune fille, avaient été découverts sans armes à l'extérieur de l'ambassade peu après les explosions et qu'ils s'étaient rendus sans résister.

Selon des sources informées, la plupart des rafales d'armes automatiques entendues après les explosions paraissent avoir été tirées par la police. Des munitions ont également explosé sous l'effet de la chaleur intense dégagée par l'incendie.

Franco proclame l'état d'urgence dans deux provinces basques

MADRID (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement espagnol réuni hier sous la présidence du Général Franco a décidé de proclamer l'état d'exception dans les provinces basques de Gupuzcoa et de Biscaye.

Un porte-parole du cabinet a précisé que la mesure était prévue pour trois mois, mais que, selon les circonstances, elle pourrait être rapportée plus tôt ou prolongée au delà de ce délai.

Cette décision fait suite à l'assassinat en pays basque de deux commissaires de police et à l'arrestation jeudi d'un militant de l'ETA, Juan Miguel Goiburu Mendizabal qui était recherché pour avoir, selon les autorités, trempé dans l'assassinat en 1973 du premier ministre, l'amiral Luis Carrero Blanco.

La proclamation de l'état d'urgence permet à la police de détenir des personnes arrêtées indéfiniment sans procès et de procéder à la fouille des maisons sans nécessiter un mandat.

Cette proclamation de l'état d'urgence dans les deux provinces septentrionales de l'Espagne, dont les villes principales sont Saint-Sebastien et Bilbao, intervient d'autre part au moment où, selon la police, des hommes armés appartenant à des commandos de l'ETA ont tenté à deux reprises de passer la frontière franco-espagnole.

L'état d'exception entraîne la suspension de cinq articles garantissant dans les conditions précisées par la loi les droits fondamentaux du peuple espagnol: droits de réunion, d'association, de libre déplacement, liberté d'expression, protection du domicile et garantie de transfert à l'autorité judiciaire de toute personne détenue après 72 heures.

Le quatorze décembre 1970, le conseil des ministres avait suspendu cette dernière garantie pour six mois lors des désordres qui avaient accompagné le procès de Burgos. Les mesures, alors, n'avaient pas été aussi complètes, bien que la suspension de cette garantie de garde à vue se soit appliquée à tout le territoire espagnol.

L'état d'urgence déclare par le gouvernement est techniquement appelé en Espagne "état d'exception" et vient immédiatement après la proclamation de la loi martiale dans la panoplie répressive du gouvernement.

Mitterrand à Moscou: nouveau départ PS-PC

MOSCOU (Reuter) — Les relations entre le Parti socialistre français et le Parti communiste soviétique viennent de connaître une renaissance, a déclaré hier à Moscou, M. François Mitterrand.

A l'issue de deux jours de visite en Union soviétique, le premier secrétaire du PS a indiqué à l'occasion d'une conférence de presse que deux autres rencontres entre des responsables de son Parti et du PC soviétique étaient prévues dans les mois à venir pour étudier dans le détail la crise économique de l'Occident et les problèmes européens.

M. Miterrand, qui a été reçu avec ses collaborateurs par M. Léonide Brejnev pendant quatre-vingt dix minutes, a déclaré que le secrétaire général du PC soviétique les avait reçus avec franchise et sympathie. Le dirigeant socialiste a refusé de préciser la teneur des entretiens. L'Agence Tass a indiqué que les deux dirigeants étaient convenus d'accroître le rôle du mouvement démocratique ouvrier sur le plan national et international en ce qui concerne la lutte pour la paix, la sécurité et le progrès social.

Le leader socialiste a précisé que M. Brejnev avait rappelé les souffrances de son pays au cours de la deuxième guerre mondiale. M. Mitterrand a ajouté qu'il avait eu l'impression que le dirigeant soviétique avait "une conviction presque viscérale du besoin de paix et de coexistence pacifique."

Avant de rencontrer M. Brejnev, la délégation socialiste, forte de douze membres, a eu trois entretiens avec des responsables du comité central du PC soviétique dirigés par M. Mikhail Souslov, principal idéologue du Politburo et M. Boris Ponomarev, membre suppléant du politburo.

Les relations franco-soviétiques, les chances de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Portugal, l'Indochine et le Proche-Orient ont été abordés lors des entretiens.

Le dirigeant socialiste a préféré passer rapidement sur le problème de l'union de la gauche en France. "Nos camarades soviétiques n'ont pas insisté sur tous les problèmes qui tombent dans le domaine français," a-t-il dit.

"Mais en dépit de tout, il est certain qu'il existe à travers le monde parmi toutes les composantes du mouvement de la classe ouvrière... un certain nombre de points communs ce qui est très intéressant à noter," a ajouté M. Mitterrand. Un porte-parole soviétique et le dirigeant socialiste ont précisé qu'il y avait des divergences idéologiques entre les deux partis qui n'avaient pu être surmontées.

Un communiqué commun sera publié aujourd'hui.

La visite de M. Mitterrand en URSS avait été reportée à quatre reprises en deux ans et demi.

Washington réduirait son aide à Israël à $1 milliard

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — L'administration américaine se propose d'effectuer des coupes claires dans l'aide des Etats-Unis à Israël, indiquait-on hier à Washington de source informée. Les américains auraient en effet l'intention de réviser leur politique à l'égard d'Israël et si ceux-ci réclament 2,5 milliards de dollars pour l'année fiscale commençant le 1er juillet, ils ne devraient en obtenir qu'un milliard.

Le gouvernement israélien a demandé 1,5 milliard de dollars en aide militaire et un milliard de dollars en aide économique. On ajoute, de même source, que l'administration américaine parle de seulement un milliard de dollars, à la fois pour l'aide militaire et l'aide économique.

Dans les milieux du Congrès où le secret a filtré, on pense que cette mesure vise à faire pression sur les Israéliens pour amener ceux-ci à modifier leur position à propos d'éventuelles négociations de paix sur le Proche-Orient. De source proche de l'administration américaine, on indique que le nouveau projet d'aide n'a pas encore été visé par le président Ford ni par M. Kissinger, mais que cela devrait être fait d'ici une semaine.

On estime, de source informée, qu'Israël occupe actuellement une position plus forte qu'avant le déclenchement de la dernière guerre du Proche-Orient, en octobre 1973. Cette estimation a été confirmée dans les milieux proches du département d'Etat, où l'on ajoute que l'Union soviétique tarde à réarmer l'Egypte.

D'autre part, citant la revue britannique "Flight", des journaux israéliens écrivent que les armes américaines dont la livraison à Israël pourrait être affectée par la nouvelle politique américaine sont les fusées sol-sol Lance, les avions F-15 et les hélicoptères de combat Cobra. En revanche, ajoutent-ils, Israël recevra les commandes très importantes passées en avril 1974 et dont la livraison a été promise par le président Ford à M. Rabin. Elles comprennent notamment des canons à longue portée de 155 mm et des missiles anti-chars Tau et Dragon, des "bombes intelligentes" de type Shreik et Maverick, et des munitions de tous types. Ces armes devraient permettre à Israël de livrer une guerre plus prolongée sans risquer de manquer de munition et d'armement.

Certaines bases US en Grèce supprimées?

ATHENES (AFP) — Les Etats-Unis auraient accepté en principe de supprimer certaines de leurs bases militaires en Grèce et notamment de renoncer aux facilités de mouillage dont jouit la sixième flotte américaine dans la baie d'Eleusis, à 20 km à l'ouest du Pirée, a-t-on appris hier de source digne de foi.

Cette décision, ajoute-t-on de même source, aurait été prise à l'issue des négociations gréco-américaines — ouvertes le 7 avril à Athènes — portant sur la révision du statut des bases américaines en Grèce. Elle serait conforme à la volonté de la Grèce annoncée publiquement en novembre 1974 par le premier ministre, M. Constantin Caramanlis, de supprimer toutes les bases "qui ne servent pas les intérêts défensifs du pays."

Aucune annonce officielle n'a cependant été faite jusqu'à présent. Ce retard, croit-on savoir, serait dû au fait que les deux parties ne se sont pas encore mises d'accord sur la "formule" qui sera employée pour annoncer cette décision. Les Etats-Unis disposent actuellement de sept bases militaires en Grèce, dont trois dans l'île de Crète.

Manuel du dissident confronté à la psychiatrie répressive

PARIS (AFP) — Si vous êtes menacé d'internement dans un asile psychiatrique soviétique pour "dissidence politique", n'hésitez pas, s'il le faut, à mentir au psychiatre qui vous examinera; ne lui dites rien qui puisse intéresser le KGB, car le secret professionnel n'existe qu'en théorie; ne vous mettez pas en colère, ne refusez surtout pas de répondre aux questions que l'on vous posera, même si elles vous paraissent stupides; n'ayez recours à la grève de la faim qu'en toute dernière extrémité; ne vous laissez pas entraîner dans des discussions philosophiques et... étudiez soigneusement la psychologie de votre psychiatre.

Tels sont quelques-uns des conseils contenus dans le "manuel de psychiatrie à l'usage des dissidents politiques" rédigé l'an dernier par un "patient" de ces hôpitaux, Vladimir Boukovsky, et un psychiatre, le Dr Semyon Gluzman, qui refusa d'y traiter des dissidents politiques et fut, par la suite, condamné à sept ans de "travail correcteur".

Ce document, diffusé clandestinement en URSS, vient d'être rendu public dans sa première traduction — en anglais — du russe par Amnesty International, à l'occasion de la "journée internationale de défense de Leonid Pliouchtch", mathématicien ukrainien interné depuis janvier 1973 à l'hôpital psychiatrique "spécial" de Dniepropetrovsk.

Les deux auteurs du "manuel", après avoir analysé un grand nombre de cas où des dissidents politiques soviétiques ont été ou au contraire n'ont pas été grâce à leur attitude déclarés "irresponsables" et internés, expliquent longuement aux futurs "patients" la conduite à adopter pour ne pas donner prise à un diagnostic d' "irresponsabilité" et de "maladie mentale".

La psychologie du psychiatre étant un élément important de l'affaire, Boukovsky et Gluzman commencent par classer les psychiatres en diverses catégories allant du "novice" au "bourreau professionnel" en passant par le scientifique pur — "il essaie de ne pas se salir les mains, aidez-le en utilisant la tactique adéquate" — ou le "philistin" — ne lui parlez surtout pas d'art moderne.

Suit une série de conseils pratiques sur ce qu'il faut dire ou ne pas dire au cours des examens psychiatriques où se décidera le sort du "patient": décrivez-vous comme un être tout à fait "moyen", ni trop sensible, ni indifférent, aimant sa famille, ses amis, la société, le sport, le cinéma, ne nourrissant aucun intérêt particulier pour la philosophie-attention au symptôme d' "intoxication métaphysique". S'il vous est arrivé de passer par des périodes de "dépression", manifestez votre capacité à vous analyser vous-même. Si vous buvez, vous avez toujours préféré les vins secs. Ne dites pas que l'on vous a suivi, épié ou provoqué — ce serait de la "manie de la persécution". Ne discutez de vos opinions qu'en vous référant à des sources littéraires ou à des déclarations de personnalités, sinon ce serait une "surestimation de vos capacités". Soyez toujours poli avec votre "médecin rapporteur" si vous êtes soumis à une période d'internement provisoire, et ne faites pas la grève de la faim — ce serait une manifestation de "négativisme psychopathique".

Dernier conseil, en conclusion de ce "manuel": si malgré tout "le pire arrive", si vous êtes déclaré irresponsable, interné et soumis au traitement de la "camisole chimique", ne désespérez pas: "malgré tout l'arsenal des méthodes psychopharmacologiques et de la thérapie de choc, la science contemporaine n'a heureusement pas encore réussi à opérer des changements irréversibles dans un être humain".

Duclos est mort

PARIS (Reuter) — Jacques Duclos, sénateur de la Seine-Saint-Denis et membre du bureau politique du Parti communiste français s'est éteint hier à l'âge de 78 ans à Paris, là même où il avait livré ses premières batailles politiques en remportant un siège de député en 1926.

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES
EN... AUTOMOBILE
ou EUROCAMPER-TOURMOBILE
Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...
Réservations billets : Bateau - Avion
ITINÉRAIRES routiers gratuits
PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO
BILLETS AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 20 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
"Touring Club de France"

APPRENEZ L'ANGLAIS au Vermont
Cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique. Co-éducationnelle. Atmosphère internationale. Cours de conversation avec laboratoire.
Écrivez à:
International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(cours collégial)
• Collège reconnu d'intérêt public
• Collège mixte
résidence pour étudiants seulement
PROGRAMME :
Le cours collégial (diplôme d'études collégiales)
Programme ouvert:
— Arts plastiques.
ADMISSION POUR SEPTEMBRE 1975
RENSEIGNEMENTS :
BUREAU DES ADMISSIONS
Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal H3T 1C1
Tél. : 342-1320 poste 347
(Le Collège offre aussi un cours secondaire complet de cinq ans)

BIENVENUE AU CEGEP ROSEMONT
ÉDUCATION AUX ADULTES
C'EST LE TEMPS
ADMISSION ET INSCRIPTION
SESSION PRINTEMPS
DU 26 MAI AU 17 JUIN 1975
(POUR ADULTES SEULEMENT)
330 961 69 HISTOIRE DES ÉTATS UNIS
350 904 73 RELATIONS HUMAINES
383 920 71 INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I
383 921 71 INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II
410 120 74 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE
410 220 74 DROIT DES AFFAIRES
410 520 74 PERSONNEL
410 522 74 LE DROIT DU TRAVAIL
530 904 71 LE NOUVEAU CIINÉMA
601 102 70 POÉSIE
601 202 70 THÉÂTRE
601 902 73 LINGUISTIQUE
607 101 70 ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I
608 101 70 ITALIEN ÉLÉMENTAIRE I
609 101 70 ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE I
607 201 70 ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE II
608 201 70 ITALIEN ÉLÉMENTAIRE II
609 201 70 ALLEMAND ÉLÉMENTAIRE II
JUSQU'AU 2 MAI 1975
C'EST LE TEMPS
AUSSI DE S'INSCRIRE POUR LA SESSION AUTOMNE 1975
DÉBUTANT LE 2 SEPTEMBRE
110 COURS DIFFÉRENTS OFFERTS
20 PROGRAMMES D'ÉTUDES DIFFÉRENTS
SERVICE D'ÉDUCATION AUX ADULTES
CEGEP ROSEMONT
6400 — 16e AVENUE
ROSEMONT
PRENDRE RENDEZ-VOUS: 376-1620 POSTE 246
LE CEGEP, ÇA VOUS APPARTIENT AUSSI...

COURS D'ÉDUCATION COMPARÉE EN ESPAGNE
du 16 juin au 12 juillet 1975
La Faculté d'Éducation de l'Université d'Ottawa
avec l'Université de Barcelone,
Faculté de Philosophie et des Sciences de l'Éducation
EDU 4822 Panorama de l'éducation espagnole contemporaine (6 crédits)
EDU 4821 Aperçu historique comparatif des penseurs pédagogiques hispaniques (espagnols, hispano-américains) (6 crédits)
Activités paracurriculaires diverses
Langue de l'enseignement sera le français
Une connaissance de la langue espagnole sera utile mais pas nécessaire
Conditions d'admission
un baccalauréat reconnu d'une université canadienne ou l'équivalent
Le prix: $840.00, couvre l'avion, frais de scolarité, pension, logement, visites et excursions programmées.
Pour plus de renseignements, écrire au
Doyen,
Faculté d'Éducation,
Université d'Ottawa.

FACULTÉ D'ÉDUCATION
UNIVERSITÉ D'OTTAWA
Les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario ont un très grand besoin d'enseignants francophones.
Aux détenteurs d'un baccalauréat non professionnel, la Formation des enseignants de l'université d'Ottawa offre un cours d'un an (septembre - avril) qui habilite ses diplômés à enseigner en Ontario.
M. J.-Guy Bellefeuille de l'Université d'Ottawa sera à la salle Rupert du Holiday Inn, place Dupuis (4e étage) le mardi 29 avril à 19 heures afin de fournir de plus amples renseignements.

Carrières et Professions

Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils
Les Ingénieurs Associés Limitée

INGÉNIEUR EN CHARPENTE

Expérience: 15 ans.
Salaire: $25,000
Fonction:
Chargé du département de charpente.
Avantages:
Participation aux bénéfices.
Plan de pension personnel 5% - 5%.
Association à court terme.
Le candidat doit être de langue française.

Communiquer avec:

M. André Labrecque
482-3610

AVIS DE POSTE VACANT

CHIRURGIEN-DENTISTE

pour le
DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE
du
CENTRE HOSPITALIER ROYN-NORANDA

FONCTIONS:
Sous l'autorité immédiate du Chef du Département de santé communautaire, est responsable de programme préventifs en hygiène dentaire pour les différentes populations-cibles du Nord-Ouest Québécois.

TÂCHES:
— Dirige les recherches pour analyser l'état de santé dentaire des pop
— Définit les programmes aptes à atteindre les objectifs fixés par le Département de santé communaautaire.
— Met sur pied et opère un programme d'information-éducation tant par rapport au personnel du Département que des autres organismes, ainsi que de la population en général.
— Insère les programmes de santé dentaire dans les priorités du Département de santé communautaire et collabore avec l'équipe multidisciplinaire, à la planification et à la programmation générale du Département.

EXIGENCES:
— Etre membre en règle de la Corporation professionnelle des chirurgiens-dentistes de la province de Québec.
— Etre sensible au travail communautaire et multidisciplinaire.

TRAITEMENT:
A négocier.

Prière d'envoyer votre demande d'emploi et votre curriculum vitae à l'intention de **Monsieur Georges Scrive, Directeur du service du Personnel, Centre Hospitalier Rouyn-Noranda, 4, 9e rue, Noranda, avant le 28 avril 1975.**

Pour toute information supplémentaire concernant ce poste, prière de communiquer avec **Monsieur Raynald Bergeron, Chef des services administratifs au Département de santé communautaire, à la même adresse que ci-dessus.**

CENTRE BERTHELET INC.

Dans le cadre de la mise en place de nouveaux services, nous cherchons des candidats capables, par leur formation et leur expérience, de prendre des responsabilités nouvelles, dans les secteurs suivants: accueil, observation, réadaptation.

ÉDUCATEURS(TRICES)

Postes:
— Éducateurs: temps complet, temps partiel, temporaires d'été.
— Éducatrices: temps complet.

Responsabilités:
— Conduire les programmes appropriés et exercer une présence favorable en vue de la réadaptation des garçons.
— Travailler en équipe, participer à l'observation des comportements, à la tenue des dossiers.
— Appliquer et promouvoir les politiques et méthodes du Centre.

Exigences:
— Age minimum: 21 ans.
— Formation: D.E.C. en Education spécialisée, ou Sciences humaines.

PRÉPOSÉ A LA PERMANENCE

Postes disponibles:
— Deux (2) de soir (4h - minuit)
— Deux (2) de nuit (minuit - 8h)

Responsabilités:
Sous l'autorité du Coordonnateur de Permanence, assumer un rôle de supervision générale touchant les pensionnaires, les services, le personnel et les visiteurs.
Semaine de 35 heures dont un quart de jour par quinzaine en fin de semaine.

Exigences:
— Formation en Éducation spécialisée (minimum: certificat).
— Expérience pertinente (minimum: 3 ans), de préférence en milieu institutionnel. Quantités personnelles de chef.

RESPONSABLE DE L'ADMISSION

Un (1) poste disponible.

Responsabilités:
— Sous l'autorité du Coordonnateur d'Hébergement, diriger et contrôler le mouvement des pensionnaires (entrée, sortie, transfert) et les relations avec les diverses instances juridiques et sociales.
— Superviser et diriger le service d'Amission.
— Préparer, étudier les dossiers, déterminer l'admissibilité recommander l'insertion dans le service approprié, tenir et observer le calendrier des admissions.
— Fournir les rapports et statistiques relatifs à l'admission.

Exigences:
— Formation universitaire en criminologie ou pshychologie.
— Expérience pertinente dans le secteur des Affaires sociales, de préférence à un poste de responsabilité.

Tous ces postes sont rémunérés selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Les demandes doivent préciser le poste désiré; elles doivent être transmises avec curriculum vitae, avant le 5 mai 1975 au:

Directeur du personnel,
Centre Berthelet Inc.,
8029, 83e avenue,
Rivière-des-Prairies H1C 1B4

Centre Hospitalier des Laurentides
L'ANNONCIATION, COMTÉ DE LABELLE, P.Q. J0T 1T0 - 819-275-2118

recherche

INFIRMIER(E) CHEF AU BLOC OPÉRATOIRE

Fonctions:
Tout en travaillant dans les salles d'opération, assume les responsabilités administratives pour la planification, l'organisation, la coordination et le contrôle des tâches affectant le bon fonctionnement du bloc opératoire.
Qualification:
Membre en règle de l'O.I.I.P.Q.
Expérience:
Avoir travaillé au moins 3 ans dans des salles d'opération. Une expérience dans un poste administratif serait souhaitable.

TECHNICIEN(NE) en bibliothéconomie

Fonctions:
Sous la responsabilité du chef de service de la formation, est chargé du développement et du bon fonctionnement de la bibliothèque du centre.
Exigences:
— D.E.C. en bibliothéconomie.
— Expérience en milieu hospitalier souhaitable.
Salaires:
Selon les échelles du ministère des Affaires sociales.
Faire parvenir curriculum vitae avant le 30 avril 1975 au:

Directeur du personnel,
Centre hospitalier des Laurentides,
L'Annonciation, Cté Labelle J0T 1T0

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE FORT-COULONGE, COMTÉ DE PONTIAC
recherche

TROIS (3) MÉDECINS

L'établissement:
— en période intéressante de fonctionnement et de développement;
— situé à 75 milles d'Ottawa-Hull et à 30 milles de Pembroke dans la région no 7 (Outaouais).
Particularités du milieu:
— milieu rural de 19,500 h.
— de toute la région de l'Outaouais, comté le plus défavorisé en nombre de médecins;
— endroit idéal pour la chasse et la pêche; décors panoramiques et attraits touristiques intéressants où la pollution est inconnue.
Fonctions:
— soins curatifs première ligne, urgence et prévention;
— autres particularités à discuter.
Exigences:
— omnipraticien reconnu par le Collège des Médecins;
— intérêt pour le travail d'équipe.
Traitement:
— à salaire (de préférence),
— ou à l'acte et à vacation.

Bureau à louer pour les services de

DENTISTE(S)

avec possibilité d'équipement dentaire à sa disposition, incluant des services auxiliaires. Temps partiel ou temps complet. Actuellement, un seul dentiste dessert une population de 19,500 h. Besoins très urgents de soins dentaires.

Pour informations et offrir vos services avec envoi de curriculum vitae, notre adresse:

C.L.S.C. FORT-COULONGE
a/s Raymond Carrier, directeur général
C.P. 430
FORT-COULONGE, Cté Pontiac
P.Q. J0X 1V0
Tél.: (819) 683-2163 - 2335

DIRECTEUR GÉNÉRAL

COMMISSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Endroit de travail:
Région de Mont-Laurier (14 municipalités)
Fonctions:
Relevant de la Commission Economique, le titulaire aura les responsabilités suivantes:
— Préparer le programme annuel d'action de la Commission;
— Préparer un budget conséquent selon la politique arrêtée par la Commission;
— Établir & maintenir des relations avec les agents économiques de la région ou de l'extérieur dans le but de promouvoir le développement et l'expansion des entités économiques régionales existantes (industrielles, touristiques et commerciales) et de susciter de nouvelles implantations;
— Voir à la préparation d'un inventaire économique des facteurs favorables à l'implantation de nouvelles entités économiques dans la région;
— Agir à titre d'agent de liaison entre les municipalités adhérentes à la Commission Économique et les structures et services gouvernementaux et para-gouvernementaux ainsi que les divers organismes de développement en relation avec les politiques d'expansion économique de la Commission.

Exigences:
— Avoir acquis une solide expérience dans le domaine de la promotion économique (industrie, tourisme et commerce).
— De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, comptabilité, vente, etc . . . ou des connaissances et une expérience jugées pertinentes et équivalentes.
— Avoir démontré une certaine habilité à communiquer efficacement avec des cadres supérieurs de l'entreprise privée et des organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux.
— Posséder de l'initiative personnelle.

Salaire:
Selon qualification et expérience.

Toute personne intéressée devra soumettre un "curriculum vitae et studionum" avant 17:00 hres, le 10 mai 1974 à:

Le Secrétaire
La Commission Économique de la
Région de Mont-Laurier
C.P. 30
Mont-Laurier, P. Qué.

Voir autres Carrières et Professions en pages 9, 10 et 11

RÉDACTEUR/RÉDACTRICE STAGIAIRE

Une maison d'éditions canadienne reconnue demande un ou une stagiaire à la rédaction.
Le ou la candidat(e) doit être bilingue et devra éventuellement travailler à la rédaction d'une publication française de la presse spécialisée à Montréal.
Le stage aura lieu au siège social de Toronto.
Education et expérience en journalisme souhaitables mais non essentielles.
Écrire à:

Dossier 2502
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

TRADUCTEUR (TRICE) ANGLAIS-FRANÇAIS

Une société de financement et de location d'importance nationale est à la recherche d'un (e) candidat (e) pour son service de traduction au siège régional à Ville Mont-Royal.

FONCTIONS:
Le candidat choisi sera responsable de la traduction se rattachant au service de communications générales de la compagnie; il relèvera de l'assistante en communications générales au siège social.

EXIGENCES:
Les candidats doivent posséder un diplôme en traduction d'une université reconnue et si possible avoir deux ou trois ans d'expérience dans le domaine des affaires.

TRAITEMENT:
Le salaire se conforme à l'expérience et aux qualifications et le candidat choisi bénéficiera de la gamme complète d'avantages sociaux.
Toutes les demandes feront l'objet d'un accusé de réception et seront traitées en toute confidence. Les demandes devraient comprendre des détails sur l'éducation, l'expérience, les salaires antérieurs ainsi que des données personnelles.

Veuillez faire parvenir votre demande à:

Dosier 2501
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

Université du Québec à Montréal

PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE À TEMPS PLEIN

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, le département de géographie recherche:

UN PROFESSEUR:
en géographie agraire, géomorphologie, hydrologie et photo-interprétation.

Exigences:
Détenir un diplôme de 3e cycle ou avoir complété, si possible, une scolarité de doctorat et avoir une expérience dans l'enseignement.

Traitement:
Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé, avant le 15 mai, à:
M. Robert Denis, directeur,
Département de Géographie,
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888
Montréal, Québec.
H3C 3P8

BIBLIOTHÉCAIRES

POSTE À HULL ET À ALMA

A. DEUX ADMINISTRATEURS DÉLÉGUÉS POUR LES BIBLIOTHÈQUES CENTRALES DE PRÊT DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN ET DE L'OUTAOUAIS

FONCTION:
L'administrateur délégué a la responsabilité de l'organisation efficace et de l'animation de la Bibliothèque centrale de prêt. En sa qualité de bibliothécaire, il exerce tous les pouvoirs sur le plan professionnel; en sa qualité de gérant, il exerce des pouvoirs sur le plan administratif. Il est redevable de ses actions au conseil d'administration.
EXIGENCES:
— posséder un diplôme universitaire en bibliothéconomie;
— être membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec;
— avoir au moins 4 ans d'expérience pertinente;
— être doué de qualité d'administrateur et d'animateur;
— avoir de l'initiative et du dynamisme.
TRAITEMENT MINIMUM:
$14,450. Cette somme pourra être augmentée en fonction de l'expérience.

Adresser le curriculum vitae complet à:

— Pour la B.C.P. du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à:
B.C.P. du Saguenay-Lac-Saint-Jean,
a/s M. Léonce Girard, président,
100, rue Price O.,
Alma, Qué.
— Pour la B.C.P. de l'Outaouais, à:
B.C.P. de l'Outaouais,
a/s M. J.-René Préfontaine, président,
C.P. 938, Chemin Freeman,
Hull, Qué.

DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION:
16 mai 1975.

B. CATALOGUEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'OUTAOUAIS

FONCTION:
Prendre en charge le service de catalographie et de classification.
EXIGENCES:
Posséder un diplôme en bibliothéconomie.
TRAITEMENT MINIMUM:
$8,500.

Adresser curriculum vitae complet à:

B.C.P. de l'Outaouais,
a/s M. J.-René Préfontaine, président,
C.P. 938, Chemin Freeman,
HULL, Qué.

DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION:
16 mai 1975.

Conseil scolaire de Nipissing
École secondaire Franco-Cité
Sturgeon Falls, Ontario

Nous recherchons pour septembre 1975, les professeurs suivants:

Professeurs:
Commerce (Sténographie)
Mathématiques / Sciences
Éducation physique (filles)

N.B. Quelques périodes d'orientation sont disponibles avec l'un ou l'autre de ces postes.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. David Lafleur, Directeur
École secondaire Franco-Cité
90, rue Main,
Sturgeon Falls, Ont.
Tél: (705) 753-1510 (bureau)
(705) 753-0587 (rés.)

NUTRITIONNISTE

FONCTIONS:
Personne qui est assignée au traitement diététique et ce, dans l'un ou l'autre des secteurs suivants: consultation externe, programmes et recherches.
EXIGENCES:
Doit détenir un baccalauréat en sciences (option diététique, nutrition ou autre appellation jugée équivalente par la Corporation des Diététistes du Québec) d'une université reconnue.
De préférence, posséder deux (2) ans d'expérience comme nutritionniste ou diététiste.
Sens de l'organisation et être capable de travailler en équipe.
SALAIRE:
Selon l'échelle de salaire de la convention collective en vigueur dans notre établissement.

Faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae, avant le 25 avril 1975 au:

Directeur du personnel
Hôtel-Dieu de Gaspé
C.P. 120, Havre de Gaspé, P.Q.
G0C 1S0

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DE ROSEMONT

POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS:
— Sous l'autorité du Conseil d'Administration, il voit à l'administration générale du CLSC
— Prépare le budget
— Voit à mettre en place et à opérer un système efficace de gestion et de contrôle pour assurer l'utilisation des ressources du CLSC.
— Coordonnera le travail de l'équipe multidisciplinaire qui verra à mettre sur pied des programmes de services tant du domaine de la santé que du domaine social.
— Il devra tenir compte des besoins du milieu.

EXIGENCES:
— Scolarité universitaire ou l'équivalent en: sciences humaines, sciences sociales ou administration.
— Facilité de travail en équipe.
— Apte à recevoir les besoins exprimés par son milieu.

RÉMUNÉRATION:
Suivant les normes du Ministère des Affaires Sociales ainsi que des qualifications.

Veuillez faire parvenir: Curriculum vitae et Copie du dernier diplôme obtenu.

DATE LIMITE DU CONCOURS: 26 mai 1975.

C.L.S.C. de Rosemont
a/s Me Normand Désy
3425 rue St-Hubert
Montréal, Québec

Office national du film du Canada — National Film Board of Canada

SPÉCIALISTE EN AUDIO-VISUEL ET EN PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE

Fonctions:
— Dans le cadre du programme de films commandités par les ministères et les agences du gouvernement canadien, avoir la responsabilité d'organiser et de superviser la production des films, soit en utilisant les ressources de l'Office national du film, soit en faissant appel à l'industrie privée du cinéma.
— Travailler en étroite collaboration avec les divers ministères afin de déterminer le type de films qui réponde le mieux aux besoins et aux exigences de ces ministères.
— Collaborer à l'établissement de plans de distribution des films lorsque terminés.

Exigences:
Formation universitaire ou l'équivalent; plusieurs années d'expérience de la production cinématographique à titre de réalisateur ou de producteur; aptitudes à analyser des programmes complexes, à planifier, à organiser et à coordonner un nombre important de projets et à veiller à leur bonne exécution; une bonne connaissance des réalités sociales, économiques et politiques du Canada et de sa population, y compris une connaissance du secteur privé français de la production de films canadiens aussi bien que du secteur privé anglais; habileté à s'exprimer oralement et par écrit en anglais et en français.

Lieu de travail: Ottawa.

Nomination temporaire d'une durée initiale de 2 ans.

Salaire:
Dans les $20,000 selon la compétence.
Conditions de travail et avantages sociaux intéressants.

Faire parvenir son curriculum vitae complet à l'adresse ci-dessous:

Service du personnel,
Office national du film,
C.P. 6100,
Montréal, Qué.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 8, 10 et 11

TECHNICIENS EN ARCHITECTURE

Importante firme d'architectes recherche deux techniciens en architecture, bilingues. Minimum 15 ans d'expérience.

Faire parvenir candidature accompagnée d'un curriculum vitae à:

Dossier 2497
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

LES LABORATOIRES VILLE MARIE INC.

recherche un

INGÉNIEUR GÉOTECHNICIEN (NE)

LE POSTE:
Le (la) candidat(e) sera responsable de la bonne marche technique et administrative d'un laboratoire servant au contrôle de la qualité et de la mise en place des matériaux.

QUALITÉS REQUISES:
Être ingénieur géotechnicien(ne) de préférence possédant une maîtrise en mécanique des sols et deux années d'expérience dans les essais de laboratoire et les investigations géotechniques orientées vers l'étude des barrages, des routes et fondations d'ouvrages d'art.

ENDROIT:
Laboratoire LG-2, Baie James.

CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE SALAIRE:
— Poste permanent
— Facilité de logement avec famille
— Transport payé
— Prime d'éloignement
— Salaire avantageux et correspondant au poste.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement.

Les candidats(es) intéressés(es) feront parvenir leur curriculum vitae, ou téléphoneront au:

SERVICE DU PERSONNEL,
400, Boul. Curé Labelle,
Chomedey, Laval
Tél.: 681-9221

TOURBEC

recherche les services d'un

COORDONNATEUR GÉNÉRAL

Fonctions:
— Le coordonnateur général assume la gestion de l'ensemble des activités de Tourbec en collaboration avec les coordonnateurs de secteurs.
— Il est le principal porte-parole de l'organisme auprès des gouvernements et des autres interlocuteurs extérieurs.
— Il assure les liens entre les employés permanents et le Conseil d'administration.

Exigences:
— Formation universitaire et/ou expérience pertinente dans la gestion de programmes.
— Intérêts manifestes dans le secteur du tourisme-jeunesse.
— Capacité de travail en équipe et leadership naturel.

Condition:
Disponibilité immédiate.

Salaire:
$16,000 par année.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 6 mai 1975 à:

TOURBEC,
a/s Comité de sélection,
112 ouest, rue St-Paul,
Suite 500,
Montréal, Québec.,

CECM

LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

SERVICE DE L'INFORMATIQUE

Fonction:
Analyser différents problèmes de gestion d'ordre administratif, pédagogique, scientifique ou technique.

Exigences:
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle, de préférence en sciences pures, sciences appliquées ou sciences commerciales ou un baccalauréat spécialisé en informatique.

Minimum de trois (3) ans d'expérience en informatique.

Traitement:
Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae en précisant leurs qualifications et leur expérience ainsi que les motifs de leur demande, avant le 12 mai 1975, à **M. Léo Bouchard, 3737 est, rue Sherbrooke, Montréal H1X 3B3.**

Centre d'Etude et de Coopération Internationale (CECI)

BIBLIOTHÉCAIRE

Fonctions:
Voir à la réalisation des tâches qu'exigent le développement et le bon fonctionnement du service de documentation.

Exigences:
— Grade universitaire en bibliothéconomie.
— Membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.
— Personnalité souple, entregent facile.
— Expérience souhaitée mais non exigée.

Pour plus d'informations, communiquer avec:

Denis Legris,
CECI,
4824 Côte-des-Neiges,
Montréal H3V 1G4
Tél. 735-4561

COLLÈGE AHUNTSIC

Offre d'emploi

Poste à pourvoir:

BIBLIOTHÉCAIRE DE RÉFÉRENCE

(secteur sciences et techniques)

Attributions caractéristiques:
— Il oreinte les usagers dans l'exploitation pertinente des ressources documentaires.
— Il fait le choix de la documentation en collaboration avec les professeurs.
— Il compile des bibliographies spécialisées.
— Il participe à l'animation dans le mielieu (comme rencontres avec les départements, initiation à la bibliothèque, etc.).
Il participe à l'élaboration des politiques du Centre de Diffusion.

Qualifications:
— Posséder un baccalauréat en bibliothéconomie.
— Connaissance souhaitée de la documentation scientifique et technique et des périodiques.
— Un certain nombres d'années d'expérience à la fois dans les services techniques et publiques.

Traitement:
Selon les normes du ministère de l'Education.

Les postulants doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard vendredi 2 mai 1975 au:

Collège Ahuntsic,
Service du personnel,
9155, rue St-Hubert,
Montréal, Qué.

L'HÔPITAL DU HAUT-RICHELIEU

est à la recherche d'un

DIRECTEUR DU PERSONNEL

FONCTION:
— Sous l'autorité du Directeur Général, le Directeur du Personnel est responsable, aviseur et conseiller pour toute l'administration du personnel et les relations de travail, dans le cadre des lois, directives et règlements en vigueur. Il est responsable de la direction du service du personnel.

QUALIFICATIONS:
— Maîtrise en administration de la santé (M.A.S.) ou maîtrise en administration des affaires (M.B.A.) ou maîtrise en administration publique (M.A.P.)
— Doit posséder quelques années d'expérience dans un poste de gestion et une connaissance suffisante des réalités du secteur.

SALAIRE:
— Selon les qualifications et l'expérience.

LIEU DE TRAVAIL:
St-Jean, à quelque vingt milles de Montréal.

Les personnes intéressées à ce poste devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 30 avril 1975 au:

Directeur général,
Hôpital du Haut-Richelieu,
920 Boul. du Séminaire,
St-Jean, P.Q.
Tél.: 348-6101

LE CEGEP DE HULL

recherche les services

d'un DIRECTEUR DU SECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

FONCTIONS:
Sous l'autorité du Directeur des services pédagogiques, il est responsable:
— de transformer les prévisions de clientèle étudiante en besoin d'enseignant,
— d'établir la tâche de chaque professeur,
— de sélectionner, d'initier et d'évaluer le personnel enseignant,
— de veiller à ce que les devoirs et les droits des enseignants soient respectés,
— de faire des études sur la tâche, l'évaluation, le perfectionnement et les critères de sélection des enseignants,
— de participer à la gestion du budget de perfectionnement,
— de remplir tout mandat que pourrait lui confier le D.S.P.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— au minimum un diplôme universitaire de 1er cycle,
— au moins trois (3) ans d'expérience au niveau collégial,
— l'expérience à un poste comportant de l'administration et/ou des relations de travail serait un avantage.

TRAITEMENT:
$12,280 à $22,340

Faire parvenir la demande et le curriculum vitae avant le 9 mai 1975 à:

Monsieur Gérard Dumont
Secrétaire général
Cegep de Hull
C.P. 220
Hull. Qué.

COMPTABLE DE PROJETS

Une entreprise industrielle située à Montréal-Est, est à la recherche d'un comptable de projets expérimenté.

Excellent salaire de début et conditions de travail très intéressantes.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae au:

Service du Personnel,
Case postale 1158,
Succursale A,
Montréal, P.Q. H3C 2Y4

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Importante firme d'architectes recherche un directeur du personnel, bilingue, dynamique et possédant les qualifications et l'expérience nécessaires à cette fonction.

Exigences:
— Diplôme universitaire
— Expérience d'au moins 5 ans dans ce domaine.

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

Adresser demande avec curriculum vitae à:

Dossier 2498
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

confédération des loisirs du québec

AGENT D'INFORMATION

Fonctions:
Participer à la gestion générale des programmes de la CLQ.
Assumer de façon particulière les tâches suivantes:
— voir à établir, à maintenir ou à améliorer les canaux de communication entre la CLQ et les mass-media.
— collaborer à promouvoir l'action des organismes-membres auprès de la population, spécialement par l'entremise des mass-media.
— collaborer à la réalisation d'instruments d'information des programmes de la CLQ.
— assurer la promotion de trois (3) périodiques de la CLQ: Loisir-Plus, le Mémo-CLQ et l'annuaire Le Monde du Loisir.
— établir l'inventaire des organismes provinciaux de loisir oeuvrant dans le secteur socio-culturel et analyser les possibilités de collaboration de ces organismes avec la CLQ et ses organismes-membres.
— assurer aux organismes-membres une information adéquate sur l'action de la CLQ.
— agir à l'occasion comme consultant auprès des organismes-membres de la CLQ.
— prendre en charge certains dossiers reliés indirectement aux fonctions d'un agent d'information.

Exigences:
Posséder au minimum un diplôme de premier cycle universitaire, ou l'équivalent.
Avoir au minimum deux (2) années d'expérience à plein temps dans ce secteur.

Statut:
Professionnel.

Salaire:
Selon les normes de la convention collective actuellement en vigueur à la CLQ.
($9,100. - $13,000.)

Lieu de travail:
Siège social de la CLQ
1415 est, rue Jarry, Montréal.

Disponibilité:
Juin 1975.

AGENT DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Fonctions:
Participer à la gestion générale des programmes de la CLQ.
Assumer de façon particulière les tâches suivantes:
— chercher à identifier et à analyser les caractéristiques propres au développement socio-culturel au Québec ainsi qu'au développement du membership de la CLQ.
— faire les études nécessaires au développement rationnel de l'intervention de la CLQ, en concertation avec les organismes-membres de la CLQ et en consultation avec les principaux intervenants en loisir.
— inventorier de nouveaux secteurs d'intervention possibles pour la CLQ dans le but de proposer un plan triennal de développement.
— agir à l'occasion comme consultant auprès des organismes-membres de la CLQ.
— voir à l'implantation et à la coordination du programme annuel de formation de la CLQ.

Exigences:
Posséder au minimum un diplôme de premier cycle universitaire, de préférence en sociologie ou en psycho-sociologie, ou l'équivalent.
Avoir au minimum deux (2) ans d'expérience pertinente sur le marché du travail.

Statut:
Professionnel.

Salaire:
Selon les normes de la convention collective actuellement en vigueur à la CLQ.
($9,100. - $13,000.)

Lieu de travail:
Siège social de la CLQ
1415 est, rue Jarry, Montréal.

Disponibilité:
Juin 1975.

JOURNALISTE

Fonctions:
— Participer à la gestion générale des programmes de la CLQ.
— Collaborer à la réalisation du programme d'information de la CLQ et principalement à la réalisation du magazine LOISIR-PLUS, publication mensuelle de la CLQ. Le travail consiste à effectuer des reportages, des entrevues et des dossiers à partir des organismes de loisir et des différentes manifestations en loisir.

Exigences:
Posséder:
— au minimum un diplôme de premier cycle universitaire, ou l'équivalent.
— une connaissance générale de la vie socio-culturelle des Québécois.
— une excellente connaissance de la langue française.
— les connaissances suffisantes en photographie pour effectuer des reportages.
— son propre équipement photographique (l'employeur dédommage l'employé pour l'utilisation de son matériel).
Avoir:
— de l'aptitude pour le travail en équipe (au niveau de la planification) et autonomie de fonctionnement (au niveau de la compétence professionnelle).
— déjà une certaine expérience en journalisme.

N.B.: les candidats retenus devront se soumettre à un test pratique.

Statut:
Professionnel.

Salaire:
Selon les normes de la convention collective actuellement en vigueur à la CLQ.
($9,100. - $13,000.)

Lieu de travail:
Siège social de la CLQ
1415 est, rue Jarry, Montréal.

Disponibilité:
Juin 1975.

ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL

(3 POSTES OUVERTS)

Fonctions:
— Participer à la gestion générale des programmes de la CLQ.
— Posséder une connaissance approfondie des objectifs, programmes, clientèles, plans de développement des organismes-membres de la CLQ.
— Porter une attention particulière aux événements reliés directement (Jeux du Québec) ou indirectement (colloques, semaines thématiques) au monde du loisir.
— Prendre en charge, selon les décisions d'équipe, et conformément aux décisions des élus, certains dossiers pour y jouer un rôle de coordonnateur et d'animateur.
— Collaborer au développement des organismes-membres de la CLQ.
— Identifier des secteurs où un organisme peut bénéficier des services issus des programmes de la CLQ (stages de formation . . .) et mettre en relation les personnes concernées.
— Susciter la communication entre organismes-membres de la CLQ, principalement:
- par des projets collectifs
- par des projets polyvalents
— Identifier, à partir des besoins, les ressources disponibles dans le milieu autres que celles de la CLQ et les promouvoir auprès des clientèles éventuelles.
— Rendre compte à la CLQ des besoins perçus chez les organismes, besoins qui peuvent influencer l'orientation des services de la CLQ ou susciter la mise en place de nouveaux services.
— Garder un contact constant avec les organismes et favoriser l'échange d'information entre organismes, entre organismes et la CLQ en utilisant surtout le réseau des agents de liaison.
— Voir au maintien et à l'amélioration des communications entre la CLQ et les différentes instances de loisir au plan régional.

Exigences:
Posséder au minimum un diplôme de premier cycle universitaire, ou l'équivalent.

Statut:
Professionnel.

Salaire:
Selon les normes de la convention collective actuellement en vigueur à la CLQ.
($9,100. - $13,000.)

Lieu de travail:
Siège social de la CLQ
1415 est, rue Jarry, Montréal.

Disponibilité:
Juin 1975.

RESPONSABLE DU SERVICE DE L'ANIMATION

Fonctions:
— Participer à la gestion générale des programmes de la CLQ.
— Participer, avec les autres cadres, à la gestion courante de la CLQ.
— Assumer la coordination de l'ensemble des activités des programmes d'animation, conçus directement en fonction des besoins des organismes-membres de la CLQ et des besoins de développement dans le secteur socio-culturel, spécialement par le biais de projets collectifs.
— Voir à l'élaboration et au contrôle des plans de travail des professionnels de l'équipe d'animation.
— Assurer une liaison particulière avec certains organismes-membres de la CLQ.
— Prendre en charge certains dossiers reliés au champ d'activité de la CLQ.

Exigences:
Posséder au minimum un diplôme de premier cycle universitaire, ou l'équivalent.
Avoir au minimum deux (2) ans d'expérience dans des fonctions analogues.

Statut:
Cadre.

Salaire:
Selon les normes de la convention collective actuellement en vigueur à la CLQ.
($10,660. - $15,660.)

Lieu de travail:
Siège social de la CLQ
1415 est, rue Jarry, Montréal.

Disponibilité
Juin 1975.

Faire parvenir son curriculum vitae avant le: **5 MAI 1975**

A: Confédération des loisirs du Québec
a/s du directeur général
M. Jacques Alméras
1135, Chemin St-Louis
Québec 6, P.Q.
Tel: (418) 681-7833
ou Confédération des loisirs du Québec
à Montréal, 1415 est, rue Jarry
Tél.: (514) 374-4700 postes 421 ou 427

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 8, 9 et 11

La Commission scolaire régionale Salaberry

recherche des

professeurs à temps partiel

pour le cours de recyclage des aides-infirmiers(ères) auxiliaires dans le cadre d'un programme d'enseignement par objectifs.

Exigences:
- —Etre au moins un(e) infirmier(ère) autorisé(e).
- — Posséder le droit de pratique de la province de Québec pour l'année en cours.
- — Pouvoir faire des stages en été avec les étudiants.
- — L'expérience dans l'enseignement n'est pas nécessaire.

Prière d'adresser toute demande ou curriculum vitae avant le 2 mai 1975 à:

C.S.R. de Salaberry,
Service de l'éducation des adultes,
C.P. 2000,
Valleyfield, Qué. J6S 4V9
Tél. 371-2000 postes 220, 221
Att. Diane St-Germain-Lambert

---

cegep RIVIERE-DU-LOUP

BIBLIOTHÉCAIRE

Nature du travail:
Sous l'autorité du coordannateur de la bibliothèque, il est responsable des services au public: animation, références, bibliographie et tâches connexes, dans une institution de 1,500 étudiants et une bibliothèque ultra moderne.

Qualifications:
Diplôme universitaire de 1er cycle en bibliothéconomie; dynamisme, sens de l'organisation et capacité de travailler en équipe.

Conditions de travail:
Selon les conditions en vigueur au collège.

Date limite:
Les candidatures accompagnées d'une curriculum vitae détaillé seront reçues jusqu'au vendredi 16 mai 1975.

Yvon Morin, secrétaire général,
Cegep Rivière-du-Loup,
85, rue Ste-Anne,
Rivière-du-Loup, Qué. G5R 1R1

AVOCAT

Avocat bilingue ayant un an ou deux d'expérience dans le domaine de la responsabilité civile. Bureau bien établi.
Écrire à:

Dossier 2500
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

- L'ACCUEIL DES JEUNES, INC. -

Centre de transition et de dépannage pour jeunes garçons

POSTES:
Educateurs: temps complet, temps partiel et temporaires d'été.

RESPONSABILITÉ:
- — Conduire les programmes appropriés et exercer une présence favorable en vue d'une transition à être opérée pour les garçons.
- — Travailler en équipe, participer à l'observation des comportements, à la tenue des dossiers.
- — Appliquer et promouvoir les politiques et méthodes de l'établissement.

EXIGENCES:
- — Age minimum 21 ans.
- — Formation: D.E.C. en éducation spécialisée ou sciences humaines.

RÉMUNÉRATION:
Selon la convention collective en vigueur dans le Secteur des Affaires Sociales.

Veuillez transmettre votre curriculum vitae à Monsieur Serge Dubé, directeur de vie de groupe.

L'ACCUEIL DES JEUNES, INC.
1800, ouest boul. Dorchester,
Montréal, H3H 2H2
Téléphone: 931-2431

C.L.S.C. DES MILLE-ILLES

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTIONS:
- — Mandaté par le conseil d'administration, le candidat verra à l'administration générale du C.L.S.C.
- — En fonction des besoins du milieu, des orientations du conseil d'administration, il sera responsable du fonctionnement du C.L.S.C. avec l'aide d'une équipe multidisciplinaire: planification, coordination, administration et évaluation des activités.
- — Il devra établir le lien entre le conseil d'adminnistration et le personnel tout en s'assurant que le conseil d'administration dispose de toutes les informations requises pour prendre des décisions éclairées.
- — Il devra assurer la circulation de toutes les informations et faire le lien entre la population, les groupes du milieu, les établissements du réseau et le ministère des Affaires sociales.

EXIGENCES:
- — Le candidat(e) devra avoir les qualités suivantes:
- — SCOLARITÉ universitaire, de préférence en sciences humaines, ou sciences sociales, ou administration, ou expérience jugée pertinente.
- — EXPÉRIENCE pratique valable dans un poste semblable, impliquant des fonctions de direction et de coordination.
- — CONNAISSANCE suffisante du réseau des affaires sociales et de la réforme sociale au Québec.
- — ÊTRE CAPABLE d'animer une équipe multidisciplinaire et d'en coordonner les activités en suscitant une prise en charge chez chacun de ses membres.
- — AVOIR DE LA FACILITÉ à communiquer tant avec les individus qu'avec les groupes.

SALAIRE:
Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales et selon les qualifications et l'expérience.

Le curriculum vitae des candidats(tes) doit parvenir avant le 26 mai 1975 au:

C.L.S.C. DES MILLE-ILES
a/s Président du jury de sélection,
1665 boul. LeBlanc (Duvernay),
Ville Laval, Qué.

LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

UN AVENIR SÛR, PROSPÈRE...

AGENTS DE SÉCURITÉ

Nous sommes présentement à la recherche d'agents de sécurité pour nos opérations situées à Gagnon et Fermont, pour conseiller la direction et les ouvriers dans le domaine de la prévention des accidents.

Ils devront pouvoir établir et promouvoir des mesures visant à l'absence de risques d'accidents au travail, procéder à des inspections régulières, identifier les risques et faire les recommandations susceptibles d'apporter des corrections aux situations dangereuses.

Expérience du domaine de la prévention des accidents industriels absolument requise. Les candidats doivent aussi être bilingues et capables de rédiger des rapports et s'exprimer aisément.

Excellentes possibilités d'avancement pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Plan d'avantages sociaux. Allocation nordique de $150.00 par mois pour personnes mariées et de $135.00 pour les célibataires. Les facilités de logement, services publics et éducatifs sont disponibles dans ces villes. Frais de déménagement payés.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

SUPERVISEUR DE L'EMBAUCHAGE
COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, QUÉBEC

ou appeler: (418) 768-2269 (FRAIS VIRÉS)
ou pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le Centre de Main d'Oeuvre du Canada de votre région.

TOURBEC

recherche les services de

DEUX COORDONNATEURS DE SECTEUR

(secteur québecois et secteur international)

Fonctions:
- — Assurer la gestion des programmes de voyage au Québec et à l'étranger et de tout autre programme pouvant être défini dans le cadre des activités de Tourbec.
- — Participer à la gestion générale de Tourbec.

Exigences:
Formation universitaire et/ou expérience pertinente dans la gestion de programmes.
- — Intérêts manifestes dans le secteur tourisme-jeunesse.
- — Capacité de travail en équipe et leadership naturel.

Condition:
Disponibilité immédiate.

Salaire:
Selon la convention collective en vigueur.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 6 mai 1975 à:

TOURBEC,
a/s Comité de sélection,
112 ouest, rue St-Paul,
Suite 500,
Montréal, Qué.

Agent de développement en communication

Le Service du développement des média, ministère des Communications du Québec, désire recruter un agent de développement pour remplir les fonctions suivantes:

1. Identifier, analyer et réaliser les projets de développement en communication, à partir des besoins de la population régionale.
2. Établir et maintenir des contacts avec les groupes et entreprises de communication dans la région.

Exigences:
Une bonne connaissance du secteur des communications est essentielle. Une connaissance de la région est très souhaitable.

Rémunération:
Le candidat choisi se verra offrir un contrat d'une durée minimale d'un an et sera rémunéré en fonction de son expérience et de ses aptitudes à réaliser le mandat qui lui sera confié.

Endroit:
La personne aura un bureau à Communication-Québec à Rouyn.

Date limite:
Faire parvenir curriculum d'ici le 30 mai à:

QUÉBEC

Service du développement des média
Ministère des Communications
580 est, Grande-Allée, 3e étage
Québec, G1R 2K2

PERMANENT AU CONSEIL DES MÉDIA COMMUNAUTAIRES DE LA RÉGION DE QUÉBEC

L'emploi:
- — Le nouveau permanent sera chargé d'une recherche-animation dont l'objectif serait la formation politique des groupes communautaires en communication.
- — Il opérationnalisera cette recherche auprès des média communautaires de la région 03.
- — Il travaillera avec les permanents déjà en place comme consultant auprès des projets de média communautaires.

Qualifications:
- — Connaissance du milieu des média communautaires.
- — Expérience de travail dans les groupes populaires.
- — Connaissance de la région 03.

Salaire:
A discuter.

Veuillez envoyer votre offre d'emploi, avant le 16 mai 1975, à l'adresse suivante:

Conseil des média communautaires
de la région de Québec,
264, rue de la Couronne, 2e étage,
Québec, Qué.

HÔPITAL CHASHASIPICH

Fort-George, Baie James, Nouveau-Québec

Poste:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Centre hospitalier de 42 lits

ATTRIBUTION:
Le directeur général est responsable au Conseil d'administration de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services;le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'administration et le Ministère des affaires sociales.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Détenir un diplôme universitaire en sciences de l'homme, en science administrative ou autres domaines connexes.
Toutefois une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplômes universitaires.

RÉMUNÉRATION:
Selon les normes du Ministère des affaires sociales et selon les qualifications du candidat.

INSCRIPTION:
Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae dans les 30 jours qui suivent cette date d'affichage, à

Bernard Piché
Directeur général
Hôpital Chashasipich
Fort-George
Baie James
Nouveau-Québec

LE SERVICE SOCIAL DE L'OUEST QUÉBÉCOIS INC.

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS NUMÉRO: C-1/75

POSTE:

Coordonnateur du Programme Famille

ENDROIT:
Amos.

FONCTIONS:
Assume l'élaboration du Programme de Services Sociaux à la Famille, assiste les directeurs de bureau et les praticiens dans l'application du programme et participe à l'évaluation des services rendus.

EXIGENCES:
- — Formation universitaire en sciences humaines de préférence en Service Social;
- — Expérience de travail clinique avec des individus, couples et familles;
- — Capacité de travail en équipe;
- — Une formation et une expérience équivalentes seront considérées.

CONDITIONS D'EMPLOI:
- — Échelles de salaires du Ministère des Affaires Sociales;
- — Prime de responsabilité;
- — Bénéfices sociaux des cadres.

DISPONIBILITÉ:
Immédiate.

Toute demande doit être faite avant le 10 mai 1975 au:

Directeur général,
282, 1ère Avenue est,
Amos, Qué.

LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

UN AVENIR SÛR, PROSPÈRE...

SURINTENDANT DE MINE

Gagnon, Qué.

Nous sommes à la recherche d'un surintendant de mine à ciel ouvert dont les responsabilités seront de coordonner et surveiller des Contremaîtres généraux, Contremaîtres et environ 250 travailleurs qui s'occupent de l'exploitation minière 24 heures par jour. En outre il doit préparer l'horaire des équipes de travail. Le candidat bilingue doit posséder une expérience relative à ce genre de travail et de préférence posséder un diplôme universitaire. Cette mine est pourvue d'équipements lourds très modernes (foreuses 12¼", pelles électriques 16 et 20 verges, camions de 150 tonnes etc.). Il relève du Surintendant divisionnaire de la mine.
Excellentes possibilités pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Plan d'avantages sociaux. Allocation nordique de $150.00 par mois aux personnes mariées et $135.00 par mois pour les célibataires. Les facilités de logement, services publics et éducatifs sont disponibles à la nouvelle ville de Gagnon. Frais de déménagement payés.

Faire parvenir votre curriculum vitae au

SUPERVISEUR DE L'EMBAUCHAGE:
LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, QUÉBEC.

---

cegep rimouski

OFFRE D'EMPLOI

Le Cégep de Rimouski requiert les services d'un

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ATTRIBUTIONS :
Le secrétaire général agit comme conseiller du directeur général sur toutes les matières que peuvent lui confier le directeur général et le conseil d'administration.

Il peut se voir confier plus particulièrement la coordination des travaux des principaux comités internes du collège, l'organisation des secrétariats, les affaires non contentieuses, les publications et rapports, les relations externes avec le ministère de l'Éducation, les universités, les autres collèges, les commissions scolaires et le public.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :
- — Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études de préférence en droit ou en administration;
- — N.B. A titre exceptionnel les candidats n'ayant pas la formation académique requise mais possédant une expérience pertinente à la fonction et supérieure aux critères minimum seront considérés.
- — Huit (8) années d'expérience pertinente.
- — N.B.: A titre exceptionnel, les candidats dont la formation répond aux critères d'admissibilité et dont les qualifications supérieures compensent une expérience inférieure seront à considérer.

TRAITEMENT :
Échelle de salaire (en revision) variant de $11,660. à $19,660. Selon les qualifications et l'expérience.

Avantages sociaux usuels.

Les réponses avec le curriculum vitae doivent parvenir avant le 10 mai 1975 à l'adresse suivante :

Directeur général
Cégep de Rimouski,
60 ouest, rue de l'Évêché,
RIMOUSKI.

LA VILLA DUFRESNE INC.

Sherbrooke

est à la recherche d'un

RESPONSABLE DE L'HÉBERGEMENT AUDULTE ET CO-RESPONSABLE À L'ATELIER DAISY

Ce poste intégré de responsable requiert l'exercice des fonctions suivantes. Assumer, sous l'autorité du directeur des services professionnels et du directeur de vie de groupe:
- — la responsabilité de la supervision et de l'application de la programmation spécifique à chacun des des bénéficiaires à l'unité de vie de l'hébergement adulte;
- — au niveau de l'atelier Daisy, la responsabilité de la supervision des programmes individualisés de rendement des stagiaires; de l'évaluation périodique de leur évolution; des relations internes entre employés et stagiaires, et des autres tâches connexes en collaboration avec le responsable de l'atelier.

Qualifications:
Détenir, de préférence, un diplôme universitaire en sciences humaines et posséder une expérience pertinente en industrie.

Rémunération:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi et curriculum vitae avant le 3 mai 1975 à l'adresse suivante:

La Villa Dufresne Inc.
a/s Rhéal Dumont, directeur de vie de groupe,
1930 ouest, rue King,
Sherbrooke, Qué. J1J 2E2

LE CENTRE MARIE-VINCENT

Internat de rééducation pour fillettes de 6 à 12 ans présentant des troubles socio-affectifs, requiert les services d'un

TRAVAILLEUR SOCIAL PROFESSIONNEL

à temps plein.

Travail d'équipe avec spécialistes en rééducation, psychiatrie, psychologie, sociologie.
Locaux spacieux et fonctionnels avec équipement audio-visuel complet.
Le secteur service social compte déjà trois travailleurs sociaux.

La fonction du travailleur social sera:
- — évaluation des demandes d'admission;
- — intervention clinique auprès des parents pendant le séjour de l'enfant au Centre: approche individuelle, familiale et/ou de groupe;
- — travail en collaboration avec deux équipes déterminées d'éducateurs;
- — follow-up après le séjour au centre.

Qualifications:
- — Détention d'une maîtrise en service social.
- — 3 ans d'expérience.

Traitement:
Selon l'expérience et les qualifications, d'après l'échelle officielle du ministère des Affaires sociales.

Adresser curriculum vitae au:

Directeur du personnel,
Centre Marie-Vincent,
840 Côte Vertu,
Montréal, Qué.
Tél. 748-7901

CEGEP
ANDRÉ-LAURENDEAU
Collège d'enseignement général et professionnel

requiert les services d'un

Planificateur de programmes de cours en techniques infirmières (180)

à plein temps

Le titulaire de ce poste devra aussi enseigner durant l'année 1975/76.

Qualifications :
- — Posséder un diplôme universitaire terminal requérant un minimum de seize (16) années de scolarité (ou l'équivalent).
- — Avoir l'expérience de l'enseignement et la pratique de la spécialisation.
- — Le brevet ou le permis d'enseignement serait un avantage.

Traitement :
Selon les normes du ministère de l'Éducation.

Les candidatures devront être envoyées avant le 2 mai 1975 à l'adresse suivante :

Directeur du personnel,
Cegep André Laurendeau,
382, rue Lafleur,
C.P. 300,
LaSalle, Qué.

L'UPA veut accroître de 10% la production de boeuf 'local'

par Renée Rowan

Tout en réclamant la mise sur pied de plans conjoints provinciaux pour rétablir un équilibre de forces avec les intermédiaires, le président de l'Union des producteurs agricoles, M. Paul Couture, a affirmé, hier, devant la commission fédérale d'enquête sur la mise en marché du boeuf, qu'un office de commercialisation au niveau canadien représente à ses yeux la seule façon de faire une mise en marché ordonnée et efficace du boeuf.

M. Couture a d'autre part reconnu que les producteurs ont aussi leur bout de chemin à faire et doivent s'organiser. "Ils ont d'ailleurs commencé à le faire, a-t-il dit. Pour nous, à l'UPA, le problème central n'est pas au niveau du circuit de commercialisation; notre plus gros problème qui est à la source de tous les autres, c'est la dispersion des agriculteurs face à la concentration des intermédiaires. Quand un très grand nombre de vendeurs négocient individuellement avec un petit nombre d'acheteurs, la balance penche toujours du côté de l'acheteur, tant au niveau des prix qu'au niveau des conditions entourant la vente. Actuellement, les producteurs produisent du boeuf à perte et les intermédiaires accroissent leurs produits.

Soulignant que le Québec, quant au boeuf, n'est autosuffisant qu'à 20% actuellement, l'UPA vise à accroître cette production jusqu'à 30% d'ici 1977. Mais cet objectif ne pourra être atteint que si on donne aux agriculteurs qui se lancent dans cette production l'appui technique et matériel nécessaire. "Les subventions, ça n'a jamais sauvé le monde, a lancé M. Couture. Ce qu'on aimerait comme membres d'une collectivité, c'est d'avoir plus de sécurité, mais cela ne se fera pas sans un certain contrôle. Mais ça nous permettrait de vivre."

Quant à la maison Steinberg qui comparaissait aussi hier devant la commission, elle est opposée à un office de commercialisation du boeuf. "Notre expérience nous a permis de constater que la libre concurrence est le système économique qui donne le plus d'efficacité au réseau de distribution. Selon nous, les offices de commercialisation et les autres formes de dirigisme économique tendent à scléroser les régimes de production et de distribution et contribuent à faire augmenter les prix et diminuer le niveau de consommation."

M. Jack Levine, vice-président de Steinberg Ltée (détail), a expliqué que le prix final du boeuf dans cette chaîne de marchés d'alimentation, est déterminé à la suite d'une période de "marchandage" où se rencontrent un acheteur et un vendeur parfaitement informés des conditions du marché.

Le témoin a expliqué que la politique générale de prix chez Steinberg vise à limiter le plus possible les variations de prix. "Le consommateur est très sensible à toutes variations, a-t-il dit. Lorsque le prix dépasse une certaine fourchette, le consommateur réagit et n'achète plus ce produit. Parfois, il faut un an ou deux avant qu'il se remette de nouveau à acheter le produit en question". M. Levine a donné pour exemple les oeufs et le lait.

Steinberg vend souvent son boeuf sous le prix de revient, a déclaré M. Levine: "Le boeuf représente un "loss leader", a-t-il dit, reconnaissant que cette viande constitue un des meilleurs facteurs d'attrait pour le consommateur.

Un autre témoin, M. Philip Polonsky, président de la compagnie du même nom, grossiste qui vend aux salaisons, a pour sa part déclaré que si le gouvernement ne prend pas des mesures urgentes pour empêcher l'entrée au pays de 30 millions de livres de boeuf désossé importé de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie qui sont attendues au pays entre le 1er avril et le 30 juin prochain, les producteurs canadiens vont être victimes et auront à souffrir de cette situation. "Il y aura des excédents qui devront être écoulés au détriment de nos propres producteurs," a-t-il affirmé.

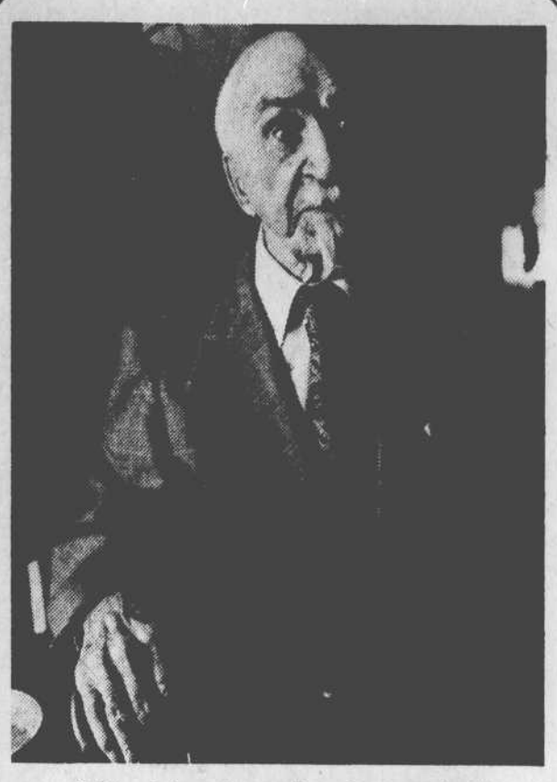
Les plaques 75: fini les délais

QUEBEC (PC) — Les automobilistes québécois ont jusqu'à jeudi prochain, le 1er mai, pour se procurer leurs plaques d'immatriculation 1975.

Le ministre, M. Raymond Mailloux, a indiqué hier, dans un communiqué émis à Québec, qu'aucun nouveau délai supplémentaire ne serait accordé.

Le code de la route prévoit des amendes de $10 à $50 et parfois la confiscation du permis de conduire dans le cas de ceux qui ne se conforment pas à la loi.

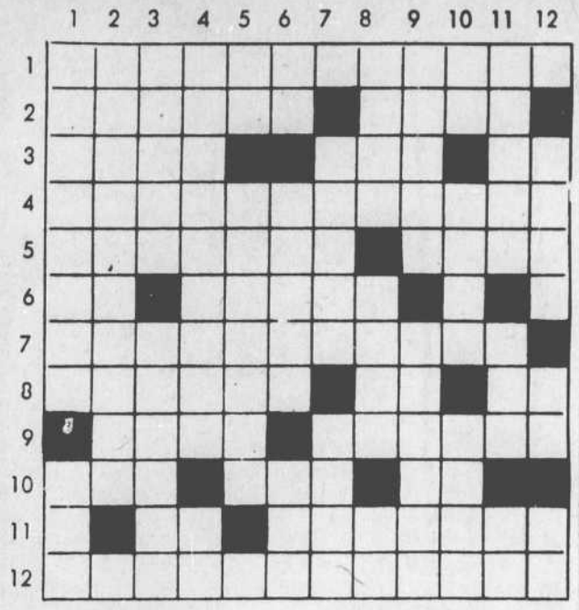
C'est en raison de l'incendie qui avait détruit, en décembre, l'usine de l'Islet-Montmagny produisant les plaques 1975 que le ministère des Transports avait été obligé de donner un délai supplémentaire de deux mois cette année, afin de permettre aux automobilistes de se procurer leurs nouvelles plaques minéralogiques.



"C'est la vie qui est passée"

M. Alfred Desbiens, qui célèbre aujourd'hui son 100e anniversaire de naissance, est un fidèle abonné du Devoir depuis de nombreuses années. Lucide, d'une vigueur merveilleuse, M. Desbiens nous livre le secret de sa longévité: "Avoir le coeur gai tout le temps et ne pas se fâcher pour des riens". Sa vie a été bien remplie. Il a d'abord été bûcheron puis, à l'âge de 18 ans, il entre à l'école, à Trois-Rivières, en première année avec des enfants de six et sept ans, pour apprendre à lire. A l'âge de 25 ans, il reçoit son diplôme de mesureur de bois. Il prend femme en 1903, à Saint-Michel-des-Saints, à l'âge de 28 ans, puis devient le premier gérant de la Commission des liqueurs de Grand-Mère, poste qu'il occupe jusqu'en 1938, année d'un changement de gouvernement... A 45 ans, il suit des cours à la pépinière de Berthier, puis entre au ministère des Terres et Forêts, où il s'occupe pendant 13 ans du reboisement des Iles-de-la-Madeleine. Il reste à ce ministère jusqu'à sa retraite, à l'âge de 82 ans. Il habite le Foyer Saint-Laurent, à Montréal, depuis deux ans. L'oeil rieur, il dit: "C'est la vie qui est passée".

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—De façon visuelle.
2—Grande voie urbaine plantée d'arbres. — Embarcation légère et allongée.
3—Etendu en longueur. — Adresse. — Gallium.
4—Qui vitupère.
5—Etat d'une région aréique. — Crochet double.
6—Deux. — Fruit du hêtre.
7—Songeusement.
8—Qui dépasse toute mesure. — En les. — Hélium.
9—Gros nuage épais. — Ville du Nouveau-Brunswick.
10—Propre. — Sainte. — Du verbe avoir.
11—Sert à lier. — Membre de la société religieuse fondée par Saint Jean Eudes.
12—Action de morceler.

Verticalement

1—Qui se rapporte aux valves. — Mot servant à désigner une personne, un animal ou une chose.
2—De la Côte-d'Ivoire.
3—Petit sentier. — Couvrir d'une voûte.
4—Qui porte un ongle. — Technétium.
5—Obtenu. — Cantiques ou chants sacrés des hébreux et des chrétiens.
6—Chemin de halage. — Mise en circulation. — Pareil.
7—Espace sablé au centre des amphithéâtres. — Sans compagnie.
8—Petit puma de l'Amérique du Sud. — Oiseau d'Australie. — Petit cube.
9—Petite masse de terre détachée. — Groupe d'abeilles qui quittent une ruche.
10—Article espagnol. — Père de Jason. — Située.
11—Titre du souverain d'Ethiopie. — Feuilles du théier. — Terre-Neuve.
12—Palmier. — Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. — Sert à lier.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	B	R	O	U	I	L	L	E	M	E	N	T
2	L	O	I	N	T	A	I	N	E	■	E	U
3	A	N	E	■	H	I	C	■	S	N	O	B
4	M	G	■	P	O	T	E	N	C	E	■	E
5	A	E	R	O	S	O	N	D	A	G	E	■
6	B	R	U	T	■	N	C	■	L	A	M	A
7	L	A	S	■	I	N	E	D	I	T	E	S
8	E	S	T	I	M	E	■	U	N	I	R	■
9	■	■	I	N	■	R	■	L	E	V	I	S
10	A	R	Q	U	E	■	V	I	■	F	T	E
11	M	O	U	L	U	R	I	E	Z	■	E	X
12	I	D	E	E	■	I	F	■	R	O	S	E

LA COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA MAIN D'OEUVRE DE LA RÉGION MONTRÉAL-NORD

Un organisme relevant du Ministère du Travail et de la Main d'oeuvre de la Province de Québec

annonce l'ouverture d'un concours pour le poste de

DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ORGANISME:
La Commission de Formation professionnelle est un organisme rattaché au Ministère du Travail et de la Main d'oeuvre, chargé de promouvoir la Formation Professionnelle des adultes dans une des dix régions administratives du Québec.

FONCTIONS:
Le directeur-général est responsable devant la Commission de formation professionnelle de l'administration des activités qui découlent du rôle qui lui est dévolu par la loi sur la formation professionnelle (chap. 51, loi 69). Il doit notamment planifier les activités de la Commission de formation professionnelle et assurer l'organisation, le développement et le rendement optimal de ses divers services.
Le directeur-général doit travailler en étroite collaboration avec le directeur régional de la Main d'oeuvre (MTM), établir et maintenir avec d'autres organismes, les relations susceptibles de permettre la réalisation des objectifs de la Commission de formation professionnelle.

QUALIFICATIONS REQUISES:
1: Diplôme universitaire en administration, en relations humaines ou industrielles ou autre discipline pertinente.
OU: Études équivalentes au niveau collégial jointes à une expérience pertinente exceptionnelle.
2: Connaissance du contexte de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, en plus de posséder six (6) années d'expérience dans le secteur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.
3: Aptitudes et compétence reconnues en administration.
NB: Une connaissance du milieu régional est souhaitable.

CONDITIONS DE TRAVAIL:
Conditions de travail habituelles à un poste de direction à ce niveau.

TRAITEMENT:
$17,277.00 à $21,595.00 (présentement en révision).

OFFRE DE SERVICES:
TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE EST PRIÉE DE FAIRE PARVENIR SON "CURRICULUM VITAE" DÉTAILLÉ INCLUANT PHOTOCOPIES DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES AVANT LE 12 MAI 1975 À L'ADRESSE SUIVANTE:

Monsieur Bernard Lajeunesse,
Directeur-général intérimaire.
Commission de Formation Professionnelle
de la région de Montréal Nord.
500 Boulevard des Laurentides, local 220,
St-Antoine des laurentides. Qué. J7Z 4M2.

SVP: Mentionner sur l'enveloppe le mot: **CONCOURS.**

Université du Québec à Rimouski

OFFRE D'EMPLOI

VICE-RECTEUR A L'ENSEIGNEMENT ET A LA RECHERCHE

FONCTIONS :
Dans le cadre de sa juridiction, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche est responsable devant le recteur :
— de la direction des organismes d'enseignement et de recherche, du registrariat et des services du secteur communications ;
— de l'organisation et du développement de l'enseignement et de la recherche, des nominations aux fonctions de direction d'enseignement et de recherche, de l'engagement et de la promotion des membres du corps professoral ;
— il a la responsabilité de faire rapport au Conseil d'administration des recommandations de la Commission des études ; il exerce les pouvoirs et les fonctions que lui confie le recteur ou le Conseil d'administration et exerce les fonctions et les pouvoirs du recteur en l'absence de ce dernier ; en outre, il fait partie de droit de la Commission des études.

MANDAT :
cinq (5) ans.

CONFIDENTIALITE :
Sur ordonnance du Conseil d'administration, le comité de sélection a adopté un protocole visant à assurer la plus grande confidentialité aux candidats.

EXIGENCES :
Le candidat doit posséder :
— une diplômation universitaire complète ou l'équivalent ;
— une expérience universitaire d'enseignement et de recherche ;
— une expérience d'administration universitaire ;
— une bonne connaissance des structures de l'Université du Québec.

TRAITEMENT :
Selon l'échelle de salaire des vice-recteurs adoptée par le Conseil d'administration.

Toute candidature accompagnée d'un curriculum vitae doit parvenir avant 17:00 heures, le mercredi 14 mai 1975 au :

Secrétaire général,
Université du Québec à Rimouski,
300 avenue des Ursulines,
Rimouski. G5L 3A1

RESPONSABLE DE RECHERCHE

avec expérience demandée pour projet d'analyse sociale pour centre féministe.
Salaire: $8,300.

Écrire au: **Centre de la Femme Nouvelle,**
1210, avenue Greene,
Montréal, Qué.

Le Conseil d'Education de Prescott-Russell

sollicite des candidatures au poste de

SURINTENDANT DES ÉCOLES SECONDAIRES

Entrée en fonction - janvier, 1976
Exigence
— le titulaire de ce poste devra pouvoir s'exprimer couramment en français et en anglais
Traitement
— à déterminer, selon les qualifications et l'expérience
Candidatures
— les candidatures seront acceptées jusqu'au 31 mai, 1975, et les interviews avec les candidats choisis seront conduites en juin, 1975. Les candidatures devront être adressées au:

Directeur général,
Conseil d'Éducation
de Prescott-Russel,
371, rue Bertha,
Hawkesbury, Ontario.
K6A 2A9
(613) 632-4118

LE COLLÈGE DE JOLIETTE

demande

— un professeur à plein temps en techniques d'éducation spécialisés
— un professeur à plein temps en techniques de diététique

pour l'année scolaire 1975/76.

Qualifications requises:
Diplôme universitaire de 1er cycle.

Prière d'envoyer curriculum vitae, le plus tôt possible, à:

Secrétaire général,
Collège de Joliette,
Joliette, Qué.

ASSURANCE COLLECTIVE

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique pour développer la vente d'assurance et de rentes collectives à l'intérieur d'un territoire donné.

Le candidat recherché possède une bonne expérience de la mise en marché de l'assurance collective et démontre un esprit ouvert aux nouvelles idées.

Nous offrons une excellente occasion de progresser à l'intérieur d'une entreprise qui se développe très rapidement et où l'initiative personnelle joue un rôle de premier plan.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'attention du service des ressources humaines et ils peuvent être assurés que leur candidature sera traitée confidentiellement.

LES COOPÉRANTS
compagnie mutuelle d'assurance-vie

1259, rue Berri,
Montréal 132,
tél.: 849-2104

En parler c'est déjà agir!

OXFAM

Technologiste médical(e) demandé(e)

Centre hospitalier Isle-Dieu de Mattagami requiert les services d'un(e) technologiste médical(e) ayant certificat R.T. pour son laboratoire médical.

Le centre hospitalier Isle-Dieu est situé à 115 milles au nord d'Amos, à la porte d'entrée du territoire de la Baie James.

Le travail consiste à effectuer les analyses diagnostiques de laboratoire dans les disciplines de bio-chimie, hématologie, bactériologie et banque de sang.

Possibilité de gain au -dessus de la moyenne pour le(la) candidat(s) accepté(e).

Faire parvenir curriculum vitae à:

Directeur général,
Centre hospitalier Isle-Dieu,
C.P. 790,
Mattagami, Qué.

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en pages 8, 9 et 10

LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC CARTIER

UN AVENIR SÛR, PROSPÈRE...

La compagnie minière Québec Cartier fait l'aménagement de Mont-Wright en vue de l'exploitation à ciel ouvert d'un gisement de fer situé à quelques 260 milles au nord de Port-Cartier. La production annuelle sera de 18 millions de tonnes de concentré (66% d'hématite spéculaire), ce qui nécessite le traitement de 70 millions de tonnes de minerai brut.

CONTREMAÎTRE GÉNÉRAL ÉLECTRICIEN
Coordonne et surveille le travail de plusieurs contremaîtres dans les domaines de l'électricité industrielle, de la distribution de l'électricité 13.8 KV, 4 KV et 600 volts et de l'entretien de l'équipement électrique (instruments et contrôles), dans la salle principale de commandes. Il sera aussi responsable du fonctionnement des moteurs d'entraînement des concasseurs, des broyeurs, des pompes et des filtres. Un ordinateur contrôlera tout cet équipement. Il relève du surintendant.

CONTREMAÎTRES ÉLECTRICIENS (MINES)
Surveille et coordonne le travail des électriciens et apprenti-électriciens, chargés de la réparation et de l'entretien d'installations industrielles, circuits CA et CC, sur des foreuses rotatives, pelles mécaniques et les organes électriques de véhicules tels que camions de 150 tonnes, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi s'occuper de l'entretien et de la réparation des installations de transport et de la distribution d'électricité à haute tension, soit 34.5 KV et 7.2 KV.
Préférence sera donnée aux diplômés en technologie électro-technique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

CONTREMAÎTRES MÉCANICIENS (VÉHICULES À MOTEURS DIESEL)
Surveille et coordonne le travail des mécaniciens et apprenti-mécaniciens automobilistes, qui s'occupent de réparer les véhicules tels que camions lourds de 150 tonnes, (avec s'occupent de réparer les véhicules tels que camions lourds de 150 tonnes, (avec moteur GM-Diesel), bulldozers, chargeuses mécaniques, etc. Il doit aussi lire et interpréter les plans. Préférence sera donnée aux diplômés en technologie mécanique ayant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

CONTREMAÎTRES DE MÉCANICIENS D'ENTRETIEN
Surveille et coordonne le travail de mécaniciens, apprenti-mécaniciens, soudeurs, hommes de service en lubrification qui s'occupent de réparer, ajuster, de monter et d'entretenir le matériel mécanique tel que les foreuses rotatives, foreuses à percussion, chargeuses mécaniques, etc.
Préférence sera donnée aux diplômés en technologie mécanique possédant 3 ans d'expérience dans la surveillance.

Excellentes possibilités d'avancement pour les candidats intéressés à faire carrière dans l'industrie minière. Excellents avantages sociaux: allocation nordique de $150.00 par mois pour les personnes mariées et de $135.00 par mois pour les célibataires. Les facilités de logement, services, publics et éducatifs, sont disponibles à la nouvelle ville de Fermont. Frais de déménagement payés.

Faites parvenir votre curriculum vitae au:

SUPERVISEUR DE L'EMBAUCHAGE
LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER
PORT CARTIER, COMTE SAGUENAY
QUÉBEC

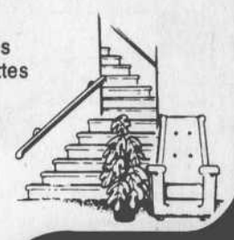
Ou appelez: (418)-768-2269 (Frais virés)

Ou pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre Centre de Main d'Oeuvre du Canada de votre région.

APPARTEMENTS A LOUER

Vivre... C'est savoir profiter des avantages de la vie.

Penthouse de luxe 2 étages "genre cottage" avec moquettes et plusieurs autres particularités.



ROCKHILL

Plusieurs autres appartements très agréables et de grandeurs variées sont disponibles à partir de $180 par mois.



4858 Côte des Neiges

738-4704

28-4-75

GAVSIE — R. GAVSIE & ASSOCIATES INC.
Administrateurs immobiliers

AMEUBLEMENT À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est: Tél.: 276-9067 J.N.O.

AIDES DOMESTIQUES DEMANDÉES

PERSONNE RESPONSABLE et aimant les enfants pour prendre soins d'enfants, 2 et 3 ans, et entretien général de la maison. Chambre et salle de bain privées. 25 milles de Montréal. Tél: entre 9-5 p.m. 876-7247; après 6 p.m. (frais virés) 1-825-2092 28-4-75

APPARTEMENTS À LOUER

VILLE MONT-ROYAL: grand 4½, foyer naturel, situé près de la garre, face au parc. Libre vers le 15 mai. Appelez P.M. et soir 341-7298 28-4-75

ACHATS

NOUS ACHETONS vos vieux volumes. Pour renseignements: 651-3152 entre midi et 5 p.m. 12-5-75

ARTISANATS

ARTISAN-EBENISTE fabrique sur commande meubles de tous genres, tous styles, pour résidence, bureau, magasin. Spécialités: meubles canadiens, Louis XIII. Plan-estimation; LBT-766-9937 Bérard: 524-6583 30-4-75

AUTOS À VENDRE

CORBILLARD Cadillac, 1968, limousine, bleue royal $1,200. Tél.: 671-2276. 28-4-75

FORD 1966, Custom 500, bonne mécanique $300. Tél.: 670-4391 28-4-75

AUDI FOX: 1973, 20,000 milles, mécanique et carosserie en excellente condition. $3,750. Tél.: 735-6831. 28-4-75

FORT CHAMBLY AUTOMOBILE: 2575 Bourgogne. 658-6623, vous offre la gamme des voitures Austin - M.G. - Triumph — Volvo. en plus d'un service pièces, débosselage, pour la Rive-Sud. 1-5-75

APPARTEMENT À PARTAGER

APPARTEMENT situé à Ville LaSalle, à partager avec un jeune homme. Tél: 363-9236. 28-4-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ARTICLES À VENDRE

AUBAINE: Jusqu'à 50%. Articles importés: tapis, tables, robes en crêpe et velours, chandails, peintures, tapisserie. Aussi ameublement de magasins. Indorama, Plaza Alexis Nihon. 932-0947 ou 271-7181 30-4-75

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITÉS
Styles Canadien et Européen
achat et vente
JEAN CARIS CANADA LTÉE
St-Jacques de Montcalm
Route 25, vers Joliette
Tél: (514) 839-6292
28-4-75

SET DE SALLE A DINER, 6 chaises, 2 fauteuils, une table avec 6 panneaux, un buffet en chêne. $3,000. Tél.: 585-0270 28-4-75

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialistes en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frais virés acceptés). Reconnu et renommé. 2-7-75

LIQUIDATION PRIVEE: 23 au 27 avril. Argenterie, tapis Persan, salon Victorien, salle à manger Art Deco; maison à vider. 435, rue Stuart, Outremont 28-4-75

ARMOIRE canadienne en pin couleur d'origine, environ 150 ans, en très bon état. Tél. après 6 p.m. 932-8187. 28-4-75

IMPORTATIONS D'ANTIQUITES: choix considérable, lits en cuivre, horloges grand-père, commode Louis XV, buffet armoire à pointe de diamant, candélabres, etc. Achetons également 2 Boul. Labelle, Ste-Thérèse, 435-4350. 28-4-75

BUREAUX À LOUER

536 EST, ST-ZOTIQUE
Entre St-Denis & St-Hubert
- Bureau moderne, tapis, tapisserie draperies;
- Sortie métro Beaubien;
- Superficie: 1,600 pi.ca. (40'x40' déjà subdivisée);
- Stationnement aisé;
- Loyer: $400. par mois
- Idéal pour professionnels ou compagnies;
- Libre immédiatement

TÉL:274-7727
(entre 14 et 23 heures)
30-4-75

FEMMES DEMANDÉES

Labrecque, Vézina & Associés, Ingénieurs-Conseils
Les Ingénieurs Associés Limitée
recherchent

SECRÉTAIRE

Expérience: 1 ou 2 ans
Salaire: $110. à $135. suivant qualifications.
Avantages:
- Plan de pension personnel après 1 an de service 5% - 5%.
- Bonus suivant efficacité et rendement.

Exigences:
- Bilingue de préférence.
- Sténo-dactylo.

Communiquer avec:

Marielle Allard
482-3610 29-4-75

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

BATEAU A VOILE, 1974, Tanzer 28, complètement équipé, avec gouvernail. Accomode 6 personnes. Tél.: 487-4605 ou 255-3601 poste 164. 28-4-75

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit, cathédrale, meubles Thibault. Piscine chauffée. Terrain jeux, Location: saison-semaines. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-5-75

COURS

ATELIER LIBRE
CÉRAMIQUE
Session d'été: début mai
Pour renseignements:
844-4914
433, rue St-Louis
Vieux-Montréal 28-4-75

COURS DE DACTYLOGRAPHIE: $5.75. Idéal pour écoles, avec diplômes. Albert St-Yves enseigne son manuel moderne, complet par correspondance et à 3550 Lévesque, Chomedey. 332-0044 ou 688-5777 9-5-74

DÉMÉNAGEMENTS

DEMENAGEMENT ROUSSILE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 28-4-75

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél.: 731-1031 soir. 1-5-75

RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique: menuiserie générale, galaerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077. J.N.O.

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS À VENDRE

VARITYPERS, HEADLINERS. Cases de caractères divers. Crown Equipment Ltd., 5340 rue Ferrier, Montréal. 28-4-75

AMEUBLEMENT COMPLET de bureau à vendre, état neuf. Prix à discuter. Cause départ. Tél.: 272-2086 avant 10 a.m. ou après 6 p.m. 30-4-75

ÉDUCATION

APPRENDRE L'ESPAGNOL

Si vous désirez maîtriser l'Espagnol, explorez le CIDOC pour un minimum de quatre semaines. Vous découvrirez qu'en moins de trois mois d'études disciplinées avec programme sérieux, vous pourrez parler couramment le langage quotidien et le langage de votre profession. Inscription permanente au CIDOC, langue et séminaires, $100. US. Frais de séjour à Cuernavaca: à partir de $100. US

Demandez catalogue et informations complémentaires à:

CIDOC, APDO 479,
Cuernavaca, Mexico
28-4-75

FERMES À VENDRE

CANTIC: Belle terre, 114 arpents, maison 7 pièces, grange et remise, petit boisé idéal pour "gentlemen farmer", près frontières. (photo MLS) Nicole Montigny, 658-6681 ou 346-3253 Immeubles Westgate, courtiers 28-4-75

HOMMES DEMANDÉS

TUYAUTEURS

"Pipe Fitters"
Contremaître et journalier

Tuyauteur d'expérience demandé immédiatement pour projet de construction dans les Maritimes, taux syndical ($7.70 de l'heure), semaine normale de 40 heures avec possibilité de temps supplémentaire, 8 heures par semaine.

Entrevues locales seront tenues. Personnes intéressées sont priées de répondre en toute confiance à:

Dossier 268,
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal
29-4-75

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES SERVICES MUNICIPAUX

La Ville de St-Antoine est à la recherche d'une personne pouvant assumer la responsabilité de directeur des services municipaux.

Il aura la responsabilité de l'administration générale de même que celle de donner suite aux décisions du Conseil.

Le directeur des services pourrait aussi en même temps cumuler le poste de greffier municipal ou toute autre fonction.

Le salaire sera déterminé suivant la compétence et l'expérience du candidat.

Le demande devra être accompagnée du curriculum vitae, et reçue le plus tard le vendredi, 23 mai 1975, à 16 heures.

Comité du Personnel,
a/s M. Gérard Brunet,
742, 37e avenue,
Ville de St-Antoine, P.Q.
28-4-75

POLICIERS DEMANDÉS

VILLE DE ST-EUSTACHE

QUALITÉS DE BASE:
- Agé de 18 à 30 ans
- Grandeur, au moins 5 pieds 8 pouces
- Complété avec succès un onzième (11ème) année
- Etre en bonne santé
- Aucun antécédent judiciaire
- Connaissance suffisante de l'anglais.

— BONNE RÉMUNÉRATION
— AVANTAGES COLLECTIFS, ETC.

Renseignez-vous à:

Ville de St-Eustache,
Service de la Police,
133, rue St-Viateur,
St-Eustache, J7R 2C4
Tél: 472-2444
Directeur: Jérôme Richer
ou Inspecteur: Georges Touchette
28-4-75

FERMES À VENDRE

IBERVILLE: Pour vous professionnels. Site idéal pour centre d'équitation, très belle ferme équestre, vue sur la rivière Richelieu (photo MLS) Clément Larivière, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 28-4-75

STE-CECILE: Une mini-ferme, ça rend des rêves réalisables! la voilà! jolie, confortable, pas chère du tout, mini-ferme, âgé de 6 ans, 56 acres, bungalow, 5 pièces, grande écurie 24' x 40', piscine 24', 15 jeunes pommiers. Joignez l'utile à l'agréable. (photo MLS) Jocelyne Jacques, 871-8754 Immeubles Westgate, courtiers 28-4-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Société financière reliée à Banque. Endroit: Montréal, centre-ville.

Travail diversifié et intéressant: Réception, magnétophone, assistante-collaboratrice.

Qualifications: Polyvalente, initiative, français excellent, anglais très bon, personnalité agréable, travail exigeant, ambiance agréable.

Salaire: selon qualifications.

Faire parvenir renseignements pertinents à:

DOSSIER 1520,
Service du Personnel,
Banque Canadienne Nationale,
500, Place d'Armes,
Montréal, H2Y 2W3,
Attention: Mlle I. Blain
28-4-75

Encouragez nos annonceurs

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE SACRÉ-COEUR

TECHNICIENS (NES)

EN RADIOLOGIE

- Temps partiel
- Fin de semaine seulement.

Conditions avantageuses

S'adresser au:

BUREAU DU PERSONNEL
333-2361
28-4-75

CENTRE HOSPITALIER DOUGLAS

ASSISTANT (E) À L'ADMINISTRATION

RESPONSABILITÉS:
— Assister le directeur général dans l'ensemble de ses fonctions administratives, et assurer les services de secrétariat qui lui sont nécessaires.

Connaissances et habileté
— sténographie et dictaphone dans les deux langues
— des usages et procédures propres au travail de bureau
— à faire preuve d'initiative, de tact, de courtoisie et de discrétion
— à travailler avec rapidité et exactitude
— rédiger textes, lettres et autres documents
— du français et de l'anglais

EXIGENCES:
— Académique: 15 années de scolarité, y compris diplôme de secrétariat
— Expérience: 3 années dans une fonction comparable, préférablement dans le secteur des Affaires sociales.

CONDITONS DE TRAVAIL:
— Semaine habituelle de 35 heures
— Avantages sociaux offerts aux employés du secteur des Affaires sociales
— Rémunération correspondant aux aptitudes et à l'expérience.

Prière de communiquer avec:

Directeur du personnel
Centre hospitalier Douglas
6875 boul. LaSalle
Verdun, P.Q.
H4H 1R3
Tél.: 761-6131 poste 156 ou 166
28-4-75

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche d'un

PSYCHOLOGUE

Au niveau secondaire
Consultant dans les écoles françaises
Clientèle: (1er cycle)

Tâche:
— Consultation individuelle.
— Counselling collectif.
— Evaluation et références.
— Participation à l'équipe multi-disciplinaire.

Exigences:
— Maîtrise en psychologie.
— Membre de la corporation.
— Expérience auprès d'adolescents.

Faire parvenir curriculum vitae et votre demande à:

M. Gilbert Chasles
Agent du Personnel
130, Ambassador
Pointe-Claire
Qué. H9R 1B8

HOMMES DEMANDÉS

COMPAGNIE PÉTROLIÈRE CANADIENNE TRÈS EXPANSIVE recherche personne sérieuse, pouvant travailler sans surveillance. Revenu annuel: $14,000 plus boni. Pour contacter clients dans région de Montréal. Voyages limités avec auto. Nous entrainons. Écrire par avion: **T.A. Dick, prés. Southwestern Petroleum Canada Ltd. 87 West Drive, Brampton, Ontario L6T 2J6.**
28-4-75

COMPAGNIE INTERNATIONALE PETROLIFÈRE offre TRÈS GROS REVENUS plus bonus en argent et entrainement à homme bilingue, sérieux, pour la région de Montréal. Expérience non nécessaire. Écrire par avion: T.I. Read, prés. American Lubricants Co. Box 696, Dayton, Ohio 45401, U.S.A. 3-5-75

INSTRUMENTS - MUSIQUE

Allen
Orgues d'Eglise & d'institutions

VENTE & SERVICE

Nous acceptons les échanges

Studios d'Orgues Hammond
Dominique Boulet
1401 rue Legendre O., Suite 301
Montréal 28-4-75

(514) 384-2551

LOGEMENTS DEMANDÉS

5 OU 6 PIECES chauffées, salle de bain moderne, 220, près métro, adultes, juillet. Tél: soir 276-1764. 28-4-75

DESIRE TROUVER logement ou maison, 6 à 8 pièces, dans Montréal ou extérieur jusqu'à 20 milles. Pour occupation immédiate. Tél: 861-8094 (prendrais aussi chalet) 1-5-75

LOGEMENT 5 ou 6 pièces avec foyer, poêle et réfrigérateur, dans Vieux Longueuil ou Montréal. Pour couple. Juillet ou septembre. Tél.: 677-5145 28-4-75

LOGEMENTS À PARTAGER

Cherche jeune fille sérieuse pour partager 4½ meublé, quartier Côte-des-Neiges. Tél.: 739-1365 après 5h 28-4-75

Cherche jeune fille sérieuse pour partager 4½ meublé, quartier Côte-des-Neiges. Tél.: 739-1365 après 5h. 5-575

LOGEMENTS À LOUER

SOUS-LOCATION: 5 mois, jusqu'au 30 septembre, luxueux 3½, immeuble neuf, tout près métro Guy. Appelez: 739-9392 28-4-75

BOUL ROSEMONT: 2598, meublé ou non, 3½ pièces. Tél.: 331-1591. 29-4-75

MAISONS À LOUER

ST-LAMBERT: Préville, maison 7 pièces, 4 chambres à coucher, salle de jeu, site paysager, libre 1er juin, bail 1 an, $300/mois. Tél: 671-6552. 28-4-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite E. Marthe Gaudette, b.a. b. péd. b. ph. L. ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

OUTREMONT

Cliente désire duplex; paroisse St-Germain. 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage double, terrain arrière assez grand pour installer piscine.

À votre service,
"Un agent très spécial"
ROBERT LAMARCHE
Tél: rés: 738-2355
bur: 735-6381
Courtier en immeuble
28-4-75

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

MONTREAL: 4 logements à être renovés, bien centrés, près du Jardin Botanique, très belle occasion d'affaires $16,000. Propriétaire 677-8012. 28-4-75

BOIS DES FILION: Secteur commercial, bloc avec 1 x 4½, 1 x 5½, 4 x 2½, plus 2 locaux commerciaux. Bien situé et bon revenu. Comptant requis: $15,000. MLS. Michelle Gagnon, 622-4301 ou 438-7565 ou 622-4526 Immeubles Westgate, courtiers 28-4-75

ST-HUBERT: 6 ou 12 logements pierre-brique — aluminium, 4 pièces, tout électrique. Une vraie occasions, Financement facile, rendement d'au moins 13%. A. Barabé. 678-8060 ou 678-6501. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-4-75

PERDUS

DALMATIENNE, chienne perdue, quartier Côte-des-Neiges (Edouard-Montpetit), nommée Patchoulie, blanche et noire. 6½ mois. Urgent à cause de médicaments. Récompense. Tél.: 341-7480. 28-4-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

VARENNES
Authentique maison canadienne en pierre, sur le St-Laurent, 14 pièces. Vrai petit domaine. Exclusif.
Laurette Dauphinais
651-1000 ou 653-4288
MONTREAL TRUST, *courtiers*
28-4-75

CÔTE-DES-NEIGES
Près de l'Université, **duplex semi-détaché,** 1 x 6, 1 x 7, plus 3 pièces au sous-sol, garage double. Maison en excellente condition. Occupation assez rapide. Prix: $70,000. Exclusif.
Pour informations:
Mme L.C. Simard
738-8575
IMMEUBLES TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588 28-4-75

ST-LAMBERT
Magnifique cottage entièrement rénové, boiseries en chêne impeccables, 4 chambres, salon, grande salle à diner avec foyer naturel en céramique et chêne. Cuisine complètement planifiée donnant sur solarium avec armoires en chêne. Terrain paysagé avec plusieurs autres avantages. Occasion unique. A voir. Communiquez avec
Huguette L. Godin
651-1000 ou 672-1839
MONTREAL TRUST, *courtiers*
28-4-75

OUTEMONT
Cottage très éclairé. Grand hall d'entrée, salon avec foyer naturel, salle à manger, den, cuisine avec coin déjeuner "Powder room", 4 chambres à coucher, sous-sol fini avec foyer naturel. État impeccable. Prix demandé: $72,000. **Exclusivité de:**
Michel B. Roche, 935-8541 ou 277-1250.
IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.
courtiers
28-4-75

LONGUEUIL: Condominium, vente ou location, 3 chambres à coucher, piscine, sauna, garage, près métro, quartier résidentiel. Tél.: 684-6434 après 7 p.m. 30-4-75

LONGUEUIL: Cottage rue Montcalm près chemin Chambly. Construction 1974. Chauffage électrique. 5½ pièces plus sous-sol divisé. Tapis mur à mur avec rideaux et tentures inclus. Prix demandé: $39,000. Réal Gendron 651-5300. M.L.S. Immeubles Westgate Courtiers. 28-4-75

OUTREMONT: avenue Nelson, cottage unifamilial de 12 pièces, rénové, Faut voir intérieur pour apprécier. Disponible immédiatement. $67,900. Privée 276-5921 28-4-75

ST-LAMBERT: terrasse Neufchatel, maison de ville, 9 pièces avec foyer, garage, sous-sol fini, piscine extérieure. Condominium. Pour vente rapide directement du propriétaire. $33,000, Hypothèque 9%. Tél.: 672-8173 1-5-75

OUTREMONT: maison attachée, 8 pièces, près parc, école, grand salon, salle à manger, vaste cuisine moderne, nouveau "powder-room", boiseries en chêne partout. A l'étage: 4 chambres à coucher, grande salle de bain moderne. Electricité, plomberie toiture refaites à neuf. Excellente condition. Prix: dans les $60,000. Tél.: 277-1642. 28-4-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourreur. 521-5484. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

"CANTONS DE L'EST" Magnifique terrain 16 acres au pied du Mont Shefford, avec petite rivière, cascades, chute, arbres, grands espaces verts, un endroit de prédilection pour les jours chauds qui s'en viennent, à 4 milles de la sortie #44 de l'autoroute. (Photo M.L.S.) Michel Duchesneau 871-8754. Immeubles Westgate Courtiers. 28-4-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesures 351 rue Guizot. Tél.: 388-2352. 28-4-75

Il y a longtemps que vous avez eu un tête-à-tête avec votre corps?

PARTICIPACTION
Le mouvement canadien du bien-être physique.

En forme... la seule vraie façon de vivre.

LE DEVOIR cahier des arts et lettres

la carrière de janet leigh

ANDRÉ LEROUX

LOS ANGELES — S'entretenir avec Janet Leigh est un véritable plaisir pour les yeux, un magnifique feu d'artifice pour l'esprit et une douce envolée pour le coeur. Il n'arrive pas très souvent à un journaliste d'être confronté à une actrice débordante de vitalité et capable de parler avec abondance et intelligence de son métier.

Passionnante conteuse, Janet Leigh nous a parlé de sa longue carrière, avec un ravissant mélange d'humour et de gravité. Depuis The Romance of Rosie Ridge *en 1947, elle est passée avec élégance et souplesse du western* (Roste Ridge) *à la comédie musicale* (Words and Music; Two Tickets to Broadway), *de la comédie* (MySister Eileen, *une de ses meilleures créations) au film historique* (The Vikings), *du drame psychologique* (Touch of Evil; Psycho) *au film fantastique* (Night of the Lepus). *Son talent est multiple, kaléidoscopique, et toujours surprenant.*

George Sidney la fit danser à New-York, von Sternberg l'auréola de mystère, de sensualité et de mélancolie, Anthony Mann en fit une amoureuse déguisée en garçon, Welles la plongea dans un cauchemar hallucinant, Hitchcock l'identifia tout simplement à la nuit et Jerry Lewis la para des charmes volatiles de la sophistication.

Née Jeannette Helen Morrisson à Merced, Californie, le 6 juillet 1926, elle se dirigeait vers une carrière de thérapeute musicale lorsque Norma Shearer la découvrit et lui obtint son premier rôle à la Métro-Goldwyn-Mayer. Elle devait dès lors irradier l'écran d'une grâce aérienne et d'un ténébreux éclat. Qui n'a pas été remué en voyant le corps de Marion tomber mollement dans la baignoire sous la main meurtrière de Norman (Psycho) *ignore tout du cinéma.*

Presque disparue de l'écran, Janet Leigh, dédaignée des historiens et des sociologues, n'a peut-être qu'une poignée d'admirateurs, mais ses merveilleuses interprétations échapperont à jamais au temps car sa beauté, son mystère et son charme sont de feu. C'est à sa résidence de Beverley Hills que s'est déroulé cet entretien.

Comment a débuté votre carrière au cinéma?

Je suis devenue actrice par un heureux hasard. Je n'ai jamais été de ces personnes qui rêvent dès leur enfance de faire du cinéma. Avant de me diriger vers le cinéma, je voulais devenir thérapeute musicale. C'était, dans les années quarante, un domaine encore très peu exploré. A la fin de mon adolescence, j'avais entrepris des études en musique et en psychologie au Pacific College, aujourd'hui connu sous le nom de Pacific University.

Un jour, je suis allée rendre visite à mes parents qui travaillaient alors dans une station de ski du Vermont: le Sugar Bowl's Sky Lodge. Mon père y était instructeur et comme je n'avais jamais vu de neige auparavant, c'était l'occasion idéale pour réaliser un rêve auquel je tenais beaucoup. A l'époque, Norma Shearer et son mari, lui-même skieur professionnel, se rendaient régulièrement à Sugar Bowl qui était leur station de ski préférée. Mon père prit une photo de moi devant une montagne enneigée et la plaça sur son bureau. Norma Shearer la vit, demanda le nom de la jeune fille et l'emporta à Hollywood avec la permission de mon père. Elle la remit à Lou Wiseman, à l'époque directeur de l'agence M.C.A.

On m'a alors contactée par téléphone et demandé de venir à Hollywood. Je fus la première étonnée par une telle proposition car j'ignorais tout des démarches entreprises par Norma. J'ai réussi un test à la Metro-Goldwyn-Mayer, avec laquelle j'ai signé un contrat pour une durée et de sept ans. Un mois après mon arrivée au studio, l'entraîneur dramatique Lilian Burns m'a présentée aux producteurs qui cherchaient quelqu'un pour jouer une jeune montagnarde naïve. Ce que j'étais, sans contredit! Comme le test de lecture fut satisfaisant, on m'attribua immédiatement le rôle.

Vous n'étiez donc absolument pas préparée pour cette nouvelle carrière?

Non. Au collège je me spécialisais en musique et je chantais dans une chorale à capella. A l'université, j'avais participé à une comédie musicale pour laquelle on avait recruté toute la faculté de musique. Ayant échoué les examens élémentaires d'élocution, je ne pensais absolument pas devenir comédienne. Mais je ne regrette pas d'avoir abandonné mes premiers projets d'avenir, parce que j'ai adoré ma nouvelle carrière dès ses débuts. Je me demandais même pourquoi je n'avais pas songé plus tôt au cinéma. Tout semblait tellement aller de soi!

C'est toujours surprenant de constater les potentialités qui sommeillent dans une personne. On ne connaît souvent pas toutes nos possibilités. Si Norma Shearer n'avait pas découvert ma photo, je n'aurais jamais su que je pouvais devenir comédienne. Et pourtant, c'est, instinctivement, le métier que j'aime et que je peux faire. Au début, j'ai suivi tous les cours que le studio offrait. Je voulais vraiment savoir tout ce qu'impliquait le métier. J'étais tellement ignorante!

Vous avez tout d'abord joué dans un western intitulé "The Romance of Rosie Ridge."

Ce n'était pas exactement un western. Le réalisateur Roy Rowland en avait utilisé le cadre et la structure dramatique mais l'intrigue se déroulait après la guerre civile au moment où les familles étaient encore divisées. Il s'agissait de l'adaptation d'une nouvelle de McKinley Kanter. J'en garde un très bon souvenir. Je dois d'ailleurs beaucoup à Roy Rowland, qui fut d'une douceur, d'une persévérance et d'un calme étonnants. Il est le cinéaste le plus patient avec lequel j'ai jamais travaillé. A l'époque, je croyais que sa patience faisait partie intégrante du métier, que c'était quelque chose de normal. Or, je me suis rendu compte, avec les années, qu'il avait été très bon envers moi. J'était très inexpérimentée.

Vous avez joué dans plusieurs films musicaux dès le début de votre carrière. Vous avez longtemps été considérée comme une actrice spécialisée dans les rôles musicaux.

Il est vraiment bizarre que certaines personnes pensent cela, parce que dès mes premiers films on m'a confié des rôles essentiellement dramatiques. J'ai surtout joué dans des drames. Mon second film fut *If Winter Comes*, un drame britannique avec Walter Pidgeon et Deborah Kerr. Puis il y eut *Hills of Home*, dont la vedette était Lassie! *Words and Music*, dans lequel j'interprétais madame Rogers mais ne dansais ni ne chantais. *Act of Violence, Little Women* de Mervyn Leroy... Mon premier film musical fut *Two Tickets to Broadway*. C'était déjà mon huitième ou neuvième. J'ai dû alors apprendre à danser. La comédie musicale exigeait une approche complètement différente du cinéma. Il fallait savoir tout faire. C'était fort amusant mais on devait travailler avec acharnement pour parvenir à opérer une harmonieuse synthèse du chant, du jeu et de la danse.

Trouviez-vous difficile de sauter d'un genre à l'autre, de faire le pont entre le drame familial, la comédie musicale et le western?

Non. Au contraire! Toute l'excitation du métier réside dans cette possibilité de passer d'une époque à l'autre, d'un climat à un autre, d'un ton à un autre. Vous êtes projeté de la guerre civile à l'époque victorienne des Forsythe puis subitement plongé dans les années 20 puis ramené à l'époque contemporaine. C'est véritablement excitant et stimulant pour un comédien de pouvoir ainsi être propulsé dans le temps. Cela lui permet de déployer toutes les facettes de son talent, de s'adapter constamment à de nouvelles situations, de nouveaux modes de vie et de nouvelles moeurs.

Y a-t-il selon vous un genre plus exigeant qu'un autre pour une comédienne?

Chacun comporte ses propres exigences. Pour jouer dans *The Black Shield of Falworth* et *Prince Valiant*, j'ai dû apprendre à monter à cheval de côté. C'était un véritable défi! Dans un autre film, j'étais infirmière et, pour me préparer, je me suis rendue dans un hôpital pour apprendre à faire des piqûres.

Le rôle le plus difficile et le plus exigeant que j'aie jamais eu à interpréter fut celui de la jeune femme dans *The Manchurian Candidate* de Frankenheimer.

Le personnage surgissait en plein milieu de l'histoire et il n'y avait pas de motif véritable pour justifier le caractère inattendu de sa présence. Il n'y avait rien auquel je pouvais me raccrocher et je devais établir un contact avec les autres personnages. Lorsque la jeune femme rencontrait l'homme, ils se comprenaient tellement bien que les mots ne traduisaient aucunement ce qu'ils pensaient. Ils disaient une chose au moment même où ils pensaient à une autre. Ce fut mon rôle le plus difficile car tout était intangible.

Comment aimez-vous travailler avec un cinéaste?

J'aime beaucoup les cinéastes qui ont énormément d'idées sur les personnages et sur leur arrière-plan. Par contre, je trouve difficile de travailler avec quelqu'un qui vous dit tout, qui ne vous laisse aucune part de créativité et qui exige que vous vous déplaciez de telle ou telle façon avec une précision absolue. J'adore discuter des rôles. J'éprouve très peu de plaisir à suivre les indications d'un cinéaste qui vous force à vous asseoir lorsque vous dites tel mot ou à prendre un briquet sur la table lorsque vous dites tel autre mot. Je trouve insupportable ce genre de mise en scène rigide et autoritaire où le comédien est dirigé comme une espèce de marionette qui obéit à une série de réflexes conditionnés.

Alfred Hitchcock, avec lequel vous avez travaillé pour "Psycho", aurait déjà dit qu'il traitait les comédiens comme du bétail. Avez-vous pu facilement vous adapter à ses méthodes de travail?

Je prévoyais cette question. Vous savez, je pense qu'il y a eu un vaste malentendu autour de cette affirmation. Hitchcock aime blaguer et ce qu'il a dit fut alors très mal interprété par les journalistes. Il s'est simplement échappé et il n'a pas exprimé avec exactitude ce qu'il voulait dire. Les mots utilisés ne coïncidaient pas précisément avec sa pensée. Il cherchait tout simplement à faire comprendre qu'il croit à sa façon de percevoir les choses et d'organiser sa vision intérieure de la réalité.

Il a une conception très précise du cinéma. Il guide le comédien selon son intuition très sûre, mais il ne lui manque jamais de respect et ne le considère aucunement comme un objet ou comme un animal. Il n'a jamais témoigné aucune forme de mépris pour mon métier ou pour ma personne. Avant le tournage de *Psycho*, il m'a expliqué comment il voyait le personnage de Marion, et, de mon côté, j'ai toujours pu lui dire ce que j'en pensais. Ce fut une perpétuelle et fructueuse échange d'idées, d'impressions et de sentiments.

Il a presque toujours accepté et tenu compte de mes remarques et de mes suggestions. Il m'a permis de jouer beaucoup plus librement que bien d'autres metteurs en scène. Mais il fallait que tout puisse coincider avec les positions de sa caméra, car il sait exactement l'effet psychologique, dramatique et affectif qu'il obtiendra s'il place sa caméra à tel endroit plutôt qu'à tel



(richard sullivan)

autre. C'est un vrai géomètre de l'image. Il laisse au comédien une très grande marge de liberté pourvu que ce dernier n'entrave pas ses élaborations visuelles. Je comprends cela. Quand j'ai travaillé avec lui, j'ai accepté ses partis-pris cinématographiques.

Est-ce qu'il précise, au point de départ, ce qu'il cherche à obtenir?

D'une certaine façon, oui. Lors de notre première rencontre, il a comparé son film à une tarte divisée en portions de différentes grosseurs. Le rôle de Marion représentait une partie de sa tarte. Il m'a dit: "Je vous ai engagée parce que vous êtes actrice. Vous pouvez faire tout ce que vous voulez avec le rôle pourvu que vous respectiez votre portion de tarte. La seule chose que j'exigerai de vous est que vous vous soumettiez à mes angles de prise de vue. Vous connaissez votre métier et moi je connais le mien." Tout le film était alors déjà tourné dans sa tête. Avant même le début du tournage, tous ses angles de caméra avaient judicieusement été choisis.

Avec certains metteurs en scène, on s'assoit tous autour d'une table pour lire chaque séquence, puis, on se lève et on essaie de voir comment chacun a compris ce qui a été lu. C'est une période d'ajustement et de tâtonnement pendant laquelle les comédiens et le cinéaste cherchent à préciser la façon dont ils sentent les scènes. Hitchcock ne fait jamais cela car il sait où il va. Il ne vous dira jamais comment prendre une cigarette ou comment vous asseoir mais vous devrez jouer en fonction de ses angles de prise de vue. Vous n'avez jamais la liberté de vous lever pendant un dialogue si son angle a déjà été choisi et que votre déplacement l'oblige à changer d'angle.

C'est sa façon de travailler et on doit s'y plier. Lorsque je conçois un personnage d'une façon et que le cinéaste le conçoit sous un autre éclairage, j'essaie toujours de combiner ce qu'il veut et ce que je désire lui apporter. Il s'agit de fondre harmonieusement les exigences de chacun le plus souplement possible. Mais j'estime qu'un comédien doit être capable de comprendre et de respecter la vision du cinéaste. S'il veut tourner une séquence d'une façon plutôt qu'une autre pour des raisons techniques ou esthétiques, on doit respecter son choix.

Les bons cinéastes ne font jamais rien gratuitement. Même si on ne comprend pas toujours la raison qui les pousse à adopter tel éclairage, tel angle de prise de vue, ou à faire un panoramique plutôt qu'un travelling, on doit se rappeler qu'ils savent, même instinctivement, pourquoi ils font ce qu'ils font. J'essaie toujours de m'adapter à la vision du cinéaste tout en ne reniant pas pour cela ma personnalité et ma sensibilité.

Avez-vous déjà fait des choses que vous ne sentiez pas ou que vous ne vouliez pas faire?

Rarement. Quelques fois, il y eut des conflits entre ce qu'un cinéaste pensait et ce que je croyais être juste, intéressant et valable. Si nous ne réussissions pas à nous entendre, je cédais car, après tout, c'était son film. Je voyais certaines choses à ma façon mais il était celui qui avait une perspective globale de ce qu'il voulait obtenir. Je pouvais avoir raison en ce qui avait trait à une séquence mais il savait souvent mieux que moi comment elle devait s'insérer dans l'ensemble. Mais j'ai toujours essayé, même lorsqu'il y avait désaccord total, de faire très discrètement et indirectement ce que je voulais.

Ce que je n'ai jamais pu accepter chez un cinéaste, c'est l'arrogance. A cet égard, j'ai eu une expérience très douloureuse avec Joseph von Sternberg pendant le tournage de *Jet Pilot*. Je pense qu'un cinéaste peut presque tout obtenir d'un comédien s'il sait s'y prendre et ne pas le brusquer. Il y a mille façons de demander quelque chose à quelqu'un, mais von Sternberg choisissait toujours la plus arrogante, la plus cruelle et la plus tyrannique. Il avait une très vieille façon de tourner. Sur le plateau, il jouait au créateur despotique, donnant ses ordres avec une sécheresse qui glaçait tout le monde.

Pendant toute la durée du tournage, l'équipe technique et les comédiens furent extrêmement tendus. On ne savait jamais comment l'aborder car il s'était créé l'image d'un être intouchable et impénétrable. Il avait un sens admirable des compositions visuelles mais il était très imbu de son propre talent. Il savait qu'il avait du génie et il écrasait tous ceux qui l'entouraient par une suffisance intarissable. Pourtant, si vous lui parliez à l'extérieur du plateau de tournage il pouvait être, quand il le voulait, très charmant mais dès qu'il reprenait son rôle de cinéaste il devenait détestable.

Je pense que fondamentalement il était un homme très peu sûr de lui-même et qu'il craignait, en étant trop ouvert, simple et sensible, de ne pouvoir contrôler les comédiens et l'équipe technique. Il avait un besoin presque maladif de faire sentir qu'il était le maître incontestable, le créateur à qui on ne pouvait ni ne devait tenir tête. C'est un souvenir que je préfère oublier et dont je n'aime pas tellement parler.

Vous avez aussi joué dans "Touch of Evil", le célèbre film d'Orson Welles. Votre expérience fut-elle plus satisfaisante que celle avec von Sternberg?

Il n'y a pas de comparaison possible. Welles est un homme qui travaille avec le comédien et non contre lui. Il connaît la sensibilité, le degré d'intelligence et de talent des gens dont il s'entoure. Les comédiens sont souvent déroutés par sa totale décontraction et déconcertés par son manque total d'organisation sur le plateau de tournage. Avec lui, on ne sait jamais à quoi s'attendre d'une séquence à l'autre.

Contrairement à Hitchcock, il ignore, au début du tournage, ce qu'il va faire avec sa caméra. Il se laisse guider par son instinct et ne se préoccupe absolument pas des problèmes techniques. Lorsqu'on regarde ses films, on a toujours l'impression qu'ils ont été longuement élaborés, que chaque angle de prise de vue a été soigneusement choisi et que rien n'a été laissé au hasard. Or, lorsqu'on travaille avec lui, on se rend compte que c'est un grand enfant indiscipliné, rebelle à toutes formes d'asservissement et indifférent aux problèmes financiers. Même lorsqu'il est à court d'argent, il ne se laisse jamais submerger par des contingences matérielles. Il cherche plutôt à les éviter, à les fuir et à leur tourner le dos. C'est un homme incroyable! Un génie!

Lorsqu'il a commencé à tourner *Touch of Evil*, les dirigeants du studio redoutaient ses audaces et son manque d'organisation. Ils avaient peur que le film coûte beaucoup plus cher que prévu (ce qui s'est finalement produit) et que le devis du tournage ne soit pas respecté. Welles les a amadoués en leur disant qu'il serait un bon garçon, un enfant sage, et que la durée du tournage n'excéderait pas les limites fixées. Tout devait se dérouler dans l'ordre et sans retard. Evidemment, les promesses d'Orson n'ont pas réussi à rassurer complètement les gens du studio.

Pour leur fournir une preuve de sa bonne volonté, il a tourné en une journée une séquence qui devait en prendre quatre. Il s'agissait de la scène dans le bureau de police. Ce n'était pas, en soi, une séquence particulièrement excitante mais il a déplacé sa caméra de telle façon que le résultat final fut absolument saisissant. Emerveillés par sa rapidité, son efficacité et son habileté, les dirigeants du studio ont cru qu'il serait très docile et que le tournage se déroulerait sans accrocs. Le film fut terminé longtemps avant la date prévue mais il les choqua profondément. Ils ne s'attendaient pas à voir une oeuvre aussi originale, percutante et insolite.

Déroutés par le caractère elliptique de la mise en scène, ils nous obligèrent, Charlton Heston et moi-même, à jouer dans des séquences explicatives. Ils firent tourner quelques séquences dont Welles n'est aucunement responsable, afin de rendre le récit plus intelligible. Dans sa version actuelle, *Touch of Evil* est encombré de cinq à six images qui n'ont pas été réalisées par Welles. Ce sont surtout des plans explicatifs qui servent à faire le lien entre des séquences allusives. Au début, Charlton et moi avons refusé de nous prêter à une telle entreprise organisée sans le consentement de Welles mais, comme nous étions alors sous contrat avec le studio, il nous fut impossible de résister très longtemps.

Comment a-t-il réagi aux agissements des dirigeants?

Evidemment, il était furieux et disait qu'ils n'avaient rien compris. Il était d'autant plus enragé que tout avait été fait à son insu alors qu'il était en Europe pour préparer *Othello*. Heureusement, il ne s'en est jamais pris à moi ou à Charlton et a très bien compris l'engrenage dans lequel nous étions prisonniers. Comme il était lui-même acteur, il connaissait parfaitement les rouages de l'industrie hollywoodienne et travaillait très étroitement avec les comédiens qu'il dirigeait.

Souvent, il utilisait même, à l'improviste, des gens qui venaient simplement le voir tourner. C'est ainsi que fut choisie Mercedes McCambridge. Il l'entr'aperçut sur le plateau de tournage et décida à brûle-pourpoint de lui confier un rôle qu'il développa au fur et à mesure que le film progressait. Il était bourré de ressources complètement inattendues. Avec lui, les comédiens se sentaient emportés dans une perpétuelle éruption volcanique. Ce fut pour moi une expérience incomparable!

Parmi tous les personnages que vous avez interprétés, auquel êtes-vous le plus attachée?

C'est difficile à dire. J'aime beaucoup celui de Marion dans *Psycho*, même si Hitchcock se servait de lui comme un magicien. Pendant toute la première partie du film, Hitchcock faisait croire au spectateur que tout ce qui se passait sur l'écran était d'une extrême importance. Il avait tellement bien noué la relation sexuelle et amoureuse entre Marion et son amant que les spectateurs espéraient qu'il se passerait quelque chose entre eux et que leur liaison se développerait. Or, pendant qu'il aiguisait la curiosité du spectateur, il préparait tout ce qui devait venir. Il nous montrait certaines choses alors qu'il en élaborait d'autres. Il lançait le spectateur sur une piste, puis, en plein milieu de l'histoire, changeait de direction. Presque tout le personnage de Marion devait être interprété et joué en pantomime et cela représentait un défi fort excitant à relever.

Comment avez-vous personnellement réagi à la célèbre et inoubliable séquence de l'assassinat sous la douche? Saviez-vous précisément tout ce qu'Hitchcock voulait obtenir?

Il avait fait dessiner cette séquence par Saul Bass, aussi responsable du générique. Tous les plans avaient été couchés sur papier. Hitchcock a épinglé les dessins à tous les endroits où il voulait placer sa caméra. Il a tourné la séquence en respectant scrupuleusement l'ordre dans lequel ils avaient été disposés à travers toute la pièce. Chaque plan a pris en moyenne deux heures à organiser et à tourner. Sur l'écran, certains ne durent à peine qu'une seconde. Il tournait sous tous les angles possibles et imaginables puis choisissait et organisait au montage les plus efficaces sur le plan dramatique, psychologique et affectif. Il a effectué un montage tellement rapide qu'on se demande, lors du meurtre, si tout ce qu'on voit est vraiment réel. Cette séquence a un caractère onirique indéniable.

Au début, je fus un peu surprise par sa violence sauvage mais j'ai finalement compris que tout devait se produire très vite et très brutalement. C'était le dénouement inexorable du destin de Marion. Dès les premières séquences, elle était poursuivie par une fatalité qui ne pouvait trouver son point de résolution que dans une mort violente. La fatalité était d'autant plus cruelle et aveugle qu'elle s'est abattue sur le personnage au moment où il avait décidé de remettre l'argent volé.

Marion était un être très complexe et il m'a fallu laisser sous-entendre tout ce qui n'était pas ouvertement et directement expliqué. J'ai dû m'efforcer de suggérer au maximum tout ce qui n'était pas dit. C'est ce qui m'a intéressée dans le personnage. J'ai respecté les indications générales de Hitchcock mais j'ai injecté dans le rôle une grande partie de moi-même. Je pense que si Marion avait été interprétée par une autre comédienne, la vision que le spectateur a du personnage aurait été entièrement différente.

Vous avez aussi joué dans "Three on a Couch" de Jerry Lewis et "The Naked Spur" d'Anthony Mann.

Ce sont de très agréables souvenirs, même si Mann travaillait mieux avec les hommes qu'avec les femmes. Il était un cinéaste d'hommes et sa fascination pour les grands espaces touchait presque au délire poétique. Dans *The Naked Spur*, j'étais, pendant presque tout le film, déguisée en garçon et le rôle ne fut pas très difficile à interpréter.

J'ai beaucoup aimé travailler avec Jerry Lewis. C'est un homme charmant, intelligent et très imaginatif. Il connaît la psychologie et les besoins du comédien. Il s'intéresse à tout ce qu'on fait et, comme il est lui-même comédien, il veille à ce qu'on se sente en sécurité et en pleine confiance sur le plateau de tournage. Je trouve très malheureux que son immense talent soit si peu reconnu en Amérique du Nord. La majorité des critiques le considèrent encore comme un clown insipide alors qu'il est en vérité, un auteur de films à part entière et un créateur dont la vision du monde est extrêmement originale, personnelle et importante. Il a beaucoup apporté au cinéma et les Américains ne lui en seront jamais assez reconnaissants. Le reléguer au rang des cinéastes mineurs constitue, à mon avis, une injustice majeure. Mais il est vrai que les Américains découvrent souvent leurs génies une vingtaine d'année après les Européens. C'est désolant.

la FOIRE du livre

McLuhan sera à la FILM, mais Gutenberg également!

par GÉRARD PELLETIER

NDLR — Ce texte a été prononcé par le ministre des Communications du Canada, devant les membres du dîner-causerie hebdomadaire de la Chambre de commerce de Montréal, le mardi 15 avril. Nous en reproduisons les passages pertinents d la Foire du livre.

●

Avec l'avènement de la télévision et son omniprésence dans nos sociétés occidentales, Marshall McLuhan n'hésitait pas à prophétiser, il y a quelques années, la mort prochaine de la Galaxie Gutenberg, ou du moins, un sérieux recul dans la place qu'occupe le livre dans notre univers culturel.

En réalité, c'est tout le contraire qui s'est produit, et jamais plus qu'aujourd'hui le livre n'a connu une carrière féconde et prospère. Pourquoi cette faim de l'écrit en ce siècle de l'électronique? Par quel paradoxe la télévision renvoie-t-elle au livre, alors qu'elle semblait en annoncer la disparition?

Pour le comprendre, j'aimerais jeter un coup d'oeil sur ce qui fait l'originalité du livre par rapport à la télévision et voir comment l'un et l'autre répondent chez l'homme à des besoins fort différents.

La télévision est essentiellement pourvoyeuse d'images mouvantes et chacun d'entre nous peut constater à quel point ces images nous envahissent et nous subjuguent. Qu'elle nous choque ou qu'elle nous plaise, qu'elle provoque en nous joie ou tristesse, enthousiasme ou dépit, l'image télévisée nous impose son rythme et nous trouve presque toujours consentant.

Il suffit de penser à la difficulté qu'éprouvent la plupart des gens à tourner le bouton, même lorsqu'ils considèrent une émission endormante, pour prendre conscience du pouvoir quasi-incantatoire que la télévision exerce sur le téléspectateur.

Le livre au contraire vous traite avec respect. Il se plie à vos rythmes, à votre spontanéité. Vous pouvez commencer une lecture et l'arrêter quand bon vous semble. Vous pouvez retourner sur vos pas, vous ériger en critique, poser des questions, vous attarder sur certains passages. C'est vous qui restez le maître et, sauf pour de rares maniaques du roman policier, c'est vous qui contrôlez le cours de vos lectures.

Même lorsqu'un livre met directement en jeu vos émotions, il le fait d'une façon plus feutrée, plus détachée, en tout cas moins subjugante que ne le fait la télévision. Et cela est dû à une différence fondamentale entre le livre et la télé. La télévision s'adresse davantage aux émotions et le livre davantage à l'esprit. C'est là une différence que je ne voudrais pas exagérer, mais qui me paraît juste et importante.

Lorsque les gens accusent la télévision d'enseigner la violence, ils témoignent instinctivement de cette puissante influence de la télé sur les forces affectives de l'homme. Des études récentes viennent d'ailleurs confirmer cette façon de voir. Elles montrent en effet, selon Roger Garaudy, que les programmes les plus violents, du western au film policier. loin de réduire l'agressivité et de la satisfaire au niveau de l'imaginaire, tendent au contraire à l'accroître et à l'extérioriser.

Cette influence de la télévision n'est toutefois pas une fatalité contre laquelle nous ne pouvons rien. Après avoir longuement étudié les effets de la télévision sur la vie des enfants, un psychiatre américain en arrive, au contraire, à formuler la loi suivante: l'intensité et l'importance psychologique de la réaction de l'enfant, devant la télévision, sont en raison inverse de la satisfaction qu'il tire de ses rapports avec sa famille, son école et ses camarades. C'est dire que nous pouvons contrer les mauvaises influences possibles de la télévision, et que notre meilleure arme n'est pas l'interdiction ou la censure, mais la somme des efforts que nous déploierons pour créer autour de l'enfant, un climat d'attention, de confiance et d'amour, susceptible de l'aider à établir de bonnes relations avec les enfants de son âge. Quelles que soient les prétentions des gens, la télévision n'enseigne donc pas fatalement la violence.

Il n'en reste pas moins qu'une telle accusation d'incitation à la violence n'a jamais été portée, du moins de cette façon, contre les romans de Simenon ou d'Agatha Christie. L'écrit exerce donc une influence fort différente de celle exercée par la télévision. J'ai dit, tout à l'heure, qu'il s'adressait d'abord à l'esprit. Pour s'en convaincre, demandons-nous un peu ce qu'est un livre. Posons-nous quelques questions sur cet extraordinaire moyen de communication.

Par quel mystère puis-je retrouver, enfermée dans quelques millions de signes tracés sur quelques feuillets de papier, la pensée d'un être qui a vécu des centaines et des milliers d'années avant moi? Par quel sortilège puis-je, en ouvrant un livre, abolir le temps et l'espace pour me retrouver en tête à tête avec Platon et me sentir questionné et mis en cause par sa pensée? Car ce n'est pas son visage, ni sa voix, mais bien sa pensée que me livrent les quelques mots tracés sur ces pages.

S'il existe une communion des esprits, c'est bien celle-là: recréer en nous la pensée d'un autre en décodant quelques mots enfermés dans un livre. Trop habitués aux merveilles de l'électronique, nous ne songeons plus à nous étonner d'une découverte aussi simple et aussi admirable.

Le Prince Modupé qui avait la fraîcheur d'esprit des analphabètes nous a raconté en un court texte, cité par McLuhan, comment il a "découvert" l'écriture, au moment où il vivait dans son Afrique natale:

Le seul endroit encombré de la maison du père Perry, nous dit-il, c'était sa bibliothèque. Je finis peu à peu par comprendre que les signes qu'il y avait sur les pages des livres étaient des mots pris au piège. N'importe qui pouvait apprendre à déchiffrer les symboles et à libérer ces mots capturés pour en faire de nouveau des paroles. L'encre emprisonnait les pensées: elle ne pouvait pas davantage s'échapper que le doumbou ne peut sortir de la fosse où il est tombé. Quand je compris pleinement la signification de tout cela, j'éprouvai la même émotion et le même étonnement que lorsque je vis les lumières brillantes de Conakry. Je frémissais du désir d'apprendre moi aussi à faire cette chose merveilleuse.

Cette chose merveilleuse que désirait apprendre le Prince Modupé, beaucoup de nos contemporains sont en train de la réapprendre, ou plutôt de la redécouvrir. Mais ils ne sont pas encore assez nombreux, surtout parmi les jeunes.

Une enquête menée par Cardiner pour le bénéfice de l'Unesco, montre que dans les pays développés, dont le nôtre, les enfants, de 6 à 16 ans, passent entre 500 et 1,000 heures par an devant le petit écran. Si l'on tient compte des vacances et des jours de congé, cela représente une durée à peu près équivalente à celle que ces jeunes passent à l'école.

Par ailleurs, d'autres sondages de l'Unesco, menés cette fois en Angleterre, au Canada, au Japon et aux Etats-Unis, constatent que jusqu'à dix ans, les enfants apprennent quelque chose en regardant la télévision, mais qu'à treize ans, seuls les enfants retardés en tirent quelque profit. Ce qui laisse rêveur sur le niveau intellectuel des émissions que nous offre la télé!

Ces chiffres rejoignent assez bien ceux que nous livrait Lysiane Gagnon dans une série d'articles retentissants parus dans le quotidien La Presse. Une enquête menée par le comité de parents de la région 5 de la CECM, en 1974, montre que près de 60% des étudiants de l'élémentaire regardent la télévision en moyenne deux heures et plus par jour et que plus du tiers complètent leur travail devant le téléviseur. Par contre, toujours selon cette enquête, plus de la moitié des enfants lisent en moyenne un quart d'heure par jour et la majorité (65%) ne lisent que des bandes dessinées. Lysiane Gagnon constatait également, à son grand effarement et au nôtre, qu'on peut avoir fait tout son cours secondaire au Québec sans jamais avoir lu un livre au complet.

A lire les résultats de toutes ces enquêtes, on a l'impression que les téléspectateurs de la jeune génération, pour ne pas parler de la moins jeune, sont assez semblables aux prisonniers de la caverne que nous décrivait Platon, quatre siècles avant Jésus-Christ. Rivés à leur petit écran, ils vivent comme eux dans un monde d'images, prisonniers de l'immédiat, du mouvant, de l'éphémère.

Gavés d'informations, ils ne savent plus distinguer l'essentiel de l'accessoire, le permanent du transitoire. Ils se contentent de regarder passer les ombres, en désapprenant lentement le langage de la raison et de la logique.

Madame Gagnon nous signalait les répercussions d'un tel état de chose sur la qualité du français écrit et parlé au Québec. Mais ne nous laissons pas aller à notre masochisme national. Le Québec n'est pas la seule victime; le phénomène est universel.

Je lisais dans la revue Time, édition du 31 mars, que les résultats obtenus par les étudiants américains aux Scholastic Aptitudes Tests baissent d'année en année depuis 1962. En douze ans, le résultat moyen des étudiants serait tombé de 478 à 440 pour les tests d'aptitude verbale et de 502 à 478 pour les tests en mathématiques, le maximum, dans les deux cas, se situant à 800 points.

Après une anlyse serrée de ces résultats, le directeur des tests, M. Sam McCandless, constate que cette baisse est réelle, qu'elle ne peut être attribuée à des facteurs techniques, et qu'elle indique un déclin dans le développement des capacités logiques des étudiants. Fred Hargadon, de Stanford, constate pour sa part, que nous sommes là en face de la génération d'étudiants qui a été la plus touchée par la révolution des média, et Thimothy Callard, de Princeton, affirme qu'en se tournant vers les moyens audiovisuels et en favorisant la créativité au détriment de la rigueur d'expression, l'école a négligé de développer les habiletés linguistiques des étudiants de l'élémentaire et du secondaire.

Comme on le voit le Québec n'est pas seul. Et je trouve que dans tout cela la télévision a bon dos, car la majorité des maux dont on l'accable, tiennent à l'emploi qu'on en fait à l'heure actuelle. Rien n'indique qu'avec l'avènement du câble coaxial, nous ne verrons pas naître une véritable télévision éducative et culturelle, offrant des émissions d'un niveau intellectuel supérieur à celui qu'on nous offre aujourd'hui.

Il n'en reste pas moins que l'écrit, et le livre en particulier, ont un rôle capital et irremplaçable à jouer pour assurer l'équilibre de notre civilisation. En s'adressant davantage à l'esprit et à la raison, l'écrit restitue à l'homme ses possibilités d'esprit critique. En le sortant du règne de l'image et de la sensation, il fait accéder l'homme à l'universel, seul capable d'ordonner, de synthétiser et de juger l'expérience. Selon le mot célèbre d'Hubert Beuve Mery: l'écriture demeure encore aujourd'hui le lieu privilégié de la pensée réfléchie. Et lorsqu'en un coin quelconque de la planète les ondes ne diffuseront plus que le mensonge et la propagande officielle, il se trouvera toujours un **Samizdat** (journal clandestin dactylographié dont le nom russe signifie: "publiez-le-vous-mêmes") pour rappeler à la conscience humaine les chemins de la vérité et de la liberté

Pour toutes ces raisons, la Foire internationale que nous accueillerons au Canada, à Montréal même, dans quelques semaines, m'apparaît comme un événement capital. Des milliers d'éditeurs envahiront Montréal, venus de quelque 55 pays, et tiendront comptoir en nos murs, non pour y vendre et acheter des livres, mais pour négocier entre eux des droits d'édition. Il s'agit, me dit on, de la plus importante bourse de droits d'auteurs et d'éditeurs jamais tenue dans le monde. Des transactions qui s'opéreront ici pendant ces quinze jours, il résultera sans doute un énorme volume d'échanges de traductions et de publications, au cours de l'année qui suivra. Des millions de volumes et de publications diverses, depuis le récit le plus simple jusqu'aux ouvrages scientifiques les plus avancés, circuleront à travers les continents, parce que les éditeurs, les agents littéraires et, dans certains cas, les auteurs se seront rencontrés à Montréal. Parmi les patrons d'honneur se trouvera... Marshall McLuhan.

Mais pourquoi le Canada, pourquoi le Québec et pourquoi Montréal? Comment un pays de modeste importance est-il devenu le centre d'une telle activité?

La réponse, je crois, est à la fois simple et admirable: parce que des Canadiens, des Québécois et des Montréalais, secondés par leurs gouvernements à tous les paliers, ont accepté un défi d'envergure et le relèvent aujourd'hui avec brio.

Je ne me contenterai pas de les féliciter: je voudrais aussi proposer en exemple leur courage et leur dynamisme.

Car il ne faudrait pas croire que le métier d'éditeur (pas plus d'ailleurs que celui d'écrivain) constitue au Canada une sinécure ou un pont d'or. Je me souviens d'un propos de Jacques Hébert à la réunion que le Secrétariat d'Etat avait convoquée, voici quelques années, pour jeter les bases d'une politique canadienne du livre. A la question: "Que faut-il à un Canadien pour se lancer dans l'édition?", Hébert avait répondu: "Il faut être un peu fou".

C'était décrire en peu de mots une réalité faite de risques, d'obstacles à surmonter, de moyens pauvres et de concurrence ardue. Mais cette réalité n'a pas découragé nos éditeurs.

Elle ne les a pas convaincus, surtout, qu'il leur fallait se replier sur eux-mêmes et se lamenter sur leur sort. Au contraire, ils ont tôt compris qu'une industrie rattachée de si près à la culture, c'est-à-dire à l'universel, exigeait d'eux une attitude d'ouverture sur le monde, de mise en commun, d'accueil très large et d'élan vers les autres.

Sans doute fallait-il d'abord une base de départ assez solide pour créer et soutenir l'élan initial. Seuls peuvent accomplir une oeuvre valable dans les échanges culturels internationaux, ceux qui sont déjà bien enracinés dans leur propre culture. Cela vaut tout autant pour les éditeurs que pour les autres catégories d'animateurs culturels.

Je me posais déjà en 1972, en annonçant notre politique du livre, une question essentielle à cet égard: Y aura-t-il une place justement proportionnée pour le livre canadien, pour les écrivains canadiens, dans notre développement culturel? Les Canadiens devront-ils s'en remettre exclusivement aux étrangers, Européens ou Américains, pour leur interpréter le monde, pour exprimer leurs pensées et leurs émotions? Et la question est aussi de savoir si ces médiateurs entre les écrivains et les lecteurs, ces agents culturels irremplaçables que sont les éditeurs, seront français, belges, américains, britanniques ou canadiens.

La réponse à ces questions n'est pas indifférente à notre destin collectif. Au contraire, elle est susceptible d'en déterminer la part essentielle. Certains voient le livre et ceux qui le produisent comme de purs instruments et trouvent sans importance qu'ils soient Américains, Français, Britanniques ou Belges, pourvu que les auteurs

suite à la page 17

les éditions françaises inc.

siège social:
192, rue Dorchester, Québec (G1K 5Y9)

librairie agréée:
10, rue de la Fabrique, Québec (G1R 3V7)

succursale:
8440, boul. St-Laurent, Montréal (H2P 2M5)

LES ÉDITIONS FRANÇAISES inc. distributeurs exclusifs:

éditions pedagogia (inc.)

LES ÉDITIONS FRANÇAISES inc. distributeurs exclusifs au Canada:

Larousse

et

presses universitaires de france

LES ÉDITIONS FRANÇAISES inc. représentants au Canada pour:

LANGENSCHEIDT

et

l'école des loisirs

Vous attendent à leurs stands 272 à 277 de la

FOIRE INTERNATIONALE DU LIVRE DE MONTRÉAL Place Bonaventure. du 15 au 19 mai 1975

les LETTRES françaises

Un professeur montréalais à l'assaut des telqueliens

par JEAN ÉTHIER-BLAIS

de l'académie canadienne-française

Chacun se lamente sur la décadence de l'art d'écrire en France. Les jeunes écrivains sont soit des grammairiens poseurs et impuissants, soit des amateurs qui donnent dans la sensiblerie ou les souvenirs anodins.

Ils sont jeunes et déjà gâteux. Ils n'ont rien à dire. Lorsque paraît un livre intéressant, on peut se dire, les yeux fermés, qu'il est d'un romancier ou d'un essayiste chevronné. Les correspondances, les essais à la Cioran, les ouvrages d'histoire, à la bonne heure! Dès qu'il s'agit de roman ou de poésie, il vaut mieux y regarder à deux fois avant d'acheter.

Ce que, pour ma part, je reproche avec le plus de ferveur aux écrivains d'après-guerre, c'est leur statisme. Ils n'évoluent pas. Lorsque vous avez lu une page de Robbe-Grillet ou de Nathalie Sarraute, vous avez tout lu. A côté de ces romanciers figés dans leur attitude de grand écrivain, les pieds englués dans la grammaire de Port-Royal et la tête perdue dans quelque nuage sémiologique, le monde change. Les empires se défont, les continents bougent (hélas! comme l'Afrique, pour retourner à la pré-civilisation), la France elle-même, ô surprise! prend l'allure d'un pays moderne.

Nos petits-bourgeois, professeurs de lycée, mais sans l'agrégation, restent bien enroulés sur eux-mêmes, dans leur coquille. Parfois, ils sortent la tête d'un mouvement sec, couic! et c'est pour lire le texte d'un contrat qui leur permettra de venir en Amérique expliquer aux professeurs et aux étudiants qu'ils sont des nigauds, des ignorants qui croient que Racine est un écrivain valable. Ils repartent, après avoir tenu des propos de salonnard gauchiste, avoir jeté autour d'eux des regards de mépris et avoir recueilli force dollars.

Pour le reste, pour l'écriture, pour l'originalité de la pensée, pour la force de la personnalité, ce sont des minables. Je les ai vus, spectacle sinistre et qui serait affligeant si nous méritions mieux. Ce n'est pas le cas. A l'impuisance intellectuelle, à la morgue de ces petites gens répond notre besoin de nous avilir devant la mode. Les mêmes professeurs québécois qui condamnent l'impérialisme français (sic) sont à genoux devant Kristeva, sans doute parce qu'elle est "marxiste" et qu'elle écrit en charabia. Contre la bêtise, a écrit Schiller dans sa **Jeanne d'Arc**, les dieux eux-mêmes ne peuvent rien.

M. Albert Léonard, professeur montréalais, est moins virulent que moi. Ceci dit, il n'y va pas avec le dos de la cuillère. **La crise du concept de littérature en France au XXe siècle** retrace l'histoire de la décadence littéraire qui a donné le jour aux machines à vocabulaire qui passent aujourd'hui, chez les incultes, pour des livres et des revues. Je dis "incultes" car c'est là l'un des aspects qui m'ont frappé à la lecture de cet ouvrage chaleureux et savant: le corpus des connaissances, chez les littéraires, diminue à vue d'oeil. On lit de moins en moins, on sait peu de chose, l'ignorance l'emporte sur la connaissance.

Nous régressons. Rabelais, Montagne et Boileau connaissaient plus de choses réelles et raisonnaient mieux que nous tous. On dira: "Mais ce sont là de grands hommes". Pensez alors à Saint-Evremond ou à Madame Dacier, personnages moyens de la littérature. Notre époque est vouée à la facilité. Il suffit d'avoir maîtrisé un certain vocabulaire, de préférence abscons, et d'avoir au fond de soi un besoin incoercible de se faire valoir, vous voilà sacré écrivant.

Allez, cher lecteur, dans une librairie. Ouvrez, au hasard, les dernières parutions françaises et québécoises. Qu'y trouverez-vous? De prétentieuses niaiseries, où rien n'est dit, rien n'est vécu. Des mots et des mots. Pauvre Hamlet! Comment réagirait-il aujourd'hui? M. Albert Léonard cite Robbe-Grillet: "L'écrivain est celui qui n'a rien à dire. Il a seulement une manière de dire". Les écrivains français, depuis que Sartre a liquidé l'esthétique, font du nombrilisme littéraire. Les Québécois, ignorants et prétentieux comme leurs modèles, les imitent. Tout ce beau monde est vide.

Quant à la manière, elle est précieuse, rigide, minaudière. C'est celle de Cosinus cherchant maladroitement à expliquer quelque chose de simple à un enfant arriéré. On voit la scène: le pseudo-savant s'adressant à l'idiot. J'exagère à peine, car on trouve ce trait au premier plein de littérature contemporaine: l'écrivain qui, dans son ignorance, méprise son lecteur. Ajoutez à ce rapport l'enflure psychologique gauchiste et les références à une hypothétique grille marxiste, et vous êtes servi. On l'a toujours dit. La littérature mourra faute de talents. Nous y sommes en plein.

L'ouvrage de M. Albert Léonard est centré sur deux idées-mères: la mise en place des étapes du terrorisme littéraire et l'analyse de l'évolution du concept de littérature. Les écrivains d'aujourd'hui ont un père. Il s'appelle Mallarmé. Jamais homme n'a fait, sans le savoir, tant de bâtards. Avec Mallarmé, c'est une religion qui naît. Chaque écrivain en sera à la fois le dieu et le prêtre. L'acte d'écrire devient orphique, le sens se voudra totalisant, alchimique. Que veut dire tout cela? La recherche de l'originalité à tout prix n'est pas loin et chacun n'a pas le génie de Mallarmé.

Autrefois, la dignité de l'écrivain consistait précisément à passer inaperçu, à l'intérieur de la perfection de l'idée et de la forme unifiées. Qui, de nos jours, imite consciemment, afin d'apprendre à écrire, afin de trouver le secret de l'épanouissement personnel? Les formules ont remplacé la patience in-

(suite au verso)

la NON-FICTION

Réflexion salutaire/dialectique à démontrer

par JEAN BASILE

Tout le monde sait, ou devrait savoir, que l'enseignement de la littérature québécoise dans les cégeps est un lieu de malentendus. Le premier de ces malentendus est, de toute évidence, les oeuvres littéraires elles-mêmes. Que sont-elles, que vallent-elles et quelle est leur nécessité présente, dans un milieu tant habitué à se faire dire qu'il est médiocre dans ce domaine qu'il a fini par renoncer à apprendre à se lire? Le dernier est le manque d'intérêt d'un bon nombre de professeurs, manque d'originalité aussi et un peu de paresse intellectuelle peut-être, lesquels considèrent trop souvent la littérature comme une simple occupation.

On doit bien finir par comprendre qu'un écrivain contemporain vit et exprime un évènement, ou une série d'évènements irremplaçables et qui ne peut se recommencer, exactement le même, ailleurs. Peu importe, au fond, la qualité objective des oeuvres. Car une oeuvre, si elle parle d'elle-même parfois, parle aussi parce qu'on lui fait dire, par source que l'on cherche et trouve en elle. Un des grands drames de la littérature québécoise contemporaine, c'est, je pense, qu'on lui refuse des attaches avec la pensée de l'humanité tout entière, pour la faire passer, veut veut pas, à travers une grille française de France, quand ce n'est pas tout simplement à travers des modes françaises, russes ou chinoises.

Il serait d'ailleurs faux, et injuste, de dire que cette attitude est générale. Déjà un bon nombre de commentateurs sont entrés de plein pied dans la pâte de notre littérature et y découvrent bien des choses que le premier regard ne suffit pas à déceler. Ce n'est que fatal. Il y a une nécessité dans toute chose et, s'il existe ici une littérature particulière, il faut bien que nous en trouvions les raisons. Au-delà de toutes les divergences d'opinions, et même de nature, qu'il y a entre un Philippe Haeck et moi, il m'est plaisant de dire que son livre, **L'Action restreinte de la littérature**, m'a apporté une réflexion salutaire sur l'écriture.

Pour un, et cela me paraît être la partie la plus intéressante de son discours, Philippe Haeck nous apprend, bien après Carlo Suarès, que le mot n'est pas seulement un mot et qu'une phrase n'est pas seulement une phrase. Il nous redit que les mots et que les phrases copulent entre eux et que, par conséquent, l'art d'écrire et l'art de lire sont, et devraient être littéralement, une jouissance, un orgasme.

La partie de son livre intitulée "La linguistique, la poésie" est l'un des plus optimistes du recueil. Il explique, en bref, que "sans rapailler tout le dictionnaire", il faut réapprendre à pratiquer "toutes les associations graphiques et phoniques". Il faut apprendre à "ouvrir un texte, à le faire jouer"; on devrait dire jouir. Ce qui permet "d'entrevoir quelque chose qui diffère de la traditionnelle explication de texte qui veut cerner l'univers d'un auteur: la possibilité de traversées de l'inconscient du langage (donc de ceux qui sont parlés par ce langage)".

Philippe Haeck entend donc retrouver ce "gai langage" de Nietzsche qui, de toutes évidences, nous serait si utile pour mieux comprendre, et mieux aimer aussi, ce que les écrivains tentent de dire. Et tout cela, de conclure l'auteur, pour montrer "qu'un texte poétique est un lustre, un feu d'artifice et non pas une pyramide dont le sommet serait le sens ou le concept": un scintillement "qui est au-delà ou en-deça du monde conceptuel".

On devine immédiatement que toute la nuance de la position de Philippe Haeck tient dans cette petite phrase "rapailler le dictionnaire"; en effet la question, dans un tel jeu, est de savoir jusqu'où l'on peut aller trop loin. Est-ce trop loin, par exemple, d'établir un lien, à propos de **Poésies** de Ouellette", entre Dante-fente-tente? Certes non. Mais c'est peut-peut-être aller trop loin que de citer Eliphas Lévy, personnalité fort attachante mais dont l'oeuvre brouillonne ne mérite guère d'être citée pour sa rigueur, via André Breton, pour en déduire que le même Ouellette "a choisi de vivre ailleurs" et même que "cela a toujours été son rêve".

En d'autres termes, ce "rapailler le dictionnaire" de Philippe Haeck lui donne toute latitude en ce qui a trait à l'idéologie qu'il veut défendre et qui s'exprime, dans le présent livre, soit par le biais du littéraire et nous avons alors son discours sur la métaphore et l'image soit par le biais de la déclaration politique; ce sont alors les deux "montages" du livre, le premier étant consacré à l'oeuvre de René Lourau et le second à "Sur le réalisme" de Bertold Brecht.

Philippe Haeck semble donc voir dans l'alchimie le langage métaphorique par excellence, donc un langage qui n'invente rien, inutile, par conséquent. Ceux qui se sont penchés, sans parti-pris, sur les textes alchimiques (et je ne parle pas ici de l'alchimiste en tant que "faiseur d'or") savent que précisément ce langage n'est pas "métaphorique" mais bien l'exemple même de ce "gai savoir" de Nietzsche dont Philippe Haeck se réclame; il n'est que de lire les oeuvres de Fulcanelli pour comprendre ce qu'il veut dire par "cabale", forme particulière du gai savoir. Mais il est vrai que l'alchimie passe peu par Breton, et moins encore par les post-surréalistes que semble affectionner Philippe Haeck.

Ils passent bien plutôt par le "Grand jeu", celui de Daumal et de Gilbert-Lecomte. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il me semble que le Québec d'aujourd'hui quitte, précisément, le surréalisme et donc le "Refus global" de Borduas, pour pénétrer dans ce monde tout autre de la "Pureté de l'avenir inexistant" de Gilbert-Lecomte. Simplement, Philippe Haeck parle, dans ce cas, de ce qu'il ne connaît pas et qui demande, pour le connaître, un peu de recherche et de patience.

La partie politique de **L'Action restreinte de la littérature** est, comme c'est si souvent le cas parmi nous d'une naiveté et d'une bonne foi qu'on ne peut pas ne pas aimer. Quand Philippe Haeck déclare, par exemple, que "une des difficultés de l'enseignement de la littérature vient de la mauvaise formation universitaire des enseignants", affectivement on est d'accord parce que, dans le fond, la seule bonne formation que l'on connaisse, c'est tout, naturellement, la sienne! Il est vrai, malgré tout, que trop souvent la littérature n'est pour eux qu'un objet et "qu'ils sont pleins d'enthousiasme et ne savent presque rien".

De même, quand Philippe Haeck assure qu'il "faut lutter contre les écrivains réactionnaires qui ont une certaine popularité", ou encore que "ce qui est le plus important dans une perspective démocratique ce n'est pas de faire lire aux étudiants des oeuvres simples qu'ils peuvent lire sans l'aide des professeurs, mais de leur faire lire des oeuvres complexes qu'ils ne pourraient pas lire seuls", on comprend son idéal. En fait, Haeck veut redonner au professeur de littérature un rôle de "maître" à penser, lui seul ayant naturellement la vérité, une vérité, d'ailleurs qu'il ne veut pas imposer mais prouver par une dialectique, hélas, elle-même à démontrer.

"L'action restreinte/de la littérature" par Philippe Haeck, L'Aurore éditeur, Montréal 1975.

VIENT DE PARAÎTRE

grosmaire/guérin

initiation à la géographie

par les contrats de travail

Un outil de travail indispensable à ceux que captive le programme de *géographie 110* (Québec)

Système métrique, guide pédagogique
Relié, 4 couleurs, 288 pages. **$7.95**



guérin éditeur limitée
4440, rue SAINT-DENIS MONTREAL H2J 2L1
TÉL. 843-6241 / 849-2303

UN AIDE INDISPENSABLE

Guide du citoyen

LE GUIDE DU CITOYEN

Le GUIDE DU CITOYEN est un ouvrage qui a pour but d'informer le lecteur sur une quinzaine de sujets de la vie courante, qui l'intéressent particulièrement.

Que ce soit dans l'habitation ou les transports, les services sociaux et de santé ou la sécurité du revenu, les communications ou la justice, l'éducation ou le travail, ou dans plusieurs autres thèmes, le citoyen trouvera une foule de renseignements qui l'aideront... à coup sûr...

Le GUIDE DU CITOYEN est un outil d'information et de communication indispensable pour tous...

Prix $1.50

En vente en tabagie, dans les librairies ou au comptoir postal de
l'ÉDITEUR OFFICIEL
675, EST BOUL. SAINT-CYRILLE
QUÉBEC G1R 4Y7

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
est présent à toutes les grandes manifestations aussi bien locales qu'internationales.

Vous êtes donc invités à venir nous rencontrer pour discuter et prendre connaissance de nos plus récentes nouveautés en matière de livres.

Nous serons présents à:

LA FOIRE DU LIVRE DE MONTRÉAL
du 15 au 19 mai

LE SALON DU LIVRE DE QUÉBEC
du 21 au 25 mai

ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC
675, EST BOULEVARD SAINT-CYRILLE
QUÉBEC G1R 4Y7

NOUVEAUTÉS

Les Militants du R.I.N.
par Réjean Pelletier
15 x 23 cm., 96 pages. Prix: $2.75

Le Droit privé au Canada
Tome I: **Introduction générale**
par J.A. Clarence-Smith et Jean Kerby
(ouvrage bilingue)
15 x 23 cm., xxviii, 460 pages. Prix: $12.00

Répertoire de décisions en application du Code du Travail
Tome II: **Mesures disciplinaires**
par Gaston Descôteaux
17 x 25 cm., xviii, 78* et 268 pages. Prix: $15.00

Miracles de Notre-Dame de Chartres
de Jean Le Marchant
Introduction et notes par Pierre Kinstmann
26 x 24,5 cm., 292 pages. Prix: $9.00

En vente chez votre libraire et aux
ÉDITIONS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA
65, avenue Hastey, Ottawa, Ont.
K1N 6N5

LE COLLÈGE MARIE-VICTORIN
en collaboration avec
L'ASSOCIATION DES LIBRAIRIES DU QUÉBEC
Le Ministère des Affaires Culturelles
et
L'Association du Livre Français à l'étranger

tiendra du
25 mai au 4 juin 1975

une session intensive de perfectionnement à l'intention des **employés de librairie et de bibliothèque** de la province de Québec.

Frais de scolarité: aucun

Logement et repas: $120.00

Pour toute information, s'adresser à:
Service de l'Éducation des Adultes
Collège Marie-Victorin
7000 rue Marie-Victorin
Montréal, Québec
Tél: (514) 325-0150 poste 33

HUGUETTE MAURE
Les médecins et nous

Comment ne pas se livrer étourdiment aux spécialistes de la santé en tranches? Aborder l'hôpital sans terreur? Ne pas abuser des examens et des médicaments? Tout est passé ici en revue avec lucidité et bon sens.

Dans cet ouvrage scrupuleusement documenté, Huguette Maure fait revivre avec sa verve habituelle le difficile duo malade-médecin.

Un livre tour à tour drôle, grincheux, grinçant... et qui dérangera.



Calmann-Lévy

du même auteur:



(75 000 ex.)



(70 000 ex.)

la SCIENCE-FICTION

Brunner: dernier avertissement avant le cataclysme

par GILBERT GRAND

"Veuillez contribuer à maintenir la jetée propre; jetez vos détritus dans l'eau". C'est par ce slogan d'une incroyable irresponsabilité, lu sur un écriteau quelque part au bord d'une plage et cité dans **Le dépotoir du bon Dieu** de Peter Blake, que John Brunner ouvre son roman? **Le troupeau aveugle,** sans conteste le plus terrifiant constat des abus perpétrés par la société de gaspillage qui est la nôtre et des apocalypses qu'elle nous prépare pour demain, pendant que, repus et insouciants, nous rêvons d'espaces verts à déflorer et à polluer.

Avec l'incomparable maitrise du récit "éclaté" à la Dos Passos qui caractérisait ses deux précédents romans, **L'orbite déchiquetée** et surtout **Tous à Zanzibar** (à lire absolument), John Brunner dresse le tableau cauchemardesque de notre planète vers la fin de ce siècle, ravagée par la pollution, transformée en un cloaque aux miasmes insoutenables, par le criminel aveuglement des générations précédentes. Sur un mode satirique ou passionné, Brunner révèle au lecteur, en lui faisant partager la vie quotidienne d'une multitude de personnages de toutes conditions sociales, comment une civilisation, ici nord-américaine, apparemment perfectionnée à l'extrême, peut s'effondrer sous son propre poids et celui de ses nuisances, sans que personne puisse y porter remède.

"Festung Amerika, monstrueux bunker Arien, le crépuscule des vieux est arrivé", s'écriait-on déjà dans **L'orbite déchiquetée,** en raison des nombreuses révoltes raciales qui avaient éclaté aux Etats-Unis en 1968. Quatre ans plus tard, Brunner se fait encore moins d'illusions et son Amérique de la fin du siècle est un corps social en totale décomposition qui profite de sa longue agonie pour contaminer la planète entière. Et cette fin de siècle prend vite les allures d'une fin du monde! Qu'on en juge plutôt, en gardant bien à l'esprit que ces plaies qui ont gangrené toute la planète, c'est nous qui les avons ouvertes:

"L'eau ressemblait davantage à du mazout. Elle était noirâtre et remuait à peine sous l'action du vent. En bordure du sable, il y avait une ligne de démarcation sommaire constituée de déchets, surtout en plastique. De grands panneaux proclamaient: BAIGNADE DANGEREUSE SUR CETTE PLAGE. On avait dû les mettre l'année dernière. Cette année, ils n'étaient même pas nécessaires. Une bouffée de cette puanteur, et beurk!" Telles sont devenues les plages de la côte du Pacifique.

Les autres mers ne valent guère mieux: la Méditerranée n'est plus qu'un égout à ciel ouvert dont les effluves parviennent jusqu'à Barcelone; la Baltique, la Caspienne, les Grands-Lacs sont tout autant recouverts de détritus, détergents et produits chimiques de toutes sortes. Le Rhin, le Danube ont depuis longtemps perdu le nom de fleuve. Les sources d'eau pure sont rarissimes, au point que dans les villes l'eau du robinet n'est potable que certains jours, et encore aux risques et périls du consommateur. Les nappes phréatiques se sont épuisées rapidement, quand elles n'ont pas été contaminées. Une épidémie d'entérite frappe durant quatre mois soixante millions d'Américains forcés d'étancher leur soif avec de l'eau usée recyclée.

Mais il y a pire: certains jours à New York, il pleut de l'acide; le soleil ne peut percer l'épaisse brume polluée qui recouvre les villes. Tout le monde ou presque souffre d'allergies, d'intolérances, d'inflammations, d'infections ou de prurits les plus variés. C'est que les microbes résistent aux antibiotiques, la vermine aux insecticides. Un ver d'origine tropicale, le jigra, rendu résistant "au DDT, à l'heptachlore, à la dieldrine, au pyrèthre et à toute la gamme", ravage les récoltes du Middle-West et la famine menace.

Pire encore: l'air des villes est si pollué qu'on ne peut sortir sans masque à oxygène: à Osaka, on vend des sas destinés à prendre la place des portes d'entrée. Sur les itinéraires aériens les plus fréquentés, l'atmosphère est si saturée des gaz d'échappements des autres appareils que les passagers ont le mal de l'air, surtout par temps calme, parce que les gaz mettent plus longtemps à se disperser. Un long courrier supersonique dérouté par un ouragan déclenche en franchissant le mur du son une gigantesque avalanche qui efface de la carte une station d'hiver des Rocheuses.

Cette interminable liste des "plaies d'Egypte" comprend aussi quelques fléaux gracieusement préparés par les générations passées. Des fûts de béton bourrés de lewisite, un gaz innervant de la première guerre mondiale, et immergés dans le golfe du Mexique en 1919, s'échouent sur les plages de Floride et tuent des dizaines de personnes dans d'atroces souffrances. Des containers d'acier remplis d'une drogue psychotomimétique tirée de l'ergot de seigle, expérimentée par le Pentagone en 1963, et déposés par la suite au fond d'une mine d'argent désaffectée des Rocheuses, se brisent lors d'un tremblement de terre et contaminent une nappe phréatique. Après avoir bu de cette eau, la ville entière de Denver est prise de folie meurtrière et seule la loi martiale rétablit un semblant d'ordre dans la cité mise à feu et à sang; etc, etc.

Bien sûr, la population, qui voit son espérance de vie décroître régulièrement, n'attend pas passivement que son heure soit venue. Le pillage de magasins, les explosions, les assassinats sont monnaie courante; mais c'est là une contestation instinctive, irrationnelle, peu payante, qui appelle la réplique immédiate du pouvoir établi. Beaucoup plus structurée et efficace est l'opposition des "trainistes", les disciples innombrables d'Austin Train, le légendaire fondateur du mouvement anti-pollution, dont le slogan: "Arrêtez, vous me faites mourir!", s'étale sur les murs, et sur les glaces des voitures qui fonctionnent encore avec un moteur à explosion.

Spécialistes de la guérilla urbaine, traqués par le FBI, organe de répression du Cartel regroupant les multinationales et dont le président des Etats-Unis est le meilleur défenseur, les trainites, pour la plupart d'anciens universitaires en rupture avec le système, multiplient les coups d'éclat et harcèlent sans pitié les pollueurs de toute classe. A Washington, ils confectionnent une catapulte romaine et bombardent la Maison-Blanche de sacs en papier remplis de puces. "Au sud de la Californie, des affiches avaient été collées sur un lot de séquoias dont le gouverneur avait autorisé l'abattage: deux cents parmi les six cents qui restaient encore dans tout l'Etat. Les affiches disaient: POUR CHAQUE ARBRE QUE VOUS TUEZ UN DE VOUS MOURRA AUSSI. La promesse fut exécutée au pistolet mitrailleur Schmesser. En réalité, il y eut dix-huit personnes de tuées pour dix-sept arbres. Pas trop loin du score".

Dans tous les romans de Brunner, il y a un héros positif qui parvient au moment opportun à redresser une situation qu'on croyait désespérée. C'est Xavier Conroy qui triomphe de la multinationale Gootschalk dans **L'orbite déchiquetée.** C'est le sociologue désabusé Chad Mulligan qui parvient à débloquer l'ordinateur géant de **Tous à Zanzibar.** Mais Austin Train, malgré sa lucidité et ses efforts, ne peut modifier le cours des choses suffisamment pour que la Terre connaisse "des lendemains qui chantent". Au contraire, tel un radeau surchargé qui fait eau de toutes parts, elle continuera à s'enfoncer lentement dans un océan de détritus.

Le troupeau aveugle est une oeuvre profondément pessimiste et amère; et les raisons de cette approche désespérée sont fondées, doit-on hélas constater. Vers les années 1970, les avertissements n'ont pas manqué: Nader, Commoner, Rattray Taylor, le rapport Meadows, le Club de Rome, etc. Des lois sur l'environnement ont été votées, bien sûr, mais qu'il est facile de détourner. Après ce bref moment d'angoisse, les gens se sont laissés aller avec l'idée que le problème avait été réglé, ce qui en réalité est tout à fait faux. Et du grand capital au petit consommateur (mais ce dernier a-t-il un autre choix?), on a continué à polluer en toute impunité.

Les trainites cherchent les coupables: des politiciens toujours plus "médiocres" (on se méfie des gens brillants ou compétents, d'où les résultats aberrants des dernières élections américaines, fait remarquer un sociologue) et plus que jamais laquais des multinationales. Brunner a alors cette définition peu flatteuse: "Le chef; forme de l'instinct de conservation manifestée par des gens prédisposés à de puissants phantasmes d'autodestruction, et qui les conduit à faire en sorte que, quand vient le moment de passer sous la roue, ce soient les os des "autres" qui craquent et non pas les leurs".

Les coupables pollueurs sont toujours là, intouchables et défiant l'ire populaire. "Toi et les ancêtres, vous avez traité la planète comme si c'était une putain de cuvette de cabinet géante. Vous avez chié dedans, et vous vous êtes vantés de toute votre merde. Et maintenant que la cuvette déborde, vous êtes gras et contents, et vous fichez pas mal que des enfants noirs deviennent cinglés pour vous aider à rester riches," s'écrie un enfant à son père industriel qu'il renie. L'impuissance du commun des mortels est aussi grande que sa désespérance: "Les gens qui ont camouflé le soleil, qui ont fabriqué ce gaz toxique, ils sont toujours là et ils resteront là jusqu'à ce que la puanteur devienne tellement insupportable qu'ils seront obligés d'émigrer en Nouvelle-Zélande. Ils peuvent se le permettre. Moi pas".

Depuis longtemps, les grands trusts ont récupéré le phénomène écologiste et en tirent d'énormes profits. Il suffit de changer les étiquettes des produits pollués et de les dire "cultivés naturellement" sans adjuvents chimiques. C'est très rentable, car on peut les vendre plus chers que les autres. Et si la contestation se fait plus violente, le pouvoir dénonce "l'ennemi intérieur", brandit le spectre rouge, établit la loi martiale et tout rentre dans l'ordre.

"Ce cher Brunner fait du catastrophisme", diront les optimistes disciples de l'imbécile heureux Pauwels. "La science trouvera des solutions et d'ailleurs la pollution n'a pas les effets terribles que l'on dit". Voire! tous les jours, les media regorgent de faits inquiétants: un cargo finlandais erre sur les mers à la recherche d'un lieu tranquille où déverser sa cargaison d'arsenic. De nombreux pays jouent le pari nucléaire, sans avoir cerné les dangers de l'utilisation de cette énergie, ni réglé le problème des déchets. Les grands céréaliers américains ont réduit la surface de leurs emblavures au moment même où la consommation croissait, pour pouvoir augmenter leurs prix, sur le dos de millions de personnes mortes de faim. Pour peu qu'on veuille bien ouvrir les yeux, notre monde ressemble terriblement à celui de Brunner.

Aussi **Le troupeau aveugle** devrait-il être lu non pas comme un vulgaire roman de s.-f., qui se complaît dans la description d'un futur imaginaire de cauchemar, parce que c'est la mode actuelle aux Etats-Unis, mais bien plutôt comme un avertissement sérieux, aux bases documentaires solides, lancé à notre génération, qui risque bien d'être la dernière à pouvoir tenter quelque chose avant le cataclysme. Saurons-nous agir à temps ou bien nous complairons-nous dans notre insouciance jusqu'à devenir comme les héros de Brunner "un troupeau aveugle"? Ou pour reprendre un vers de Milton qui donne son titre au roman (**The Sheep look up**): "Les moutons affamés lèvent la tête, et n'ont rien à manger./ Gonflés de vent, ils respirent les vapeurs malfaisantes,/ Consumés par la contagion et la corruption intérieures."

John Brunner "Le troupeau aveugle" collection "Ailleurs et demain", Robert Laffont, Paris 1975.

PROFESSEUR *suite de la page précédente*

finie. Le moindre écrivant s'envole dans l'éther, son manuel structuraliste sous le bras, à la recherche de l'essence de la littérature.

Que trouve-t-il, dans les oeuvres qu'il admire? Lévi-Strauss le lui apprendra: "Un dévergondage sentimental nourri de connaissances sommaires mal digérées." Peu importe. Kristeva a parlé. L'oracle stalinien a fait entendre sa voix. Les formules abondent, qui réduisent la littérature au rôle d'agent de transformation sociale. M. Albert Léonard a écrit des pages claires et passionnées sur la déformation, au cours du dernier demi-siècle, de l'idée de littérature, déformation qui ressemble à s'y prendre à un cancer.

Je ne sache pas que les pays dits socialistes, dont se réclament, comme d'un idéal, les tenants des théories littéraires scientifiques, permettent à leurs écrivains ce genre d'exercices. Pas si bêtes! Cela est bon tout au plus pour les nations décadentes. En réalité, le kristévisme fait partie de l'immense entreprise de capitulation intellectuelle dont l'Occident est le témoin passif. Qu'une personne aussi médiocre à tous égards que Kristeva, stalinienne de stricte observance, (ses écrits récents sur la Chine sont désopilants) puisse jouer un rôle de premier plan dans la vie littéraire parisienne en dit long sur la démission des intellectuels et l'abêtissement de l'intelligentsia française.

Il suffit donc de s'affirmer, en vocabulaire breneux, avec force, glapissant, l'oukase à la bouche, en grammairien admirateur de Beria, pour que les écrivains de talent cessent d'écrire? La peur l'emporte et chacun se tait. Il faut dénoncer ces profiteurs. M. Albert Léonard s'y emploie avec mesure.

A la lecture de son livre, des images me venaient, de la hauteur, de l'insolence, du mépris de ces intellectuels parisiens qui viennent ici nous prêcher la bonne parole. Ils sont presque tous passés à la caisse québécoise ou canadienne. Avec leur sourire supérieur, ils se sont fait des disciples parmi les énervés, toujours à l'affût du Français qui les humiliera, merveilleux prétexte par la suite à donner libre cours à une francophobie viscérale.

Du reste, nous ne sommes pas les seules victimes de ce terrorisme de l'ignorance. J'ai vu se produire la même chose en Tunisie, où de jeunes professeurs français, adeptes de la dernière mode, enseignaient à des Tunisiens à lire correctement et à interpréter sémantiquement des bandes dessinées. Les colonisés sont les mêmes partout. Les esprits colonialistes n'ont pas changé, qu'ils soient gauchistes aujourd'hui, comme ils furent autrefois de droite.

Et voilà qu'inspiré par la juste passion qui naît du respect de l'intelligence, je me suis laissé emporter. Je suis sûr d'une chose. Si le fascisme de gauche prenait le pouvoir en France, avec ses purges et ses fariboles sur le "socialisme à visage humain", tous ces beaux parleurs seraient les premiers à s'enfuir. Où? Je vous le donne en mille. Mais où donc? Au Québec, ni plus ni moins! Ou en Amérique. Nous les aurions à demeure, avec leurs erreurs d'interprétation et leurs anathèmes. Sous les traits de Philippe Sollers retrouver l'abbé Bethléem, quel avenir!

Albert Léonard, "La crise du concept de littérature en France au XXe siècle", Librairie José Corti, Paris 1975.

NOUVEAUTÉ
JEAN CHARLEBOIS

TENDRESSES
ÉDITIONS DU NOROÎT
ÉDITIONS DU NOROÎT
C.P. 244, ST-LAMBERT, QUÉBEC
160 pages; $5.00
TÉL.: 671-7718

NOUVEAUTÉS
ÉDITIONS GARNEAU


PSEUDONYMES QUÉBÉCOIS
PSEUDONYMES QUÉBÉCOIS
Plus de 4,000 pseudonymes canadiens, édition basée sur l'oeuvre de Audet et Malchelosse.
par BERNARD VINET
Prix $10.95


IMMINENCE DE LA PAROUSIE
Fin des temps, fin du monde? Parousie, eschatologie ? Chacun s'interroge.
par
ERIC M. RENHAS DE POUZET
Prix $6.50


LÉGENDES CANADIENNES ILLUSTRÉES
par
GEORGES ST-PIERRE
Prix $6.95

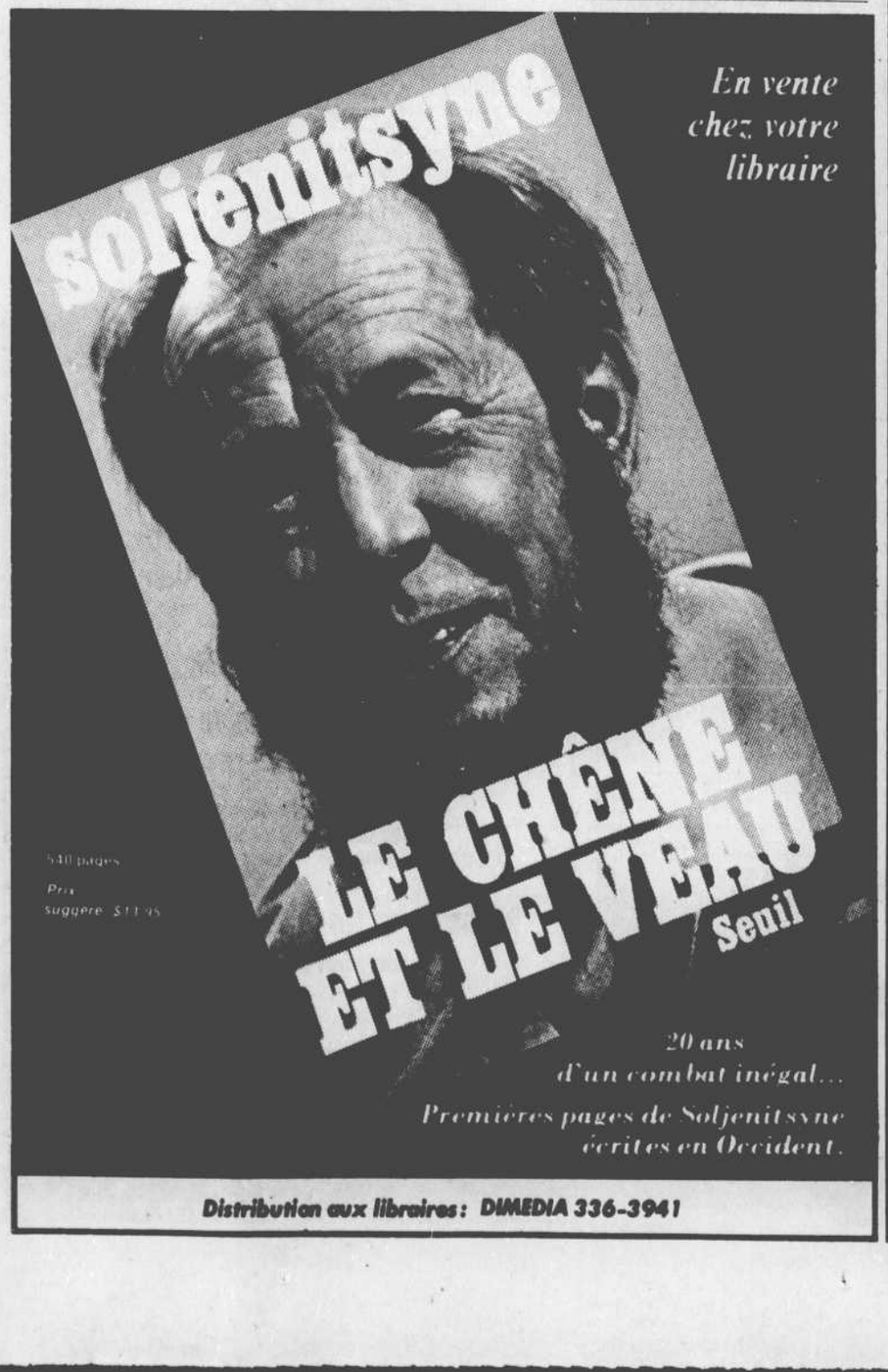

LE LÉGENDAIRE DE LA BEAUCE
par
JEAN-CLAUDE DUPONT
Prix $6.95

BÂTIR SUR DES ÎLES par JEAN-MARIE DROLET Prix: $4.50
Étude du développement de la notion de volume chez les enfants à l'aide des épreuves des îles de Jean Piaget.

LA PRATIQUE RELIGIEUSE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
par
JEAN-PAUL GÉLINAS Prix $5.00
Préface du professeur Chales Y. Glock

CHEZ-NOUS par ADJUTOR RIVARD $6.95
Réimpression.

Librairie Garneau, Ltée
MAISON FONDÉE EN 1844
47, rue Buade, Québec - Tél.: 692-3790
MONTRÉAL, Métro Henri Bourassa est, 381-9204



Distribution aux libraires: DIMEDIA 336-3941

UN DES CHEFS-D'OEUVRE DE L'HÔTEL DES MONNAIES DE PARIS
la Médaille le HOCKEY
En vente limitée

Pièce de collection finement sculptée en métal massif premier titre.
Taille exceptionnelle de 50mm de diamètre, poids de 50 grammes (1 once ½ minimum).
Disponible
médaille ou pendentif
Commandez aujourd'hui
En bronze $25.00
En plaqué or $49.00
En argent $89.00
LA MAISON DE L'EDUCATION
10485 boul. St-Laurent Montréal. 384-4844
Je désire recevoir la Médaille "Le Hockey" avec ou sans pendentif (préciser)... Façon (préciser) or... argent... bronze... Ci-inclus, le montant tel que demandé.
Signature: .....
Voici mon adresse: .....

L'AURORE
UNE NOUVELLE ADRESSE
1651 Saint-Denis
Montréal, 844-8764
DE NOUVEAUX LIVRES...


ASPECTS DE LA MARGINALITÉ AU MOYEN ÂGE
Institut d'Études Médiévales de l'Université de Montréal
D'abord et avant tout, cet ouvrage fait de la prospective. On y explore les régions mal connues de l'Occident du Moyen Âge. On y passe en revue les espaces exotiques, les races monstrueuses, les traités des rêves, le monde des fous, des alchimistes, des mendiants, des sorcières, des Sauvages de la Nouvelle-France. Cet ouvrage, préparé par Guy-H. Allard, est abondamment illustré. 184 pages — $7.50


LES ORDRES
un film de Michel Brault
dossier préparé par Gilles Marsolais
Plus qu'un film "politique" au sens propre du mot, ce film de Michel Brault se présente comme une réflexion de qualité sur la notion du pouvoir dans la société contemporaine, et sur les abus auxquels l'exercice de ce pouvoir peut conduire. Illustré de plus de 250 photogrammes tirés du film, cet ouvrage offre, outre un choix de critiques et des présentations de Gilles Marsolais, François Protat et Michel Brault, le découpage technique et les dialogues in extenso du film, ainsi que des documents permettant à la fois de comprendre la fabrication d'un film et une analyse sérieuse de celui-ci. 128 pages grand format — $7.50


ONÉSIME, séries 1 et 2
Albert Chartier
Pendant plus de trente ans, l'oeuvre d'Albert Chartier parut discrètement dans **Le Bulletin des Agriculteurs** à l'insu d'une nouvelle génération d'auteurs de bandes dessinées québécoises. En 1974, les Éditions de l'Aurore remettaient sur le marché un premier choix de planches de ce héros "bien de chez-nous", et tous se rendirent compte que nous possédions ici un auteur de première qualité. Un deuxième volume met enfin à sa véritable place un humoriste québécois qui n'a rien à envier aux créateurs de bandes dessinées des États-Unis et d'Europe.
Série 1: 128 pages — $3.75
Série 2: 64 pages — $3.50
L'AURORE

l'HISTOIRE

Un (autre) bon volume de M. Trudel sur nos débuts

par MICHEL BRAULT

Quiconque s'intéresse à l'Histoire, par goût ou par profession, a lu ou lira un ouvrage de Marcel Trudel. Ce sera un ouvrage de base comme l'**Histoire du Canada par les textes**, ou un roman, comme **Vésine**, ou une biographie, celle de Chiniquy, ou une des nombreuses monographies traitant de sujets aussi inusités que de l'**Influence de Voltaire au Canada** ou de **L'Esclavage au Canada français**. Bref, la contribution de Marcel Trudel à la recherche historique est impressionnante et diversifiée.

A la diversité des genres littéraires correspond une variation de la difficulté de lecture: la biographie du pasteur Chiniquy, par exemple, est d'une lecture facile, à la portée du grand public. Il en va tout autrement du dernier titre de notre auteur, **Les Débuts du régime seigneurial**. Ce volume s'adresse à un auditoire préparé à saisir un certain nombre de nuances techniques: le lecteur devrait être préoccupé de savoir pourquoi on a transplanté un système féodal en Nouvelle-France; quel rôle les seigneurs y ont joué; quels étaient leurs privilèges et leurs devoirs et quel impact ce système a produit sur la colonie.

Il faut d'abord savoir que le régime seigneurial est en filiation directe avec le système féodal du Moyen-Age: un vassal se plaçait sous la protection d'un seigneur en lui promettant d'être "son homme", c'est-à-dire de le suivre à la guerre; en retour le seigneur octroyait une terre à son vassal et exigeait de lui, outre l'assistance militaire, le paiement de certaines redevances en nature ou en argent. C'est, résumé en deux mots, le contrat féodal.

Au XVIIe siècle, il ne reste plus de la structure féodale que le cadre socio-économique, évacué de toute implication militaire. Il n'est plus question entre le seigneur et le vassal d'un pacte défensif rendu inutile par la politique centralisatrice de Richelieu qui soustrait le pouvoir militaire aux grands seigneurs pour le concentrer dans les mains de la royauté. Même amputée d'une de ses composantes essentielles, la féodalité allait subsister comme lien "d'homme à homme", vécu sous la modalité concrète de la possession et du don de la terre.

Pour comprendre la signification du fief comme lien personnel entre le seigneur et son vassal, il faut aussi savoir que la terre est, encore au XVIIe siècle, la norme qui sert à classer un individu ou un groupe sur l'échelle sociale. Le rang, et souvent le revenu, se mesurent selon le rapport de l'étendue de terre tenue et exploitée. Par exemple, c'est la terre qui confère la noblesse encore plus que la fonction. Il faudra attendre le Grand Siècle, pour voir une noblesse sans terre supplanter la noblesse immémoriale. Devenir le vassal d'un seigneur, c'est donc en quelque sorte participer du prestige de son seigneur comme le fief, qui est taillé à même la terre seigneuriale, participe de celle-ci.

Une des premières questions à laquelle **Les Débuts du Régime seigneurial** répond est celle-ci: pourquoi a-t-on organisé la Nouvelle-France sur le modèle de la province française et pourquoi avoir mis en place un cadre féodal?

Une chose est certaine: on ne pouvait courir le risque de laisser une colonie, que l'on voulait voir devenir une colonie de peuplement, longtemps sans organisation. Autant, alors, organiser cette colonie suivant les usages français de l'époque. Mais il y a plus. Inféoder la terre, revenait à insérer le colon dans une hiérarchie rigoureusement cohérente et à le rendre économiquement dépendant de son seigneur. Quant au seigneur, il est déjà lié à la Compagnie dont il a reçu un fief et la compagnie est elle même tributaire du roi et révocable en tout temps par le conseil colonial. Ainsi l'Etat s'assure-t-il de mécanismes de contrôle qui, en théorie du moins, devraient s'avérer efficaces.

Il y a un dernier facteur qui milite en faveur de l'instauration du régime seigneurial en Nouvelle-France. Marcel Trudel rappelle, en effet, que, de même que l'Etat a eu besoin de recourir à la formation de compagnies pour partager les frais encourus par le peuplement et l'exploitation de la colonie, de même les compagnies, à leur tour, sont-elles dans l'obligation de s'assurer la collaboration administrative et financière d'entrepreneurs pour peupler et exploiter le domaine qui leur est concédé. Recruter des colons, les faire traverser, leur donner une terre et les entretenir pendant trois ans est une entreprise coûteuse dont les compagnies seront bien aises de se décharger sur les seigneurs.

Or, qui sont les titulaires des grands fiefs du St-Laurent? Les plus imposants sont évidemment détenus par des groupes dont la plupart sont des institutions ecclésiastiques, comme la Compagnie de Jésus, les Sulpiciens de Montréal ou le Chapitre de Québec. Les fiefs ecclésiastiques sont, en général, exempts de redevances envers la compagnie. Les autres seigneurs sont des nobles, des fonctionnaires ou des bourgeois et une insignifiante minorité des gens de métier (2%). On concède surtout la seigneurie à des hommes; mais Marcel Trudel souligne qu'en 1663, 54.5% des titulaires sont des femmes, c'est-à-dire les veuves des seigneurs.

Il note également que dans une très forte majorité, les seigneurs résident sur leurs terres, ce qui n'est pas le cas en France à la même époque où, règle générale, le Seigneur se contente de venir toucher les bénéfices et s'empresse de regagner son hôtel parisien. Finalement, Trudel précise que la terre est accaparée par un cartel de familles, plus ou moins apparentées les unes aux autres, comme celle des Lauson, Giffard, Leneuf, etc... De fait, 96.4% des seigneuries du St-Laurent appartiennent à sept grandes familles. Il y aurait donc eu intérêt à convoiter la seigneurie?

Ce qui amène l'auteur à s'expliquer sur les privilèges d'un seigneur. Le seigneur jouit d'un certain nombre de droits honorifiques. Il possède entre autres le droit de haute-justice sur les colons qui relèvent de son ban. En pratique, aucun seigneur n'a réellement exercé ce pouvoir, les délinquants étant référés couramment devant les tribunaux de la Compagnie. Le seigneur reçoit également foi et hommage de ses censitaires comme lui-même doit foi et hommage au gouverneur. On lui réserve, enfin, un banc à l'église et on lui laisse le soin de pourvoir aux cures de sa seigneurie.

Mais par ailleurs, le seigneur jouit de quelques droits plus lucratifs dont le moindre est le sens, impôt symbolique payé en argent par la censitaire, dont le montant équivaut, en moyenne, au prix d'une demi-livre de beurre. S'il concède une terre en censive, il touche également une rente en nature qui rapporte, en moyenne, quatorze fois ce que rapporte le sens.

Parallèlement, le seigneur jouit des revenus de sa réserve, c'est-à-dire de la bande de terre qu'il se garde en bien propre et où il peut faire la coupe de bois, semer et moissonner lui-même. Dans certains cas, le seigneur préfère affermer sa terre moyennant un prix fixe à charge du fermier ou encore la mettre en métayage moyennant la restitution de la moitié des récoltes.

C'est aussi le seigneur qui touche le droit de quint, c'est-à-dire une taxe de 20% lors de la vente ou de la succession d'un lot, le droit de mouture, c'est-à-dire le quatorzième sac de grains moulus au moulin seigneurial. Il peut enfin imposer des corvées à ses censitaires, soit trois ou quatre jours de travail gratuit.

La seigneurie comporte en contrepartie des devoirs précis. Pour se conformer à sa raison d'être, le seigneur est d'abord tenu de peupler le territoire qui lui est concédé, puis de rendre foi et hommage au gouverneur représentant à la fois le Roi et la Compagnie. Il doit également présenter périodiquement un aveu et dénombrement de son fief, c'est-à-dire une sorte d'inventaire et de recensement.

Le devoir le plus onéreux qui lui incombe est celui d'avoir à verser à l'achat de son fief soit le cinquième de la valeur du fief, soit l'équivalent du revenu d'une année, selon la coutume. L'entreprise seigneuriale n'a pas toujours été pour autant couronnée de succès: le rendement de la terre est souvent médiocre, la belle saison est courte et les frais encourus par le transport des engagés sont souvent élevés. Le seigneur, précise Monsieur Trudel, n'a donc pas toujours les capitaux qu'il faut pour assurer convenablement le peuplement de sa seigneurie, d'autant que les colons sont difficiles à recruter et facilement effarouchés ou dispersés par les guerres iroquoises.

Marcel Trudel nous dit peu de choses des censitaires. On connait leurs devoirs mais on ignore d'où ils viennent. On sait qu'il s'agit plus souvent d'individus que de groupes. Les uns se sont fixés dans des seigneuries urbaines, les autres dans des seigneuries rurales. Ceux-là, ont en moyenne quarante ans, savent au moins signer leur nom et sont fonctionnaires, commerçants ou gens de métier. Ceux-ci sont un peu plus jeunes, dans la trentaine; la moitié d'entre eux est analphabète et il s'agit surtout de gens de métier.

Qu'il soit urbain ou rural, le censitaire peut à son tour concéder une fraction de sa terre en arrière-fief et jouer le rôle d'un seigneur avec, à une échelle réduite, les droits et devoirs seigneuriaux. En général, les censitaires sont instables. Ils revendent facilement leur terre, sans profit pourtant, et changent maintes fois de seigneurie sans qu'il soit possible de s'expliquer pourquoi.

Pour finir, Marcel Trudel fait un bilan du régime seigneurial, bilan qui, selon lui, laisse sans réponse un certain nombre de questions. On reproche à la Compagnie des Cent-Associés d'avoir failli à ses engagements en ne réussissant pas à amener en Nouvelle-France une population nombreuse et stable. Collaborateurs des Associés, les seigneurs encaissent une partie du blâme. L'auteur leur a déjà accordé plus haut des circonstances atténuantes en rappelant que la terre de la Nouvelle-France, si elle nourrit son homme, ne met pas à sa disposition les capitaux nécessaires à une vaste colonisation de peuplement.

Pourtant, les seigneurs gardent une part de responsabilité dans la faillite de la Compagnie. Leur comportement fut, dans bien des cas, beaucoup plus celui du propriétaire rentier que celui du chef d'entreprise et Trudel constate leur manque d'initiative. On peut penser que si tous les seigneurs, et même les actionnaires de la Compagnie, avaient eu l'esprit créatif d'un Talon, par exemple, la colonie se serait avéré une entreprise rentable en dépit d'un climat défavorable, en dépit de la concurrence des colonies britanniques du sud, et peut-être même en dépit du manque d'intérêt de la métropole.

Malgré tout, Marcel Trudel ajoute que, grâce au régime seigneurial, la Nouvelle-France offre "le spectacle non pas de la vie, de frontière, mais d'une société française, transplantée sur le Saint-Laurent." Et quand même les seigneurs ne nous auraient-ils laissé que le paysage en courtepointe, le long du fleuve...

La collection "Fleur de Lys", dont, entre parenthèses, M. Trudel est l'un des directeurs, s'est enrichie d'un bon volume. Un volume certainement utile aux spécialistes, mais dont un lecteur érudit saura tirer profit et plaisir. Un livre abondamment documenté, copieusement illustré de cartes et de tableaux pertinents, écrit avec rigueur et composé clairement. Signalons, pour qui s'y intéresse, l'insertion d'une bibliographie d'archives et d'études concernant le régime seigneurial.

"Le Début du régime seigneurial", par Marcel Trudel, Fides éditeur, Montréal 1975.

A ne pas confondre avec son célèbre homonyme cinéaste, notre collaborateur Michel Brault est professeur d'histoire dans une institution montréalaise, au niveau secondaire.

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE

JE M'APPELLE PAX

Récit d'Adrienne Choquette, illustré d'instantanés authentiques et préfacé par Robert Choquette de l'Académie canadienne-française.

"Dans ces pages posthumes brillent la tendresse, la générosité d'Adrienne, sa délicatesse jusqu'à l'extrême nuance, et un sens de l'humour si gentil que même le gros et bon Pax devait l'apprécier."



Pour les lecteurs de 10 à 110 ans. **$3**

LE PETIT SAPIN QUI A POUSSÉ SUR UNE ÉTOILE — Conte de Simone Bussières, imagé par Cécile Chabot — **$3**

LA MAISON AUX COULEURS — Conte écrit et illustré par Jocelyne Lapointe — **$3**

DU SOLEIL SUR TON CHEMIN — Poèmes de Maurice Carême, images de Cécile Chabot — **$3**

LES FABLES DES TROIS COMMÈRES — Fables de Simone Bussières, illustrations de Laurent Bédard — **$1.25**

Les Presses Laurentiennes, inc.

1645, rue Notre-Dame (C.P. 130), Notre-Dame-des-Laurentides, Québec, G0A 2S0

S. Ulrich

Professeur de biologie et chef de groupe

Bio-Révision

Une méthode originale et facile pour revoir **Biologie 412** tout en cherchant les mots-mystères. **$3.00**

Une clé de correction disponible **$3.00**



guérin

4440, rue SAINT DENIS MONTREAL H2J 2L1
TEL 843 6241 849 2303

la SINOLOGIE

Deux livres sur la langue

par JEAN TÉTREAU

Ce qui distingue le livre de Richard Newnham de maints ouvrages consacrés à la langue chinoise, c'est la concision du style. C'est aussi la clarté rassurante des explications, et c'est enfin l'efficacité d'une méthode reposant sur des énoncés complets en matière d'exemples.

En douze chapitres succincts, rédigés avec simplicité mais tous d'une vigueur et d'une netteté peu communes, on nous expose l'essentiel touchant les quatre tons du pékinois, la disposition des caractères selon la tradition ou suivant l'ordre nouveau, les fonctions grammaticales, les suffixes, les radicaux, l'écriture, la simplification des idéogrammes, l'alphabétisation, la réforme linguistique, etc.

Les exemples, très nombreux, sont donnés en caractères simplifiés, qui s'accompagnent quand il y a lieu des pictogrammes traditionnels dont ils dérivent, et qui sont suivis de la transcription en **pinyin**. La méthode étant complète, elle épargne au lecteur la peine de recourir sans cesse au dictionnaire pour savoir à quel signe correspond tel son, ou inversement.

L'auteur nous éclaire non seulement sur la nature de l'idiome le plus répandu en Chine — idiome que souvent on appelle mandarin — mais encore sur son évolution et sur son importance. Les linguistes et même les profanes trouveront les réflexions de Newnham du plus vif intérêt, notamment ses observations sur les différences entre la langue littéraire ancienne, monosyllabique et par conséquent **analytique**, et la langue moderne, qui, de plus en plus dissyllabique, manifeste ainsi une tendance à devenir **synthétique**. L'anglais semble évoluer en sens contraire.

•

Rygaloff établit lui aussi, cette fois dans l'optique de la traduction, d'intéressantes comparaisons entre certains aspects du chinois et les formes analogues que l'on rencontre dans les principales langues occidentales, dont le français, l'anglais et l'allemand.

Sa **Grammaire élémentaire du chinois** contient une foule de remarques d'une valeur inestimable pour le traducteur. On y découvre, par exemple, que la locution **c'est** peut être considérée "comme le meilleur équivalent français" de la forme shi qui signifie être. Deux formes nominales, **zhongtou** et **xiaoshi**, sont employées pour exprimer ce que l'allemand entend par **Stunde** (l'"heure" comme durée).

Malgré son titre modeste, le livre de Rygaloff est plus savant que celui de Newnham et exige du lecteur une attention plus soutenue. En somme, ce sont là deux ouvrages indispensables à tous ceux qui, de plus en plus nombreux chez nous comme à l'étranger, ont compris que le mandarin est la langue de l'avenir.

Richard Newnham, "About Chinese", avec la collaboration de Tan Lin-tung, Penguin Books éditeur, Londres, 190 pages;

Alexis Rygaloff, "Grammaire élémentaire du chinois", aux Presses Universitaires de France, Paris, 261 pages.

FOIRE *suite de la page 14*

soient Canadiens. Si notre gouvernement partageait leur point de vue, il n'aurait pas rapatrié comme il l'a fait la propriété et la direction des postes de radiotélévision et des entreprises de câble.

Mais la population canadienne a clairement compris, je crois, qu'un peuple ne peut pas abandonner à l'étranger, si amical et sympathique que soit celui-ci, ses instruments culturels de base, à moins qu'il n'ait déjà consenti à perdre son visage et sa personnalité propres. Car jamais l'étranger ne pourra faire à notre place les choix qui s'imposent à n'importe quelle société, et qui répondent à des besoins, à des sentiments si profonds, qu'elle seule les perçoit vraiment et peut les traduire sans les trahir.

Mais une fois cette base solidement établie, ou plutôt en même temps qu'on construit cette rampe de lancement, il faut amorcer vers le monde extérieur une action tous azimuts, ouvrir sans hésiter les fenêtres, accueillir tous les courants de pensée, quitte à en rejeter certains, après les avoir analysés. La culture n'est pas une fleur qui s'épanouit dans les ghettos. Si jeune encore et timide que soit la nôtre, il lui faut le grand air, le voyage, les rencontres et l'aventure.

La Foire internationale du livre de Montréal incarne ce principe: de là l'importance capitale de l'événement.

McGILL

ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉTÉ

28 juin au 10 août 1975

MAÎTRISE EN FRANÇAIS

(avec ou sans thèse) en plusieurs sessions d'été.
Condition d'admission : B.A., B. Péd., Bac. Spéc.

•**PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES** pour l'enseignement du français langue première ou langue seconde dans les écoles secondaires.

•**RECYCLAGE DES ENSEIGNANTS.**

•**PROGRAMME DES COURS DE MAÎTRISE** (complété par de nombreuses activités culturelles et sociales) : Conversation, Vocabulaire systématique et expressions usuelles, Phonétique corrective, Techniques de la classe de conversation et animation culturelle **(J.C. Lemyze, McGill)**- Exercices de créativité **(D. Nichet-Baux, Paris)** - Audio-visuel et civilisation des mass-média **(M. Fauquet, St-Cloud)** - Linguistique générale, Syntaxe générative **(J. Domerc, Lille)** - Ethnolinguistique : les français d'Amérique **(G. Lefebvre et N. Ménard, Montréal)** - Le français canadien **(L. Santerre, Montréal)** - Littérature française et québécoise : Méthodologie du commentaire des textes littéraires, La Rochefoucauld, Stendhal, Verlaine, Peinture et littérature **(M. Descotes, Pau)** - Atelier de poésie, Poésie Renaissance et chanson contemporaine, Molière **(D. Nichet-Baux)** - Mallarmé, Colette, Montherlant, Sartre **(R. Molho, Paris)** - Poètes du Québec. Théâtre québécois, Mentalités religieuses québécoises **(B. Lacroix, Montréal)** - Pédagogie pratique du théâtre - Outils d'enseignement de l'histoire et de la géographie, Art du Moyen-Âge, L'extrême gauche en France **(C. Dol, Aix-en-Provence)** - De la psychanalyse à la psychologie et à la physiologie du surconscient : Diel et la traduction des mythes, Corbin et l'herméneutique comparée des religions; Introduction à la suggestologie (méthode suggestopédique) **(J. Lerède, McGill)**.

Information : **3460, rue McTavish**
Montréal H3A 1X9
Tél.: 392-4678 ou 4679

Directeur : **Jean Lerède**

en librairie

Madeleine Ferron
Robert Cliche
Les Beaucerons, ces insoumis

en préparation

Louis-Edmond Hamelin
La Nordicité canadienne

en préparation

Jules-Paul Tardivel
Pour la Patrie

Jean-Charles Falardeau
Imaginaire social et littérature

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec

Jacques Brault
Chemin faisant

Jean-Éthier Blais
Le manteau de Rubén Dario

Richard Chabot
Le curé de campagne et la contestation locale au Québec (1837-38)

Claude Ducharme
La sociologie par les textes
Anthologie de textes accompagnant la Sociologie générale de Guy Rocher

éditions hurtubise hmh ltée 380 ouest rue craig montréal 849-6381

VIENT DE PARAÎTRE

GENEVIÈVE RACETTE

Initiation à l'histoire 210

une démarche historique

Un anti-manuel illustré d'exemples conçus par des étudiants au secondaire, premier cycle. **$7.50**



guérin

4440, rue SAINT DENIS MONTREAL H2J 2L1
TEL 843 6241 849 2303

le THÉÂTRE

Frankenstein fait rire, *L'Ami ch'min* . . . pas du tout

par ADRIEN GRUSLIN

Le **Frankenstein** présenté au Centaur II est tiré du classique de Mary Shelley, écrit en 1817. Alden Nowlan et Walter Learning en ont construit l'adaptation théâtrale. Le spectacle, dirigé par ce dernier, tente avec succès une création d'atmosphère. Plongé dans un mélodrame, le spectateur passe une soirée aussi originale et agréable que peu terrifiante. Si l'honneur n'y existe pas vraiment, toutes ses constituantes se retrouvent, avec beaucoup d'humour, signe sous lequel se place la présentation du Centaur.

Reproduire un univers oscillant entre la crainte et la pitié, dans le ton mélodramatique, n'est pas une sinécure. Aujourd'hui, on associe Frankenstein au cinéma. Cet art est passé maître dans la fabrication de gadgets de haute crédibilité. Les films dits "d'horreur" ne se comptent plus. Au théâtre, la chose semble presque inconcevable, tant le genre est lourd de factice et de carton-pâte. Mais le Centaur a relevé ce défi avec honneur.

Le spectacle ne néglige aucun aspect, pour créer l'ambiance nécessaire à l'histoire. Chaque détail reflète l'époque. La bande sonore se veut solennelle, mystérieuse, inquiétante. Je dois dire que j'en ai ri, comme j'ai ri ou souri à beaucoup d'autres moments. Rien de péjoratif à cela, puisque la production ne se prend pas au sérieux. Le hurlement du vent, le grondement du tonnerre viennent compléter cette musique de circonstance. Du début à la fin, les éclairages ne sont que pénombre. Les formes se doivent de rester floues.

L'affreux William von Frankenstein aura le visage cadavérique auquel on peut s'attendre. Ses vêtements gris l'intégreront à l'environnement des scènes d'extérieur. Sa forte taille, son allure de robot le rendront impressionnant. On a voulu lui donner la démarche d'une machine impossible à arrêter. Il est à noter que l'affreux porte le nom de son créateur, et cette dimension "parentale" sera constamment mise en relief.

Les décors et les costumes de Michael Eagan sont particulièrement réussis. On n'a rien négligé, y compris le carosse authentique devant amener les nouveaux époux en voyage (lors de la dernière partie). Le laboratoire du docteur Victor von Frankenstein relève d'une ingéniosité surprenante. Les machines (civières, fils, commandes doubles, éclairages, etc.) sortent du sol ou tombent du plafond.

Le rideau s'ouvre sur ce même docteur blessé, soigné par un Mr Williamson, auquel il raconte son aventure. L'ambiance de ce départ fait songer à un conte de fée! Le "flash back" qui enchaîne nous reporte à la vie joyeuse du docteur, son invention terrible et les drames successifs qui s'ensuivent.

La créature accumule les cadavres sur son passage, dans sa recherche de son créateur. Conscient de sa laideur, il ne cessera de répéter: "I'm alone, miserable". Il tue par accident, par crainte, puis par revanche. Plus malheureux que méchant, il se veut touchant. Il apparaît toujours au moment où on s'y attend le plus. Les fenêtres sont ses portes!

Les discussions qu'il tient avec son créateur — qui en devient fou — nous le montrent malheureux. La créature assistera à la mort de son Père en disant: "Maintenant tu es en paix. Bientôt je vais te suivre: Je vais mourir. Mon esprit va dormir avec celui de mon fabricant." Le ton délibérément grandoliquent fait sourire. Impossible de prendre au sérieux la dernière scène, qui se voudrait pathétique. Le ton nous oblige à en rire. L'humour de la production est d'ailleurs voulu.

Les comédiens forment, dans l'ensemble, une bonne distribution. Le baron chimiste Victor von Frankenstein (Jack Wetherall) se défend très bien. Sa créature également. Fritz (Griffith Brewer) fait preuve d'une authenticité indéniable. L'aveugle, les trois serviteurs constituent tous des personnages secondaires bien rendus. Si **Frankenstein** au théâtre n'est pas épeurant pour deux sous, il n'a rien à envier en originalité à celui du cinéma.

●

Dans le cadre de la série "Voie au jeune théâtre" à la Bibliothèque nationale, samedi dernier, les six membres de La Bébitte à Roche présentaient la deuxième production de leur courte existence. Comme beaucoup de troupes ne durent que le temps d'un spectacle, pour toutes sortes de raisons, il convient de signaler cette deuxième présentation.

Mais j'ai été fort déçu, et extrêmement ennuyé! L'an dernier, au festival de l'AQJT, La Bébitte à Roche avait présenté **Bzzzt**, un spectacle qui suscita des réactions fort diverses. Cette année, **L'ami ch'min** n'aura pas le bonheur d'un sort semblable, tant sa médiocrité est évidente.

Le spectacle démontre parfaitement les mauvais résultats que risque la création collective, si elle n'est pas faite sérieusement. Carence de contenu, construction lâche, rigueur inexistante, aucun souci de véritable mise en scène; voilà les caractéristiques de **L'Ami ch'min**. On rit bien à quelques reprises, mais plus le déroulement s'effectue, plus on s'en désintéresse. La présentation que j'ai vue a, paraît-il, déjà été jouée une quinzaine de fois au Québec. Samedi passé, on se serait cru à une répétition. Ce n'est pas sérieux, voilà le moins que l'on puisse dire....

L'idéologie théâtrale d'un tel groupe refuse l'Establishment, quel qu'il soit. On fait du théâtre pauvre par choix bien sûr, mais aussi par nécessité. Cette prise de position, légitime, s'exerce en premier lieu dans le refus de l'auteur, du texte. On opte pour la création collective. Encore faudrait-il partir d'un canevas valable. Après une entrée en matière éculée (un grotesque maître de cérémonie vient faire patienter le public), l'auto-stop... idée maîtresse de l'oeuvre — commence. Et n'en finit plus.

Après les images familières, le voyage nous transporte dans le temps pour nous plonger dans un château où sont Lady Marianne et Roland. Idée qui n'est pas bête, mais qui a été abordée superficiellement. Par moments, le canevas frise l'incohérence: tout est si lâche, complaisant, papillonnant, que l'intérêt s'estompe rapidement (à condition qu'il ait seulement existé). On côtoie le vide. La Bébitte à Roche affirme ne pas avoir de prétentions, mais elle n'a rien à dire non plus. Elle nage en pleine gratuité. Et on a l'impression que ça se prend au sérieux!

Non seulement le groupe aurait-il eu grandement besoin d'un texte, mais il lui aurait également fallu un metteur en scène. Personne n'a regardé les images projetées tout au long du spectacle. Visuellement, elles ne "passent" pas. Que le décor soit absent importe peu, que le costume soit devenu accessoire, cela tient au choix du groupe; mais l'utilisation de l'espace scénique relève de l'approximation, les dispositifs sont mal réglés ou laissés à l'inspiration du moment (qui ne vient pas toujours). L'amateurisme saute aux yeux.

Il en résulte une déficience dans la création d'atmosphère que se doit de réussir une production du genre. Ici, l'éparpillement, le vide scénique, l'absence quasi-totale de force dans l'environnement musical, ces carences produisent un spectacle terme au possible. La musique à bouche, la flûte et les bruits vocaux multiples demeurent trop faibles, trop mous. La succession de "flash" laisse indifférent. Certains s'étirent inutilement, d'autres défilent si vite qu'ils ne s'impriment aucunement sur l'esprit du spectateur.

Le jeu des cinq comédiens — une fille et quatre garçons — manque de direction. Chacun essaie de se faire aller du mieux qu'il peut. C'est parfois drôle, mais rarement. La technique manque et le talent...

Par respect pour le public, le groupe de La Bébitte à Roche devrait arrêter de faire du théâtre ou encore ranger dans le tiroir **L'ami ch'min** et confier à quelqu'un le soin de lui fabriquer un texte. Peut-être alors en sortira-t-il quelque chose de valable.

La réaction fort mitigée d'un public, composé en partie de parents et amis, laisse à réfléchir. **L'ami ch'min** manquait d'imagination, et surtout de rigueur. Du théâtre à oublier, prestement.

les THÉÂTRES

Antigone: une production fort inégale. Un décor sobre contraste avec un grandiloquent; des choix de mise en scène et d'interprétation malheureux réduisent cette tragédie de Sophocle à un vulgaire duel d'orgueilleux. (à la NCT Gésu).

●

Un Jour ce sera notre tour...: une farce idiote. La pauvreté du contenu n'a d'égale que la facilité des blagues. Les comédiens en mettent beaucoup. Le décor est adéquat mais le spectacle n'est pas bon. (au Patriote-en-haut).

●

La Tragédie américaine de l'enfant prodigue: une tragédie rock du Grand Cirque Ordinaire. Nourri d'une imagination certaine, le spectacle est plus "intéressant" que bon (pour le moment). Il faudra plusieurs présentations avant qu'il ne soit rodé. Il lui faudra un resserrement une épuration de la construction, un peu lâche. (au Quat'sous).

●

Suprise! Suprise!: trois femmes dont la vie ne tient qu'à un fil, celui du téléphone. Un théâtre-midi agréable mais sans... surprise, pour qui connaît l'univers de Michel Tremblay. (au TNM).

Le Gardien: du grand théâtre, dans la veine de **Godot.** On y parle de riens qui en disent long, pour mieux dévoiler une angoisse existentielle. Jean Duceppe et Gérard Poirier excellents, dans cette production de haute qualité signée Paul Blouin. (au Port-Royal, PDA).

●

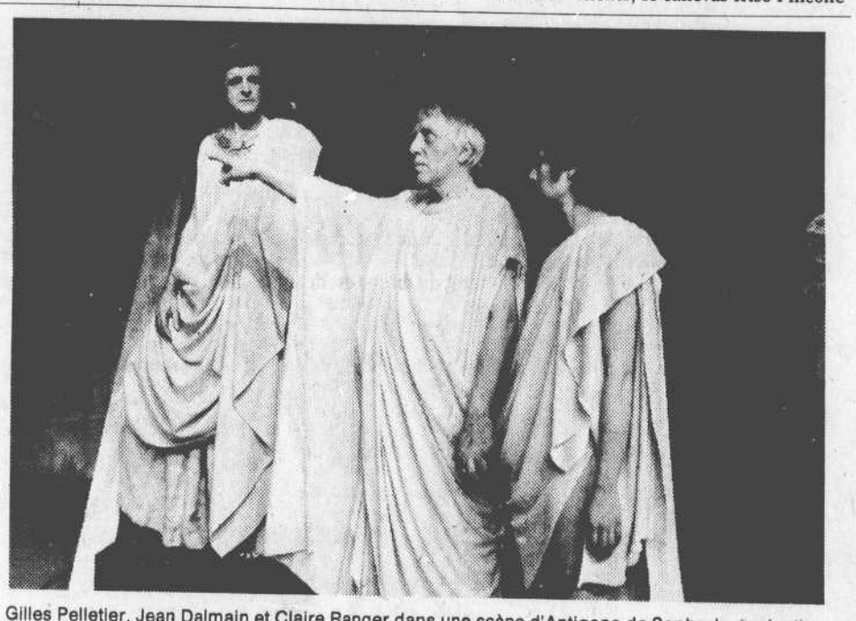
L'autre Don Juan: une comédie qui offre en alternance divertissement et théâtre-dans-le-théâtre. Les résultats sont parfois hilarants, parfois faciles, dans l'ensemble moyens. Jean-Marie Le mieux amuse beaucoup. (au Rideau-Vert).

●

Les Fourberies de Scapin: un Scapin napolitain tout en soleil, imaginé par Robert Prévost. La production visuelle irréprochable fait revivre habilement le monde de Molière. (au TNM).

●

Frankenstein: Agréable, mais pas très épeurant! La production du Centaur recrée, avec beaucoup d'humour, un univers daté (le texte original a été écrit en 1817). Décors et costumes d'époque, très réussis, de Michael Eagan. (au Centaur II). **A.G.**



Gilles Pelletier, Jean Dalmain et Claire Ranger dans une scène d'Antigone de Sophocle, traduction et adaptation de Roger Citerne, à la Nouvelle Compagnie Théâtrale jusqu'au 14 mai. Il ne reste plus de billets que pour le 26 avril et les 10 et 11 mai. Avis aux intéressés !

(publi-reportage)

Musica camerata montreal
le SAMEDI, 26 avril 1975 - 17 heures
CATHÉDRALE DU CHRIST
rue Sainte-Catherine et Université
MUSICIENS: M. Dumouchel - T. Gabora - Ch. Reiner R. Verebes - I. Williams
OEUVRES: Hummel, Bruch, Hindemith
ENTRÉE LIBRE

LES PRODUCTIONS BEAU BEC ET CJFM PRÉSENTENT
AVRIL 26 7:30 & 10:00
MANEIGE
$2.50 OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
*billets en vente au cinéma et à L'ALTERNATIF

Orchestre de Chambre McGill
Chef d'orchestre: ALEXANDER BROTT
Soliste:
COLETTE BOKY
soprano
Concerto Grosso ..... Vivaldi
Les Illuminations ..... Britten
Air (tiré de "Il re Pastore") ..... Mozart
SOLISTE: COLETTE BOKY, soprano
Nuit transfigurée ..... Schoenberg
LUNDI SOIR, 5 MAI, 20h.30
Renseignements et réservations: 935-4955
TOUS LES BILLETS D'ABONNEMENTS DATÉS DU 24 MARS SERONT VALIDES
THÉÂTRE M... PLACE DES ARTS Montréal ... UVE
UN NOMBRE LIMITÉ DE BILLETS DISPONIBLES À LA PLACE DES ARTS

STUDIO de MUSIQUE ANCIENNE de MONTRÉAL
direction: Christopher Jackson Réjean Poirier
MUSIQUE ANGLAISE XVI^e et XVII^e siècles
John Blow
Thomas Morley
Thomas Weelkes
Henry Purcell
DIMANCHE, LE 27 AVRIL à 20 H 30
Billets en vente: Librairie Renaud-Bray, 5219 Côte-des-Neiges; L'Alternatif, 1587 St-Denis; International Music Store, 1334 Ste-Catherine o.; Au guichet, le soir du concert $3.50 (étudiants $2.00)
CHAPELLE DU GRAND SÉMINAIRE
2065 Sherbrooke ouest
(Stationnement gratuit)

Faculté de Musique
Université de Montréal
2375 côte Ste Catherine
vendredi 25 avril et
vendredi 2 mai à 23h
entrée libre
NOCTURNALES
Hekster
Graffiti
pour ondes Martenot, percussion et piano
Gilles Tremblay
"...Le sifflement des vents porteurs de l'amour..."
pour flûte et percussion
Stockhausen
Refrain
pour piano, célesta et vibraphone
Claude Vivier
Prolifération
pour ondes Martenot, percussion, piano
• Robert Leroux
• Marcel Baillargeon
• Lorraine Vaillancourt
• Marcelle Guertin
• Jean Laurendeau

avis public
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU QUÉBEC À HULL
Admissions par voie de concours, les 21 et 22 mai. Enseignement supérieur gratuit.
DISCIPLINES: Piano, orgue, instruments à cordes, à vent, percussion, art vocal, opéra, guitare, écriture, composition, histoire de la musique, musicologie, direction d'orchestre.
Prière de se présenter pour l'inscription entre 10 et 12 heures et entre 14 et 16 heures, du lundi au vendredi. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
Date limite: le 15 mai.
Secrétariat,
Conservatoire de Musique de Hull
279, Boulevard Taché,
Hull, P.Q.
Téléphone: 771-3283
778-1715
GOUVERNEMEMT DU QUÉBEC

L'Opéra du Québec
Un sommet de l'oeuvre wagnérienne
Tristan und Isolde
de Richard Wagner
Avec Jon Vickers, Ingrid Bjoner, Siegmund Nimsgern, Maureen Forrester, Peter Meven, Robert Calvert, Salvatore Sciascia, Savas Vlachopoulos et l'Orchestre symphonique de Montréal
*Berit Lindholm (Isolde, le 31 mai)
Les 24, 28, 31 mai et 4 juin, à 19 heures, le 8 juin, à 13 heures.
Billets: $5., $7., $12., $15.
La première de Tristan und Isolde est présentée dans le cadre des Soirées du Maurier
Mise en scène: Ernst Poettgen
Direction musicale: Zubin Mehta
Décors et costumes: Roberto Oswald
Chef des choeurs: René Lacourse
Une production de la Régie de la Place des Arts
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Renseignements 842 2112

LES PÉTITS VIOLONS:
Sous la direction de Jean Cousineau
Dimanche 4 mai, 15 heures
Salle Claude Champagne
220, avenue Vincent d'Indy.
- PROGRAMME -
Concerto Grosso op. 6 no: 4 — A. Corelli
3e concerto Brandebourgeois — J.S. Bach
Introduction et rondo capriccioso — C. St. Saens
Danses roumaines — B. Bartok
Scherzo Tarentelle — H. Wieniawski
Tzigane — M. Ravel
Simple Symphony — B. Britten
Caprices no: 14-5-1-20 — N. Paganini
Caprice no: 20 — N. Paganini
Orchestration: J. Cousineau
Billets en vente dès maintenant chez Archambault
Pour informations: 274-1736

théâtre du nouveau monde
84 ouest, rue Sainte-Catherine Tel.: 861 0563
À L'AFFICHE
Gabriel Gascon
et
Edgar Fruitier, Jean Coutu, Robert Lalonde, Jean Leclerc, Louise Gamache, Suzanne Marier, Jean-Marie Moncelet, Lenie Scoffie, Jacques Piperni
un spectacle de robert prévost
les fourberies de scapin
MOLIERE

théâtre du rideau vert
Du mardi au samedi 20h. Dimanche 19h.
l'autre don juan
Comédie d'EDUARDO MANET
Mise en scène par l'auteur
YVETTE BRIND'AMOUR - MICHELLE ROSSIGNOL
HUBERT NOËL - JEAN-MARIE LEMIEUX
AUBERT PALLASCIO - RENÉ GAGNON - ANDRÉE RIVARD
BILLETS D'ÉTUDIANTS tous les soirs
théâtre jeunesse
TOUS LES DIMANCHES
14h MARIONNETTES
LA PRINCESSE MYSTÉRIEUSE
Marionnettes de Pierre Régimbald et Nicole Lapointe — Entrée $1
15h THÉÂTRE
L'ENFANT QUI FAIT DANSER LE CIEL
Fantaisie d'André Cailloux — Entrée $1
Metro Laurier, sortie Gilford 4664, rue St Denis Reservation 844 1793

la MUSIQUE

Les disques, ou jouer trente-trois tours au public

par YVES TASCHEREAU

Chaque nouveau disque mis sur le marché espère conquérir le public. C'est évident. C'est aussi à s'arracher les cheveux. Comment peut-on espérer satisfaire un public dont on ne sait finalement pas grand chose sinon qu'il est inconstant au possible? J'ai vu le docteur Ferron, qui a la provocation facile mais réfléchie, expliquer à des étudiants qu'ils ne savaient pas ce qu'ils voulaient, pour la très simple raison qu'ils n'avaient jamais eu faim. Nourris trop tôt avec des aliments solides, ils n'auraient jamais ressenti, dès le début de leur vie, un désir violent, un appétit violent. C'est peut-être la faute au Pablum, mais les goûts du public, des publics devrais-je dire, contiennent tellement de contradictions...

Samedi dernier, par exemple, Plume donnait un spectacle à l'Outremont. Tous les billets étaient vendus et les spectateurs espéraient quelque chose de tout à fait différent de ce qu'on leur sert habituellement: Plume avait promis un spectacle "sale", une musique et des textes à prendre ou à laisser. C'est effectivement ce qu'il a offert. Mais voilà, on voulait bien supporter l'improvisation et le manque de timing, mais jusqu'à un certain point seulement. Plume est allé trop loin, alors qu'il "faut savoir jusqu'où on peut aller trop loin" comme le disait si bien Cocteau. Je vais aller voir, demain soir (mon échéance pour cet article tombe le mercredi), comment les "contre-cultivés" vont réagir au même spectacle à la bibliothèque nationale. Sait-on jamais...

Une autre manifestation bizarre du public tient à l'attrait immédiat pour tout ce qui est nouveau. Parlez-moi pas d'une "vieille chanson" de plus de six mois! Mieux vaut écouter une nouille fraîchement enregistrée qu'une belle chanson entendue l'an dernier. Ainsi je me suis fait dire combien de fois que le groupe Caramel Mou, qui n'a existé que le temps de fondre complètement, était vraiment très bon. Or, ce groupe n'était qu'une manifestation non contrôlée de talent et de bonne humeur qui aurait un jour pu faire de très bonnes choses. L'an dernier on ne jurait que par Harmonium, cette année c'est Beau Dommage, et l'an prochain? Les postes de radio jouent un rôle dans ces changements qui font tourner ad nauseam certaines bonnes chansons que l'on finit par trouver insupportables.

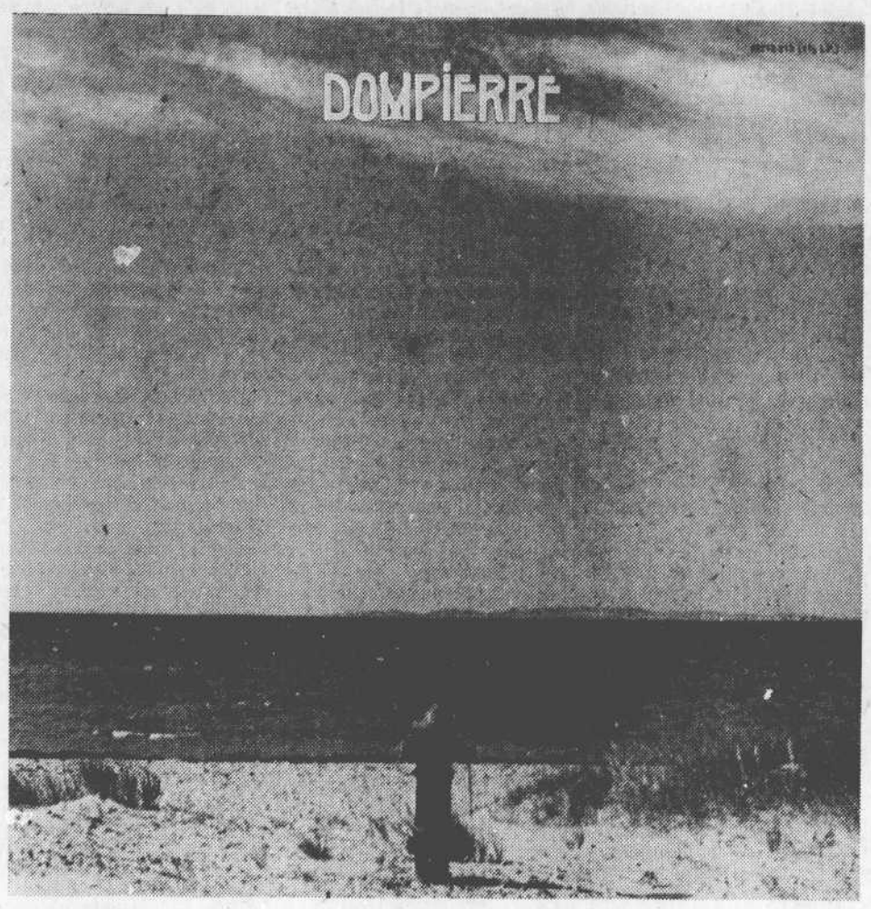
Ouais... Je viens d'enligner une belle série de banalités, n'est-ce pas? C'est pas grave, il fait beau dehors. D'ailleurs, le pire qu'il peut m'arriver en écrivant des choses du genre, c'est de me retrouver à la place de Solange Chaput-Rolland comme éditorialiste au canal 10.

Mais j'avais quand même une petite idée en parlant de ces choses. Je voulais en venir à présenter les nouveaux disques de François Dompierre et d'Harmonium. Le premier se veut une séduction du plus grand nombre de publics possible, et le second marque le tournant difficile d'un groupe qui a connu un très grand succès.

L'album de **François Dompierre** (Barclay 80212-213) contient deux disques dont trois faces seulement ont été gravées. La dernière, attention à vos cartouches, vise l'oeil seulement, Serge Chapleau y a écrit et dessiné de jolies choses.

La suite pour orchestre de Dompierre était à la fois trop courte et trop longue pour qu'il en soit autrement. Produit par lui-même (au coût de $40,000), cet album est imposant: techniquement irréprochable et réunissant plus de 105 musiciens, on sent le travail bien fait. La suite se présente comme une série de pastiches musicaux, très mélodiques, qui nous font voyager d'un genre à l'autre, de Mantovani à Shankar, d'André Gagnon à Morricone et ainsi de suite... Mélange de constructions classiques et d'arrangements populaires, le son d'ensemble s'approche de la musique de film à tendance Muzak. L'audition suivie provoque une forme de curiosité; on se demande ce qui va suivre, quel sera le prochain genre et quel instrument dominera. Car les instruments, sans que cela fasse "plaqué", à cause des liaisons habiles, prennent à tour de rôle la vedette: harmonica, percussions, orgue, cythare, trompette etc...

Evidemment la question à poser face à ce disque est un peu embarrassante: peut-on l'écouter attentivement plusieurs fois? On en vient fatalement à décrocher à un moment ou l'autre. Dompierre a voulu toucher tout le monde, mais il





SI ON AVAIT BESOIN D'UNE CINQUIÈME SAISON HARMONIUM

rejoindra surtout, j'imagine, les auditeurs de CFGL. Sa musique ne force l'attention que par moments. Faite avec beaucoup d'habileté, elle constitue un excellent fond sonore pour se livrer dans la bonne humeur à ses activités coutumières. On entend sans trop écouter. Dompierre, qui a enregistré récemment un disque d'Ondes Martenot **De l'Onde à l'Infini** (Barclay 80198) pour se faire plaisir, a voulu faire plaisir au public avec son album tout en essayant quelque chose de différent dans la production québécoise. Espérons pour lui qu'il saura se trouver des auditeurs entre Paul Mauriat et André Gagnon...

●

Pour **Harmonium**, le deuxième disque est un tournant important à prendre. Il s'agit de conserver un public en évitant de trop se répéter, tout en restant les mêmes. Leur nouveau disque, intitulé **Les cinq saisons** (Célébration 1900) propose, comme il se doit, cinq pièces: "Vert", "Dixie", "Depuis l'automne", "En pleine face" et "Histoires sans paroles". Serge Fiori, le chanteur et guitariste du groupe (en fait, Harmonium pourrait s'appeler "Fiori et ses musiciens") a écrit les cinq pièces en se faisant aider de Michel Normandeau pour deux d'entre elles. Je dis "pièces" plutôt que chansons, car les paroles ont subi un recul très net en rapport avec leur premier disque. Ce dont personne ne se plaindra trop, je présume, puisque leurs textes ne sont pas très éblouissants, comme en témoignent les paroles de "Depuis l'automne" qui se greffent vaguement au courant politique de l'automne québécois.

L'intérêt du disque est dans la musique. Les cinq musiciens réussissent de beaux arrangements sur les jolies lignes mélodiques, souvent répétitives mais bien exploitées, et le disque s'écoute avec plaisir. "Dixie" apporte un peu de variété, — le genre est indiqué dans le titre — alors que, vers la fin, la clarinette de Pierre Daigneault peut amuser. Les autres pièces, entre lesquelles sont assez maladroitement plaquées des ondes Martenot, sont d'une facture plus délicate que celles de leur premier disque. "Vert", qui ouvre le disque, et la cinquième saison, qui le termine, ressortent nettement de l'ensemble; la première dans un équilibre entre la basse et la flûte et la seconde, d'une durée de dix-sept minutes, par sa construction et l'intériorité qu'elle véhicule.

Le disque contient un seul défaut. Mais un défaut majeur parce qu'il amène l'auditeur à trouver des répétitions là où elles pourraient passer inaperçues: les tics vocaux du groupe, et de Fiori en particulier. Les "fioritures" vocales de la vedette d'Harmonium sont particulièrement énervantes par moments. Sa manière de donner et retirer sa voix, dans un va-et-vient continuel, devient un procédé fatigant, surtout lorsqu'il répète continuellement les mêmes mots. Les "la la la la" et autres variantes non verbales reviennent trop souvent de la même façon pour ne pas lasser l'auditeur. C'est là un défaut à corriger pour ce groupe, même s'il s'agit pour eux d'une marque de fabrique. Précipités sur scène par le succès de leur premier disque il leur reste aussi à acquérir une présence sur les planches. Mais ils ont bien du temps et des disques devant eux...

●

Vous avez sans doute déjà entendu le dernier Bob Dylan, **Blood on the Tracks** (Columbia PC 33235). Sinon, il serait temps de la faire. C'est du plus pur Dylan, avec l'harmonica et tout... La dénonciation de certaines choses se fait toujours avec la même liberté de langage, mais la maturité a un peu tempéré son aggressivité et le ton d'ensemble rejoint un peu une sérénité dans la tristesse, surtout quand il parle d'amour. Rien n'est banal sur ce disque, dont peu à peu on découvre les mélodies qui semblaient pauvres à la première audition. Se classe parmi ses meilleures productions.

Aznavour produit toujours avec la régularité d'un fonctionnaire. Son nouveau disque **Visages de l'amour** (Barclay 80211) propose quelques reprises avec de nouveaux arrangements, quelques nouveautés intéressantes, comme la chanson-titre du microsillon, et la plus ridicule de toutes les chansons qu'il a écrites: "Un enfant de toi pour Noël", véritable anthologie de clichés et festival d'humour involontaire.

La série "Portrait du vieux Kébec" vient de s'enrichir de quatre nouveaux titres. Produits par la maison "Le Tamanor, qui se propose de faire connaître au grand public la musique traditionnelle du Québec, ces disques, dont nous reparlerons plus longuement, méritent d'être écoutés. Il s'agit de: **Hercule Tremblay violoneux, Côte de Beaupré** (Opus 235), **Les Musiciens de l'Ile d'Orléans** I et II (Opus 239 et 241) et de **La Danse traditionnelle à l'Ile d'Orléans** (Opus 244).

Le disque **Thèmes** de Jacques Blais (Echanson 602) propose une musique instrumentale assez proche de celle du groupe Contraction dont plusieurs des membres ont d'ailleurs collaboré à sa réalisation. L'ensemble reste cependant plus facile d'accès et plus commercial.

les CONCERTS

A "Sons et brioches", dimanche matin à 11 heures au foyer Piano nobile de la salle Wilfrid-Pelletier, on entendra la pianiste montréalais **Janina Fialkowska**, lauréate du Concours Arthur-Rubinstein de Tel-Aviv en septembre dernier. Elle fera entendre la Sonate en la bémol, op. 26 de Beethoven; "Noctuelles", "Oiseaux tristes" et "Alborada del gracioso" de la suite "Miroirs" de Ravel; ainsi que le "Carnaval" de Schumann.

●

A la salle Maisonneuve, dimanche après-midi à 16 heures 30, dernier concert de la saison de Pro Musica, avec la participation du soprano américain **Jessye Norman** et du pianiste **Martin Isepp** qui s'est signalé récemment lors du récital d'adieu d'Elizabeth Schwarzkopf. Madame Norman chantera notamment des oeuvres de Mozart, Purcell, Brahms, Satie et Strauss.

●

Dimanche, à 20 heures 30, à la chapelle du Grand Séminaire, 2065 ouest, rue Sherbrooke, le **Studio de musique ancienne** dirigé par Réjean Poirier et Christopher Jackson, présentera un programme de musique anglaise des XVIe et XVIIe siècles, notamment des oeuvres de John Blow, Thomas Morley, Thomas Weelkes et Henry Purcell.

●

Lundi, 28 avril, à l'église Notre-Dame, l'**Orchestre symphonique de Montréal** présente un concert spécial sous la direction de Franz-Paul Decker avec le concours de l'organiste **Raymond Daveluy** qui jouera le Concerto en ré mineur, op. 7, no 4, de Haendel et participera à l'exécution de la Symphonie no 3, en do mineur, de Saint-Saëns. On entendra aussi le Concerto brandebourgeois no 2 de Bach.

●

Lundi, à 20 heures 30, à la salle de concert Pollack de l'université McGill, le pianiste **Robert Silverman** donnera un récital consacré à Bach, Schubert, Copland, Debussy et Chopin. L'entrée est libre.

●

A la salle Wilfrid-Pelletier, mardi à 10 heures 30 et 13 heures 30, **Mario Duschenes** animera des matinées de l'OSM à l'intention des élèves du secondaire. Le sujet sera "L'évolution de la partition musicale".

●

A la faculté de musique de l'Université de Montréal, 2375, chemin de la Côte Sainte-Catherine, vendredi 2 mai à 23 heures, une autre soirée des **Nocturnales**. Au programme, des oeuvres de Walter Heckster, Gilles Tremblay, Karlheinz Stockhausen et Claude Vivier. **G.P.**

les VARIETES

Maneige (ce soir à l'Outremont): un très intéressant groupe de jeunes musiciens. Pleine de changements, leur musique réunit une multitude de genres dans une facture classique.

●

Rien Contre Ça (de 14 heures à 2 heures, dimanche, au Palais du Commerce): 12 heures de poésie et de musique dans le cadre de la rencontre de la "contre-culture". Avec Louis Geoffroy, Denis Vanier, Plume, Raoul Duguay, Allen Ginsberg, William Burroughs etc., etc.

●

Shawn Philips (dimanche à la salle Wilfrid-Pelletier): le retour de Shawn Philips venu, selon la publicité, interpréter surtout ses anciens succès.

●

Jean-Pierre Ferland: (jusqu'au 11 à la salle Maisonneuve): le tour de chant d'un Ferland de plus en plus sûr de lui, magistral séducteur du public.

●

Frank Sinatra (au Forum, le 9 mai): tout le charme vocal d'une époque. Il en reste sans doute quelque chose... **Y.T.**

Galeries d'Art

Atelier J. LUKACS
Tableaux, Sculptures, Gravures
Nouvelle adresse: 1430 rue Sherbrooke, ouest
Tél.: 933-9877 - 845-4361
Heures d'ouverture: Lun au Sam. de 9.30 à 17.30h.

Atelier J. LUKACS
"La Maison Des Beaux Arts"
JANOS LUKACS
ouvre sa Galerie sur Sherbrooke
JANOS LUKACS, figure bien connue dans le milieu des Arts, ouvre son: "Atelier" J. Lukacs, au 1430 ouest rue Sherbrooke. Bien connu des Montréalais, J. Lukacs, avait ouvert sa première galerie en 1963.
Arrivé au Canada en 1961, il n'a cessé depuis lors de s'intéresser aux arts plastiques et a ainsi acquis une importante collection de grands peintres et sculpteurs canadiens et étrangers, incluant Krieghoff, Lismer, A.Y. Jackson, ainsi que bien d'autres.
Une partie de la galerie sera consacrée à la gravure, le public aura l'occasion de reconnaître et découvrir l'oeuvre de jeunes graveurs canadiens et étrangers, ainsi que des gravures de peintres internationaux. Le but de M. Lukacs est non seulement de vendre des oeuvres d'artistes déjà connus, mais aussi de lancer des jeunes artistes et de les aider en leur permettant d'exposer chez lui. M. Lukacs organise également des expositions itinérantes à travers le Canada, découvrant toujours de nouveaux talents, tout en exposant des collections.
Mais son port d'attache est à Montréal; sa nouvelle galerie, tiendra son premier vernissage mardi, 21 mai, avec une exposition de peintures de Helena de Silaghi, une artiste de Toronto, et des oeuvres de Ludo Pollack, peintre naif, de l'École de Paris, récemment installé au Canada.
Nous espérons que le public accueillera favorablement cette nouvelle galerie.
Communiqué

Au Billot Fleuri
12 E. St-Joseph, angle St-Laurent
844-4126
Pourquoi ne pas oublier vos soucis en vous berçant comme au bon vieux temps, une berçante vous attend.
Vous trouverez là: minots, boîtes à outils, barattes, petits meubles antiques utiles dans un intérieur.
Vous pourrez y joindre de belles plantes vertes.
Plusieurs variétés de ces plantes vous sont présentées de belle façon.

"La petite Patrie"
ÉDOUARD JASMIN
céramiste
Expose ses oeuvres
du 3 au 26 avril
Galerie de la centrale d'Artisanat du Québec
2020 Université
3e étage
Station de métro McGill
Montréal, P.Q. 288-3467
cca

GALERIE "L'ART FRANÇAIS"
présente
Paul Soulikias
du 23 avril au 6 mai
370 OUEST, LAURIER. 277-2179 FERME LE LUNDI

EXPOSITION
E.J. HUGHES
J.W. MORRICE
HANS SCHLEEH
VILALLONGA
DOMINION GALLERY
Le plus grand choix de peintures et sculptures au Canada dans la plus grande Galerie Marchand d'Art au Canada
1439 OUEST RUE SHERBROOKE 845 7471 et 845 7833

Exposition Reliures d'Art
Simone Benoit Roy
du 22 avril au 3 mai
LA GALERIE KASTEL
1366, avenue Greene, Westmount
933-8735

William W. Armstrong
Oeuvres récentes
Vernissage, le mardi, 29 avril à 20h.
Exposition jusqu'au 17 mai.
gr galerie inc. robert rouillier
1370 ouest, rue Notre-Dame, Montréal H3C 1K8 935-7565
à l'ouest de la rue de la Montagne

FOYER DES ARTS EATON
9E ÉTAGE, CENTRE-VILLE
Exposition
Marcel Favreau
jusqu'au samedi 26 avril
Collection d'artistes canadiens réputés tels que Léo Ayotte, J.-Marc Blier, G. Pfeiffer, R. Simpkins, G.M. Rae et autres.
EATON

À LA MAISON DES ARTS
LA SAUVEGARDE

160 est, rue Notre-Dame
Montréal
Tél.: 861-2658
DU 26 AVRIL AU 26 MAI 1975
Jocelyne Alloucherie
téménos
ENTRÉE LIBRE
la maison est ouverte tous les jours de 12h à 18h

le CINÉMA

L'aliénation: de Richer/Héroux à Lefebvre/Chabot

par ANDRÉ LEROUX

Le cadavre d'une jeune fille est retiré du fleuve. Un brouillard inquiétant obstrue l'horizon. Deux policiers arrivent sur les lieux, interrogent le plongeur qui a repêché le corps et, confrontés à l'inexplicable, se perdent dans toutes sortes d'hypothèses.

Une Nuit En Amérique de Jean Chabot commence comme un film policier traditionnel, mais se métamorphose progressivement en une espèce de délire burlesque, de rêverie débridée et de cauchemar comique. Rien n'est vraiment ce qu'il paraît être. Le réel échappe à la logique. Le quotidien explose sous l'impulsion de forces énigmatiques et imprévisibles. Les êtres se frôlent, se rencontrent, s'épient sans vraiment se toucher et se comprendre, comme s'ils étaient emportés dans un tourbillon qu'ils ne pouvaient contrôler. La violence surgit d'on ne sait jamais trop où, et s'abat sur les individus à la façon d'un ouragan qui balaie tout sur son passage sans rien épargner.

Il y a dans le film de Jean Chabot une nette volonté de désorienter le spectateur, de l'entraîner dans un vertige qui dépasse son entendement, de faire éclater ses schèmes de perception cinématographique, et de l'inquiéter en dynamitant ses certitudes rassurantes. Contrairement au film policier habituel, l'intrigue ne se resserrera jamais et ne trouvera pas son point final de résolution. Le mystère ne sera jamais éclairci.

Chabot pose des pièges qui ne se refermeront jamais, accumule des mystères qui demeureront impénétrables et crée des situations qui se replieront sur elles-mêmes. Il ne s'agit pas de provoquer puis de satisfaire l'attente du spectateur, mais bien plutôt de la déjouer et de la démasquer. Chabot ne tente pas seulement de désamorcer tous les mécanismes dramatiques du film policier, il cherche aussi à dépister et à désarticuler la relation de complicité et d'identification que le spectateur entretient avec l'image. Il veut lui rendre sa liberté en lui faisant prendre conscience du processus dramatique, psychologique et affectif par lequel il est amené à se laisser envahir par les images et à se laisser absorber par le film.

Il attaque finalement la nature même du plaisir qu'on prend à regarder un film. On dirait qu'**Une Nuit En Amérique** a été conçu, mijoté et élaboré par un intellectuel qui refuse son propre plaisir et qui se sent coupable de s'abandonner aux charmes et aux pouvoirs des images. Pour Chabot, le cinéma ne semble être qu'un jeu de l'esprit et une pirouette cérébrale dépourvue d'émotion et de sensibilité.

On regarde d'ailleurs **Une Nuit en Amérique** comme on regarderait un magicien qui s'évertuerait à briser nos illusions et notre plaisir en nous expliquant systématiquement comment il procède pour émerveiller ses admirateurs. Le film et d'autant plus agaçant et frustrant qu'il met en place les éléments d'une intrigue policière, qu'il anime des personnages, qu'il ouvre des labyrinthes sans satisfaire le spectateur.

On se demande si au-delà d'une volonté bien évidente de miner la traditionnelle connivence du réalisateur et du spectateur, **Une Nuit en Amérique** ne se contente pas de remplacer certains clichés par d'autres, certaines formules de fabrication et de consommation cinématographiques par d'autres, beaucoup plus indigestes et stériles.

Toute la démarche de Chabot consiste à éloigner le spectateur de l'image, à l'isoler de ce qu'il regarde et à le retrancher de toutes formes d'implication personnelle. Au lieu de provoquer, le film ennuie, car on ne se sent jamais concerné par ce qu'on regarde. On examine, de loin, une mécanique qui tourne à vide et qui piétine sur place. On voudrait pouvoir comprendre les intentions du réalisateur mais le film fuit dans toutes les directions, s'éparpille indéfiniment et se perd dans sa propre confusion. Ce qui manque à **Une Nuit en Amérique**, c'est un point de gravité, un centre d'attraction, un pôle de convergence.

Evidemment, Chabot récuse la linéarité, l'unité de ton et la cohérence dramatique. Mais il est incapable de résoudre harmonieusement ses refus et ses rejets. Il doit créer des personnages et des situations dramatiques, alors que cela ne l'intéresse pas vraiment. Il doit se référer et se raccrocher à une certaine réalité, mais il ne sait pas exactement comment lui donner vie et de quelle tonalité en frapper. Le film possède certains attributs du film policier, mais il s'obstine à les piétiner: il contient certaines touches comiques mais il ressemble très peu à une comédie; il est traversé d'éclats fantastiques mais il est fort éloigné du cinéma fantastique. C'est une oeuvre qui veut échapper à toutes les catégories, à tous les genres et à toutes les étiquettes en passant du frivole au tragique, de la gravité au rire, de la légèreté à la contraction douloureuse.

En soi, le mélange des genres et des tons peut être stimulant pour le réalisateur et excitant pour le spectateur (Truffaut et Altman nous l'ont admirablement bien prouvé, chacun à leur façon) mais il faut que l'amalgame enrichisse le propos, approfondisse la réalité et multiplie les pouvoirs suggestifs de l'image. Or, comme Chabot semble ignorer ce qu'il veut dire et s'entête à nous refuser les clés qui nous permettraient de comprendre ce qui se passe sur l'écran, on reste confronté à une série d'événements qui se rattachent arbitrairement les uns aux autres et qui ne s'expliquent jamais les uns les autres.

Les personnages apparaissent et disparaissent sans qu'on puisse préciser le rôle exact qu'ils jouent dans cette histoire rocambolesque où meurtre et suicide s'équivalent. A un moment, on soupçonne une certaine Madame Braner (Jill Frappier) d'avoir assassiné la jeune fille qu'on retrouve dans le fleuve au début du film. A peine commence-t-on à s'attacher au personnage que Chabot nous lance sur une autre piste et détruit notre intérêt. Au hasard de l'enquête mené par le sergent Lemieux (Robert Rivard), on rencontre Bizou (Jocelyne Goyette), la soeur de la victime, et son ami (Reynald Bouchard) qui s'imagine que le crime aurait pu être commis par le policier.

Je pense qu'au lieu d'insérer des personnages résolument abstraits dans une trame dramatique qu'il dénonce au moment même où il l'articule, Chabot aurait eu avantage à renforcer la structure narrative de l'oeuvre, à en préciser la portée et à en nourrir les implications socio-politiques. Par contre, si le cinéaste cherchait à mettre au point une fable sur nos angoisses ancestrales (peur de la répression policière; peur du changement; peur de l'échec collectif; peur de nos rêves; peur de nos faiblesses), il aurait dû pousser encore plus loin la stylisation, en définir clairement les contours et faire éclater sa réflexion.

Une Nuit en Amérique est un film confus sur la confusion. On sent que Chabot veut inscrire son film dans notre réalité québécoise et l'encastrer dans notre contexte nord-américain mais il demande aux spectateurs de déchiffrer des significations obscures, imprécises et fuyantes. Il se réfugie derrière l'insolence dès que le sens commence à effleurer à la surface et se perd dans le faux sérieux quand le burlesque triomphe.

Ainsi, lorsque le jeune garagiste continue à nettoyer ses vitres pendant qu'une folle violence se déchaîne autour de lui, le rythme s'accélère, les personnages semblent sortis d'une bande dessinée de second ordre et les gags usés s'entassent lourdement les uns derrière les autres. D'une part, la séquence n'est pas particulièrement drôle (elle manque d'originalité et de décontraction visuelle); d'autre part, la dimension tragique est annihilée par le caractère outrancièrement loufoque de la situation. Chabot n'a pas réussi à intégrer souplement les divers tons de la séquence pour en dégager l'exacte signification.

Dans **Une Nuit En Amérique**, tout flotte dans un entre-deux embarrassant, comme si le cinéaste n'était pas parvenu à choisir entre le réalisme et le fantastique, le délire et la retenue, la simplicité et l'extravagance. En voulant aborder trop de réalités à la fois et en cherchant à trop faire éclater le cinéma, il s'est perdu dans un imbroglio inextricable, dans un hermétisme rebutant.

Ce qui irrite finalement dans **Une Nuit en Amérique**, c'est la confusion recherchée et entretenue pour elle-même, l'incohérence délibérée, et surtout la prétention mal cachée. Ce n'est pas la prétendue "paresse velléitaire de la critique" qui provoquera et entraînera peut-être la mort du cinéma québécois, c'est l'incompétence, la prétention et le manque de talent de certains cinéastes qui se complaisent dans leurs divagations personnelles et dans de stériles et insignifiantes remises en question du cinéma.

Plusieurs cinéastes québécois, dont Jean Chabot, s'imaginent comprendre les besoins véritables du public "populaire" alors qu'ils s'enferment dans un intellectualisme rassurant, comfortable et coupé des véritables réalités quotidiennes. Ils veulent rejoindre le grand public mais continuent à faire des films de clique, super-bourgeois dans leur mode même de fonctionnement et aveugles à leurs propres aveuglements. La meilleure façon de tuer le cinéma québécois, c'est de continuer à faire des films comme **Une Nuit en Amérique, Pousse mais pousse égal, Tout feu, tout femme et On n'engraisse pas les cochons à l'eau claire.**

Richer et Héroux abêtissent, mais Chabot et Lefebvre s'engluent dans de vains exercices de basse voltige repliés sur eux-mêmes et auto-satisfaits. Les premiers ressassent de vieilles formules tandis que les seconds ont la prétention, dans leur sécheresse didactique, de faire comprendre aux spectateurs ce qu'est véritablement le cinéma.

Une Nuit en Amérique et **Tout Feu, Tout Femme** ne sont, somme toute, que l'envers et l'endroit d'une même médaille et d'une même aliénation. Ce n'est pas en passant d'un extrême à l'autre que le cinéma québécois s'épanouira et trouvera son point précis d'insertion dans la réalité québécoise.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

Samedi

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire
9.00 Pépinot
9.30 Yogi l'ours
10.00 Poly à Venise
10.30 Lassie
11.00 Connexion
12.00 Les héros du samedi
"Athlétisme en salle".
1.00 Sporthèque: "Volleyball".
2.00 A communiquer
2.30 Tournoi de tennis
5.00 Bagatelle
6.00 L'oeil apprivoisé
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique fédérale
Le crédit social.
7.00 Les nouvelles aventures de Vidocq
8.00 "Les tacots" de A. Melançon (Une production de l'O.N.F.).
8.30 Les grands films: "Jane Eyre" (drame sentimental — Américain 1971).
10.00 La flèche du temps:
"L'élevage des animaux de laboratoire".
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"Détective privé" (drame policier — Américain 1966).
12.30 Ciné-nuit:
"Une vierge pour le prince" (comédie — Italo-Français 1966).

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue
9.00 Furie
9.30 Ciné-samedi:
"La levée des Tomahawks" (western — Américain 1952). ■
11.00 Pep 75
11.30 Robin Fusée
12.00 Bon week-end
2.00 Le père Ambroise
2.30 Les protecteurs
3.00 Horizon sports
3.30 Papa a raison
4.00 C'est arrivé cette semaine
4.30 La famille Stone
5.00 Sur le matelas
6.00 Actualité en marche
7.00 Le justicier
8.00 Les grands spectacles:
"Le tour du monde sous les mers" (science-fiction — Américain 1966).
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.15 Le Parti québécois
11.30 La route des pionniers
11.35 Sans pantoufles:
"Montagne rouge" (Aventures — Américain 1951).
1.00 Sans pantoufles:
"Le mort dans le filet" (Horreur — Allemand 1960). ■
2.30 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

7.00 Un maillon de la chaîne: Le mannequin.
7.30 Aux p'tites vues:
"Baisers dangereux" (Drame)
9.30 Sur deux plans:
Dans les coulisses de l'air.
9.45 L'Afrique du Soleil levant:

CBMT 6

10.30 The Flintstones
11.30 James Franciscus' Water World
12.00 Sport Quebec
12.30 Reach for the top
1.00 Children's cinema
1.30 The bugs Bunny Road Runner Hour
2.30 Tennis match
5.30 Sports week
6.00 CBC Saturday evening news
6.30 Take time with Noël Harrison
7.00 Barney Miller
7.30 Maude
8.00 Front page challenge
8.30 Billy Liar
9.00 The Pallisers
10.00 Wayne and Shuster
11.00 The National
11.15 Provincial affairs
11.21 Montreal Tonight
11.37 Ciné-Six
"The man outside" (drame-1967)
1.30 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
7.00 The community
7.30 Rocket Robinhood
8.00 Spiderman
8.30 Let's go
9.00 Flintstones
9.30 The Waterville gang
10.00 Story Theatre
10.30 The Hudson Brothers show
11.00 Survival
11.30 Magic Tom's Road Show
12.00 Mission impossible
1.00 Saturday at the movie:
"Dawn the defiant"
2.55 Heritage highway
3.00 Superstars of the mat
4.00 Wide World of Sports
5.30 Celebrity Know Your Sports
6.00 National geographic society
7.00 Emergency
8.00 Academy Performance:
"Crooks and Coronets" (comédie-1969)
10.00 Heritage highway
10.30 Sing a song
11.00 CTV National News
11.18 Pulse
12.00 The 12 midnight movie:
"Heroes of Telemark" (drame-1965)
2.00 Sign-off

Dimanche

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaires
9.00 Roquet belles oreilles
9.30 Le roi Léo
10.00 Une fleur m'a dit
10.15 Le jour du Seigneur
11.00 Rencontres:
"Le temps est venu"
11.30 Sons et brioches
12.00 La semaine verte
1.00 D'hier à demain
2.00 5D
3.00 Politique Atout
3.30 Hockey: "Montréal à Buffalo"
6.00 Le français d'aujourd'hui
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
6.50 Politique Provinciale:
Le parti libéral
6.30 Téléjournal
6.40 Nouvelles du sport
7.00 La petite patrie
7.30 Les Beaux dimanches
"Monsieur B"
8.30 Les Beaux dimanches
Contes de campagne: Le Moulin (nouvelle réalisée par D. McWinnie)
9.30 Les Beaux dimanches
10.30 Téléjournal
10.45 Sports-Dimanche
11.00 Ciné-Club
"8½" (drame psychologique — italien 1963)

CFTM 10

8.55 Horaire-bienvenue
9.00 Les p'tits bonshommes
9.30 La famille Stone
10.00 Papa a raison
10.30 C'était le bon temps
12.00 Bon dimanche
1.55 La route des pionniers
2.00 L'Eglise sur la place
2.30 La soeur volante
3.00 A l'heure olympique
4.00 Télé-quilles
5.00 Information voyages
5.30 Au royaume des animaux
6.00 Music-Hall des jeunes
6.30 Show-bizz
7.30 Ciné-choix
"La colline des hommes perdus" (drame social - américain 1965) ■
10.00 Regards sur le monde
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La 11e heure
12.00 Sans pantoufles:
"Notre homme Flint" (espionnage — américain).
1.30 Le 10 vous informe

CBMT 6

10.30 This is the Life
11.00 Meeting Place
12.00 Recital
12.30 Montréal Mosaic
12.45 A Way Out
1.00 Dollars and sense
1.30 Country Canada
2.00 NHL Hockey playoffs
4.30 Sports week
5.00 Music to See
5.30 Hymn sing
6.00 The wonderful world of Disney
7.00 The Beachcombers
7.30 The Irish rovers
8.00 The Waltons
9.00 Performance
10.00 T.B.A.
11.00 The national news
11.15 Nation's business
11.21 Montreal tonight
11.37 Ciné-camp:
"Quiet wedding" (comédie — 1941) ■
12.45 Station closing

CFCF 12

5.57 Sign-on
6.00 University of the air
6.30 The community
7.00 Crossroads
7.30 Katherine Kuhlman
8.00 Rex Humbard
9.00 Oral Roberts presents
9.30 It is Written
10.00 The Hellenic program ■
10.30 Teledomenica ■
1.00 Question period
1.30 Untamed world
2.00 Roller Derby
3.00 NHL Hockey
6.00 Travel '75
6.30 Going Places
7.00 CTV Sunday mystery movie
"Ellery Queen"
9.00 Caribe
10.00 W-5
11.00 The CTV national news
11.18 Pulse
12.00 The 12 midnight movie:
"A matter of innocence" (drame — 1968)
2.00 Sign-off

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Sur 2 ou 4 pattes:
20.00 En se racontant l'histoire d'ici
Le gouvernement Mercier:
le scandale de la baie des Chaleurs.
9.00 Le sens de la vie: Le travail.

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "Un justicier dans la ville" 2.20, 6.00, 10.00 et "Les valseuses" 12.15, 4.00, 7.50.
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943 "La contesse aux seins nus" 1.00, 4.15, 7.30 et "La clinique diabolique" 2.45, 6.00, 9.20.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Towering inferno" 12.10, 3.10, 6.10, 9.10.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Scenes from a marriage" Sam: 1.00, 3.50, 7.00, 9.50. Dim: 12.00, 2.50, 6.00, 9.00.
AVENUE: 1234 ave. Greene, Westmount 937-2747 "Prisoner on the 2nd avenue" 12.45, 2.30, 4.10, 5.30, 7.40, 9.30.
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Split beaver girls" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, et "Female chauvinists" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40.
BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "Guet-Apens" 2.10, 5.50, 9.30 et "Dynamite Jones" 12.35, 4.15, 7.55.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "L'annonce faite au mari" 12.10, 3.30, 6.35, 9.55, et "Ma femme vous plait" 1.40, 5.05, 8.30.
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 423-5180 "Les dernières neiges du printemps" 12.30, 3.45, 7.05, 10.25 et "Junior Bonner" 2.05, 5.25, 8.40.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "747 en péril" 2.35, 6.05, 9.40 et "Duel" 1.00, 4.25, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "La jeune fille assassinée" 12.20, 2.35, 4.55, 7.10, 9.40.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 Sam: "Homebodies" 7.30, 9.30 "Phantom of the paradise" 12.00 p.m. Dim.: "Magic of the kite" 1.00, 4.00 et "Skinney and Fatty" 2.30 et "Homebodies" 7.30, 9.30.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Sweet movie" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E 722-0302 "Amarcord" (de F. Fellini) Sam. et dim: 5.10, 9.50 et "Nada" sam: 7.25, dim: 2.40, 7.25.
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil "La mort était au rendez-vous" 12.15, 4.00, 8.00 et "Meurtre dans la 110ème rue" 6.00, 10.00.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7285 "Murder of the Orient-Express" 1.35, 4.05, 6.25, 8.50.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Chinatown" 12.15, 2.30, 4.55, 7.15, 9.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien 721-6060 (Salle Renoir) "Scènes de la vie conjugale" Sam: 1.00, 3.50, 7.00, 9.50. Dim: 12.00, 2.50, 6.00, 9.00 (McLaren) "Toute une vie" Sam. Dim: 2.00, 4.30, 7.00, 9.30.
ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E 522-9177 "Suce pas ton pouce" 12.10, 3.20, 6.30, 9.40 et "L'amour aux trousses" 1.40, 4.50, 8.00.
ELYSEE: 35 Milton 842-6043 (Salle Resnais) "La femme de Jean". Sam: 1.30, 3.30, 7.30, 10.00 Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 9.30. (Salle Eisenstein) "Le fantôme de la liberté" Sam: 1.30, 3.30, 7.30, 10.00. Dim: 1.30, 3.30, 5.30, 9.30.
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E 525-8600 "Vous intéressez-vous à la chose" Sam: 7.00, 8.30, 10.00, Dim: 1.00, 2.30, 4.00, 5.30, 7.00, 8.30, 10.00.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E 288-3303 "Sweet Movie" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "Les dernières neiges du printemps" Sam.: 7.05, 10.25, Dim: 12.30, 3.45, 7.05, 10.25 "Un colt et le diable". Sam.: 8.40, Dim.: 2.05, 5.25, 8.40.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Escape to Witch mountain" 1.30, 3.20, 5.25, 7.25, 9.25.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "4 Musqueteers" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "La dernière maison sur la gauche" Sam.: 6.50, 10.00, Dim.: 12.30, 3.40, 6.50, 10.00 et "Dorothea" Sam.: 8.20 Dim.: 2.00, 5.10, 8.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Couples du Bois-de-Boulogne" 12.20, 3.30, 6.40, 9.50 et "Malicia" 1.45, 4.55, 8.00.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3979 "The conversation" 2.55, 7.30 "The Great Gatsby" 12.30, 4.50, 9.25.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Sam: "Maneige, en récital" 7.30, 10.00 Dim.: "La pantoufle dorée" 1.00, et 4.00 et "Astérix et Cléopâtre" 2.30 et "Le mouton enragé" 7.00 et "Le chaud lapin" 9.30.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Yakusa" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.25.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 (Salle no 1): "Nuit en Amérique" 1.25, 3.25, 5.25, 7.25, 9.25. (Salle no 2): "Tout feu, tout femme" 2.40, 6.05, 9.30. et "Gina" 1.00, 4.20, 7.45.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le mouton enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 377 Dorchester O. 861-4595 "Funny Lady" 1.30, 4.00, 7.00, 9.30.
PLACE VILLE MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Harry and Tonto" 12.30, 2.30, 4.35, 6.40, 8.45.
PLACE VILLE MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Lenny" 12.45 2.55, 5.05, 7.20, 9.30
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Les dernières neiges du printemps" 12.30 3.45, 7.05, 10.25 et "Un colt et le diable" 2.05, 5.25, 8.40
PUSSYCAT: 4015 St-Hubert 845-4215 "The executives' wives" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Mondo erotica" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50.
RIVOLI I: "La contesse perverse" 2.05, 4.45, 7.30, 10.10 et "Malaise" 12.45, 3.25 6.05, 8.50
RIVOLI II: 6905 St-Denis 277-4129 "Le conseiller" 2.55, 6.20, 9.45, et "4 marmitons au grandes manoeuvres" 1.15, 4.45 8.10
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "L'autre" 2.45, 6.15, 9.40 et "Y a un os dans la moulinette" 1.20, 4.45, 8.10
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O 932-1139 "Earthquake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Chinatown" 12.30, 2.45, 4.55, 7.10, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Reincarnation of Peter Proud" 1.00, 3.00, 5.05, 7.05, 9.15.
VERDUN: 3841 rue Wellington, 768-2092 "747 en péril" 2.50, 6.20, 9.40 et "Duel dans la poussière" 1.15, 4.40, 8.00
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Amarcord" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 7.10.
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7625 Sherbrooke E 352-4020 "Justice sauvage" 2.35, 6.00 9.25 "Pas de pardon, je tue" 1.00, 4.25, 7.50
VERSAILLES: (Salle Bleue) 7265 Sherbrooke E. 352-4020. "Le conseiller" 2.55, 6.20, 9.45 et "4 marmitons aux grandes manoeuvres". 1.15, 4.45, 8.10.
VIDEOGRAPHE: 1604 St-Denis 842-9786 Sam: semaine de la contre-culture — 8h. Dim.: "Astronomie" de N. Pinard — 8h.
VILLERAY: 8042 St-Denis 383-5577 "La gifle" 12.55, 3.00, 5.10, 7.20, 9.25.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "Alice doesn't live here anymore" 12.45, 2.45, 4.45, 6.50, 9.00.
YORKL:
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Young Frankenstein" 1.00, 3.10, 5.10, 7.15, 9.15.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349. Sam: relâche. Dim: "Nicholas Nickleby" de Cavalcanti, 1.00 et "Sons and lovers" (de J. Cardiff, Grande-Bretagne 1960) 8.00.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-3691. René Bouchon et Ti-Paul jeudi au dimanche — 22h30.
IN CONCERT: 2 Le Royer 861-5669 Charles Mingus. du mardi au dimanche 21h30, 22h30, 1h30.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario E. 844-6294 Sam.: "Musique populaire du Québec". 22h dim.: "Le Quintonal Jazz" — 22h.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200 Bleury 866-1964 "Antigone" Lundi à mercredi 14h30. Jeudi vendredi 19h30 sam.: 20h30 dim. relâche.
LE PATRIOTE: 1474 E. Ste-Catherine 523-1131 Edith Butler. Sem. dim.: 21h, Sam.: 20h, 23h.
LE PATRIOTE EN HAUT: "Un jour ce sera notre tour" Serge Sirois. Tous les soirs 20h. Sam.: 19h30, 22h. Relâche Lundi, Mardi.
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793 "L'autre Don Juan" — Edouardo Manet. Mardi au sam: 20h dim.: 19h. Relâche lundi.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211 "Relâche.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "Les fourberies de Scapin" de Molière. Sem. 20h., sam. 14h et 21h. Dim.: 19h. Relâche: lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 ave. des Pins 845-7227 "La tragédie américaine de l'enfant prodigue". Tous les soirs 20h30 sam.: 19h30, 22h30, Relâche lundi, mardi. l'enfant prodigue" Une création du grand cirque ordinaire — Tous les soirs 20h30 sam.: 19h30, 22h30, Relâche lundi, mardi.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Sam. Les grands ballets canadiens: "Roméo et Juliette" 20h30. Dim.: "Sons et brioches" 11h00 et "Shawn Philipps — 18h00 — 21h30.
THEATRE MAISONNEUVE: Jean-Pierre Ferland — Sam. 18h30 et 22h00 dim: 20h30 et Dim: Pro musica — 16h30.
THEATRE PORT-ROYAL: "Le gardien" Harold Pinter — Sam.: 18h30 22h. Dim: 20h30.



Les FILMS MUTUELS présentent 14 ANS
le chef d'oeuvre de
INGMAR BERGMAN
Scènes de la Vie Conjugale
avec BIBI ANDERSSON
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060 Sem. 6.00 - 9.00

LINO VENTURA • ANNIE GIRARDOT
ISABELLE ADJANI dans
la gifle
POUR TOUS
VILLERAY
ST-DENIS, JARRY 388-5577
Sam. - Dim.: 12.55-3.00-5.10-7.20-9.25
Sem.: 7.20-9.20

BIENTOT
"Belmondo à son meilleur."
—Nora Sayre, New York Times
STAVISKY
"Le meilleur film d'Alain Resnais."
—William Paul, Village Voice
elysée
35 MILTON / 842-6053

GAGNANT DE L'OSCAR du MEILLEUR FILM ÉTRANGER
18 ANS Adultes
4e Sem.
de FELLINI
AMARCORD
En Français
"Meilleur film de l'année. Meilleur realisateur Fellini."
Le film no 1 de 1974
"Un des 10 meilleurs films de l'année"
—THE GAZETTE —THE MONTREAL STAR
"Le meilleur film de l'année"
—TIME MAGAZINE —N.Y. TIMES
AMARCORD
Sam: 5.10 - 9.50
Dim: 12.30 - 5.10 - 9.50
Sem: 9.25
NADA
Sam: 7.25
Dim: 2.40 - 7.25
Sem: 7.00
2e FILM
L'un des meilleurs Chabrol
—LE FIGARO
UN FILM DE CLAUDE CHABROL
Couleur
NADA
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BELANGER

LE NOUVEAU POLANSKI
PLUS ENVOUTANT QUE "ROSEMARY'S BABY"
14 ANS
À L'AFFICHE
un film de ROMAN POLANSKI
JACK NICHOLSON
FAYE DUNAWAY
dans
"CHINATOWN"
VERSION FRANÇAISE
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
Sam. Dim.: 12.15 - 2.30 - 4.55 - 7.15 - 9.30
Semaine: 7.15 - 9.30

L'OSM EN 1975/76



Rafael Frühbeck de Burgos, musicien espagnol et chef de réputation internationale, deviendra directeur artistique et chef attitré de l'OSM en septembre 1975.

Ses nombreuses apparitions à Berlin, Londres, Chicago, Philadelphie, au Japon, et à Madrid, où il est chef attitré de l'Orchestre national, lui ont permis de connaître les plus grands chefs et les plus grands solistes de l'heure. C'est parmi eux qu'il a choisi les invités de la saison 1975-76 à l'OSM. Des chefs comme: Mario Bernardi, Franz-Paul Decker, Pierre Hétu, Ferdinand Leitner, Zubin Mehta, et des solistes comme: Martha Argerich, Claudio Arrau, Maureen Forrester, Zino Francescatti, Alicia de Larrocha, Itzhak Perlman, Rudolf Serkin et Isaac Stern.

Abonnez-vous maintenant pour ne pas manquer de voir et d'entendre ces grands artistes.

DIRECTEUR ARTISTIQUE

FRÜHBECK DE BURGOS

RABAIS DE 20%

LES GRANDS CONCERTS

14 présentations éblouissantes.
12 premières exécutions à l'OSM.
Des chefs renommés.
Des solistes brillants.
Pour aussi peu que $2.40 par concert!

1. FRÜHBECK/BEETHOVEN

16, 17 septembre 1975
Rafael FRÜHBECK DE BURGOS
Katherine ARDO, soprano
Gabrielle LAVIGNE, mezzo-soprano
Donald BELL, basse
Choeurs

*BEETHOVEN: Messe op. 86
DEBUSSY: Nocturnes: Nuages, Fêtes, Sirènes
RAVEL: Daphnis et Chloé, Suite no 2

2. FRÜHBECK/DE LARROCHA

30 septembre, 1er octobre 1975
Rafael FRÜHBECK DE BURGOS
Alicia de LARROCHA, pianiste

*HAYDN: Symphonie no 6, "Matin"
MOZART: Concerto no 27 pour piano, K 595
BEETHOVEN: Symphonie no 7, op. 92

3. STEINBERG/BRAHMS

28, 29 octobre 1975
William STEINBERG

ELGAR: Ouverture Cockaigne, "In London Town", op. 40
SCHUBERT: Symphonie no 5
BRAHMS: Symphonie no 1, op. 68

4. YEPES/DE FALLA

11, 12 novembre 1975
Rafael FRÜHBECK DE BURGOS
Narciso YEPES, guitariste

*TURINA: Sinfonia Sevillana
*RODRIGO: Fantasia para un gentilhombre
DE FALLA: Le Tricorne, ballet

5. PRITCHARD/FRANCESCATTI

25, 26 novembre 1975
John PRITCHARD
Zino FRANCESCATTI, violoniste

*HAYDN: Symphonie no 95
SAINT-SAËNS: Concerto no 3 pour violon, op. 61
*WALTON: Symphonie no 2

6. MEHTA/DVORAK

16, 17 décembre 1975
Zubin MEHTA
Felicity PALMER, soprano

WAGNER: Ouverture Rienzi
*MESSIAEN: 9 poèmes pour mi
DVORAK: Symphonie no 7, op. 70

7. BERNARDI/MOZART AVEC L'ORCHESTRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS

6, 7 janvier 1976
Mario BERNARDI
Richard STILWELL, baryton

SCHOENBERG, Verklärte Nacht
*BACH: Cantate no 82 "Ich habe genug"
*ROBERT AITKIN: Oeuvre canadienne
MOZART: Symphonie no 40

8. SERKIN/BEETHOVEN

20, 21 janvier 1976
Rafael FRÜHBECK DE BURGOS
Rudolf SERKIN, pianiste

MOREL: Antiphonie
BRAHMS: Symphonie no 3, op. 90
BEETHOVEN: Concerto no 5 pour piano, "Empereur"

9. ARRAU/BRAHMS

10, 11 février 1976
Rafael FRÜHBECK DE BURGOS
Claudio ARRAU, pianiste

BRAHMS: Concerto no 1 pour piano, op. 15
STRAVINSKY: Le Sacre du Printemps

10. LEITNER/LUPU

24, 25 février 1976
Ferdinand LEITNER
Radu LUPU, pianiste

BEETHOVEN: Concerto no 2 pour piano
*MAHLER: Symphonie no 9

11. DECKER/FODOR

16, 17 mars 1976
Franz-Paul DECKER
Eugene FODOR, violoniste

GLAZOUNOV: Concerto pour violon, op. 82
BRUCKNER: Symphonie no 7

12. CARSON/MAHLER

23, 24 mars 1976
Franz-Paul DECKER
Clarice CARSON, soprano

HOMMAGE À CLAUDE CHAMPAGNE
R. STRAUSS: "Vier letze Lieder"
MAHLER: Symphonie no 4

13. FRÜHBECK/RIMSKY-KORSAKOV

GAGNANT DU PREMIER PRIX DU CONCOURS INTERNATIONAL DE VIOLON DE MONTRÉAL

4, 5 mai 1976
Rafael FRÜHBECK DE BURGOS

BEETHOVEN: Symphonie no 2, op. 36
RIMSKY-KORSAKOV: La Grande Pâque russe

14. FORRESTER/SYMPHONIE FANTASTIQUE

11, 12 mai 1976
Rafael FRÜHBECK DE BURGOS
Maureen FORRESTER, contralto

*TREMBLAY: Commande (première mondiale)
MAHLER: Kindertotenlieder
BERLIOZ: Symphonie fantastique, op. 14

*Première exécution à l'OSM.

LES GRANDS CONCERTS	PRIX Normaux	En abonnement
Parterre AA-T	$123.75	$ 99.00
Parterre U-Z	93.75	75.00
Corbeille	123.75	99.00
Loges Corbeille	217.50	174.00
Mezzanine	93.75	75.00
Loges Mezzanine	162.50	130.00
Balcon A-D	49.00	39.20
Balcon E-G	42.00	33.60
Loges Balcon	108.75	87.00

LES CONCERTS GALA DU MAURIER

6 soirées au concert: les grandes oeuvres des plus grands musiciens — moins cher que le cinéma!

1. FRÜHBECK/SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ

23, 24 septembre 1975

Une première occasion de voir le maestro espagnol Frühbeck de Burgos. Le programme comprend, entre autres, la célèbre musique de scène de Félix Mendelssohn pour "*Le songe d'une nuit d'été*" ainsi que des extraits avec choeur du chef-d'oeuvre de Richard Wagner, *Les Maîtres-Chanteurs de Nuremberg*. Solistes: Lois Marsh, Marie-Marthe Bernard-Martineau et Hubert Hoffmann. Une série qui commence avec un brio inégalé!

2. TRETYAKOV/PROKOFIEV

4, 5 novembre 1975

A l'âge de 20 ans, le violoniste Victor Tretyakov avait déjà remporté le premier prix du Concours des interprètes de l'URSS, son pays d'origine, et il s'est mérité le premier prix lors du troisième Concours International Tchaikovsky. Il interprétera de Prokofiev, le *Concerto pour violon no 2*. Aussi au programme des extraits de *l'Amour des Trois Oranges* du même auteur et la *Symphonie no 6* de Bruckner, une oeuvre puissante qu'interprétera l'OSM sous la direction de Edo de Waart, dont ce sera la première visite à Montréal.

3. MEHTA/SCHUMANN

9, 10 décembre 1975

Il n'est plus besoin de présenter Zubin Mehta aux amateurs de musique montréalais. Engagé par l'Orchestre symphonique de Montréal pour remplacer Igor Markevitch pour un concert en 1960, son succès fut tel que cinq mois plus tard il était nommé directeur artistique et chef résident de l'OSM. Il est maintenant acclamé à travers le monde. Zubin Mehta dirigera le *Concerto pour orchestre* de Béla Bartók et la *Symphonie no 1 ("Printemps")* de Schumann.

4. HÉTU/PERLMAN

13, 14 janvier 1976

Né à Montréal en 1936, Pierre Hétu a remporté en 1961 le premier prix au concours international des Chefs d'orchestre à Besançon et est maintenant directeur artistique de l'Orchestre symphonique d'Edmonton. Il dirigera, lors de ces concerts, la *Symphonie de Chausson*. On entendra également Itzhak Perlman, le jeune et sensationnel violoniste d'origine israélienne, prix Leventritt 1964, qui interprétera le *Concerto pour violon* de Dvorak. De plus, l'OSM rendra hommage à Pierre Mercure.

5. CHOPIN/LEITNER

17, 18 février 1976

C'est le chef Ferdinand Leitner, héritier de la grande tradition de l'école allemande, admiré pour ses interprétations de la tétralogie de Wagner en particulier celle du Chicago Lyric Opera, qui sera au pupitre de l'OSM lors de ces concerts. Au programme, le *Concerto no 1 pour piano* de Chopin, interprété par Martha Argerich et la *Grande Symphonie no 7* de Schubert. Cette oeuvre est toute empreinte du lyrisme qui a valu à Schubert d'être reconnu comme un des plus grands compositeurs romantiques.

6. STERN/BOLÉRO PASTORALE

6, 7 avril 1976

Rafael Frühbeck de Burgos dirigera trois des oeuvres les plus appréciées du répertoire! De Beethoven, la *Symphonie Pastorale*; avec le concours d'Isaac Stern, la *Symphonie espagnole* de Lalo, suivie du *Boléro* de Ravel dont le crescendo inoubliable viendra clôturer la saison Gala du Maurier 1975-76 de l'OSM.

LES CONCERTS GALA du MAURIER	PRIX Normaux	En abonnement
Parterre AA-T	$56.25	$45.00
Parterre U-Z	41.25	33.00
Corbeille	56.25	45.00
Loges Corbeille	98.75	79.00
Mezzanine	41.25	33.00
Loges Mezzanine	72.50	58.00
Balcon A-D	21.00	16.80
Balcon E-G	18.00	14.40
Loges Balcon	48.75	39.00

L'OSM À NOTRE-DAME

Nouvelle série de trois concerts consacrée aux oeuvres chorales. En vedette, les plus grands chanteurs de l'heure. Les chorales montréalaises les plus réputées.

Tous les concerts auront lieu à l'église Notre-Dame.

1. HANDEL
Le Messie

Au pupitre: Robert SHAW
2, 3 décembre 1975

L'OSM renoue avec la tradition et présente cette année, à l'occasion de Noël, le merveilleux oratorio de Handel dans le cadre majestueux de l'Eglise Notre-Dame. Solistes: Joan Patenaude, soprano montréalais, Florence Kopleff, mezzo-soprano, Robert Tear, ténor, et Donald Bell, basse canadienne. Un événement inoubliable!

2. BEETHOVEN
Missa Solemnis

Au pupitre: Franz-Paul DECKER
2, 3 mars 1976

L'oeuvre magistrale du grand compositeur allemand, interprétée par le soprano canadien Louise Lebrun, ainsi que Joanna Simon, mezzo-soprano, John van Kesteren, ténor et Victor Braun, baryton canadien, accompagnés par les choeurs de l'OSM. Une occasion unique d'entendre cette oeuvre grandiose.

3. BACH
La Passion selon Saint-Mathieu

Au pupitre: Rafael FRÜHBECK DE BURGOS
13, 14 avril 1976

Exécution intégrale à Montréal du chef-d'oeuvre de Bach: la *Passion selon Saint-Mathieu* avec le soprano canadien Anna Chornodolska. Louis Devos, Wolfgang Schoene, Siegmund Nimsgern, bien connu des Montréalais, Perry Price et les choeurs de l'OSM.

L'OSM À NOTRE-DAME	PRIX Normaux	En abonnement
3 CONCERTS	$24.00	$20.00
Nef	18.00	15.00
1er JUBÉ	12.00	10.00
2e JUBÉ		

Les sièges ne sont pas réservés. Premier arrivé, premier servi!

Abonnez-vous aujourd'hui et profitez d'un rabais de

20%

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

Vous pouvez ÉPARGNER 50%

Si vous avez moins de 30 ans ou plus de 65 ans, vous pouvez vous abonner aux GRANDS CONCERTS ou aux CONCERTS GALA du MAURIER à demi tarif.
Une série de 7 GRANDS CONCERTS, $25, ou encore les 6 CONCERTS GALA du MAURIER pour seulement $22.

RENSEIGNEMENTS: 844-2867

BON D'ABONNEMENT - SAISON 1975-76

Veuillez compléter ce formulaire et le poster avec le paiement complet à: ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL, Place des Arts, Montréal H2X 1Y9.
Renseignements: 842-2112.

NOM: _____
ADRESSE: _____
TÉLÉPHONE: Rés.: _____ Bureau: _____
MODE DE PAIEMENT: Chèque ☐ Mandat-poste ☐ Carte de crédit ☐

Si vous payez avec une carte de crédit, veuillez ajouter les renseignements suivants:
Carte CHARGEX ☐ AMERICAN EXPRESS ☐ MASTER CHARGE ☐
No de votre carte _____ Date d'expiration _____
Nom de la banque _____ Signature _____

1. LES GRANDS CONCERTS: Mardi ☐ Mercredi ☐
Parterre ☐ Corbeille ☐ Mezzanine ☐ Balcon ☐
Nombre d'abonnements ____ à $ ____ TOTAL: $ ____

2. LES CONCERTS GALA du MAURIER: Mardi ☐ Mercredi ☐
Parterre ☐ Corbeille ☐ Mezzanine ☐ Balcon ☐
Nombre d'abonnements ____ à $ ____ TOTAL: $ ____

3. L'OSM À NOTRE-DAME: Mardi ☐ Mercredi ☐
Nef ☐ 1er jubé ☐ 2e jubé ☐
Nombre d'abonnements ____ à $ ____ TOTAL: $ ____

GRAND TOTAL $ ____

Après le premier concert de chaque série, il n'y aura ni remboursement, ni changement de billets. Les séries mardi/mercredi ne sont pas interchangeables. Tous les concerts commenceront précisément à l'heure indiquée sur les billets. Tous les programmes sont sujets à changement sans préavis.

toronto

Hausse des cours

Après trois journées de revers d'affilée, la Bourse de Toronto s'est redressée hier enregistrant des gains modérés à l'issue d'une séance relativement peu active.

L'indice industriel, principal indicateur de la tendance du marché, a clôturé, en hausse de 0.37, à 183.44. Après avoir reculé d'environ six points au début de la séance, les aurifères ont repris du terrain quelque peu et ont terminé sur une baisse de 2.13, à 376.65.

Les gains l'ont emporté sur les pertes par 203 contre 191 alors que 257 valeurs demeuraient inchangées. Le volume a atteint 1.59 millions d'actions d'une valeur de $18.34 millions comparativement à 1.80 millions et $20.69 millions jeudi.

Les secteurs des boissons, manufacturier et des marchandises venaient en tête des 10 composants de l'indice industriel qui ont enregistré une avance durant la journée, tandis que les alimentaires et l'immobilier ont affiché les pertes les plus lourdes.

General Motors a gagné 1 3-8, à $44 1-2, Consolidated-Bathurst 3-4, à $24 7-8, Molson B 3-4, à $15 3-4 et Hudson's Bay Oil 3-4, à $26 3-4. Banque de Nouvelle-Ecosse a perdu 1, à $41 3-4, Reitman's 1, à $10 1-2, Canada Permanent 3-4, à $16 1-4 et Noranda A 3-4, à $34 3-4.

Pamour s'est adjugé 3-8, à $7 7-8, Placer 1-4, à $18 1-4 et United Siscoe 20 cents, à $5. Preston a fléchi de 1-2, à $12 et Rio Algom de 1-2, à $24 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
AbbyGlen	4250	295	290	290	—10
Abitibi	3842	$10	9⅞	9⅞	
Abitbi 7½p	150	$42½	42½	42½	+ ½
Acklands	1025	$14⅜	14½	14⅜	+ ⅛
Acklnd 2p	600	$14¾	14¾	14¾	— ½
Acres Ltd	2100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Acres A pr	100	$35	35	35	
Advocate	1400	160	155	160	+ 5
Afton Min	200	375	375	375	
A.G.F.M	z71	195	195	195	
Agnico E	519	$5¼	5⅛	5⅛	
Agra Ind	100	$5½	5½	5½	+ ¼
Albany	12000	34½	33	34½	+ ½
Alt East G	1500	$7	6¾	6¾	— ⅛
Alta Gas A	3565	$12⅜	12¼	12⅜	— ⅛
Alta G C p	100	$58	58	58	—1½
Alta Nat	100	$20½	20½	20½	
Alcan	29165	$23⅜	23	23⅜	+ ½
Alcan pr	150	$27⅛	27⅛	27⅛	— ⅞
Algo Cent	2570	$15	14¾	14¾	— ¼
Algoma St	6532	$28½	28⅜	28⅜	— ¼
All-Can B	200	200	200	200	
Allarco Dv	200	$10	10	10	
Alliance B	100	480	480	480	+ 5
Alminex	1200	$5⅜	5⅛	5¼	
Am Bonds	900	205	200	205	+ 5
Am Larder	4000	40	37	37	— 1
Am Eagle	600	40	40	40	
Andres W	150	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Ang CT 4½	z55	$21¼	21¼	21¼	
Ang U Dev	7000	110	102	102	— 3
Aquitaine	2667	$19⅜	19¼	19¼	
Argosy	2500	12	12	12	
Argus	583	$20½	19¼	19¼	
Args 250 p	z10	$27½	27½	27½	
Argus C pr	1600	$14¼	14	14	
Asamera	800	$10⅞	10⅝	10¾	+ ⅛
Ashland C	1500	$7⅛	6⅞	7⅛	+ ⅛
Asoc Porc	z86	96	96	96	
Atco A	350	$18⅞	18⅝	18⅝	+ ⅛
Auric Res	3082	34	32	32	— 3
Autoiec I	100	$5½	5½	5½	+ ⅛
Ato Hard A	100	$11½	11½	11½	
Bad Boy	500	370	360	370	
Banister C	200	$6⅜	6⅜	6⅜	
Bankeno	2000	185	175	185	+ 5
Bk Mtl	11843	$14½	14½	14½	+ ¼
Bank N S	4536	$42¼	41¾	41¾	— 1
Bar E A	100	$34	34	34	
Bartaco	800	175	165	175	+15
Bary Expl	750	56	56	56	
Baton B	1700	$7¾	7¾	7¾	
Bay Mills	100	$9⅜	9⅜	9⅜	
Bay Mils p	200	$10	10	10	— ¼
Bell Can	29483	$45½	45	45	— ⅜
Bell A pr	z79	$45½	45	45½	
Bell B pr	200	$45	45	45	—1½
Bell C pr	125	$25¾	25¾	25¾	— ¼
Bell D pr	1325	$51¾	51⅜	51½	+ ⅛
Beth Cop A	200	$10	10	10	+ ¼
Biltmore I	200	230	220	230	+30
Bl Hawk	4000	32	30	30	— 2
Blkwod A	700	$5½	5½	5½	
Block Bros	1500	315	310	310	
Bomac A	200	465	465	465	
Bombrder	1600	300	290	290	—15
Bovis Cor	3022	124	118	118	+ 1
Bow-m pr	z12	$39	39	39	
Bow Val	24180	$15⅝	15¼	15½	
BP Can	1572	$12	11¾	12	+ ¼
Bralor Res	800	136	136	136	+ 1
Bramalea	715	$5⅝	5½	5½	
Brameda	3978	83	80	80	
Brascan A	3767	$13⅜	13⅛	13⅜	+ ¼
Brenda M	920	465	455	460	+ 5
Brdg Tnk p	150	$38	38	38	
Brinco	135	$5¾	5¾	5¾	
BC Forest	600	$15¾	15¾	15¾	
BC Frest p	220	$33	33	33	— ½
B Phone	2376	$11⅜	11¼	11¼	— ⅛
BCPh 5.15	z15	$48	48	48	
BCPh 6.80	380	$17½	17½	17½	
BCP 7.04 p	1100	$17½	17½	17½	
Br Reef	15000	35	35	35	— 2
Brunswk	630	415	410	415	+ 5
Budd Auto	835	$6	6	6	— ¼
Budd A w	100	265	265	265	+ 5
Bulora Cor	100	126	126	126	— 1
Burns Fds	228	$10½	10½	10½	
Bushnell	200	$5	5	5	
CAE A	835	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Cal Pow	1452	$23⅜	23¼	23¼	— ¼
Cal P 4 p	z10	$44¼	44¼	44¼	
Cal P 10 p	10	$103	103	103	
Calvert	1500	13	13	13	+ 1
C Mine	11000	25	24	25	
Cambridg	100	$20¼	20¼	20¼	
Camflo	4300	$13	12⅝	12⅞	— ⅛
C Chib A	400	395	395	395	
Camp RL	400	$29⅛	29	29	— ½
Campau A	1900	$5⅞	5½	5½	— ½
Campau 7p	z50	$8	8	8	
Can Cem L	z206	$10⅜	10⅜	10½	
C Geother	2000	60	57	57	— 4
Can Malt A	100	$25¾	25¾	25¾	— ⅜
C Nor West	3400	350	315	350	+35
C Pakrs'C	2400	$17⅛	17	17⅛	+ ⅛
Can Perm	2490	$17	16¼	16¼	— ¾
CS Pete	12900	190	182	182	— 6
CSL pr	200	475	475	475	
C Tung	3300	340	335	335	
C Cablesy	175	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
Cdn Cel	4050	$5¾	5⅜	5⅝	— ⅛
C Curtis	5000	33	32	33	
CE Gas	38850	355	320	340	+20
CG Invest	107	$18⅝	18⅜	18⅝	
C Hidrogas	4500	161	160	160	
C Homestd	3800	495	490	490	
C Hydr	400	$5⅝	5½	5½	— ⅛
C Im B	23530	$24¼	23½	23½	— ⅛
C Ind Gas	1850	$6⅞	6⅜	6⅞	+ ⅛
CIL	1225	$20⅞	20½	20⅞	+ ⅜
C Int Pow	4510	$14	13½	14	+ ¼
C Manoir	100	380	380	380	+ 5
C Mal	12500	25½	25	25	
C Marconi	925	325	315	325	+ 5
C Merrill	400	295	295	295	— 5
C Occidental	700	$9¾	9½	9½	
CP Inve	6539	$15⅜	15¼	15¼	— ¼
CP Inve pr	320	$30¾	30½	30½	— ¼
CP Ltd	8222	$15⅞	15¾	15¾	+ ⅛
CPL A p	575	$8¾	8⅜	8⅜	
C Reserve	500	240	235	235	
Cdn Sup O	2100	$36	35⅞	36	+ ¼
Cdn Tire	100	$44	44	44	— ½
Cdn Tire A	3543	$46	45¾	46	+ ⅛
C Util 5 pr	100	$49	49	49	— ½
CUtil 6 pr	100	$56	56	56	
C Util $1.25	197	$18¼	18¼	18¼	+ ¾
C Util 10¼ p	300	$25⅜	25	25⅜	+ ⅛
C Vickers	z25	$14¾	14¾	14¾	
CWN 5½ p	z25	$10¾	10¾	10¾	
Canbra	900	350	320	350	+35
Candel Oil	100	$8¼	8¼	8¼	— ⅛
Canron	500	$18½	18½	18½	+ ¼
Cara	100	395	395	395	— 5
Carl OK	8670	265	260	260	— 1
Carl OK A p	z140	$17½	17¼	17¼	
Carl OK B p	1120	$20¾	20¼	20⅜	
Cassiar	1500	440	435	440	+10
Cassidy L	z50	395	395	395	
Cassidy p	400	$7	7	7	
CC Yachts	250	283	283	283	— 2
Celanese	3200	410	400	410	+10
CFCN	200	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅛
Chib Kay	500	15	15	15	
Chieftan D	1570	$8⅜	8¼	8⅜	
Chimo	1950	105	100	100	— 5
Chrysler	7611	$11¼	10⅜	11¼	+ ⅜
CHUM	300	$6	6	6	
CHUM B	z50	$7¼	7¼	7¼	
City Sav T	500	$8¼	8¼	8¼	
Coch Will	2200	105	103	105	
Cokfield	800	355	355	355	
Coin Lake	2000	14½	14½	14½	— ½
Coldstm	z55	80	80	80	
Coles Book	900	$7⅝	7⅝	7⅝	+ ⅛
Cominco	7425	$31	30¾	31	+ ¼
Com Cap	1125	190	190	190	— 8
C Holiday I	725	310	305	305	— 5
CHIns A p	400	$18⅞	18¾	18¾	+ ¼
Coniagas	1000	99	99	99	— 1
Conn Chm	200	340	340	340	
Con Bath	2055	$24⅞	24¼	24⅞	+ ¾
Con Bath p	125	$16	16	16	
C Bath 68 w	300	$8	8	8	+ ⅛
Con Bldg	2700	294	286	294	— 1
Con Fardy	8166	146	136	138	— 8
C Durm	10600	57	55	56	— 1
C Marben	500	51	51	51	+ 1
C Morisn	6700	130	125	128	+ 8
C Rexspar	1000	28	28	28	+ 1
Con Textile	400	175	175	175	—10
Con Distrb	1200	$5⅛	5	5	— ⅛
C Gas	15565	$14¼	14	14⅛	+ ⅛
Con Gas B	z35	$65	65	65	
Con Gas D	800	$22¼	21½	22¼	+ ¼
Conwest	400	270	265	270	— 5
Corby vt	450	$17⅛	16¾	16¾	— ⅜
Cornat Ind	2900	440	425	440	+15
Coseka R	4600	270	267	267	+ 2
Costain R	700	$8½	8½	8½	
Costin R w	100	260	260	260	—10
Craigmt	460	420	415	415	—10
Crestbrk	1000	340	340	340	+ 5
Crwn Life	124	$61	61	61	
Crwn Trst	z5	$18	18	18	
Crush Intl	2850	$6½	6⅜	6½	
Cuvier M	4100	120	116	116	
Dalmy A	300	$7¾	7¼	7¾	+ ¾
Daon Dev	100	$8½	8½	8½	
D Ara	12000	20½	20	20½	+ ½
Decca R	1450	400	380	400	+10
Deltan Ltd	7400	$7	6⅞	7	
Denison	852	$46⅜	46¼	46⅜	+ ⅛
Dicknsn	1900	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
Discovry	3700	180	171	175	+ 1
Doman I	275	$7¼	7⅛	7¼	+ ¼
Dome	670	$47½	46	47½	— ½
Dome Pete	4130	$27	26¾	26⅞	+ ¼
D Bridge	200	$23⅞	23¾	23⅞	+ ⅛
D Explor	1500	22	22	22	
D Fdry	11690	$24¼	23⅞	24	— ⅜
Dofasco p	z20	$51	51	51	
Dom Store	3610	$17½	17¼	17¼	— ¼
D Text A	1600	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Domtar	5002	$21½	20⅞	21½	+ ⅛
Domtar pr	125	$10½	10½	10½	— ¼
DRG Ltd A	150	$7¼	7¼	7¼	
Dunde Pal	1500	27	27	27	+ 1
Du Pont	3285	$20⅜	20½	20⅝	
Dustbane	z50	430	430	430	
Dylex A	745	$7½	7⅜	7½	
Dynsty	14020	$9¾	8⅞	9¼	+ ⅛
Estn Prov	100	280	280	280	—20
East Mal	2700	390	380	380	
East Sul A	1810	168	165	168	+ 3
Econ Inv	875	$12¼	12	12¼	+ ¼
Ego Mines	6500	60	57	60	+ 3
E-L Fin	600	420	415	415	— 5
E-L Fin w	600	80	80	80	
Electro A	550	425	420	425	+ 5
Elks Stors	100	$7¼	7¼	7¼	
Emco	200	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Fairview	580	$13⅜	13¼	13⅜	+ ⅛
Falcon C	950	$6½	6⅜	6½	
Falcon	3118	$36	35⅜	35¾	+ ½
Fed Diver	300	130	130	130	
Fields S	z50	$11½	11½	11½	
Fireco S A	100	490	490	490	
F Mar	1280	42	42	42	— 3
Foodcrp L	1800	150	150	150	
Foodex S	210	225	225	225	+ 5
Ford Cnda	287	$70	70	70	+1½
F Seasons	100	350	350	350	—15
Francana	600	$10¼	10	10¼	— ¼
Frobex	5000	14	13	13	— ½
Fruehauf	100	$7½	7½	7½	+ ¼
GH Steel	200	$6½	6½	6½	— ⅛
Galf Mi Irn	100	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅜
Gaz Metr	1300	$6¼	6¼	6¼	
Gen Baker	700	350	350	350	
Gen Distrib	400	$7⅜	7½	7⅜	— ⅛
GMC	1290	$44½	43⅝	44½	+1⅜
Genstar L	2000	$18	17⅞	18	
Gt Masct	6000	55	54	54	— 6
Giant Yk	2000	$10	10	10	— ¼
Gibraltar	3650	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Gldal	15893	90	80	82	— 3
G Mckay A	1000	$5	5	5	
Gt Oil Sds	z10	$7⅛	7⅛	7⅛	
GL Paper	100	$19½	19½	19½	— ¾
GL Pap w	2000	390	385	385	—15
Gt W Life	150	$64	64	64	— 2
Gt West S	2000	$6⅜	6¼	6⅜	
G Wst wt	200	175	175	175	
Grey G	z20	295	295	295	
Greyhnd	1404	$16½	16¼	16¼	
Guar Trst	z30	$5⅝	5⅝	5⅝	
Guard Cap	600	350	340	350	+25
Gulf Can	3510	$31⅜	30¾	30¾	— ¼
Gulfstrem	1000	20	20	20	+ ½
Halifax D	500	205	205	205	— 5
Hambro C	700	195	190	195	— 5
H Group	200	490	485	490	+ 5
Ham Tr	450	$10¼	10¼	10¼	
Hardee	700	95	95	95	+ 1
Hard Crp A	100	$5¼	5¼	5¼	
Hard Crp C	100	475	475	475	—25
Harlequin	200	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ⅜
Harris J S	1850	475	470	470	
HWood A	475	375	375	375	
Hawker S	1700	$5	5	5	
Hayes D A	200	455	455	455	— 5
Hedway C	100	260	260	260	—10
Holinger A	z60	$28⅞	28⅛	28⅛	
Homco A	300	220	220	220	
Home A	8050	$22½	22⅛	22¼	+ ¼
Houston O	6700	134	127	130	
Hoden DH	500	$6	5⅞	6	+ ⅛
Hud Bay A	1481	$18⅜	18¼	18¼	
H Bay Co	1038	$18	17⅜	17⅜	— ⅛
HB Oil Gas	2820	$27	26¼	26¾	+ ¾
Huron Eri	8205	$23¼	23⅛	23¼	+ ⅛
Husky Oil	7400	$17⅜	17⅛	17¼	
Husky E w	2325	$5¼	5¼	5¼	+ ⅛
Hydra Ex	1512	46	46	46	
IAC	625	$18½	18½	18½	
Imasco A	z10	$30⅜	30⅜	30⅜	
ImascoA p	1050	315	310	310	— 5
IOil A	22449	$27½	26¾	26⅞	
Indal Can	600	$11⅛	11	11	— ⅜
Inland G p	200	$10⅜	10⅜	10⅜	
Inter-City	3500	440	435	440	
Inter C B w	200	236	236	236	—10
Intrmetco	350	$6⅛	6⅛	6⅛	
IBM	83	$210	206	209	+ 4
Inco A	20355	$26⅝	26⅛	26½	+ ⅜
Int Obaska	2000	14	14	14	+ 1
Interpool	500	$14¼	14	14¼	
Intpr Pipe	4050	$13	12⅞	13	+ ⅛
Int Pipe w	500	160	160	160	
Ipsco	4194	$18½	18	18½	+ ½
Inv Group	200	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅜
Inv Grp A	825	$6¾	6⅜	6⅜	— ¼
Irish Cop	1000	4½	4½	4½	— ½
Iron Bay T	400	490	490	490	— 5
Island Tel	514	$7½	7½	7½	— ⅛
Iso	1000	99	98	99	
IU Intl	11355	$12⅝	12¼	12⅜	
Ivaco A	725	$12⅞	12¾	12⅞	— ⅛
IWC Com	1500	160	155	155	
Jannock	100	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Jannock D	625	$6	5¾	5¾	— ¼
Janock 6 p	z10	$60	60	60	
Jannock A	230	$12½	12½	12½	+ ⅛
Jannock B	z49	$12⅛	12⅛	12⅛	
Jelex	z60	6	6	6	
Jorex Ltd	3000	23	23	23	
Kaiser Re	8500	$9⅜	9⅜	9½	
Kaiser w	7900	$6¾	6½	6½	— ¼
Kaps Tran	3265	295	285	290	+ 2
Keen Ind	400	360	360	360	—15
Kelly D A	150	$6	6	6	
Kerr A A	3100	$13	12¾	12¾	— ¼
Koffler	1750	350	350	350	
Koffler w	2000	25½	25½	25½	+ ½
Labatt A	1562	$17½	17⅜	17½	+ ⅛
Lab Min	500	$26	25½	25½	— ½
Lacanex	5900	105	105	105	
Lacanex w	1000	3	3	3	
Lacroix I	100	475	475	475	
Lakehead	2500	9½	9½	9½	+1½
LOnt Cem	4500	340	335	340	
L Shore	z1	300	300	300	
La Luz	1000	$6	6	6	
Langi	1000	13	13	13	+ 2
Laurasia	2500	58	58	58	— 2
Lau Fin	130	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Lau F 1.25	100	$14	14	14	+ ¼
Lau Fn 140	z50	$17	17	17	
Lau F 2.00	z25	$21⅛	21⅛	21⅛	
Leons Frn	z10	$8⅞	8⅞	8⅞	
LL Lac	5766	160	156	156	— 4
Lob Co B	100	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Lob Co pr	210	$24	24	24	
Lob Ltd Bp	100	$15½	15½	15½	
Lochiel	2000	102	98	102	
Loeb M	500	325	315	315	— 5
Lost River	7000	380	360	380	+10
LyttonM	2000	120	117	117	— 3
Maclarn A	1000	$28	28	28	
MB Ltd	6365	$23¼	22¾	23⅛	+ ⅛
Madeline	462	260	255	260	+10
Madsen	z100	49	49	49	
Magna Int	z50	$7⅞	7⅞	7⅞	
Maher pr	100	$6	6	6	
Majst Wil	150	340	340	340	— 5
Major H D	146	360	360	360	
Man Bar	3200	70	70	70	— 1
M Lf Mills	400	$25⅜	25½	25½	— ¼
Marcana	500	12	12	12	
Maritime	140	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅛
Mar T 860	100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅜
Martin	2500	28½	27½	27½	— ½
Mas F	12004	$17¼	16⅝	17	+ ⅛
Matchan	5000	11	11	11	
Mattgmi	3205	$17¾	17¼	17¾	
Mc Adam	2000	31	31	31	— 3
Mc Intyre	2700	$48½	47¾	48	
MDS Helth	z75	225	225	225	
Melchers	200	330	330	330	+10
Mentor	100	205	205	205	—10
MEPC	200	$8	8	8	
MEPC w	100	190	190	190	
Mercantil	1574	$18¾	18⅝	18¾	+ ¼
Merla E	11200	210	204	210	+ 1
Met Stores	300	$14	14	14	+ 1
MICC	150	$10	10	10	
Microsyst	z26	235	230	235	
Midcon	500	63	63	63	
Midrim	1200	16	15	15	— 1
Mindamr	8500	20	19	19	
Mindustri	136	475	475	475	— 5
Molson A	400	$17¾	17⅜	17¾	+ ¼
Molson B	800	$15¾	15½	15¾	+ ¾
Mon Inv	100	$6¾	6¾	6¾	
Mon Inv w	z100	100	100	100	
Monenco	900	$10¾	10⅜	10¾	+ ⅛
Moore	9536	$48¾	48	48⅜	+ ½
MPG Inv	7500	300	300	300	
Multi	13635	60	58	58	— 1
Murphy	100	480	480	480	
NaChr	16335	$9½	9	9⅜	+ ⅜
Nat Drug	100	$5¼	5¼	5¼	
Nat pete	7000	32	31	31	— 1
Nat Sea A	1100	$7	7	7	+ ¼
Nat Trust	400	$17½	17⅛	17½	+ ⅜
N B Cook	200	125	125	125	
Neonex	950	155	152	152	— 3
New Ath	2000	16	16	16	— 2
NB Tel	774	$13¾	13½	13¾	+ ½
Newco Fin	325	$8¾	8¼	8¾	+ ⅜
N Dimens	1500	20	19	20	+ 1
N Kelore	7000	23	23	23	
N Provid D	2000	25	25	25	+ 3
N Que Ragl	1000	255	251	251	— 5
N Senator	3000	14	14	14	— 1
N Yok Oil	1000	40	40	40	
Nfld LP	400	$11	11	11	— ¼
Noble M	3000	36	36	36	— 4
Noran A	32681	$36⅛	34½	34¾	— ¾
Norbaska	1500	12	12	12	— ½
NC Oils	1400	430	420	430	+ 5
N Canada	1000	41	40	40	— ½
Nor Ctl G	5878	$10⅜	10⅜	10½	+ ⅛
Nor Ctl B p	150	$18¾	18¾	18¾	
Nor Ct 150 p	850	$18½	18½	18½	
Nor Ctl w	525	190	190	190	— 5
Nor Elect	973	$24½	24⅛	24½	+ ⅛
NE Bell w	4200	485	475	485	+ 5
Ngate	11300	480	430	430	—15
NW Util p	z15	$39	39	39	
Nowsco W	300	$10⅛	9⅞	9⅞	
NSI Mark	700	100	100	100	— 5
Nudlama	1000	60	60	60	
Numac	2000	$11	10¾	11	+ ¼
Nu-Wst A	150	$8½	8½	8½	+ ⅛
OPI Ltd	500	210	210	210	—15
Oakwood P	4000	85	84	85	
Obrien	3000	70	68	68	— 2
Ocdentl Pt	1000	$14¾	14¼	14¾	+ ⅛
Ocelot Ind	3875	$6¼	6	6¼	+ ⅛
Okanagan	500	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Orchan	4350	260	255	260	
OSF Ind	200	375	375	375	+ 5
Oshawa A	4750	$5½	5⅜	5½	
Pac Pete	3030	$21	20¾	20⅞	+ ¼
Page Pet	100	165	165	165	
Paloma P	1214	120	120	120	
Pamour	3650	$7⅞	7½	7⅞	+ ⅜
PanCdn P	4100	$13¼	12⅞	12⅞	— ⅜
Pan Centr	3300	151	150	150	— 1
PangoGld	1000	120	120	120	
P Ocean	17130	$12½	11¾	12¼	+ ½
Patino N V	2706	$15	14	15	
Pe Ben O	100	285	285	285	—10
Pembin A	450	220	220	220	+10
Penningtn	600	$9½	9½	9½	+ ¼
P Dept S	700	$8	7⅞	7⅞	
Peyto Oils	5100	410	400	400	
Photo Eng	z25	$23¼	23¼	23¼	
Pick Crow	1105	29	29	29	+ 2
Pine Point	985	$31⅞	31¾	31¾	
Pitt Eng C	450	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅜
Place G	2500	23	23	23	+ 1
Placer	1820	$18¼	18⅛	18¼	+ ¼
Pominex	2000	58	57	58	+ 1
Pow Corp	1150	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
Pow Crp pr	190	$24	24	24	— ½
Pow C 5 pr	150	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Prado Exp	600	160	155	155	— 9
Precamb	2300	120	115	120	
Preston	1885	$12½	12	12	— ½
Price Co	100	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
Prov B Can	100	$13⅞	13⅞	13⅞	— ½
Pure Silv	1200	295	290	295	+ 5
Pursides	1500	105	103	105	
QCI Ind	1300	151	151	151	— 4
QCI Ind A	2050	199	195	199	+ 2
Q Mattgmi	z100	35	35	35	
Que Sturg	9700	440	400	440	+ 5
Que Tel	100	$15	15	15	
Que Tel 7¾	z50	$15½	15½

Hydro-Québec: les profits font un bond de 46%

L'Hydro-Québec a eu un revenu net de 176.6 millions au cours de l'année 1974, ce qui représente une augmentation de $56 millions. (46.4%) par rapport à l'année précédente.

Le rapport annuel de la société d'Etat, publié hier, révèle que les ventes d'électricité ont rapporté $783.2 millions comparativement à $661.5 millions en 1973 une augmentation de 15.6 p.c.

Ces statistiques sont extraites des états financiers consolidés qui incluent les filiales de l'Hydro-Québec, y compris la Société d'énergie de la Baie James. Le rapport a été déposé lundi à l'Assemblée nationale.

La dette à long terme de l'entreprise en différentes devises représentait, au 31 décembre 1974, $4,061.9 millions en dollars canadiens ayant augmenté de $648,814,000.

La participation de l'Hydro-Québec dans les profits de Churchill Falls Labrador Corporation depuis la date d'acquisition s'élevait à $13.8 millions au 31 décembre 1974. A cette date, l'Hydro-Québec détenait 34.2 p.c. des actions ordinaires de la CFLC ainsi que $100 millions de ses obligations d'hypothèque générale, le tout à un coût d'environ $124.8 millions.

Le revenu net réalisé en 1974, en s'ajoutant du montant net des dépenses n'ayant pas comporté de sorties courantes de fonds, a porté le total des fonds provenant de l'exploitation de l'année à $257,081,000. Cette dernière somme a permis d'honorer des échéances de la dette à long terme totalisant $97,060,000 et de verser $47,010,000 pour répondre aux exigences des fonds d'amortissement de la dette à long terme. Le reste, soit $113,005,000, a servi à financer 18.4% des investissements de l'année, c'est-à-dire les travaux de construction en cours à la baie James, à Manic 3, à Outardes 2, à Gentilly 2 et ailleurs.

Les investissements ont absorbé un total de $615,257,000, soit $65,136,000 de plus qu'en 1973. Sur ce montant, les sommes consacrées à l'augmentation des moyens de production s'élèvent à $411,600,000, dont $263,200,000 pour les travaux de la baie James, qui viennent seulement de commencer.

Les ventes d'énergie souscrite à la clientèle québécoise ont produit $684,466,000 et cette hausse de 14% par rapport à 1973 s'explique à la fois par l'augmentation du volume des ventes et par le fait que la majoration de tarifs appliquée le 20 avril 1973 portait pour la première fois sur une année entière. L'Hydro-Québec a été l'un des rares réseaux électriques de l'Amérique du Nord à ne pas majorer ses tarifs en 1974.

Le nombre des abonnements domestiques s'établissait à 1,764,122 au 31 décembre 1974, soit 58,583 de plus qu'un an auparavant. La consommation annuelle moyenne par abonnement a été de 9,264 kilowattheures ayant fait un bond de 9.6% au cours de l'année. Dans la catégorie industrielle, le nombre des abonnements est passé de 10,151 à 10,425 et, dans la catégorie commerciale, qui englobe une très grande variété de clients, il est passé de 208,033 à 213,510.

Au bord de la faillite

Melchers recourt au marketing dans une tentative désespérée de redressement

par Michel Nadeau

Dans un ultime effort pour sortir du marasme financier dans lequel elle s'enlise depuis maintenant quatre ans, la distillerie Melchers s'apprête maintenant à lancer au jeu sa dernière carte: le marketing.

La commercialisation passera au premier rang des priorités de la compagnie qui cherchera à utiliser au maximum l'équipement en place à Berthierville afin d'accroître de façon substantielle son chiffre des ventes qui a dégringolé de 23% en 1974. Les pertes ont dépassé $1.5 million l'an dernier et la situation ne s'améliore pas en 1975. Il n'est plus question d'augmenter les investissements et la direction de Melchers a annoncé hier, lors de l'assemblée annuelle, qu'elle cèderait prochainement son usine du Manitoba pour un montant d'environ $2.5 millions.

Pour effectuer ce redressement de la dernière heure, l'actionnaire majoritaire de l'entreprise, le sénateur Paul Desruisseaux a convaincu un ancien président d'une distellerie rivale, M. G. Ross Herington, de prendre le gouvernail du navire en péril.

Un Américain, déjà engagé dans la distribution d'alcools aux Etats-Unis, M. Jerry Adler a été élu au conseil d'administration de même qu'un spécialiste des questions de financement et de gestion, M. Claude C. Frenette qui était autrefois vice-président de Power Corp.

La nouvelle équipe d'administrateur devra mettre au point une stratégie de mise en marché afin d'accroître considérablement le chiffre d'affaires. Au moment où elle annonçait cette orientation nouvelle vers le marketing, un actionnaire a glissé, fort élégamment, une pelure de bananes sous les pieds de la direction en mentionnant qu'une vitrine de l'hôtel où se tenait l'assemblée annuelle, montrait encore des bouteilles empoussiérées d'un produit de la compagnie qui n'était plus en vente depuis plusieurs mois.

La gravité du problème apparaît davantage lorsqu'on observe le contexte de l'industrie des boissons alcooliques qui traverse présentement une des pires crises de son histoire. Même les deux géants, Seagrams et Hiram Walker, n'échappent pas au fléau qui s'abat sur les distillateurs.

Les problèmes se compliquent davantage chez Melchers en raison de la situation particulièrement fragile sur le plan financier. L'urgence des solutions n'est pas à démontrer. Les exigibilités dépassent de plus de $2 millions les disponibilités et le fonds de roulement de la compagnie montre maintenant un solde négatif de plus de $2.2 millions. L'an dernier, elle a contracté un emprunt de $1 million remboursable sur demande et garanti par une hypothèque grevant l'suine de Berthierville.

Pour combe de malheur, le fisc réclame près de $1.5 million pour des taxes impayées par une filiale de Nassau. Le Revenu national demande $1.2 million et l'affaire est présentement devant les tribunaux. Avec l'Ontario, un accord a été conclu avec le versement de $42,000. Assez curieusement, Québec a relégué aux oubliettes une poursuite de $306,000 après avoir été mis en accusation par la compagnie qui a découvert une erreur mathématique dans la présentation de la note du gouvernement québécois. Ce retrait étrange du fisc québécois ne garantit pas pour autant le succès de la prétention de la compagnie qui pourrait se retrouver en fort mauvaise posture si Ottawa obtenait gain de cause. Aucune provision n'a été faite pour la somme en question.

Un refinancement devra également être envisagé à court terme. Des emprunts bancaires à court terme comptent pour près de 40% du passif. (M. Desruisseaux est administrateur de la Banque Royale.) Certains analystes critiquent beaucoup cette méthode pour amener les fonds dans les coffres de la compagnie.

Au niveau de la gestion, il faut s'attendre à des modifications d'importance à la suite du remplacement à la tête de la compagnie du Lt-col. Sarto Marchand par M. Herington. Adepte d'un style vigoureux de direction, le nouveau président n'hésitera pas à faire les amputations qui s'imposent, a déclaré un actionnaire.

Malgré les propos rassurants de MM. Desruisseaux et Marchand, un administrateur s'interrogeait encore sur les possibilités de réussite de l'opération. "Le vingt-cinquième heure est peut être déjà arrivée."

Reste à savoir si les aiguilles financières tiendront le coup jusqu'au lever du prochain jour....

Sarto Marchand quitte la présidence de Melchers

Le conseil d'administration de la distillerie Melchers a annoncé hier, à l'issu d'une assemblée générale spéciale, l'élection de M. G. Ross Herington à la présidence de l'entreprise. M. Herington a dirigé durant cinq ans l'Association canadienne des distillateurs après avoir été durant plusieurs années président de la distillerie Corby Ltd.

Il succède au Lt-col. Sarto Marchand qui occupera dorénavant le poste de président du conseil d'administration en remplacement du sénateur Paul Desruisseaux qui a atteint, depuis le 1er mai, l'âge maximum pour remplir une telle fonction (70 ans). M. Desruisseaux détient 40.6% des actions de Melchers.

C'est avec une certaine émotion que le Lt-col. Machand a annoncé son départ de la direction active de l'entreprise pour laquelle il a travaillé au cours des quinze dernières années. Toutefois, M. Marchand demeure administrateur de Sogéna et Dupuis Frères, deux entreprises contrôlées par le financier montréalais Marc Carrière qui est également membre du conseil d'administration de Melchers.

Une assemblée spéciale a été nécessaire afin de porter à neuf le nombre d'administrateurs. Deux nouvelles figures sont apparues: M. Claude C. Frenette, président de Consulinter Ltée, une firme spécialisée dans le financement et l'organisation au niveau international et M. Jerry Adler, président de Montebello Brands, un spécialiste de la vente des boissons alcooliques aux USA.

Deux dirigeants de Provigo, M. Antoine Turnel et M. J. Arthur Tremblay ont été réélus de même que les vice-présidents, finance et administration de Melchers, MM. Guy Marinier et Jean-Guy Mongeau.

98% des actionnaires ont accepté l'offre de la Banque Royale

Pas moins de 98% des actionnaires de la Banque Royale ont accepté l'offre de la direction lors d'une récente émission de 3.3 millions d'actions ordinaires.

Les 67,000 actions non-souscrites ont été vendues au prix de $30.20 au groupe de courtiers ayant cautionné la transaction. Le produit de cette vente excédant la valeur de l'offre $26.00, sera distribué au prorata des actionnaires qui n'ont pas exercé leurs droits d'achat dans le délai prescrit. Un montant d'environ $2,814,000 sera ainsi réparti.

L'offre d'actions augmente le capital-actions de la banque d'une somme de $86 millions. Le capital-actions autorisé de la Banque de la Place Ville-Marie est de 50 millions d'actions ordinaires d'une valeur de $2. Avant l'émission du mois dernier 33,264,000 actions avaient été émises et payées pour un montant de plus de $66 millions. La part directe des actionnaires passe ainsi à $152 millions.

L'avoir direct des actionnaires se compose également d'un fonds de réserve de $448.5 millions et de $1.8 million de bénéfices non répartis.

Principal actionnaire minoritaire?

Power n'a pas pris le contrôle d'Argus

Sans avoir pleinement atteint son objectif, Power a décidé hier de devenir le deuxième plus important actionnaire d'Argus Corp. de Toronto en faisant l'acquisition de toutes les actions de cette compagnie qui ont été présentées dans le cadre de l'offre formulée par Power, le 3 avril dernier, et qui prenait fin hier.

La société de gestion contrôlée par M. Paul Desmarais a ainsi laissé tomber la condition mentionnée dans le circulaire à savoir que Power n'était liée que si 80% des actions ordinaires et 80% des actions privilégiées de classe "C" étaient déposées.

Il a été impossible de connaître le pourcentage dans chaque classe d'actions qui sont maintenant sous le contrôle de Power. Un porte-parole a déclaré qu'un communiqué pourrait être émis mardi prochain pour préciser la participation de Power dans Argus. Au début du mois, elle détenait 10.37% des actions ordinaires.

Quelle que soit l'importance des deux chiffres encore inconnus, il est maintenant acquis que Power occupe la seconde place parmi les actionnaires d'Argus, juste derrière Ravelston Group qui contrôle environ 60% des actions ordinaires (dont 10% appartenant à M. E.P. Taylor) et un peu plus de 20% des actions privilégiées de classe "C".

Comme Ravelston et Canadian General Investments (qui contrôle 10% des actions privilégiées de classe "C"), le maximum qui peut être récolté par Power serait de 40% dans le cas des actions ordinaires (dont 10% qu'elle possède déjà) et 70% pour ce qui est des titres privilégiés.

Power ne devrait pas être très loin de ces plafonds puisque la Caisse de dépôt et placement du Québec et la compagnie d'assurance Sun Life, deux importants actionnaires d'Argus, ont déjà annoncé hier leur intention de liquider leurs valeurs. De plus, plusieurs maisons de courtage ont recommandé à leurs clients de profiter de l'offre de Power.

Le "holding" de M. Desmarais offrait $22 pour chaque action ordinaire et $17 pour chaque action privilégiée de classe "C". Le marché boursier était encore indécis hier sur la possibilité que Power achète les actions même s'il ne peut aspirer au contrôle pour le moment, Les actions ordinaires ont grimpé jusqu'à $19.25, jeudi, en touchant un bas de $17.50. Les actions privilégiées se sont transigées à $14. les investisseurs audacieux qui ont anticipé de la décision de M. Desmarais ont réalisé un gain de $3 environ dans chaque cas.

Selon la circulaire d'offre, Power doit payer d'ici vendredi prochain pour toutes les actions qui ont été déposées.

Des arrangements avaient été faits avec la Banque Royale et la Banque de Commerce pour la fourniture des fonds requis si la transaction réussissait totalement. Power s'engageait ainsi à emprunter $148 millions des deux banques.

Or, comme l'offre n'a pas été acceptée intégralement, il n'est pas certain que les deux institutions financières acceptent de financer une prise de participation minoritaire. En supposant que tous les actionnaires minoritaires aient accepté les conditions de Power, le montant de la transaction graviterait aux environs de $90 millions. Cette somme découle du grand nombre d'actions privilégiées présentement en circulation. Il y a en effet 6,770,994 actions de classe "C" contre seulement 1,692,736 actions ordinaires.

C'est dans la première catégorie que M. Desmarais a le plus de chance d'atteindre un pourcentage élevé.

Pour ce qui est des actions non détenues par l'un des deux principaux actionnaires d'Argus, on peut s'attendre à une légère baisse des cours. Le marché sera lent et demeurera peu actif. On sait que si un actionnaire parvient à mettre la main sur plus de 90% des actions de l'entreprise, il peut forcer les autres actionnaires à lui céder leurs titres.

En ce qui concerne les prochains pas des deux grands actionnaires d'Argus, il faudra attendre des commentaires des dirigeants. Lors de l'assemblée annuelle de Power qui aura lieu mercredi après-midi, M. Desmarais pourrait apporter quelques éclaircissements sur la stratégie future de son groupe.

COMMUNIQUÉ

Monsieur André HERIARD-DUBREUIL, aux noms de la Société REMY MARTIN et de la Compagnie Albert ROBINSON, et Monsieur Samuel DAYAN, directeur général de cette dernière, ont décidé de mettre fin aux contrats qui les liaient.

Cette séparation, faite pour des motifs de convenance réciproque, laisse intacts les liens d'estime et d'amitié qui existent entre Monsieur DAYAN et le Groupe REMY MARTIN.

À cette occasion, ce dernier est heureux de rendre hommage à la loyauté ainsi qu'aux qualités humaines et professionnelles de Monsieur DAYAN.

Eux + vous= nous

OXFAM

impôt 74

FAITES-LE BIEN...TÔT!

RECEVEZ RAPIDEMENT VOTRE REMBOURSEMENT

Faites-nous parvenir dès maintenant votre déclaration d'impôt 74 et assurez-vous que votre nom, votre adresse et votre numéro d'assurance sociale sont inscrits correctement. Vérifiez bien tous vos calculs et joignez à votre déclaration les feuillets TP4 et TP5, vos reçus et tous les autres documents requis. Souvenez-vous qu'une erreur ou une omission entraîne automatiquement un retard dans l'émission de votre chèque de remboursement. Pour éviter d'en faire, *consultez le guide et le supplément du guide.*

C'EST L'TEMPS DE L'IMPÔT...
FAITES-LE BIEN... TÔT...

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU REVENU

Les clubs sociaux et les coopératives devraient s'engager dans l'habitation

Les clubs sociaux peuvent continuer de fournir des chiens aux aveugles ou des camps de vacances utilisés deux mois par an, mais ils pourraient contribuer davantage à l'amélioration du sort de leurs concitoyens en oeuvrant dans le secteur de l'habitation. Non seulement ils n'auront rien à débourser mais ils pourront profiter d'un fonds de $10,000 pour démarrer un projet de société à but non lucratif.

Commentant les statistiques publiées récemment par la Société centrale d'hypothèques et de logement qui démontre l'inertie au Québec du tiers secteur (sociétés à but non lucratif et coopératives), l'agent régional d'information de la SCHL, M. Normand Dubé a déploré le fait que les clubs sociaux et les syndicats ne mettent pas une plus grande partie de "leurs forces vives" à l'accroissement du nombre de logements au Québec pour les familles à revenu modeste.

L'organisme fédéral n'a accordé au Québec que $3.5 millions au chapitre de l'aide aux sociétés à but non lucratif alors que l'Ontario a reçu plus de $56 millions.

Le mouvement coopératif ne semble pas s'être remis de ses échecs dans le secteur de l'habitation puisqu'aucun prêt n'a été consenti l'an dernier au Québec. La SCHL a distribué plus de $6 millions aux coopératives des autres provinces du Canada.

Le programme d'aide aux organismes sans but lucratif prévoit un prêt équivalant à 100% de la valeur d'emprunt, un capital de $10,000 pour permettre le démarrage du projet et une subvention de 10% sous forme de remise de la dette.

De plus, la SCHL peut acheter le terrain en vue de la location à des taux réduits aux promoteurs des différents projets.

Les quelques projets en cours au Québec sont souvent l'oeuvre d'individus isolés qui travaillent d'arrache pied à la réalisation des ensembles domiciliaires. N'étant pas tenu par une structure bien organisée, le promoteur doit souvent y mettre beaucoup de temps et d'énergie, et ne voudra pas répéter l'expérience.

"En créant un société à but non lucratif, un club social peut profiter de tous les avantages disponibles et travailler à une oeuvre utile sans avoir à solliciter les fonds du public. Evidement, ce genre d'actions exige beaucoup plus des membres mais ce peut être l'occasion d'une mobilisation de l'effectif autour d'un projet d'envergure qui apportera des résultats concrets et efficaces" d'ajouter M. Dubé.

A l'égard des locataires admissibles, les loyers seraient calculés selon l'échelle appliquée actuellement aux logements sociaux, soit à partir de 16.7% du revenu jusqu'à un maximum de 25%.

banque provinciale

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA
Dividende régulier

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'administration de La Banque Provinciale du Canada a déclaré un dividende de vingt-cinq cents par action sur le capital-actions versé de la Banque pour le trimestre se terminant le 30 avril 1975.

Ce dividende, portant le numéro 309, sera payable au bureau principal et à toute succursale de la Banque, le ou après le 1er mai 1975, aux actionnaires inscrits dans les registres de la Banque le 31 mars 1975, à la fermeture des guichets.

Par ordre du
Conseil d'administration,
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
R. Cousineau.

Montréal, le 19 mars 1975

Appel d'offres

Le comité de direction de Calgary, Alberta, agit au nom d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux dans le choix d'un conseiller pour la planification d'un nouveau quartier appelé "Lincoln Park". Le présent appel veut intéresser des équipes de professionnels spécialisés en plusieurs disciplines, ou des groupes formés à cet effet.

Aux fins de sélection, on n'a pas à présenter des solutions finales comme partie de la soumission, selon ce qui se fait normalement dans un tel cas. Le comité désire qu'on fasse la preuve de perspicacité et d'innovation ainsi que d'un grand sens pratique qui permettra l'implantation des programmes.

Cet appel donne la possibilité de définir ce qu'est un quartier, d'en créer l'environnement dans le contexte d'un campus existant, d'une base militaire, d'une grande industrie et des voisinages d'alentour. Il s'agira aussi de mettre au point différentes facilités d'habitation, de transport, de commerce et d'éducation. C'est une chance unique de mettre en valeur le milieu naturel.

On demande aux candidats qu'ils ajoutent à leur soumission les droits n'excédant pas $85,000. Les dates ci-dessous sont importantes:
le 23 mai 1975: fermeture des régistres: (les soumissions doivent être oblitérées de minuit la veille);
le 9 juin 1975: fin de la période de questions; (les soumissions doivent être oblitérées de minuit la veille);
le 18 juin 1975: les réponses sont postées;
le 9 juillet 1975: soumission finale (les soumissions doivent être oblitérées de minuit la veille);
le 23 juillet 1975: fin des entrevues;
le 25 juillet 1975: choix du conseiller à recommander;
le 30 janvier 1976: fin du travail et présentation finale.

Les intéressés peuvent s'enregistrer et obtenir les "Terms of reference" ainsi que de l'information en s'adressant à:

D.M. Lauchlan
Secrétaire, Lincoln Park Steering Committee
Mount Royal College
Lincoln Park Campus
Calgary, Alberta T3E 6K6

BC-0425

Photo ILS: un service de l'Office d'expansion économique qui travaille pour vous.

Si vous songez à une implantation ou à un agrandissement de vos installations sur l'île de Montréal, Photo ILS (Industrial Listing Service) peut vous aider. Il s'agit d'un fichier central de données mis sur pied par des gens qui connaissent leur ville et ses ressources, en collaboration avec les courtiers en immeubles de Montréal.

Pour plus de détails, communiquez avec Claude Piché, Commissaire Industriel, Office d'expansion économique, Communauté Urbaine de Montréal, Tour de la Bourse, 800 Carré Victoria, suite 3904, casier postal 55, Montréal H4Z 1A8.
Téléphone: 872-6996.



Photo ILS: l'Office d'expansion économique Communauté Urbaine de Montréal.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien industriel - commercial résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

Mets 5, Expos 3

Déboires des lanceurs droitiers

Les Mets de New York ont compté trois points dès la première manche contre le lanceur partant Steve Rogers et ont inscrit une victoire de 5-3 contre les Expos de Montréal, hier au parc Jarry.

Ainsi les lanceurs droitiers de la formation montréalaise ont de nouveau connu des déboires puisque seuls les gauchers Dave McNally (3-0) et Woodie Fryman (2-0) ont procuré des victoires aux Expos qui subissaient hier leur huitième revers de la saison.

Felix Millan et Del Unser ont reçu des buts sur balles à la première et ont marqué à la suite d'un mauvais lancer du voltigeur de droite Bombo Rivera après qu'il eut limité Rusty Staub à un simple. Ce dernier a lui-même compté à la suite d'un roulant de John Milner au deuxième-but Pete Mackinin.

Les visiteurs ont ajouté deux points à la sixième reprise. Wayne Garrett a d'abord marqué à la suite d'un mauvais lancer de Rogers, puis Staub, ayant bénéficié d'une passe gratuite, a compté sur le simple de Ed Kranepool.

Les Expos ont réussi un premier point à la sixième manche lorsque Hal Breeden, relevant Rogers comme frappeur, a cogné un simple, avança au deuxième-but sur un roulant de Tim Foli et compta grâce au simple de Mike Jorgensen.

Les Expos ont chassé le lanceur partant des Mets Jon Matlack à la huitième manche en enregistrant deux points à la faveur de simples de Pepe Mangual et Jorgensen, un mauvais lancer, un roulant de Barry Foote et un simple de Larry Parrish.

NEW YORK (5)	ab	p	cs	pp
Garrett, 3b	3	1	0	0
Millan, 2b	2	1	0	0
Unser, cc	3	1	0	0
Staub, cd	3	2	1	1
Milner, cg	3	0	1	1
Gallagher, cg	0	0	0	0
Kranepool, 1b	4	0	1	1
Heidemann, ac	4	0	0	0
Stearns, r	3	0	0	0
Matlack, l	3	0	0	0
Baldwin, l	0	0	0	0
Totaux	28	5	3	3

MONTREAL (3)	ab	p	cs	pp
Mangual, cc	5	1	2	0
Foli, ac	4	0	1	0
Jorgensen, 1b	4	1	2	1
Foote, r	4	0	0	1
Parrish, 3b	4	0	1	1
Mackanin, 2b	0	0	0	0
Scanlon, fu	1	0	0	0
Frias, 2b	0	0	0	0
White, cg	1	0	0	0
Morales, cg	3	0	0	0
Rivera, cd	2	0	0	0
Scott, fu	1	0	0	0
Rogers, l	1	0	0	0
Breeden, fu	1	1	1	0
Renko, l	0	0	0	0
Carter, fu	1	0	0	0
Taylor, l	0	0	0	0
Blittner, fu	1	0	1	0
Scanlon, fu	1	0	0	0
Totaux	36	3	9	3

New York	300	002	000 — 5
Montréal	000	001	020 — 3

E—Rivera, Stearns. DJ— Montréal 1. LSB— New York 2, Montréal 7. BV— Mangual. S— Milan.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Matlack G, 2-1	7	2-3	8	3	1	2
Baldwin	1	1-3	1	0	0	1
Rogers P, 0-3	6		3	5	4	5	3
Renko	1		0	0	0	0	0
Taylor	2		0	0	0	0	0

Victoire préservée — Baldwin 2. LE— Rogers, Matlack.
T— 2:06. A— 8,291.

Ligue Nationale

St-Louis	300	000	000	—	3	8	0
Chicago	010	002	01x	—	4	11	0

Forsch, Garman 6e, Hrabosky 7e et Simmons; Reuschel, Knowles (1-0) 7e et Swisher.

Le retour de Richard demeure encore incertain

Le vétéran joueur de centre Henri Richard s'est de nouveau entraîné hier avec ses coéquipiers et il ne serait pas impossible de le voir en uniforme, demain après-midi à Buffalo, à l'occasion du premier match de demi-finale entre les Sabres et les Canadiens de Montréal.

L'entraîneur Scotty Bowman a exprimé l'avis que Richard était en état de revenir au jeu mais a ajouté qu'il ne prendrait une décision qu'au dernier moment. Si le capitaine du Tricolore devait faire sa rentrée demain, il faudrait qu'un des joueurs soit mis au repos. Le choix de Bowman pourrait alors s'arrêter sur Glen Sather ou Pierre Bouchard.

●

LA COLOMBIE a accepté de disputer la finale nord-américaine de la coupe Davis face à l'Afrique du Sud, et la rencontre devrait se dérouler dans la première quinzaine de mai sur le territoire colombien. Mais il reste encore à obtenir l'autorisation du ministère des Affaires étrangères de Colombie qui peut se retrancher derrière la résolution de l'ONU du 16 décembre dernier interdisant tout contact à ses membres avec l'Afrique du Sud en raison de la politique de ségrégation pratiquée dans ce pays.

●

LORD KILLANIN, président du Comité international olympique, a déclaré hier, à Kingston, où auront lieu les épreuves de voile, qu'il n'accepterait que des sports dont les résultats peuvent être mesurés et chronométrés s'il devait y avoir une modification du programme des Jeux olympiques. Il a ajouté qu'il avait de nombreux problèmes avec la gymnastique et le patinage artistique où l'objectivité des juges a été fort souvent mise en doute et où les influences politiques risquaient de se faire sentir.

●

AL GEIBERGER, qui participe au riche tournoi des Champions pour la première fois en huit ans, a inscrit un second parcours de 67, cinq sous la normale, et s'est hissé en tête par la marge de trois coups après les deux premières rondes. Lee Trevino a cependant joué 65, son meilleur parcours de la saison, et s'est glissé au deuxième rang à 137.

John Newcombe mettra-t-il fin aux exploits du "petit diable"?

LAS VEGAS (Nevada) — AFP) — L'Australien John Newcombe mettra-t-il une fin aux exploits de Jimmy Connors, le "petit diable" du tennis, dans un match-défi d'un million de dollar, cet après-midi, à Las Vegas? La plupart des trente millions d'Américains qui assisteront au match en direct devant leur petit écran le souhaitent. Le champion de Wimbledon et de Forest Hills, âgé de 22 ans, de par des simagrées sur les courts de tennis, son abstentionnisme en coupe Davis et son caractère ombrageux, à une image de "vilain américain" qu'il entretient d'ailleurs avec un malin plaisir.

"Je joue au tennis pour deux raisons: frapper la balle et distraire", se plait-il à dire. "Je pense que les gens payent pour me voir perdre".

C'est toutefois un plaisir rare et c'est peut-être la raison pour laquelle les enchères ont crevé le plafond du tennis à Las Vegas. Après le succès du match Connors-Laver, le 2 février, la chaîne "CBS" n'a pas hésité à acheter les droits de retransmission du match pour $600,000.

Le "Ceasars Palace" de Las Vegas a ajouté $250,000 que l'hôtel récupérera par la vente des billets d'entrée et les télévisions étrangères compléteront au-dela du million de dollars. Outre les Etats-Unis, quatre pays, le Japon, l'Australie, le Mexique et le Canada, transmettront le match en direct et des dizaines d'autres en différé. De quoi payer une bourse de $400,000 sinon plus au vainqueur et $250,000 au vaincu. Les prix ont quadruplé depuis le match de février.

A en juger le magazine "Time", qui, négligeant la fin de la guerre au Vietnam, a mis Connors à la une faisant de ce match le "cover story" cette semaine, l'intérêt est grand.

Il est vrai que le "petit diable", nom que "Time" attribue à Connors, n'a jamais battu Newcombe encore. En 1973, dans les quarts de finale de Forest Hills, l'Australien a éliminé le jeune Américain en trois sets 6/4, 7/6, 7/6. En janvier dernier, dans la finale de l'omnium australien, Newcombe en a mis quatre sets gagnant 7/5, 3/6, 6/4, 7/6. Mais ces deux matches étaient disputés sur du gazon favorisant le service puissant de l'Australien. Le match en un set disputé sur une surface artificielle dans le cadre des championnats "Intervilles" en juillet 1974 a été gagné aussi par Newcombe mais sur bris (7/6).

"Nastase m'a battu cinq fois avant que je ne le batte pour la première fois", a expliqué Connors. "De toute manière, ce match n'a pas l'importance d'un titre à Wimbledon ou à Forest Hills", a-t-il ajouté.

L'Américain a remis le match de Las Vegas à sa place, mais il tentera néanmoins à tout prix de sauvegarder sa "couronne" de numéro un mondial.

baseball

Ligue Nationale

Jeudi

Chicago 4, Philadelphie 1
Cincinnati 11, Atlanta 3
San Francisco 6, Houston 5
Los Angeles 11, San Diego 6

Hier

Chicago 4, St-Louis 3
New York 5, Montréal 3
Philadelphie à Pittsburgh
Cincinnati à Houston
Atlanta à San Diego
Los Angeles à San Francisco

Aujourd'hui

Philadelphie, Lonborg (1-1) à Pittsburgh, Rooker (1-0), 13h
St-Louis, Denny (2-1) à Chicago, Bonham (1-1), 13h30
New York, Tate (1-0) à Montréal, Blair (0-2), 14h
Los Angeles, Ray (1-1) à San Francisco, D'Acquisto (1-1),15h
Cincinnati, Norman (0-1) à Houston, Griffin (0-3), 19h30
Atlanta, Morton (4-0) à San Diego, Jones (2-0), 21h30

Ligue Américaine

Jeudi

Chicago 4, Minnesota 3
Oakland 3, Kansas City 2
Texas 5, Californie 0

Hier

Milwaukee à New York
Chicago à Kansas City
Cleveland à Baltimore, remis
Boston à Detroit
Oakland à Californie

Aujourd'hui

Milwaukee, Broberg (2-2) à New York, Dobson (1-2), 13h
Texas, Hands (0-2) à Minnesota, Albury (2-0), 13h30
Chicago, Bahnsen (0-2) à Kansas City, Briles (1-0), 14h
Boston, Lee (1-2) à Detroit, Ruhle (1-1), 14h
Cleveland, G. Perry (2-2) à Baltimore, Torrez (1-1), 19h
Oakland, Holtzman (1-2) à Californie, Tanana (0-0), 22h

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
CHICAGO	10	4	.714	—
NEW YORK	7	6	.538	2½
PHILADELPHIE	6	7	.462	3½
PITTSBURGH	5	6	.455	3½
ST-LOUIS	6	8	.429	4
MONTRÉAL	5	8	.385	4½

Section Ouest

SAN DIEGO	9	5	.643	—
SAN FRANCISCO	9	7	.567	1
ATLANTA	9	8	.529	1½
LOS ANGELES	9	8	.529	1½
CINCINNATI	9	9	.500	2
HOUSTON	5	13	.278	6

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BOSTON	7	5	.583	—
MILWAUKEE	7	5	.583	—
BALTIMORE	5	5	.500	1
DÉTROIT	5	5	.500	1
CLEVELAND	4	5	.444	1½
NEW YORK	5	8	.385	2½

Section Ouest

OAKLAND	11	5	.688	—
KANSAS CITY	9	5	.643	1
CALIFORNIE	7	7	.500	3
MINNESOTA	6	9	.400	4½
TEXAS	6	9	.400	4½
CHICAGO	5	9	.357	5

hockey

Ligue Nationale
(Quarts de finale — 4 de 7)

Dimanche, 13 avril
Montréal 6, Vancouver 2
Philadelphie 6, Toronto 3
Buffalo 4, Chicago 1
Pittsburgh 5, Islanders NY 4
Mardi
Vancouver 2, Montréal 1
Philadelphie 3, Toronto 0
Buffalo 3, Chicago 1
Pittsburgh 3, Islanders NY 1
Jeudi
Montréal 4, Vancouver 1
Philadelphie 2, Toronto 0
Chicago 5, Buffalo 4
Pittsburgh 6, Islanders NY 4
Samedi
Montréal 4, Vancouver 0
Philadelphie 4, Toronto 3
Dimanche, 20 avril
Islanders NY 3, Pittsburgh 1
Buffalo 6, Chicago 2
Mardi
Montréal 5, Vancouver 4
Buffalo 3, Chicago 1
Islanders NY 4, Pittsburgh 2
Jeudi
Islanders NY 4, Pittsburgh 1
Ce soir
Islanders NY à Pittsburgh
Demain
(Demi finale — 4 de 7)
Montréal à Buffalo

Les pointeurs

	b	p	pts
Drouin, NYI	3	7	10
Lafleur, Mtl	5	4	9
Parisé, NYI	5	3	8
Koroll, Chi	3	5	8
Robert, Buf	3	5	8
Westfall, NYI	3	5	8
Stackhouse, Pgh	2	6	8
Marks, Chi	2	6	8
Kelly, Pgh	4	3	7
Mikita, Chi	3	4	7
Pronovost, Pgh	3	4	7
Perreault, Buf	3	4	7

Association Mondiale
(Demi finale — 4 de 7)

Mardi
Québec 4, Minnesota 1
Jeudi
Minnesota 5, Québec 3
Hier soir
Houston à San Diego
Ce soir
Québec à Minnesota
Demain
Québec à Minnesota
Houston à San Diego
Les pointeurs
(Partie d'hier non comprise)

	b	p	pts
Huck, Min.	3	11	14
Walton, Min.	9	5	14
S. Bernier, Qué.	6	6	12
Adduono, SD	4	8	12
Mark Howe, Hou.	8	3	11
Peacosh, SD	7	4	11
Lacroix, SD	3	8	11
Ferguson, SD	6	4	10
Tardif, Qué.	5	5	10
Kirk, Tor.	4	6	10

Ligue Majeure du Québec
(Finale — 4 de 7)

Vendredi
Sherbrooke 5, Laval 2
Lundi
Sherbrooke 5, Laval 4
Mercredi
Sherbrooke 10, Laval 5
Hier soir
Sherbrooke à Laval

LIGUE NATIONALE

Série "E"

PHILADELPHIE	4	4	0	15	6	8
TORONTO	4	0	4	6	15	0
Série "F"						
BUFFALO	5	4	1	20	10	8
CHICAGO	5	1	4	10	20	2
Série "G"						
MONTREAL	5	4	1	20	9	8
VANCOUVER	5	1	4	0	20	2
Série "H"						
PITTSBURGH	6	3	3	18	20	6
ISLANDERS NY	6	3	3	20	18	6

ASSOCIATION MONDIALE

Série "E"

HOUSTON	0	0	0	0	0	0
SAN DIEGO	0	0	0	0	0	0
Série "F"						
QUEBEC	2	1	1	7	5	2
MINNESOTA	2	1	1	5	7	2

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Série "G"

SHERBROOKE	3	3	0	20	11	6
LAVAL	3	0	3	11	20	0

impôt 74

FAITES-LE BIEN...TÔT!

$25 DE PLUS, ÇA SE PREND BIEN

L'an passé, 800 000 contribuables ont reçu un remboursement qu'ils n'avaient pas prévu ou un remboursement plus élevé que celui qu'ils réclamaient parce que le ministère a appliqué en leur faveur la règle de l'étalement du revenu. Chacun de ces contribuables a ainsi bénéficié en moyenne de $25 de plus. Peut-être serez-vous du nombre, cette année. Faites parvenir dès maintenant votre déclaration d'impôt de 1974, on ne sait jamais ... Rappelez-vous qu'il est important de *consulter le guide et le supplément du guide.*

C'EST L'TEMPS DE L'IMPÔT... FAITES-LE BIEN... TÔT...

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU REVENU

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Edouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGREES
MONTRÉAL

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Iles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fidéciocommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par THE MARKET FASHIONS INC. devant le notaire Jules Blond le 29 novembre 1973 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 18 décembre 1973 sous le numéro 2482360 est devenue exécutoire.
MONTREAL, le 8 avril 1975.
(SGD) JOHN J. SWIDLER
AGENT POUR FIDECIOCOMMISSIONNAIRE

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est par les présentes donné que GUSTAVE PROULX, gardien de sécurité, domicilié et résidant au 6826 rue deLorimier, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de PAUL PROULX.
Montréal, le 15 avril 1975.
Jean Gadbois, c.r.,
Procureur du requérant
400 est, rue Jarry
Montréal.

DEMANDE DE PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que le soussigné domicilié à St-François de Pabos, comté de Gaspé, s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vue d'obtenir:

Permis spécial en tant qu'artisan pour le transport de matières en vrac, soit la pulpe dans la région numéro 1 avec le camion suivant: Chevrolet 1972, numéro de série: CSV730V185950.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les quatre (4) jours de la date de la première publication dans ce journal en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585, est, boulevard Charest, à Québec.

(SG) EMILIEN LEBLANC,
REQUERANT
1ERE Publication: 25 avril 1975
2e Publication: 26 avril 1975
3e Publication: 28 avril 1975

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR PROVINCIALE
No 500-02-009906-756
Marcel Plante,
Demandeur,
-vs-
Gilles Doyon,
Défendeur.
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, Gilles Doyon, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour Provinciale, 10 est rue Craig à Montréal, à son intention.
Montréal, ce 27 mars 1975
A. Beaulieu
Greffier-adjoint de la Cour Provinciale.
PLANTE & BLACKBURN
Avocats,
542 est, rue Beaubien,
Montréal., P.Q. H2S 1S5

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE
NO: 500-02.008186.756
GERARD BONNEAU, domicilié et résidant au 1628 rue Joliette, Longueuil, district de Montréal.
Demandeur
-contre-
EUCLIDE ROBICHAUD, domicilié et résidant au Nouveau-Brunswick.
-et-
HERMEL LANTEIGNE, présentement d'adresse inconnue.
Défendeurs
Il est ordonné au défendeur HERMEL LANTEIGNE, de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur HERMEL LANTEIGNE.
MONTREAL, ce avril 1975.
(s) A. BEAULIEU
GREFFIER
Mes Flynn, Rivard, Cimon, Lessard & LeMay.
A/S: Me François Folot, avocat.
2020 Université.
suite 1738,
Montréal. P.Q.
Avocat du demandeur.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fidéciocommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par STIRLING COOPER FASHIONS INC. devant le notaire Jules Blond le 14 février 1974 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 27 mars 1974 sous le numéro 2503511 est devenue exécutoire.
MONTREAL, le 8 avril 1975
(SGD) JOHN J. SWIDLER
AGENT POUR FIDECIOCOMMISSIONNAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
AVIS POUR PERMIS SPECIAL
LES ENTREPRISES JEAN-CLAUDE LALONDE LTEE
Les Entreprises Jean-Claude Lalonde Ltée s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vue d'obtenir un permis spécial pour: 1) Louer des véhicules de commerce et de livraison au sens du code de la route à court terme (une année et moins); 2) Louer des véhicules de plaisance à court terme au public en général.
Tout intéressé qui désire s'opposer à la présente requête déposée à la dite Commission doit le faire dans les quatre jours qui suivent la date de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, 3ième étage, Montréal, Québec.
Me HARVEY EARL SHAFFER
AVOCATS DE LES ENTREPRISES JEAN-CLAUDE LALONDE LTEE.
1ère Parution: 25 avril
2e Parution: 26 avril
3e Parution: 28 avril

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-050859-754
GUY RAYNALD PAQUIN, résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal.
REQUERANT
VS
CLAIRE GRENIER, présentement de lieux inconnus.
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'Intimée CLAIRE GRENIER est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution, ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 22 avril 1975
SELIM NAGUIB
Régistraire-adjoint
Mes DEVEAU & LAVOIE
8602 est rue Sherbrooke
suite 102,
Montréal, QUE.
PROCUREURS DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-004646-756
DAME VIOLETTE GOULET et DENIS LAVIGNE,
Demandeurs
-vs-
ANDRÉ PARENT, résidant et domicilié au no 8, rue Augusta Road Box 151, à Monsey, État de New York, l'un des États-Unis d'Amérique.
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le Défendeur est par les présentes requis de comparaître au greffe de cette Honorable Cour dans un délai d'un mois à compter de la dernière publication parue dans les journaux dans ce district.
Une copie du bref d'assignation et la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à l'intention du dit défendeur André Parent.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits les Demandeurs procéderont à obtenir contre vous un jugement par défaut.
Daté, à Montréal, ce 24 avril 1975
CLAUDE DUFOUR
Député Protonotaire
Mtre Claude Picard
168 Notre-Dame est, suite 102
Montréal, P.Q.
Procureur des Demandeurs

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fidéciocommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par A.T. & COMPANY FASHIONS LIMITED devant le notaire Jules Blond le 11 octobre 1974 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 5 décembre 1974 sous le numéro 2567790 est devenue exécutoire.
MONTREAL, le 8 avril 1975.
(SGD) JOHN J. SWIDLER
AGENT POUR FIDECIOCOMMISSIONNAIRE

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de Fidéciocommis comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par THE MARKET MONTREAL FASHIONS LTD. devant le notaire Jules Blond le 10 avril 1974 et enregistré au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 15 mai 1974 sous le numéro 2518877 est devenue exécutoire.
MONTREAL, le 8 avril, 1975.
(SGD) JOHN J. SWIDLER
AGENT POUR FIDECIOCOMMISSIONNAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)
No: 500-12-050747-751
EMILIA NOEL, résidant et domiciliée en la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal.
REQUERANTE
VS
OMER GRANT, présentement de lieux inconnus
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'Intimé OMER GRANT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 22 avril 1975
SELIM NAGUIB
Régistraire-adjoint
Me SKLAR
a/s ARCHAMBAULT RIOU & ASS.,
10 St-Jacques,
suite 609
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

AVIS
AVIS est donné par les présentes que Monsieur Joseph Lucien Edouard Richard Marcoux, domicilié et résidant au 39 rue Lamer, Vimont, Ville de Laval, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de Richard Lavoie, celui de son épouse Elaine Duquette Marcoux en celui de Elaine Duquette Lavoie et celui de son fils mineur Nicolas Marcoux dit Lavoie en celui de Nicolas Lavoie.
LAVAL ce 26 mars 1975.
MES SAINT-AUBIN, LONDEI
CHARBONNEAU & LACROIX
3509 est, de la Concorde, #207,
Duvernay, Laval H7E 2C6
Tél.: (514) 661-9791
2em. élu: 31 ouest, St-Jacques, #500.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-003314-752
ALAIN GILBERT, journalier, résidant et domicilié au numéro civique 175 de la rue Champlain, appartement 23, dans la ville de Saint-Jean, district d'Iberville,
demandeur,
-VS-
LES HÉRITIERS DE JEAN LATOUR, en son vivant domiciliés au numéro civique 2674 de la rue Augustin-Cantin, dans les ville et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus,
-ET-
LE FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACCIDENTS D'AUTOMOBILE, corps politique dûment incorporé ayant une place d'affaires au numéro civique 8615 du boulevard Saint-Laurent, dans les ville et district de Montréal,
défendeurs.
PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs "LES HERITIERS DE JEAN LATOUR" sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie de la déclaration et du bref d'assignation a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal à leur intention.
PRENEZ AVIS DE PLUS qu'à défaut par vous de déposer une comparution dans les délais susdits, le demandeur procédera à obtenir jugement contre vous par défaut.
Montréal, ce 21 avril 1975.
CLAUDE DUFOUR
P.A.C.S.M.
ME CLAUDE DENAULT
Avocat
209, rue Richelieu
Saint-Jean, Québec

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

PROLONGATION

Numéro 77763/LA-8 - Rénovation - Blocs 100 et 200, École polyvalente (École des langues), Boul. Cité des Jeunes, Hull, Québec.

Veuillez prendre avis que la date limite de réception des soumissions du 29 avril 1975, est reportée à mardi le 6 mai 1975.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

L'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, "(Québec)"

D.B. Norwood

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable, en vue de sa fermeture parce que jugée inutile d'une partie de la ruelle Union et au nord-ouest du boulevard Dorchester conformément au plan U-85 St-Antoine

C.S.M. 16-000062-74

La Ville de Montréal donne avis que les immeubles ou partie d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de Cité de Montréal (Quartier St-Antoine) de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Numéro de cadastre	Subdivision	Numéro de rue	Propriétaire
Sans no de cadastre		ruelle Union Dorchester	Inconnu

L'exproprié est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

Une copie de l'avis d'expropriation pour l'exproprié a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure, 10 est, rue Craig, Montréal à son intention.

COTE PELOQUIN et BOUCHARD
Procureurs de la Ville de Montréal

HOTEL DE VILLE,
MONTREAL, 26 avril 1975.